This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 40.21

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1897

CXLVIII^e ANNÉE

5^e SÉRIE. — TOME XV

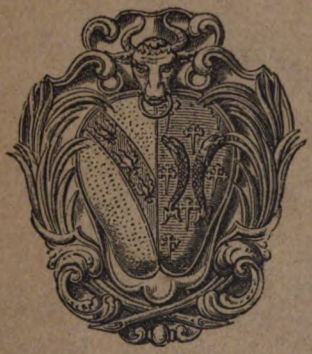

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie

18, RUE DES GLACIS, 18

1898

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1897

CXLVIII^e ANNÉE

5^e SÉRIE. — TOME XV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1898

Digitized by Google

Fr 40.21

Harvard College Library
Nov 13, 1912
F. C. Lowell fund

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. HENRI MENGIN

MESSIEURS,

On a dit avec esprit, en parlant de M. de Montyon, que, grâce à lui, il y a un jour dans l'année où la vertu est récompensée.

De généreux donateurs vous permettent de l'arracher à votre tour une fois l'an à l'oubli, et vous vous êtes associés à leurs intentions en donnant à sa louange la première place dans votre séance publique. Le budget dont leur confiance vous a faits les trésoriers se compose d'abord de 600 fr. de prix destinés à honorer le dévouement maternel, et de 600 fr. attribués à la piété filiale par l'un des vôtres, M. Jules Gouy, dont vous conservez pieusement la mémoire. Étrangers à votre Compagnie, M^lle^ Mangeon et M. de Goussaincourt l'ont distinguée pour la réalisation de leurs libérales intentions, et ont créé, la première, un prix de 100 fr., le second, un prix de 300 fr. pour des actes de piété filiale. Le reliquat d'un

Digitized by Google

don particulier de M. de Goussaincourt vous permet d'ajouter cette année 50 fr. au prix de M^lle^ Mangeon. Enfin, vous remettez encore à un acte de piété filiale une somme de 100 fr. que vous avez reçue de M. Finance, qui comprendra certainement combien est vif pour l'Académie reconnaissante le désir de le garder définitivement parmi ses bienfaiteurs.

Vous n'avez pas ajouté sans émotion à leur liste le nom du confrère distingué et aimé que vous avez perdu cette année dans la personne de M. Chassignet, qui vous a légué une rente de 300 fr., destinée à fonder un prix de vertu quinquennal de 1,500 fr., non divisible, pour la femme, fille, épouse ou veuve, de nationalité française, paraissant la plus méritante et la plus digne d'intérêt. M^me^ Chassignet, s'unissant aux inspirations de son époux regretté, vous a mis en possession immédiate du bénéfice de ce legs, en renonçant à ses droits d'usufruit.

L'Académie ne saurait, en couronnant ses élues, leur laisser ignorer ceux dont elle leur transmet les libéralités, et auxquels elle doit elle-même la satisfaction de célébrer des actes exemplaires de dévouement et d'abnégation.

Certes, Messieurs, la vertu, spontanée dans ses élans, désintéressée par sa nature même, sachant, selon le mot de La Bruyère, se passer d'admiration, est étrangère à toute ambition et à toute attente de récompenses. Celles à qui vous accordez les vôtres ne les ont ni escomptées, ni même sollicitées. Leurs mérites vous sont signalés par d'autres qui, dans les rencontres de la vie, dans les fréquentations du voisinage, en ont été les témoins et les admirateurs, et ce n'est pas sans faire quelque violence

Digitized by Google

à la modestie de ces femmes obscures, qui ont marché au bien les yeux fixés sur un idéal plus haut que les récompenses humaines, que vous leur rendez un public hommage.

Celui-ci est, du moins, le tribut de la sympathie et du respect que vous inspirent pour leurs auteurs les nobles actions que vous avez jugées dignes de vos prix.

I

Vous avez partagé le prix de dévouement maternel de M. Gouy entre Mmes Rohm, Pariset et Nicolas.

Toutes trois sont veuves et se sont révélées dans une semblable épreuve. L'histoire en est celle, trop fréquente, du ménage d'ouvriers unis, laborieux, dont l'ordre, le travail et l'économie permettent de supporter les charges, jusqu'au jour où, funeste visiteuse, la maladie paraît, frappe le chef de famille, entraîne le chômage et les dettes, et n'abandonne son œuvre de ruine que devant la mort.

Quand Mme Rohm resta veuve, le 6 janvier 1893, à l'âge de 50 ans, avec cinq enfants, dont l'aîné avait à peine 15 ans, elle avait passé quatre années à soigner son mari, ouvrier tailleur, atteint d'abord de douleurs rhumatismales, suites de ses fatigues pendant la guerre de 1870, puis d'une incurable maladie d'yeux qui le rendait incapable de tout travail, enfin d'accès d'aliénation mentale qui, trois mois avant sa mort, avaient nécessité son internement à l'asile de Maréville.

L'aîné de ses trois fils et l'aînée de ses deux filles étaient eux-mêmes atteints de faiblesse de la vue.

Digitized by Google

Mme Rohm n'hésita pas à poursuivre la lutte qu'elle soutenait depuis quatre ans contre l'infortune. Refusant obstinément les offres qui lui étaient faites pour le placement de certains de ses enfants dans les établissements hospitaliers, veillant avec une constante sollicitude sur leur conduite, les disputant aux dangers des fréquentations mauvaises, assurant leur exactitude dans l'accomplissement des devoirs religieux, elle a pourvu les quatre aînés de professions convenant à leurs dispositions et à leurs forces, tandis que la plus jeune fréquente encore l'école.

Mme Rohm a mené à bien cette lourde tâche à force de travail et de privations, continuant le métier de tailleur de son mari, qu'elle a donné plus tard à l'un de ses fils, parvenant à payer les dettes occasionnées par la maladie, et à faire face aux besoins de sa jeune et nombreuse famille. Depuis quinze ans, elle habite, au rez-de-chaussée d'une maison de la rue des Fabriques, un modeste logement de deux pièces, à l'une des fenêtres duquel on aperçoit toujours, penchée sur sa machine à coudre, cette femme vaillante qu'entoure l'estime de toux ceux, habitants du quartier, clients, maîtres ou patrons des enfants, qui sont en relations avec elle.

L'Académie accorde à Mme Rohm un prix de 250 fr.

Mariée en 1882 à un ouvrier cordier, dont la santé s'était altérée quelques semaines après son mariage, Mme Pariset n'avait, depuis plusieurs années déjà avant son veuvage survenu en 1888, d'autres ressources que son travail personnel comme ouvrière en couvertures, pour faire vivre son mari et ses trois jeunes enfants, âgés seulement, à la mort de leur père, de 6, 4 et 2 ans. Elle

Digitized by Google

a courageusement traversé l'extrême misère, aidée dans son labeur par la confiance des patrons qui l'emploient et n'ont pas hésité à lui témoigner leur foi dans sa probité, en lui faisant à plusieurs reprises des avances d'argent toujours religieusement remboursées.

Ses trois enfants, élevés dans un petit logement très soigné, très ordonné, égayé par quelques objets fabriqués par elle avec goût, n'ont cessé de recevoir des soins assidus et des exemples dont ils ont profité : la fille aînée, arrachée à une longue maladie par une grave opération, mais restée infirme, travaille avec sa mère ; la seconde apprend l'état de repasseuse, et le petit garçon de 10 ans suit ses classes avec assiduité et succès.

L'Académie attribue à M^me^ Pariset un prix de 200 fr.

Elle en accorde un de 150 fr. à M^me^ veuve Nicolas. Agée de 39 ans, mère de six enfants, dont l'aîné a 17 ans et le plus jeune 4, M^me^ Nicolas avait épousé un peintre en bâtiments, laborieux et rangé, et contribuait aux charges de la maison par son travail comme piqueuse de bottines. Frappé à deux reprises par la maladie, alité la seconde fois pendant six mois, Nicolas mourait en 1895. Bientôt, M^me^ Nicolas elle-même, souffrant depuis la naissance de son dernier enfant d'une maladie interne aggravée par ses excès de travail, entrait à l'hôpital pour y subir deux pénibles opérations qui l'y retinrent treize mois. Trois des enfants avaient été recueillis par l'assistance publique, un par une tante ; mais la mère, incomplètement guérie, était préoccupée de ne pas laisser livrés à eux-mêmes les deux aînés, l'un coupeur, l'autre ouvrier en chaussures. Elle est donc revenue leur faire un intérieur où elle a bientôt rappelé le petit garçon de

Digitized by Google

6 ans confié à sa tante; dominant ses souffrances, elle tient le modeste logis dans un ordre parfait, prépare les repas, entretient les vêtements, réalise des prodiges d'économie avec les salaires modestes des deux excellents sujets qui sont devenus ses appuis, surveille l'instruction de leur jeune frère, donnant un admirable exemple de courage et de résignation, et n'exprimant d'amertume et de regrets que de l'éloignement des trois enfants dont elle a dû se séparer.

II

L'attribution de vos prix de piété filiale vous permet d'apprécier cette année des mérites particulièrement touchants et louables. Et je tiens, avant d'en aborder le résumé, à exprimer le regret de ne pouvoir ici en découvrir complètement certains; il est des erreurs et des fautes que nous devons taire, surtout en parlant de celles qu'elles n'ont pas rebutées, dont le dévouement s'est rehaussé de pardons généreux et d'oublis, auxquels nous devons nous associer en ne soulevant pas les voiles discrètement entr'ouverts par votre Commission.

L'Académie accorde d'abord un prix de 400 fr. sur la fondation Gouy à M^lle^ Marie Vauthier, et se plaît à ajouter une nouvelle couronne à celle que la ville de Nancy lui a déjà donnée par l'attribution du prix de la fondation Roch.

M^lle^ Marie Vauthier est âgée de 36 ans, et sa vie est faite de souffrances, d'abnégation, de travail et de charité. Troisième des quatre filles d'un charron des environs de Bains, contre lequel le tribunal d'Épinal pronon-

Digitized by Google

çait en 1873 la séparation de corps, en confiant à la mère la garde des quatre filles, M^lle^ Vauthier, tout enfant, avait rempli dans le ménage de ses parents le rôle, au-dessus de son âge, d'une médiatrice et d'une consolatrice. Elle le reprenait six ans plus tard, quand, misérable et repentant, son père se présentait à l'humble maison patrimoniale où M^me^ Vauthier s'était retirée avec ses enfants, et venait y implorer le pardon et l'hospitalité.

Dans ces périodes de sa vie, sur lesquelles sa délicatesse me reprocherait d'insister, dans son enfance et sa jeunesse tourmentées et douloureuses, M^lle^ Vauthier avait appris le dévouement à sa meilleure école, et le poète eût pu écrire pour elle :

Malheureuse, j'appris à plaindre le malheur.

Vous allez savoir, Messieurs, de quelle façon elle compatit à celui de sa mère et de ses sœurs, sans que vis-à-vis de son père, sa charité sublime oubliât autre chose que ses fautes.

L'épreuve tentée au retour de Vauthier, en 1879, avait peu duré et mal fini; chassées par lui de la maisonnette qui, peu de temps après, était incendiée par son imprudence, dispersées par le besoin de gagner leur vie, M^me^ Vauthier et ses filles étaient domestiques à Paris, à Bains, à Épinal et à Nancy, quand, en 1882, M^lle^ Vauthier apprend que sa mère, usée par le travail et les tourments, vient de tomber malade, et que sa plus jeune sœur est sans emploi et sans appui. Elle entend que sa mère a besoin d'elle, et décide que sa sœur et elle se réuniront, recueilleront et soigneront la mère, travaille-

Digitized by Google

ront pour suffire à l'existence commune. C'est alors que Mlle Vauthier vient louer à Nancy, rue du Pont-Mouja, un très modeste appartement d'un loyer de 160 fr., où s'installent et qu'occupent encore la mère et les filles. Du travail est trouvé dans une fabrique de la rue des Tiercelins, aux ateliers de laquelle les jeunes filles sont occupées de 6 heures du matin à 7 heures du soir, rapportant à leur mère, incapable de tout travail, un salaire de 4 fr. par jour, qui fait face au loyer, à la nourriture, à l'entretien, et même au paiement de quelques anciennes dettes.

De nouvelles charges, spontanément acceptées, surviennent bientôt. La sœur aînée, placée au loin, a une fillette de 5 ans, frêle et maladive, qu'elle est dans l'impossibilité d'élever : Mlle Vauthier fait venir l'enfant, lui sert de mère et a fait d'elle une jeune fille gracieuse et vertueuse, âgée aujourd'hui de 22 ans, qui travaille avec ses tantes.

Vauthier, resté seul, toujours irrégulier, est dans la misère ; les bouts de champs qui entourent la maison incendiée ne se couvrent que d'hypothèques. Mlle Vauthier envoie quelques subsides à son père, se charge des dettes et évite l'expropriation. Puis, quand elle apprend que son père est très malade, qu'un cancer de l'estomac le ronge, elle joint à ses envois de pieux conseils, va même voir le malade, le réconcilie avec Dieu et assure les soins qui entoureront ses derniers jours.

Pendant ce temps, les dettes du père sont payées ; le petit bien qu'il avait compromis est sauvé ; Mlle Vauthier y installe sa sœur aînée avec son mari et les huit enfants qui sont nés du mariage.

Digitized by Google

Par quels prodiges d'ordre, d'économie, d'ingéniosité, Mlle Vauthier a-t-elle réalisé cette œuvre ? Votre commission a renoncé à le comprendre : elle s'est contentée d'apprendre que Mlle Vauthier, digne autant que courageuse, n'a sollicité ni les secours de la Société de Saint-Vincent de Paul, ni ceux du Bureau de bienfaisance, mais qu'au travail pénible des douze heures d'atelier, elle a ajouté régulièrement des heures supplémentaires, veillant jusqu'à minuit, se levant à 4 heures, jusqu'au jour où on l'a rapportée, prise de vomissements et de syncopes. Alors, forcée de rester à la maison, Mlle Vauthier s'y est organisé une nouvelle vie de travail obstiné, auprès de la vieille mère de 70 ans, dont la vieillesse s'écoule, douce et consolée, dans l'atmosphère de dévouement et de vertu qui l'entoure.

Cet imparfait résumé des exceptionnels mérites de Mlle Vauthier est l'écho du concert de louanges et d'admiration où se sont unis M. le Maire et M. le Curé de Bains, MM. les Curés de la Cathédrale et de Saint-Sébastien, aux églises desquels Mlle Vauthier fréquente les offices religieux, les patrons pour qui elle travaille, ses voisins, parmi lesquels deux honorables conseillers municipaux de la ville de Nancy.

Le dévouement de Mlle Anna Thiry, à qui l'Académie accorde le prix de 300 fr. fondé par M. de Goussaincourt, offre cette particularité qu'il s'est surtout appliqué à la seconde femme et au fils issu du second mariage de son père.

Mlle Thiry, aujourd'hui âgée de 35 ans, n'avait que 2 ans quand elle perdit sa mère en 1865. Remarié en 1867, son père, employé au chemin de fer, mort il y a

Digitized by Google

cinq ans, eut de ce second mariage un fils qui, après une jeunesse agitée, sorti du service de la Compagnie de l'Est, tombait, il y a quelques années, prématurément usé et malade, à la charge de la famille ; alité depuis un an, il a été emporté le 2 mai, après la réunion de votre commission, par une affection de poitrine. A côté de son fils, la seconde femme de Thiry souffrait d'une grave maladie de cœur, clouée sur son lit depuis quatre ans, suffoquant, étouffant, les jambes enflées et suppurant ; elle est morte le 14 mars dernier.

M^lle^ Thiry a consacré sa jeunesse à ses deux malades ; tout son travail et tous ses gains ont été pour eux, jusqu'au jour où, l'aggravation de leur état exigeant des soins méticuleux et de tous les instants, elle dut, pour les leur donner, quitter l'atelier de couture où elle s'employait, travailler chez elle et, depuis quelques mois, renoncer à tout travail pour fournir jour et nuit son temps entier à son rôle de garde-malade.

Elle a ainsi dépensé quelques milliers de francs qui lui venaient de sa mère, reculant sans l'éviter le moment de l'arriéré et des dettes ; quelques souvenirs auxquels elle était attachée ont été engagés au mont-de-piété. Restée seule par la mort des deux êtres auxquels elle s'était vouée, M^lle^ Thiry reprend la lutte pour satisfaire aux engagements qu'elle a contractés. Elle y sera heureusement aidée par la récompense que vous lui accordez.

M^lle^ Rufine Reinhardt reçoit un prix de 200 fr. sur la fondation Gouy.

Seule de neuf enfants qui tous, sauf elle, se sont mariés, M^lle^ Reinhardt, âgée de 45 ans, s'est consacrée à ses vieux parents infirmes et les a fait vivre par son travail.

Digitized by Google

La nature de leurs infirmités a rendu cette tâche particulièrement pénible. Tombée en enfance pendant les deux dernières années de sa vie, la mère s'échappait le jour, chantait la nuit, dérangeant ainsi sa fille dans ses occupations et la privant de repos. Agé de 76 ans, ne pouvant quitter sa chaise sans risquer des chutes, le père exige la présence fréquente de sa fille et absorbe une large partie de son temps. Et malgré la diminution de ses gains, M^lle^ Reinhardt a pris une nouvelle charge en recueillant la petite fille, âgée de 7 ans, d'une de ses sœurs qui entre à l'hôpital en même temps que son mari et un garçon de 9 ans. Le mari y meurt, le gamin s'y guérit, et M^lle^ Reinhardt l'accueille à son tour, pendant que la mère continue à être soignée.

M^lle^ Émilie Vautrin, à qui est accordé un prix de 150 fr. composé des 100 fr. de la fondation Mangeon et d'un reliquat de 50 fr. sur celle de M. de Goussaincourt, a rempli auprès de ses vieux parents un rôle analogue à celui de M^lle^ Reinhardt, en se consacrant à eux pendant que ses trois frères étaient engagés dans d'autres devoirs. Elle a suffi à cette tâche avec un faible salaire de 2 fr. par jour, augmenté du fruit de longues veillées ajoutées aux heures d'atelier, non sans causer dans la santé de la courageuse jeune fille, aujourd'hui âgée de 29 ans, des troubles dont elle est à peine remise.

Je ne sortirai pas, Messieurs, de l'objet de ce rapport consacré à des actions honorables, en signalant la conduite du patron du père Vautrin. Entré en 1867 comme camionneur au service de M. Ch. Mathieu, épicier en gros, rue Saint-Jean, 56, Vautrin dut le quitter au bout de

Digitized by Google

vingt-trois ans, à cause de son âge et d'une bronchite chronique. A ce moment, M. Mathieu continua pendant sept mois à payer intégralement le salaire de son vieil employé, puis lui assura, à partir du 1er juillet 1890, une pension viagère de 500 fr. par an. Je prie M. Mathieu de me pardonner de parler de lui sans lui en avoir demandé la permission ; j'eusse craint, en la sollicitant, de voir sa modestie me la refuser. Sans doute, en homme de cœur, M. Mathieu estime n'avoir fait que son devoir, et il a peut-être raison, mais le devoir aussi spontanément, aussi généreusement accompli est, en tout cas, un noble exemple que peuvent méditer utilement les maîtres de vieux serviteurs et de vieux ouvriers, et il serait souhaitable qu'il rappelât à certains d'entre eux, qui peuvent la remplir sans même réduire leur aisance et leur luxe, une obligation de conscience trop souvent méconnue.

Vous accordez enfin, Messieurs, le prix de 100 fr. de M. Finance à Mlle Élisabeth, dite Madeleine Mitrot. Agée de 42 ans, ouvrière depuis vingt-neuf ans à la manufacture des tabacs, où elle gagne un modique salaire de 2 fr. 50 par jour, Mlle Mitrot est le soutien unique et dévoué de son vieux père, âgé de 81 ans. En dehors des soins, qu'elle lui prodigue, elle donne à tous l'exemple de la bonne conduite et se distingue comme présidente de l'Association des jeunes ouvrières de la manufacture. Mlle Mitrot a déjà reçu, il y a sept ans, la moitié du prix de M. Boucher de Crèvecœur de Perthes. Celui que vous lui attribuez est un nouvel hommage aux qualités qui lui ont, en particulier, valu l'estime et la confiance des jeunes ouvrières, auxquelles elle consacre le temps dont son travail et ses devoirs filiaux lui permettent de disposer et

Digitized by Google

qu'elle fait profiter de son expérience du dévouement et de la vertu.

En faisant le classement des mérites qui lui sont proposés, non seulement suivant leur valeur, mais suivant les conditions imposées par les fondateurs de vos prix, votre commission éprouve chaque année le regret de ne pouvoir en faire entrer certains dans la catégorie du dévouement maternel et dans celle de la piété filiale. Limités à la récompense de ces deux seuls ordres de vertu, vous êtes contraints de négliger des actions intéressantes, souvent au plus haut chef, qui dans la famille sont dues à des parents autres que les mères et les enfants, ou en dehors des liens de famille, à de fidèles serviteurs, par exemple. Le testament de M. Chassignet vous ouvre déjà à cet égard une liberté assez étendue, en déclarant que son prix n'est pas réservé aux seules vertus familiales, que des actes de dévouement en cas d'épidémie, de guerre ou autre circonstance grave, peuvent donner le droit de concourir. L'Académie souhaite que de nouvelles libéralités, en multipliant les récompenses dont elle dispose, élargissent leur champ d'application.

Elle n'y trouverait pas seulement la satisfaction d'encourager et de couronner des dévouements plus nombreux et plus variés, mais celle aussi de développer la saine émulation, le contagieux exemple, la réconfortante impression qui résultent de l'hommage public qu'elle peut leur rendre.

C'est en effet, Messieurs, une étude salutaire et profitable que celle de ces êtres simples et généreux qui, dans le modeste milieu des classes ouvrières, se sont éle-

Digitized by Google

vés jusqu'aux sentiments les plus désintéressés, jusqu'aux actes les plus nobles, qui, avec un véritable héroïsme, sans autre appui que leur foi et leur instinct du devoir et du sacrifice, n'ont, dans les tâches les plus lourdes que puisse imposer la misère humaine, connu ni le découragement ni la défaillance, et, pauvres, ont su faire leur pauvreté charitable et bienfaisante.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DUPEUX

PAR M. L'ABBÉ EUG. MARTIN

MESSIEURS,

Le travailleur nancéien n'eut pas toujours à sa disposition cette salle vaste, bien éclairée, si heureusement aménagée, où tout lui facilite la recherche et l'étude. Tous, nous l'avons connue, cette petite salle du premier étage, où l'on s'empilait à certaines heures; elle nous semblait bien étroite, et pourtant elle avait presque doublé depuis le temps où, sous l'administration de M. Soyer-Villemet, une demi-douzaine au plus d'habitués s'installaient au large autour de la table qui, le vendredi soir, réunissait votre Compagnie. Cette époque nous paraît lointaine, quand elle n'est pas vieille d'un quart de siècle; hier encore, notre cité n'était-elle point une modeste ville de 45,000 habitants, et notre école de médecine ne tenait-elle point tout entière au rez-de-chaussée de notre ancienne Université?

Or, dans cette salle, à l'embrasure de la même fenêtre, vint, matin et soir, durant quarante ans, prendre place

Digitized by Google

M. Dupeux[1]. Nous l'avons encore vu, il y a tantôt dix ans, gagner péniblement, le dos courbé, la démarche pesante, ce coin discret où l'attendaient ses livres! Ses livres! mais ils formaient toute sa famille; il vivait, il conversait avec eux, et, si l'amitié n'y eût pris garde, il eût oublié, dans leur commerce, les premières exigences de la vie.

Professeur à l'école Loritz, puis précepteur de M. le comte Robert de Mun, il avait voué aux classiques de l'antiquité et aux érudits du XVI^e^ siècle un culte que, blasé, personnel, utilitaire, notre siècle, disons-le tout confus, ne peut même plus concevoir. Il s'était épris surtout de nos humanistes lorrains. M. Schütz avait traduit la *Nancéide*[2]; ce que son collègue avait fait pour Pierre de Blarru, il voulut le tenter pour Laurent Pillart. Il se mit à l'œuvre avec amour et, après bien des journées de labeur, il eut la joie de tenir sa *Rusticiade* entre ses mains tremblantes d'émotion[3]. Jaloux de ne point prodiguer son trésor, il ne l'avait fait tirer qu'à 150 exemplaires; la flamme dévastatrice le rendit encore plus rare : elle en dévora 98.

Cet incendie de l'imprimerie Berger-Levrault causa à l'auteur un chagrin profond. Il ne se découragea pour-

---

1. Je dois ces détails sur M. Dupeux à l'obligeance de nos confrères, MM. Fliche et Favier, de M. Langlard, directeur d'assurances, ami de M. Dupeux, et de M. l'abbé Jardel, aumônier de l'hospice de Rosières-aux-Salines.

2. *La Nancéide ou la guerre de Nancy, poème latin de Pierre de Blarru, avec la traduction française,* par M. Ferdinand Schütz. Nancy, Grimblot-Raybois et C^ie^, 1840, LXXX-252 et 324 pp. in-8, 2 vol.

3. *La Rusticiade ou la guerre des paysans en Lorraine, par Laurent Pilladius, traduite par F. R. Dupeux.* Nancy, Berger-Levrault et C^ie^. 1875-1876, VII-356 et 277 pp. in-12. 2 vol.

Digitized by Google

tant point ; il traduisit, pour les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*[1], des passages de Jean de Bayon, et il rêvait de faire connaître aux lecteurs français la *Démonolâtrie* de Nicolas Remy[2]. C'est à cela qu'il travaillait, à demi-aveugle, mendiant la lumière à la fenêtre, serrant le volume contre ses yeux, quand il dut s'avouer vaincu, fermer son livre, poser sa plume et renoncer à son projet.

Mais, dès lors, que faire à Nancy, s'il ne pouvait se traîner à la bibliothèque ? A l'agitation de la cité, il préféra la douce tranquillité de la campagne ; il vint se retirer à Rosières, et là, dans ses promenades solitaires, à travers cette calme et riante vallée de la Meurthe, il pensait à ses livres, ses vieux amis, et, ne pouvant se résoudre à l'inaction, il consacrait les dernières lueurs de ses yeux à reviser sur le texte hébreu la version des Septante. Et, ce n'était point un retour sénile vers le Dieu qui réjouit sa jeunesse : c'était le couronnement d'une existence passée tout entière dans l'accomplissement discret et régulier des devoirs de la vie chrétienne.

Aussi les regrets de M. Dupeux étaient-ils sans amertume. Aux travailleurs dont il enviait le sort, il se laissa

---

1. Notice critique sur Jean de Bayon (*Mém. soc. archéol. lorr.* 1880 et 1881). Le volume des *Mémoires* (1881), renferme aussi une autre étude de M. Dupeux : *Relation et rapport circonstancié de la manière dont les troupes françaises ont attaqué son Altesse le duc de Lorraine et sa résidence de Nancy, imprimé en l'an 1670, traduit de l'allemand.*

2. *Nicolai Remigii, sereniss Ducis Lotharingiæ a consiliis interioribus... Demonolatriæ libri tres.* Lugduni, 1595, xxiv-394, pp. in-4°.

Parmi les œuvres de M. Dupeux, il faut citer encore un mémoire *sur l'autel consacré à Hercule Saxanus*, placé à la porte de la bibliothèque de Nancy, in-8°, 10 pp. avec planches.

Digitized by Google

facilement persuader par un ami fidèle, l'un de nos bibliophiles les plus distingués[1], de laisser un souvenir et un encouragement, et il chargea l'Académie de Stanislas de décerner, chaque année, un prix de 350 fr. à l'ouvrage le plus méritant, imprimé ou manuscrit, qui lui serait présenté sur un sujet d'histoire ou d'archéologie, de science ou de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine.

Des exigences testamentaires et la dépréciation des valeurs ont nécessité une interruption périodique des concours, et vous avez décidé, Messieurs, que le *concours Dupeux* comblerait les intervalles laissés par le concours Herpin.

C'est aujourd'hui, pour la première fois, que votre Compagnie est appelée à décerner ce prix. Elle le fait avec une émotion pleine de gratitude pour cet érudit modeste et infatigable qui, non content de donner à ses contemporains l'exemple d'un travail assidu, a su trouver, dans ses ressources modiques, de quoi stimuler, chez les générations futures, l'amour de la science et de la terre lorraine.

Messieurs, le concours de la présente année comportait un sujet d'histoire et d'archéologie se rapportant à la Lorraine. Sept auteurs y ont pris part et vous ont soumis des œuvres d'inégale importance, mais sérieuses, instructives, intéressantes.

Voici d'abord une notice manuscrite, ou mieux une causerie sur *Forbach*[2]. Sur le passé de cette ville pittoresque,

1. M. Langlard, directeur de l'agence nancéienne de la *Compagnie d'Assurances générales*

2. *Forbach, abrégé de son histoire,* cahier manuscrit de 16 pp.

Digitized by Google

que domine, hélas ! aujourd'hui une *Germania* de bronze, l'auteur, M. Léon Erny, nous ouvre de piquants aperçus : il nous présente, entre autres, une Alice de Réchicourt, pour laquelle ses deux prétendants renouvelèrent l'aventure d'Étéocle et de son perfide frère, et une Marie Camasse, qui, d'actrice, devint duchesse de Deux-Ponts et comtesse de Forbach. Il y a dans tout cela un riche canevas à développer ; avec M. Jules Claretie, qui lui adressa un mot fort aimable, nous espérons que M. Erny complétera ses recherches, et nous sommes assurés qu'ainsi fécondé, son travail ne sera pas pour déplaire « aux curieux et aux lettrés ».

Sornéville peut se féliciter d'avoir fourni à M. Noël, directeur honoraire d'école normale, la matière d'un ou plutôt de deux mémoires, encore manuscrits : l'un, sur *les mœurs et coutumes villageoises au* XVIII^e^ *siècle,* l'autre, sur *Jean Aubry,* fils du pâtre communal, qui devint capitaine de grenadiers au Royal-Italien[1]. Ces deux études, un peu mêlées, sont d'une lecture très attachante. Ce n'est pas sans émotion que nous y avons retrouvé, racontés avec verve, peut-être avec une complaisance, une confiance trop idylliques, nos usages du bon vieux temps : les *marandes* de Pâques et les *trimasias,* les *brandons* et les *daillats,* la *bure* de la Saint-Jean et l'*arrosage de la serpette* au jour de la Saint-Vincent... et ces pèlerinages à Saint-Nicolas, où les jeunes filles se fatiguaient à trouver cette mystérieuse *bonne pierre* dont la rencontre

1. *Mœurs et coutumes villageoises au XVIII^e^ siècle, — Jean Aubry, capitaine de grenadiers. Histoire d'un paysan lorrain sous l'ancien régime,* par B. O. E. Noël, directeur honoraire d'école normale. (Mars 1896.) Registre manuscrit de 249 pp.

Digitized by Google

assurerait à leurs secrètes espérances, prompte et entière réalisation. Nous souhaiterions toutefois que l'auteur ne se confinât point dans ce cadre un peu restreint du XVIII^e^ siècle ; son travail gagnerait à ce qu'il cherchât plus haut, dans le cours des âges, la généalogie de la noble famille qui habita le château et le développement de ces institutions dont il nous a fait le captivant récit. Pour les habitants de Sornéville, ce livre sera vraiment un livre de famille, et nous aimons à nous persuader que la municipalité voudra le faire pénétrer dans toutes les demeures.

A la notice que M. l'abbé Juste fit imprimer, en 1894, sur *Notre-Dame de Froidmont et Bouxières, en l'ancien pays messin*[1], M. Vacancard pourrait, sans doute, reprocher un patriotisme intéressé, mais votre Compagnie, Messieurs, louera l'attachement du bon curé aux traditions de sa paroisse et son amour pour le rustique sanctuaire de Marie qui, du chauve sommet de sa colline, surplombe si gracieux les riantes vallées où la Seille glisse ses eaux paresseuses et la Moselle se replie en sinueux contours. L'auteur s'est présenté, son livre à la main, au tribunal du souverain Juge, et, nous en avons la confiance, la Vierge puissante aura plaidé la cause de son pieux et fervent serviteur.

Ainsi que l'indique son titre : *Centenaire de la réunion à la France du pays de Salm. Notice historique et descriptive*[2], l'opuscule de M. Pelingre, officier d'académie, fut composé pour les fêtes qui se célébrèrent à Senones

1. *Notre-Dame-de-Froidmont et de Bouxières, en l'ancien pays messin*. Nancy, Vagner, 1894, in-8, 182 pp. avec carte et gravures.

2. 1793-1893. — *Centenaire de la réunion à la France du pays de Salm. Notice historique et descriptive,* par A. Pelingre. Saint-Dié, Grandidier, 1893, in-8, 71 pp. avec planches et photogravures.

Digitized by Google

en septembre 1893. C'est donc une œuvre de circonstance, mais un précis consciencieux, un bon guide du touriste, un souvenir que le voyageur voudra remporter de son excursion dans la haute vallée du Rabodeau; et, nous le dirons à sa louange, ce petit livre a ravivé notre désir de posséder, un jour, la monographie de la principauté de Salm et de son principal ornement, l'abbaye où travailla Dom Calmet. Vienne bientôt l'heure où Senones n'aura plus à jeter un regard d'envie sur son heureux voisin, Moyenmoutier[1].

L'histoire de la Révolution dans les provinces est encore peu connue; en Lorraine toutefois, plusieurs écrivains en suivent les péripéties, et des études locales préparent des documents pour une sérieuse généralisation. Grâce à l'un de ses fils, non certes le moins dévoué, la ville de Toul arrive en un rang très honorable. A l'un des derniers concours Herpin[2], l'Académie de Stanislas a donné à M. Albert Denis une médaille d'or, pour le premier volume de son histoire de *Toul pendant la Révolution*[3]; aujourd'hui, elle accueille les espérances que lui fait concevoir, pour la suite de cette œuvre importante, le sagace et judicieux dépouillement auquel cet avocat distingué vient de soumettre les registres officiels de la *Société* touloise *des amis de la Liberté et de l'Égalité,* et auquel nous fait assister son mémoire sur le *Club des*

1. Au concours Herpin de l'année 1896, l'Académie de Stanislas a donné le prix à la remarquable étude de M. l'abbé L. Jérôme, sur l'*Abbaye de Moyenmoutier.*

2. Concours de 1893.

3. *Toul pendant la Révolution. — De la convocation des États généraux à l'abolition de la Royauté.* — (5 juillet 1788-21 septembre 1792). Toul, Lemaire 1892, in-8°, 419 pp.

Digitized by Google

Jacobins[1]. Elle constate avec plaisir que M. Denis a mis à profit les conseils de notre éminent professeur d'histoire de l'Est, elle le presse de continuer ses recherches et lui donne rendez-vous à l'un de ses prochains concours.

A ces cinq ouvrages, intéressants chacun dans son genre, vous regrettez, Messieurs, de ne pouvoir décerner que de stériles éloges; pourtant, je ne doute point que, revêtus de votre autorité, ces éloges ne soient, pour les auteurs, une précieuse récompense et un encouragement puissant.

Le volume, richement illustré, que M. l'archiprêtre Chaussier a consacré à l'*abbaye de Gorze,* est plus considérable[2]. Le célèbre monastère, fondé par saint Chrodegang, régi par les Einold et les Jean de Vandières, n'était même plus l'ombre d'un grand nom; on gardait de lui un souvenir confus, mais on ne connaissait point son histoire. Ému de cette ignorance, M. le curé de Gorze a regardé « comme un devoir de remonter les âges par une étude suivie... Il n'a pas songé, nous dit-il, à paraître savant...; il a voulu simplement partager avec ses paroissiens, ses amis, ses confrères, ses compatriotes, le fruit d'un labeur qui n'a pas été sans joie[3] ». Initiative louable qui nous a valu un bon livre de vulgarisation. Assurément, sans nuire ni à l'intérêt de son ouvrage, ni à son désir d'édification, l'auteur aurait pu se départir,

1. *Le club des Jacobins de Toul* (1793-1795), par Albert Denis, — avec préface de M. Pfister. — Nancy, Berger-Levrault. 1895. In-8, XX-130 pp. — Cette étude avait d'abord paru dans les *Annales de l'Est.*

2. *L'Abbaye de Gorze, histoire messine, avec portraits, vues, sceaux, médailles et monnaies,* par l'abbé F. Chaussier, archiprêtre et curé de Gorze. Metz, Houpert, 1894, XV-524 pp.

3. *Op. cit,* préface, XIV.

Digitized by Google

envers les hommes et envers les choses, de son indulgence, de sa bienveillance inaltérables; il aurait pu surtout être moins modeste et faire résolument œuvre de critique et de science; mais, tel qu'il est, son ouvrage marque un progrès sur les études antérieures de Lager et de Nimsgern, et votre Compagnie lui a décerné une *médaille de vermeil*, heureuse de récompenser un travail consciencieux et de donner la main, au-dessus de la frontière, à l'un des membres distingués de ce clergé messin, resté si digne et si français.

Tous nous avons lu avec intérêt les *Études* de M. Beaumont *sur le règne de Léopold*[1]. A cette lecture, avouons-le, notre patriotisme de vieux Lorrains a quelque peu souffert; on nous avait tant montré le fils de Charles V comme un prince accompli, comme le modèle des souverains! mais il a fallu nous rendre à l'évidence de la démonstration, et ce n'est pas la dernière surprise que nous ménagent nos impitoyables chercheurs. Terrible époque que la nôtre, où le bélier de l'historien bat en brèche les réputations qui paraissaient les mieux assises! Avec le principal du collège de Lunéville, nous constatons les faiblesses de Léopold, les fautes de son administration, le désordre de ses finances; nous sommes frappés surtout de cette politique si contradictoire, qui portait le duc de Lorraine à lutter contre l'influence française, ce qui était sagesse; et faisait calquer au monarque de Lunéville les usages de la cour de Versailles, ce qui était imprudemment préparer l'assimilation.

1. *Études sur le règne de Léopold, duc de Lorraine et de Bar*, (1697-1729), par H. Beaumont, docteur ès lettres. Nancy, Berger-Levrault, 1894, in-8, XII-637 pp.

Digitized by Google

Malgré la sévérité de certaines appréciations, ces *Études* de M. Beaumont, appuyées sur des documents nombreux et souvent inédits, fouillées avec une remarquable sagacité, écrites d'un style clair, ferme, élégant, forment une œuvre excellente de critique historique. La Faculté des lettres les a jugées dignes de mériter à leur auteur les honneurs du doctorat, et vous avez décidé, Messieurs, de leur accorder le *prix Dupeux*, d'une valeur de 325 fr.

Nous exprimons le vœu que l'historien de Léopold, aujourd'hui séparé de nous, n'oublie point cette cité de Lunéville qui fut sa patrie d'adoption; nous espérons qu'il lui réservera toujours une place de choix dans ses recherches et dans ses travaux.

Ce premier concours a donc réussi, et l'Académie de Stanislas n'a point à déplorer, comme d'autres sociétés nancéiennes, le peu d'entrain des auteurs et des amateurs lorrains. Assurément, un plus grand nombre auraient pu, auraient même dû s'y disputer le prix; peut-être la discrétion de quelques-uns a-t-elle voulu vous épargner l'embarras d'une décision toujours délicate; peut-être encore, certains se sont-ils réservés pour les prochains concours. Du moins, les sept auteurs qui ont affronté la lutte, ont racheté par la valeur de leurs ouvrages leur infériorité numérique. S'il lui avait été donné de les lire, M. Dupeux se serait applaudi de son initiative...; il se serait déclaré satisfait, ou plutôt non : comme nous, il aurait regretté que la modicité de ses ressources ne lui permît point de décerner à chacun la récompense qu'il a méritée.

Digitized by Google

DEUX OASIS ASIATIQUES

(MERV ET BOUKARA)

PAR M. RISTON

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Lorsque, il y a cinq ans, vous me fîtes l'honneur de m'admettre dans les rangs de votre savante Compagnie, j'éprouvai, tout à la fois, une profonde reconnaissance pour votre trop grande indulgence et une légitime fierté d'être des vôtres.

Ce sentiment de vive gratitude, je n'ai cessé, depuis lors, de le vivement ressentir et je suis particulièrement heureux de pouvoir, en ce jour, vous en redire encore toute l'expression.

A défaut d'un sujet rentrant plus directement dans le cercle de vos études habituelles, vous me permettrez, Messieurs, de vous faire part, très simplement, de quelques impressions vécues naguère au cours d'une rapide fugue en Asie centrale, dans ce coin d'Orient où se sont mesurés les plus grands conquérants et où se sont jouées, bien des fois, ces parties fameuses dont a dépendu si souvent le sort même de notre vieux monde.

Digitized by Google

Nous venions de quitter Tifflis pour suivre la longue vallée de la Koura qui fuit rapidement vers l'est, tout encadrée de hautes montagnes, au nord la chaîne du Caucase, au sud le massif de l'Arménie et de l'Ararat, aux bibliques souvenirs.

Au fur et à mesure que l'on se rapproche de la Caspienne, le pays, d'abord fertile, devient aride et de plus en plus triste, pour se changer en un véritable champ de pierres et de sable aux environs immédiats de Bakou.

Bakou ! qui pourra jamais dépeindre l'effrayante désolation de cette région, où toute végétation a disparu d'un sol uniformément recouvert d'un épouvantable linceul de sable brûlant ! C'est le pays du feu, sans trêve ni répit.

Et cependant, lorsque l'œil, quittant ces surfaces désolées, s'en va se reposer sur les flots scintillants de la Caspienne, la tristesse semble s'envoler aussitôt, comme par un véritable enchantement. C'est que la mer, cette grande charmeuse, égaye et donne une vie à tout ce qu'elle touche, en dotant le plus maussade paysage d'un caractère d'extrême grandeur ou de riante poésie.

L'animation du port est à son comble, le bateau d'Ouzzoun Adda prêt à partir. C'est avec les cris et les écrasements habituels que s'opèrent les dernières phases de l'embarquement.

Le vapeur, chauffé au pétrole, quitte la rive. Nous assistons bien à l'inévitable scène des adieux, mais ici, sous cette latitude, ils n'ont pas ce caractère de désespoir extérieur, si fréquent dans nos ports européens. Le calme naturel à l'Oriental, la destinée qui s'écoule sans que les humains puissent y rien changer, mettent sur ces visages,

Digitized by Google

assurément émus intérieurement, un masque de résignation et de force qui est loin de manquer de grandeur.

Peu à peu le panorama gagne en étendue et en beauté. Bakou s'étend au fond de la baie, qu'elle dessine au loin de ses blanches constructions; les collines lui font comme un rempart naturel et, longtemps encore, alors que déjà les habitations auront disparu dans une brume indécise, la haute tour de la Jeune Fille nous apparaîtra, comme le dernier souvenir de la ville enfiévrée.....

La mer Caspienne possède le plus détestable des renoms, mérité il est vrai, mais aujourd'hui elle semble s'être mise en frais de coquetterie avec nous, car c'est doucement bercé par le seul clapotis de l'eau, que le navire s'éloigne de la côte.

La traversée n'est pas longue, dix-huit à vingt heures, mais chacun s'est néanmoins installé à bord, comme s'il devait y passer une partie de son existence. Curieux tableau que celui de l'entrepont, transformé en un véritable campement persan, où, entre d'énormes ballots, s'étendent, sur de sordides tapis partout déroulés, ces gros négociants, trompant les heures de loisir par d'interminables parties de cartes ou de dés, tandis que certains d'entre eux, malgré la douceur de la traversée et par la seule force de l'habitude, semble-t-il, misérablement penchés sur le bastingage, s'efforcent de sacrifier au dieu malfaisant.

La nuit est arrivée rapidement; peu à peu chacun a regagné sa cabine ou son carré, le calme le plus complet règne sur tout le paquebot, mais je ne puis m'arracher à la poésie et au charme intime et mystérieux de cette nuit idéale qui, parmi tous mes souvenirs de lointains

Digitized by Google

voyages, restera comme l'un des plus attachants et des plus émouvants.

Un matelot, à l'avant, fredonne encore, pendant quelques instants, une vieille complainte du pays, puis le silence se fait absolu.

Quelles jouissances infinies dans ce spectacle enchanteur, où le ciel répand sur la mer cette extraordinaire lueur, qui tombe de millions d'astres accrochés à la voûte du firmament. La vie, que le sommeil n'a pas encore engourdie tout à fait, s'écoule dans une foule de sensations irréelles, que la veille ne connaît pas : c'est le rêve éveillé, qui s'empare si pleinement de tout notre être transporté et ravi.....

Au matin, l'éclat des étoiles s'estompe dans le jour qui commence, pâle lumière dessinant la côte, alors que déjà le sommet du Balkan est tout empourpré des premiers rayons du soleil.

Le navire aborde le long d'un quai primitif, perdu seul au milieu des sables ; et sur ce rivage inhospitalier, contraste incroyable, un train sous pression, qui va nous emporter en quelques heures dans des régions où il était encore impossible de pénétrer, il n'y a pas vingt ans !

C'est la mainmise de la vapeur sur cette Asie, naguère pleine d'inconnu, et qui, attaquée aujourd'hui de tous es côtés à la fois, est sur le point de nous livrer ses derniers secrets. C'est l'œuvre prodigieuse d'Annenkoff, que l'on serait tenté de traiter de huitième merveille du monde, si, en cette fin du XIX^e^ siècle, il pouvait encore être de mise de s'étonner devant les travaux prodigieux qu'il aura vu mener à bonne fin !

En Algérie, les nôtres, eux aussi, se sont mesurés à

Digitized by Google

pareilles difficultés, et toute ma pensée se reporte avec orgueil vers cette ligne d'extrême pénétration poussée, en quelques mois, par nos vaillants soldats, jusqu'au cœur même du Sahara, à quelques kilomètres seulement de cette oasis de Figuig, sur laquelle, depuis bien des années, devrait flotter le pavillon tricolore. L'intelligence et le courage furent les mêmes, et si notre pays n'était point ancré dans ces si funestes traditions administratives, qui paralysent à la fois l'initiative et l'action des plus résolus — et ils sont légion — il y a longtemps déjà qu'au transcaspien russe, nous aurions pu donner le pendant de notre transsaharien français. C'est dans notre patrie cependant que germent toutes ces grandes idées, qui s'étiolent chez nous, étouffées sous les vaines préoccupations d'une stérile politique, alors que l'étranger, guidé par le sens merveilleusement pratique de son intérêt, s'en empare pour les faire passer aussitôt dans le domaine de la réalité.

Quittant la Caspienne, la voie traverse une première zone de dunes, puis court au milieu d'une plaine fertile, cultivée avec soin par ces fiers Turkomans qui, de pillards et de farouches qu'ils étaient hier encore, se révèlent aujourd'hui comme d'excellents agriculteurs.

Le soleil darde ses implacables rayons sur la campagne, où tous les objets paraissent se jouer dans un continuel mirage, tandis que se profile vers le sud la haute chaîne de montagnes aux ombres violettes et profondes, frontière actuelle, mais bien provisoire, de la Perse.

Quelques centres populeux s'échelonnent sur ce long parcours : c'est d'abord Geok-Tépé, où le nom de Skobeleff est resté attaché à l'une de ces répressions sans

Digitized by Google

pitié, que l'opinion absout chaque fois que le succès a suivi ; puis, plus loin, Askabad, avec son centre administratif ; enfin, tout enfouie dans son oasis de verdure, Merv, l'une des plus anciennes villes du monde. L'eau y abonde ; aussi quelle luxuriante végétation, à laquelle il ne manque, hélas, en raison même de l'extrême rigueur de l'hiver, que ces palmiers si décoratifs, qui donnent aux oasis africaines ce cachet artistique qui est le leur propre.

Non loin de la ville actuelle, s'élèvent, dans une plaine déserte, les restes de cette capitale antique dont l'origine remonte aux temps où l'histoire et la légende se confondent si souvent. L'aspect de ces ruines désolées, qui occupent une surface de plus de cinq kilomètres carrés, est singulièrement imposant, avec ses multiples remparts, ses portes encore debout, ses innombrables tours, ses palais, ses mosquées ! L'histoire de la grandeur et de la décadence de Merv est comme gravée, en caractères ineffaçables, sur son propre sol, et ses diverses enceintes, de plus en plus restreintes après chaque guerre malheureuse, ne permettent-elles pas à l'historien de suivre ses destinées lamentables et d'assister, pour ainsi dire, à son triomphe, à son agonie et à sa mort ? C'est qu'il doit y avoir peu de villes, de par le monde, qui aient été témoins et victimes d'aussi épouvantables calamités que celles qui fondirent sur Merv, au lendemain même de sa plus grande prospérité. Capitale des possessions d'Alexandre le Grand en Asie centrale, séjour de prédilection du sultan Sandjar, Merv était trop riche pour pouvoir échapper aux convoitises de l'invasion mongole, et c'est alors que s'accomplit la plus horrible tuerie dont l'histoire ait conservé la mémoire.

Digitized by Google

Assiégée par le plus jeune des fils de Djengis Khan, la ville fait aussitôt sa soumission, croyant de la sorte échapper à la colère du vainqueur, mais vain espoir ! Djengis Khan a donné des ordres formels : aucun habitant ne sera épargné, et sa fureur ne distinguera ni les femmes ni les enfants ! Pendant quatorze jours consécutifs, cette œuvre de mort s'accomplira méthodiquement, et si, par instant, le bras de l'exécuteur s'arrête, ce n'est que pour lui permettre de réparer ses forces et continuer jusqu'au bout, cette infernale extermination. Quatre habitants échapperont, par miracle, à la mort, alors que plus d'un million de têtes seront tombées sous le yatagan des hordes de l'impitoyable Mongol.

Merv, tant était grande sa vitalité, connut encore, dans la suite, d'heureux jours, mais son cycle brillant était passé, et aujourd'hui, après de nouvelles invasions et de continuels revers, les scorpions et les serpents sont seuls à habiter les palais en ruines et les places désertes de ce Pompéi asiatique qui, lui aussi, réserve, sans aucun doute, aux chercheurs les plus précieuses découvertes.

Nous ne quittons cette triste région que pour nous enfoncer dans une contrée plus désolée encore : le pays des grandes dunes qui, sur une profondeur de plus de deux cents kilomètres, formait, avant l'ouverture de la ligne, une barrière presque infranchissable entre l'Oxus et le Mourgab. L'Asie, on le sait, a la spécialité des plus terribles déserts du globe, et cet immense plateau du Karakoum sur lequel nous nous engageons, laisse loin derrière lui en horreur, les solitudes de l'Afrique septentrionale ; c'est la plus effroyable des fournaises de l'Asie.

Digitized by Google

De tous les côtés, aussi loin que porte la vue, lorsqu'on a pénétré dans l'intérieur, ce n'est qu'un amoncellement incroyable d'un sable impalpable et toujours en mouvement. D'innombrables mamelons, dus à l'incessant apport de matériaux arrachés à des roches lointaines, forment, dans toutes les directions, comme de colossales vagues d'un nouveau genre, donnant à la plaine l'aspect d'une mer en courroux qu'une main toute-puissante eût immobilisée et pétrifiée d'un seul coup. Sous l'impulsion du moindre souffle, ce sable, d'une tenuité extraordinaire, glisse sur la surface unie de cet océan fossile sous la forme d'un léger nuage, que l'on voit, tour à tour, escalader et descendre toutes les pentes.

Quel sort que celui réservé aux malheureux égarés dans de pareils déserts; aussi ne peut-on penser, sans une profonde émotion et un véritable respect, à ces indomptables pionniers qui, sous la conduite résolue de leur général, ont eu l'audace, je dirais presque la folie, non seulement de croire au succès de l'œuvre commune, mais encore de la réaliser d'une façon aussi complète. Ne soyons pas ingrats, et nous, qui traversons ces régions désolées sans même nous en apercevoir, payons le tribut de notre profonde admiration à ces obscurs travailleurs, tombés pour jamais sous les atteintes répétées de ce soleil meurtrier, de la fatigue arrivée à son suprême degré, sous le douloureux cortège de ses désespérances infinies.

De chaque côté de la voie, dans ces trop nombreuses tombes, dorment de leur dernier sommeil, à l'ombre de la croix, elle, symbole de tout espoir, ces hommes arrachés à la vie dans toute la force de leur jeunesse. C'étaient

Digitized by Google

presque tous de pauvres petits soldats de la malheureuse Pologne, qui, sur l'ordre de l'empereur, s'en étaient allés accomplir noblement et simplement leur devoir. Ne pleurez pas, dans votre humble village, mères de ces héros dont l'histoire ne conservera même pas les noms, mais dans votre affiction, relevez la tête et soyez fières ! Sans doute, vous n'aurez pas l'humaine consolation d'aller, en de pieux pèlerinages, mouiller leurs tombes de vos larmes, mais songez que vos fils sont morts martyrs d'une grande cause, dignes de leur valeur et de leur courage. Là-bas, dans la steppe perdue, ce sera le vent qui, en votre nom, ira murmurer son incessante prière sur leurs chères dépouilles, abritées pour jamais, comme en un doux berceau, dans ce sable doré, qui voudra pour vous et pour elles, se faire plus tendre et plus léger.

Et quelle énergie ne faut-il pas encore actuellement à ces employés de la voie, soldats des bataillons de chemin de fer, qui, véritables déportés, passent leur vie dans ces petits postes de surveillance, trop pompeusement décorés du nom de station. Ils n'ont même plus le stimulant qui fut le lot de leurs aînés, la satisfaction de voir chaque soir, après une rude journée de travail, les rails s'avancer sans cesse, vers le but de plus en plus rapproché. Aujourd'hui, pour tous ces braves, il n'y a que la monotone et énervante vie de chaque jour, le travail isolé dans l'isolement absolu ! Aussi ne leur marchandons pas ces interminables arrêts que rien ne semble nécessiter. Pendant ces rares moments de conversation, ces malheureux se donnent à eux-mêmes le change sur leur propre existence, toujours à la merci des convois

Digitized by Google

d'approvisionnement, et dans ce fugitif bonheur, n'est-ce point pour eux, comme le mirage de la patrie absente, la vie redevenue normale, avec la plus douce des aspirations : l'espérance du retour ?

Pour nous, l'impression de toutes ces souffrances passées et présentes avait été trop vraie pour s'effacer si vite, et notre pensée en était encore tout imprégnée, que déjà l'Amou-Daria roulait sous nos pas, dans son lit capricieux et sans cesse changeant, le flot immensément large de ses eaux jaunâtres et limoneuses.....

Boukara n'est pas loin. Les Russes, avec cet esprit d'adresse et de juste compréhension, grâce auquel leur diplomatie occupe le rang hors pair, qui est le sien à l'heure présente, se sont bien gardés d'installer dans la capitale de l'Émir, leurs fonctionnaires et leurs soldats. Arrivés à leur but, la conquête véritable, dissimulée, il est vrai, sous un protectorat de pure apparence, ils ont construit leur résidence à plus de dix kilomètres de la ville. Grâce à cette circonstance, Boukara a pu conserver son cachet primitif; c'est pour le voyageur un bonheur inespéré, si rare aujourd'hui, de pouvoir pénétrer, en toute sécurité, dans une cité orientale vraiment digne de ce nom, restée en dehors des atteintes de notre civilisation européenne.

Une porte imposante, avec créneaux et mâchicoulis, percée dans un haut rempart de terre, donne accès dans un dédale de ruelles étroites, toutes bordées de constructions grossières en briques crues, présentant sur leurs façades, uniformément grises, ces portes basses et étroites que l'étranger ne saurait impunément franchir. D'élégants minarets cyclindriques, aux briques reluisantes

Digitized by Google

sous leur émail multicolore, décèlent, à chaque pas, l'existence de nombreuses mosquées.

Le soleil monte encore sur l'horizon ; les rues privées d'ombre sont désertes, et il faut véritablement être du Nord pour oser s'aventurer aussi follement à pareille heure !

De-ci, de-là, quelques ravissantes terrasses, bien abritées des rayons du soleil, permettent à leurs heureux propriétaires cette douce somnolence pendant les heures trop chaudes du jour. Enveloppés dans de magnifiques robes d'une soie chamarrée, où le rose le plus vif s'allie aux tons criards du vert, du jaune et du violet, dans les dessins les plus imprévus, ces nobles Boukares, la tête prise dans un énorme turban, ont, dans toute leur personne, un caractère de distinction qui en impose.

Des bassins sacrés, délicieusement ombragés sous leur dôme de verdure et dont l'eau sainte sert tout à la fois aux usages les plus rituels et les plus profanes, jettent sur ce tableau la note gaie et riante d'une véritable oasis. Nombreux sont les fidèles qui, à chaque heure du jour, y viennent accomplir les prescriptions du Coran, et ce ne sont, sur les marches de la piscine, que grappes humaines dans la plus artistique des confusions.

Mais voici que la vie semble renaître comme d'un seul coup, dans cette ville endormie. De loin, des cris et un brouhaha caractéristique signalent la proximité d'un marché. Le soleil est moins chaud, mais son éclat est encore assez vif pour faire produire tout son effet à ce bariolage incroyable des couleurs et des marchandises. L'animation est extrême et la discussion portée à son plus haut diapason entre acheteurs et vendeurs, qui ont

Digitized by Google

toujours l'air de s'injurier bien fort et de vouloir en venir aux mains, alors qu'en réalité il ne s'agit entre eux que d'une amicale conversation ! Au travers de cette foule encombrante, le passage n'est pas chose facile, et, si l'on veut éviter le désagrément d'avoir le crâne défoncé par ces lourdes charges que laissent tomber de leurs têtes ces grands gaillards sans crier gare, ou les pieds broyés par ces trop majestueux chameaux, qui ne dévient jamais de leur droit chemin, quoi qu'il doive arriver.

D'énormes empilements, de véritables montagnes de pastèques vertes et savoureuses, s'alignent sur la petite place où les plus fortunés des marchands s'abritent sous une sorte de parasol, formé d'une natte de sparterie maintenue en l'air par un léger châssis.

Plus loin, c'est le quartier des bouchers avec ses trop peu appétissantes provisions, toutes couvertes d'un véritable nuage de mouches affamées, tandis que, partout, circulent en gambadant dans un affairement de bon ton en la circonstance, ces centaines de petits vendeurs, véritables camelots de nos boulevards, dont ils ont la verve, l'esprit gouailleur, avec cette espiègle ténacité dont il est fort malaisé de se débarrasser !.

L'animation augmente encore autour de nous ; ce sont les campagnards qui, en foule, viennent au marché faire l'échange de leurs produits accumulés en charges invraisemblables sur le dos des chameaux et des ânes.

Que dire de ces pauvres petits bourriquets de Boukara et comment pouvoir les assurer assez de toute la compassion qu'ils ont inspirée à nos cœurs touchés de tant d'infortunes et de tant de résignation ! En France,

Digitized by Google

l'âne ne jouit pas d'ordinaire d'une élogieuse réputation; son caractère, que d'aucuns prétendent — à tort j'en suis bien sûr — capricieux et difficile, ne lui attire que peu de sympathie, mais combien ce portrait de l'âne des pays chrétiens s'applique peu à celui des pays de l'Islam ! Ici l'âne est le plus précieux et le plus doux des animaux; dur à la fatigue, d'une sobriété dont rien n'approche, il ne sait même pas ce qu'est la simple velléité de la résistance. Toujours résigné à son sort, il semble que l'air ambiant l'ait rendu fataliste lui aussi. Alors à quoi lui servirait-il de se révolter à ce bon petit animal, qui de ses yeux étonnés vous lance un regard si reconnaissant, lorsque, chose inconnue pour lui, vous vous êtes abaissé, jusqu'à lui faire la moindre des caresses. C'est qu'il n'est pas gâté sous ce rapport; voyez plutôt là-bas ces deux et même trois pesants Boukares, qui, le plus naturellement du monde, viennent de prendre place, à la fois, sur son dos trop étroit, qui plie à se rompre; mais qu'importe? *c'était écrit,* et l'âne s'en va trottinant de plus belle jusqu'au jour fixé où il tombera pour ne plus se relever.

Au fond de la place du marché, se dresse l'une des principales médressées, sortes d'universités qui ont valu à Boukara son renom si envié dans tout le monde musulman.

A côté, une porte au cintre surbaissé donne accès dans les bazars. De longues et interminables galeries, protégées du soleil par de lourdes voûtes ou par de simples plafonds, courent dans toutes les directions, véritable labyrinthe toujours plongé dans une délicieuse fraîcheur. De chaque côté, des centaines, des milliers

Digitized by Google

peut-être de boutiques, s'alignent en un ordre parfait, avec leurs étalages multicolores, véritables musées où les plus charmants bibelots anciens font pendant aux plus invraisemblables productions modernes, dans une promiscuité bizarre et amusante.

Chaque spécialité a son quartier : ici, les marchands de ces brillantes soieries ; là, les tapis si vantés des diverses régions de l'Asie centrale ; plus loin, les pierres précieuses, les armes, que sais-je? ces mille et mille objets qui seraient tous à emporter, tant ils sont du goût le plus pur et du travail le plus fini.

De graves savants, à la barbe longue et soyeuse, au maintien plein de dignité, sont arrêtés devant les tables des bouquinistes. Assis sur leurs talons au milieu de monceaux de manuscrits rares et curieux, ils continuent la discussion, toujours ancienne et jamais épuisée, sur le mérite de leurs récentes et respectives acquisitions. Quelques tasses d'un thé jaune et léger, offertes par l'intelligent libraire, viennent à propos, de temps à autre, ramener la paix et le calme dans le petit cercle des intimes qui, en les savourant, ne peuvent résister au désir de raconter les cancans de la ville ; c'est là qu'on recueille toutes les nouvelles et que, bientôt, l'on ira lire les journaux.

Nous aussi, avons pris les habitudes boukares ; chaque jour nous ramène, pour de longues heures, dans ces bazars que l'on ne se lasse de parcourir, et où nous avons maintenant de nombreux amis. Chacun veut avoir l'honneur de nous recevoir, et probablement, surtout celui de nous vendre quelque chose ; aussi que de stations sous ces auvents hospitaliers et quels regrets de n'avoir

Digitized by Google

pu y en faire de plus nombreuses ! Trois années ont passé depuis, mais le plaisir est encore le même, lorsque, par la pensée, nous revivons ces heures délicieuses de captivante flânerie.

Jamais non plus, je n'oublierai l'accueil plein de respectueux attachement de ce brave Afghan, à la démarche déjà alourdie par les années, qui, chaque fois qu'il nous apercevait de loin, laissait éclater sa joie et nous saluait à la mode de son pays, en se tirant la barbe d'une main, alors que de l'autre il semblait se frictionner énergiquement le bas de l'estomac. Ne rions pas, peut-être est-ce en Afghanistan la place assignée au cœur, et puis qu'importait cette mimique bizarre devant la sincérité du sentiment ?

Lorsque l'heure des adieux eut sonné, ils revêtirent, avec cet excellent montagnard arrivé au terme de sa longue carrière, un caractère de grandeur simple et touchante. Après le cérémonial habituel, et l'échange dernier de poignées de main à l'européenne, manifestation vide de sens pour lui, mais à laquelle il se prêtait toujours de bonne grâce pour nous obliger, le digne vieillard, debout, les yeux remplis d'une expression mélancolique mais courageuse, lève le bras et montrant le ciel, il nous fait comprendre que si sa peine est grande de savoir que nous n'aurons plus le bonheur de nous revoir sur cette terre, il a du moins la consolation de penser qu'un jour nous irons le retrouver au paradis où il nous aura précédés.

Et ce fut la fin. Le soir même nous quittions Boukara, nous aussi la tristesse au cœur, avec l'envie folle d'y revenir jouir encore de son indéfinissable attrait.

Digitized by Google

Samarkande sera toujours un trésor pour l'archéologue et l'historien, mais Boukara, avec sa vie si intense et si colorée, ses habitants aux costumes si variés et si pittoresques, l'animation extraordinaire de ses marchés, le calme et le mystère de ses bazars, restera, pour le peintre et l'artiste, comme l'idéal et la perle de cet Orient, qui captive et retient pour jamais, sous le charme, tous ceux qui y ont une fois goûté, pays du Soleil et de la Lumière infinie, où les heures semblent s'écouler dans un éternel printemps !

Digitized by Google

LES FORÊTS

ET LA VIE RURALE

PAR M. A. MATHIEU

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Le 1er février 1895, quand vous m'avez admis comme membre titulaire dans votre Compagnie, j'ai vivement éprouvé la reconnaissance de cet insigne honneur et la crainte de mal justifier votre attente. Pour tenir sa place dans vos rangs, il ne suffit pas, en effet, d'assister à vos séances en auditeur sympathique, il faut y apporter une collaboration active; mais, si j'ai beaucoup à recevoir de vous, j'ai peu à donner en retour, témoin le petit nombre et l'importance secondaire de mes travaux.

Vous avez passé outre, et l'invitation bienveillante de notre président m'enhardit à parler devant une assemblée d'élite. Fidèle au vieil adage : *ne, sutor, ultra crepidam,* je vous entretiendrai des forêts que j'ai longtemps parcourues, et, plus spécialement, de leur rôle dans la vie rurale.

Ce rôle diffère suivant le caractère agricole, pastoral

Digitized by Google

ou mixte imprimé à chaque contrée par le climat et le sol, la race et le degré de civilisation de ses habitants ; comme j'ai pu l'étudier dans les campagnes lorraines, les Alpes de Savoie et l'Algérie occidentale, le souvenir des choses vues et des impressions ressenties mêlera parfois sa note personnelle à des considérations d'ensemble.

I

Le savant travail de notre confrère M. Ch. Guyot sur les forêts de Lorraine fait nettement ressortir, entre le v^e^ et le XVIII^e^ siècle, leur influence sur le bien-être des populations rurales : l'ouvrier des champs y trouve les bois de feu, de charpente et de menue industrie dont il a besoin, la pâture pour ses animaux de labour et la glandée pour ses porcs ; hors des réserves seigneuriales, il exerce en outre la pêche et la chasse, sauf la chasse noble qui consiste à poursuivre le cerf avec meute et à user de faucons ou d'autres animaux de vol ; il peut aussi détruire les bêtes sauvages sur le lot de terrain qui lui a été accensé en vue de nourrir sa famille.

Aussi anciens que le domaine, ces droits d'usage non écrits sont basés sur la coutume locale ; le propriétaire ne leur attribue point un caractère onéreux, car les produits de ses terrains pastoraux ou forestiers n'ont de valeur qu'à la condition d'être utilisés par lui-même ou par ses vassaux ; son intérêt est d'autant mieux sauvegardé que ces derniers sont plus nombreux, car les serfs cultivent la terre du seigneur, coupent et voiturent ses récoltes, clôturent ses champs de palissades et font peu à peu reculer la friche.

Digitized by Google

Dans une société essentiellement agricole, ce système identifie les intérêts du propriétaire et ceux des tenanciers ; aussi favorise-t-il l'extension de la culture et le peuplement des campagnes : celles du plateau lorrain sont presque aussi peuplées au XIII^e^ siècle qu'à la fin du XVIII^e^.

Au XII^e^ et au XIII^e^, des chartes de franchise consignent par écrit les droits et les biens de la communauté rurale qui, en fait, servaient depuis longtemps d'intermédiaires entre le seigneur et les paysans.

Cette organisation des campagnes assure leur relèvement après les jours d'épreuve : les biens des communautés et les droits d'usage reconnus à leurs membres procurent au serf ruiné par la guerre le bois pour reconstruire sa maison, sa grange ou son étable, le pâturage pour nourrir son bétail ; il peut ainsi parer aux plus urgents besoins et reconstituer patiemment son avoir.

Réduits au XVIII^e^ siècle et rachetés ou cantonnés depuis, les droits usagers ont peu à peu disparu à mesure que se développait un nouvel état économique tendant à démocratiser et à individualiser la propriété ; les grands domaines, grevés de charges au profit des habitants du village, ont formé de nombreux lots dont chaque attributaire jouit exclusivement ; seuls ou à peu près, les bois communaux ont conservé, dans l'affouage, un reste de l'ancienne jouissance collective qui profitait surtout aux habitants peu aisés.

Ces massifs boisés sont la richesse des communes qui les possèdent : leurs produits vendus alimentent en partie le budget municipal et subviennent, sans augmentation d'impôts, à des dépenses d'intérêt commun ; leurs pro-

Digitized by Google

duits délivrés fournissent le chauffage aux affouagistes ; enfin l'abattage et le débit des bois procurent aux ouvriers ruraux du travail pendant la morte-saison.

A ce dernier point de vue, les forêts de l'État et, accessoirement, celles des particuliers rendent des services identiques ou même plus grands, en raison de leur importance.

En été, les bois couronnent nos coteaux de leur parure verdoyante ; avec les rivières qui serpentent à leur pied et la légère buée de vapeur qui estompe l'horizon, ils donnent au paysage lorrain son aspect caractéristique, si bien rendu par les peintres éminents de l'école nancéienne. Mais la forêt est encore plus utile qu'attrayante : elle retient au village de nombreux campagnards qui lui doivent leur travail d'hiver ; grâce à elle, ils ne vont point dans les villes faire concurrence à la main-d'œuvre ouvrière, déjà exposée à de fréquents chômages, ou grossir la foule des étiolés et des besogneux, mais ils restent fidèles à leur labeur fortifiant, à leur clocher, au groupe rural où tous se connaissent et échangent leurs services ; malgré les influences déprimantes que leurs pères ne subissaient pas au même degré, un bon nombre d'entre eux perpétuent ces vigoureuses et fécondes familles de paysans qui sont une des forces vives de la patrie.

En remontant à une époque déjà éloignée, je revois la forêt où le vent d'hiver prolonge sa plainte monotone et je me glisse frileusement sous la hutte des bûcherons.

Un ouvrier a jeté au dehors les tisons du foyer et enfoui sous la cendre les pommes de terre qui serviront au repas de ses compagnons ; le brasier entretient une

Digitized by Google

douce chaleur, et un rouge-gorge vient, en sautillant, picorer les miettes éparses ; plus loin, dans la coupe, retentissent les coups de cognée et le fracas des arbres qui s'écroulent avec un bruit de branches rompues, puis, c'est le silence... L'un après l'autre, les travailleurs arrivent ; ils se serrent pour me faire place au feu et commencent leur déjeuner frugal rehaussé d'une tranche de lard grillé sur la braise, arrosé de piquette et animé par la bonne humeur.

Plusieurs de ces braves gens ont battu en grange une partie de la nuit, pendant que leurs femmes ou leurs filles veillaient chez la fermière en dépouillant le chanvre, besogne facile qu'égayaient la causerie, les vieilles chansons et la collation finale..

Leur appétit satisfait, les bûcherons s'entretiennent de leurs travaux et des nouvelles du village ; parfois un soldat de l'ancienne armée rappelle brièvement un épisode des guerres lointaines ou un camarade tombé sous le drapeau, et un éclair de patriotisme passe sur son visage bronzé.

Ils s'éloignent ensuite pour reprendre plus allégrement leur outil, avant de retrouver, le soir, devant la grande cheminée au feu clair, la soupe fumante dressée sur la massive table de hêtre, la ménagère et les enfants.

Nonobstant ses fatigues et ses côtés vulgaires, la vie des champs a sa grandeur : l'ouvrier rural y développe son énergie et ses facultés d'observation, il se passionne pour un travail que Dieu fécondera, il goûte instinctivement la poésie de la nature, où transparaît un rayon de la beauté suprême.

Tout affaiblis qu'ils soient aujourd'hui, ces sentiments

Digitized by Google

le relèvent et le fortifient ; ils empêchent la désertion des campagnes, car l'homme ne vit pas seulement du pain matériel, il a besoin de garder, en un coin de son âme, la vision de l'au-delà qui lui donne le sens du beau et l'aspiration au bien.

II

Si, d'un pays de culture, on passe à une région montagneuse qui est à la fois agricole et pastorale, de la Lorraine aux Alpes de Savoie, l'importance des forêts pour le bien-être des populations ne fait que grandir, en raison, non plus de leurs produits, mais de leur rôle préservateur.

Dans le drame de Schiller, Guillaume Tell, montrant à son fils les glaciers aux blanches cimes, dit à l'enfant : « Sans la barrière opposée par la forêt, les avalanches auraient depuis longtemps enseveli le bourg d'Altdorff. »

Ce fait, observé de tout temps par les habitants des hautes vallées, n'est qu'une manifestation secondaire de l'influence des massifs forestiers.

Au cours de l'été, le touriste qui a gravi l'un des sommets de la Tarentaise embrasse du regard un vaste horizon de montagnes neigeuses ; du pied des glaciers descendent, par étages successifs, les rochers avec leurs aiguilles et leurs escarpements verticaux ; l'alpage verdoyant où paissent les vaches ; la forêt sombre, rayée par des couloirs où glissent les troncs d'épicéa ou de mélèze et par les ruisseaux qui se précipitent en cascades ; plus bas sont les taillis ébranchés pour la provende du menu bétail, les plateaux étroits avec leurs

Digitized by Google

moissons jaunissantes et leurs groupes d'habitations cachées sous les noyers, les combes boisées ou rocheuses, tout au fond, les vallées ombreuses ou éclairées par le soleil qui fait scintiller l'eau des torrents et les arêtes métalliques des clochers.

Dans cette région, la forêt appartient aux communes, partagées elles-mêmes en nombreux hameaux ; chacun de ces derniers exploite, à sa portée, les arbres marqués par le service forestier dans les coupes affouagères, et les habitants y trouvent les bois de charpente et d'industrie dont ils usent largement ; les cimeaux et branchages sont abandonnés sur place, car les frais de transport dépasseraient leur valeur, mais les taillis de la zone inférieure fournissent le chauffage ; dans les parties élevées du massif, les coupes, habituellement vendues, sont exploitées par des étrangers, Tyroliens ou Bergamasques, habitués au rude et dangereux métier du lancement des troncs jusqu'au thalweg.

Les montagnes attirent la vapeur d'eau contenue dans l'air raréfié et refroidi qui baigne leurs cimes ; elles la condensent en neige et l'abandonnent peu à peu en été, constituant ainsi un grand réservoir qui alimente les sources.

Les massifs boisés des versants prolongent et régularisent cette action : ils retardent l'écoulement des eaux pluviales ainsi que la fonte des neiges et ils empêchent l'érosion des pentes.

En forêt, l'eau des pluies est en partie absorbée par les organes verts des arbres, en partie retardée dans sa chute ; arrivée au sol, elle gonfle les feuilles mortes et la couche d'humus formée de débris végétaux ; le surplus

Digitized by Google

pénètre dans la terre divisée par de nombreuses racines et, si la pluie persistante forme un courant superficiel, il rencontre mille obstacles qui le détournent, éparpillent sa masse et l'empêchent de creuser des rigoles où s'accroîtrait sa vitesse.

Les forêts des Alpes retardent la fonte des neiges par leur abri contre le soleil et les vents chauds, elles font obstacle à la descente rapide des eaux qui affluent des régions supérieures et à la formation des avalanches.

Ces dernières se produisent surtout au printemps : la chaleur ayant fondu la superficie du champ de neige qui couvre les versants, l'eau s'infiltre jusqu'au sol, le dégèle et en détache la croûte inférieure de glace ; la masse neigeuse se meut alors sur la pente en découvrant un vaste périmètre, elle grossit en chemin, arrache les terres et les pierres, passe, toujours plus rapide, avec un grondement de tonnerre et s'effondre dans les vallées.

Elle suit de préférence certains couloirs ou ravins sans végétation.

Les arbres isolés ou en massifs qui avoisinent son point de départ retardent la fusion du champ de neige et le divisent quand il s'ébranle, diminuant ainsi l'étendue et le poids de la masse entraînée.

Les forêts empêchent l'érosion des pentes et l'accumulation de leurs débris au pied des montagnes, car l'humus et les racines forment les mailles d'un filet qui laisse passer l'eau et retient les corps solides.

On comprend dès lors l'utilité des reboisements : ils fixent les terres dans le bassin supérieur des torrents, retardent la descente des eaux et préviennent ainsi les inondations.

Digitized by Google

Rien n'est plus triste que l'aspect des régions alpestres imprudemment déboisées : au bas des versants rongés par les eaux, les vallées sont remplies de pierres et d'éboulis qui élargissent démesurément le lit des rivières torrentielles, recouvrent chaque année des champs cultivés et provoquent une émigration incessante.

Les habitants des Alpes devraient conserver avec un soin jaloux la forêt qui les protège, mais, pressés de jouir, ils ébranchent leurs taillis et y conduisent les chèvres ; les communes elles-mêmes cherchent souvent à réduire leurs massifs résineux au profit de la zone pastorale.

Quand l'une d'elles a obtenu la distraction d'un canton forestier, le bois y disparaît en peu d'années devant les dévastations individuelles.

Le pâturage est loin de gagner tout le terrain perdu par la forêt, car l'abattage des arbres a laissé intact le tapis d'airelles, de rhododendrons, de genévriers et d'aunes de montagne qui couvre une partie du sol ; ces arbrisseaux ne sont point touchés par le bétail et propagent leur semence, tandis que les surfaces gazonnées sont tondues et piétinées par les troupeaux ; les communiers usent du pâturage sans ordre et sans règle, ils ne font rien pour détruire les plantes inutiles ou nuisibles et, sur quelques points, empêcher l'érosion du sol ; la friche s'étend de proche en proche et l'appauvrissement du terrain pastoral provoque de nouvelles demandes en déclassement de cantons boisés.

L'étendue des pâturages importe beaucoup moins que leur fertilité assurée par des règlements d'exploitation, des travaux d'entretien et des sociétés de production laitière.

Digitized by Google

Les particuliers semblent le comprendre, mais les communes de Savoie sont lentes à suivre leur exemple ; les magnifiques résultats obtenus en Suisse finiront peut-être par susciter leur émulation.

III

De la Tarentaise vivifiée par des eaux abondantes, nous passons au Tell oranais, pays du soleil et des longues sécheresses.

Cette zone cultivable est comprise entre la Méditerranée et une chaîne montagneuse de 1,200 à 1,640 mètres d'altitude qui la sépare des Hauts-Plateaux, région désertique et pastorale ; elle atteint 150 kilomètres de profondeur vers la limite du département d'Alger et se resserre progressivement jusqu'à 70 kilomètres à la frontière marocaine.

Dans sa moitié septentrionale, le Tell oranais est une plaine parsemée, çà et là, de montagnes à faible élévation ; les bois y sont rares et fortement mélangés d'arbrisseaux ; la colonisation a mis en valeur la plus grande partie du sol labourable, construit des villes populeuses et de nombreux villages.

Dans la zone méridionale, le terrain devient plus accidenté et, à mesure qu'il s'élève, les hautes collines, puis les montagnes présentent des forêts plus étendues et plus riches ; les colons ruraux ont défriché, en plaine, le tiers environ de la superficie totale, mais la broussaille et la forêt, coupées de clairières en friche et de champs arabes, occupent les plateaux et les versants.

Le Tell supérieur, qui va nous occuper, contient

Digitized by Google

450,000 hectares de bois domaniaux plus ou moins dégradés, mais gérés en vue de la production forestière ; il présente en outre 250,000 à 300,000 hectares de terrains communaux ou particuliers plutôt embrousaillés que boisés; nous les indiquons pour mémoire, car leur végétation ligneuse est constamment réduite par l'arrachis des souches, le pâturage et les défrichements.

Les massifs boisés de cette région favorisent l'agriculture en atténuant la sécheresse du climat ; à mesure que la brousse disparaît devant la charrue, ils fournissent aux colons des bois de chauffage et aux indigènes un supplément à leurs terrains de parcours réduits ou dégradés.

Sous la domination turque, la forêt appartenait, en principe, au beylick, c'est-à-dire à l'État, mais elle n'était ni gardée ni pourvue de limites certaines, et les Arabes, mélangés aux Kabyles qui avaient adopté leur genre de vie, y exerçaient une jouissance usagère à peu près illimitée : prélèvement du bois nécessaire à leurs besoins, pâturage et pacage, campement, culture temporaire des vides ; en fait, ils déboisaient, à leur convenance, les portions les plus fertiles et usaient de l'incendie pour obtenir une repousse d'herbe et de jeunes rameaux profitable à leur bétail ; le boisement s'appauvrissait et s'étoilait de clairières, mais son immensité le préservait de la destruction.

Après la période de conquête, les colons ont étendu leurs labours, l'État a fait surveiller les forêts et réprimer les dévastations, les indigènes ont vu restreindre l'espace ouvert à leur vie libre et insouciante, tandis que le développement des cultures européennes faisait appliquer graduellement les lois françaises sur la propriété.

Digitized by Google

Les tribus ont été déclarées propriétaires des territoires compris dans leur puissance permanente et traditionnelle, puis fractionnées en douars-communes où l'on a délimité séparément les forêts de l'État, les biens communaux et les propriétés collectives des familles[1].

Quand un douar-commune est fortement entamé par la colonisation, on y constitue la propriété individuelle[2]; le territoire devient alors une commune de plein exercice, administrée et cadastrée comme celles de la métropole.

Cette transformation inévitable bouleverse toutes les habitudes de l'indigène : il doit renoncer à l'existence pastorale et aux cultures superficielles pratiquées dans le parcours commun ou sur des terres indivises ; ouvrier paresseux, souvent pauvre et mal outillé, il n'obtient que de faibles récoltes ; pressé par le besoin et insouciant de l'avenir, il emprunte sur son lot individuel, le voit bientôt passer aux mains des prêteurs et tombe dans la misère.

Dans la plaine de Sidi-bel-Abbès, une commission sénatoriale a visité, en 1892, le douar des Ouled Malek, qui comprenait 52 tentes et 360 individus ; c'était la dernière épave d'une grande tribu, celle des Amarnas, pourvue jadis d'un vaste territoire aujourd'hui colonisé. Après la vente successive de leurs terres, ces indigènes sont réduits à vivre sur une friche communale de 400 hectares, où la ville leur tolère leur campement, leur pacage et leurs misérables labours ; entourés de vignerons et de cultivateurs européens, ils aiment mieux souffrir la faim

1. Sénatus-consulte du 22 avril 1863.
2. Loi du 26 juillet 1873.

Digitized by Google

ou recourir à la rapine que travailler comme manœuvres ; leur cheik ou chef de douar en convient et il ajoute : « Les Arabes dilapident leur fortune quand ils peuvent vendre la terre ; une fois ruinés, ils deviennent mauvais et s'inspirent du proverbe : « Mange aujourd'hui, « Dieu te nourrira demain. »

Leur situation est moins précaire dans les deux tiers du Tell supérieur ; quelques villages européens y forment des communes de plein exercice, mais, partout ailleurs, l'unité administrative est la commune mixte, vaste agglomération de douars-communes ; les indigènes y possèdent des terres indivises moins facilement aliénables, bien qu'une loi de 1887 en autorise la licitation et favorise ainsi les usuriers ; ils exercent d'ailleurs le pâturage sur les parcours communaux et dans les forêts de l'État.

Un administrateur régit la commune mixte ; un président ou caïd dépendant de ce fonctionnaire dirige, avec l'assistance de la djemâa ou conseil des notables, le douar-commune subdivisé en douars partiels.

Cette dernière fraction comprend des tentes agglomérées autour d'un chef de famille ; elle campe successivement, avec ses troupeaux, sur les divers points du périmètre qui lui a été assigné et consomme sur place les produits du sol, puis elle revient à la mécheta, campement d'hiver voisin des terres de culture, des silos de grains et du cimetière.

Parfois une koubba, sorte de coupole rustique, abrite dans le voisinage la tombe d'un marabout ; les gens du douar y laissent leurs primitives charrues et, pendant leurs migrations, aucun maraudeur n'ose violer ce dépôt sacré.

Digitized by Google

Quelques Arabes ont des terres indivises de famille, les autres cultivent ces propriétés comme khammès ou tenanciers, moyennant le cinquième de la récolte ; tous ont des bestiaux qui paissent sur le communal.

L'indigène aisé possède des chevaux, quelques bœufs, un grand nombre de moutons et de chèvres ; le khammès, des chèvres et souvent un âne ; les bœufs sont rares en dehors de la région forestière, car l'herbe fait défaut pendant sept mois ; il n'existe aucune prairie naturelle ou artificielle, et les ramules d'arbrisseaux feuillus constituent la principale nourriture des animaux sur le pâturage.

En été, les buissons, rongés par la chèvre, cachent leur maigre feuillage sous des tronçons de rameaux ; les bestiaux ne trouvent à brouter sur le communal que des plantes à feuilles coriaces et sont conduits dans les chaumes des céréales moissonnées.

A partir des labours d'automne, la forêt devient la principale ressource des douars limitrophes.

Ils y introduisent leurs troupeaux en toute saison, à l'exclusion des chèvres, avec défense de pénétrer dans les cantons incendiés ou exploités depuis moins de dix ans.

Cette double prohibition est souvent violée, car les chèvres sont mêlées aux moutons, qui se déplacent à leur suite au lieu de paître indéfiniment sur le même point ; la jeune forêt présente d'ailleurs du diss, graminée en hautes touffes, des arbrisseaux verdoyants, des rejets d'arbres feuillus que recherche le bétail, et cette plantureuse végétation n'est pas éloignée du campement.

Digitized by Google

Comment résister à cette tentation aiguisée par l'attrait du fruit défendu ? L'indigène y succombe, mais les traces d'abroutissement ont donné l'éveil aux gardes, et un jour, en dépit des guetteurs, ils accourent au galop de leurs chevaux ; les bergers, fuyant avec le bétail, sont bientôt rejoints et se cachent dans la brousse ; les forestiers rassemblent le troupeau et l'amènent au douar où, pour éviter une mise en fourrière, le cheik fait connaître les délinquants et le nombre des animaux introduits par chacun d'eux ; il sait d'ailleurs que l'amende sera réduite par une transaction acquittée le plus souvent en travail.

Parfois, à l'automne, quand le sirocco blanchit le ciel et passe avec la chaude haleine du désert, l'incendie éclate dans la forêt ; tantôt un cultivateur européen ou indigène a écobué ses chaumes pour préparer le labour, et le feu a gagné de proche en proche ; tantôt un berger arabe a récolté le miel d'un arbre creux en y portant la flamme, qui s'est propagée ; parfois même, quelque khammès a fait flamber la broussaille pour régénérer le pâturage forestier sur des milliers d'hectares que les gardes ne pourront efficacement surveiller ; le fléau marche ; poussée par le vent du sud, la flamme dévore en courant le diss et l'alfa des clairières, les lentisques, les cistes et les philaréas du sous-bois ; elle embrase les feuilles résineuses des pins d'Alep, s'élance à leur cime et carbonise l'écorce des chênes ou des thuyas ; des brandons incandescents partent en fusées au-dessus du massif et retombent en pluie de feu ; une fumée noire obscurcit le ciel, et le vent l'emporte au loin sur les campagnes.

Aussitôt prévenus, les gardes ont couru donner l'a-

Digitized by Google

larme, requérir les chefs des douars, rassembler et placer les Arabes qui combattront le fléau ; caïds, agents forestiers, administrateurs viennent encourager les travailleurs et discipliner leurs efforts ; ici un contre-feu est allumé le long d'un chemin pour faire le vide devant l'incendie ; là des indigènes battent, avec des branches vertes, la menue végétation qui vient de s'enflammer au ras du sol ; des heures se passent dans cette lutte fiévreuse.

Le soir vient et le vent tombe ; on a enfin maîtrisé le feu, et, sauf dans les pineraies où flambent les arbres, le brasier ne présente plus que des brindilles achevant de se consumer sur le sol ; certains douars sont alors désignés pour la garde et tandis que les indigènes, fatigués, dorment enveloppés dans leurs burnous, les veilleurs de nuit font le guet, visités de temps à autre par une ronde de forestiers.

Malgré les incendies et les fréquents abus de pâturage, la forêt du Haut-Tell oranais se reconstitue peu à peu : les limites en sont défrichées et abornées ; les exploitations régulières se multiplient aux abords des centres urbains ou ruraux ; les chênes-lièges des terrains à base de grès sont mis en valeur ; d'importantes améliorations sont progressivement réalisées ; les Arabes eux-mêmes deviennent, sur quelques points, bûcherons, et, plus fréquemment, colporteurs des bois morts ou des arbrisseaux inférieurs qui garnissent le sol forestier.

Les massifs boisés étaient jadis constellés de clairières que les indigènes labouraient une ou deux fois et abandonnaient ensuite ; la délimitation des forêts, les travaux de repeuplement et une active surveillance en ont beau-

Digitized by Google

coup réduit le nombre et l'étendue ; sur quelques points où les Arabes manquent de terres, on concède aux plus pauvres, moyennant une faible redevance annuelle, la culture des clairières encore existantes.

Dáns cette région, la forêt de l'État alimente de plus en plus les foyers européens et le commerce du liège ; elle procure aux indigènes une réserve pastorale, un travail rétribué dans l'exploitation et le colportage des bois, parfois même des vides à cultiver ; elle atténue pour ces pasteurs les souffrances inséparables de l'évolution économique qui ramènera à l'agriculture les Kabyles arabisés.

En fixant dans ces pages quelques observations de ma carrière forestière, j'ai remué bien des souvenirs et vu passer, par fragments, mon existence d'autrefois ; cette évocation a ravivé en moi le charme pénétrant et un peu mélancolique des choses vécues, mais il ne suffit pas de le ressentir pour savoir le rendre ; vous excuserez, Messieurs, mon impuissance à vous le communiquer.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. A. DE METZ-NOBLAT

AUX RÉCIPIENDAIRES

MM. V. RISTON ET A. MATHIEU

MESSIEURS,

Les couronnes qui, tout à l'heure, ont été décernées à la vertu et à l'érudition historique sont l'œuvre de mains plus expertes que les miennes. Appelé à l'honneur de répondre aux deux discours que vous venez d'entendre, saurai-je découvrir de nouvelles fleurs dans les jardins académiques, saurai-je en cueillir dont l'éclat soit en proportion avec les mérites des récipiendaires ?

Hélas ! ces fleurs, Messieurs, ne comptez point sur moi pour les faire éclore. Plus que sur mes faibles moyens, je compte sur votre propre sentiment pour apprécier à leur valeur les titres qui, très partiellement, vous ont été soumis : les applaudissements dont cette salle répercute encore les échos me sont le gage de la faveur avec laquelle vous en accueillerez l'exposé plus complet commandé par nos usages.

Digitized by Google

Vous, Monsieur[1], que de savantes recherches sur la *gens* et les *gentiles* à Rome faisaient, dès votre première publication, remarquer comme un esprit ouvert, indépendant, judicieux, j'emprunte pour vous louer ici la voix des maîtres qui ont jugé votre œuvre, et vous félicite avec eux d'avoir étendu votre exploration au delà du Digeste, jusque « chez les peuples germaniques, scandinaves ou slaves », jusque dans l'Inde, pour y trouver des origines et des analogies.

La suite de votre thèse de doctorat, vous l'avez consacrée au droit lorrain, mettant à contribution « les coutumes générales du duché de Lorraine, de Saint-Mihiel, de Bassigny, d'Épinal et de Bar », les édits, les ordonnances et les arrêts, pour y puiser la notion juste et complète de ce qu'ont été chez nos pères les fiefs, les censives et les servitudes réelles.

C'était encore le droit que vous approfondissiez, en traitant du « retrait d'indivision », débris d'une institution disparue, ou en écrivant, pour la *Jurisprudence générale de Dalloz,* votre « Monographie du régime dotal ». Un licencié que trente ans séparent de ses études doit se déclarer incapable de suivre aussi loin et aussi haut, Monsieur, le docteur que vous êtes, et il se retrouve plus à l'aise sur les terrains où la science sociale confine au droit pur.

Sous l'empire de l'émotion causée par de douloureux et trop nombreux accidents survenus dans les mines, le législateur a voulu chercher une garantie et donner une satisfaction à l'opinion publique en instituant, par la loi

1. M. V. Riston.

Digitized by Google

du 8 juillet 1890, des *délégués à la sécurité des ouvriers mineurs*. Cette loi, vous en avez fait l'historique et la critique, dans une importante étude; vous y avez montré le mineur « moins exposé, relativement aux accidents, que l'employé de chemin de fer, que le marin employé à la grande pêche, que les équipages de la marine marchande »; et de l'analyse des dispositions de cette loi, vous avez conclu qu'elle ne pouvait contenter personne, ni apporter une sécurité nouvelle aux ouvriers. L'expérience n'a pas démenti vos prévisions, la diminution du nombre des accidents n'a, hélas! pas répondu à l'ardent et généreux désir que vous exprimiez, dans vos dernières lignes, en faveur des travailleurs de dessous terre.

Vous ne voulez point, Monsieur, être de ces mineurs intellectuels qui, dignes de toute estime, percent un puits profond, le creusent sans trêve, et s'y enferment au point de ne plus voir du monde qu'un petit cercle de ciel; qui consentent trop rarement à remonter au jour, et trop parcimonieusement à communiquer à autrui leurs trouvailles souterraines. Vos horizons sont larges, vos études sont variées. De vos recherches savantes, de vos remarques scientifiques, vous aimez à faire partager le profit autour de vous, et plus loin encore, jusqu'aux limites que peuvent atteindre des revues de vulgarisation répandues à grande distance.

De là vos nombreuses et intéressantes communications, vos articles insérés dans des publications spéciales à un art nouveau; de là la fondation, due pour une grande part à votre initiative, de cette Société lorraine de photographie, qui groupe, sous votre présidence

Digitized by Google

éclairée, des activités jusque-là isolées; qui réunit, en un travail fécond, des talents plus habitués jusqu'alors à faire œuvre d'amateur qu'à fournir un effort soutenu.

J'abrège, Monsieur, je passe sur la série de vos élégantes et utiles productions, pour arriver, avec vous, aux voyages nombreux et lointains dans lesquels vous aimez à chercher des enseignements et dont vous avez rapporté de si instructifs et de si agréables récits.

Vous avez, Monsieur, parcouru l'Europe, de Lisbonne à Moscou, recueillant au passage, non seulement des impressions pittoresques, mais des observations sérieuses, des éléments de comparaison et de perfectionnement. L'Afrique, l'Afrique française, vous a vu de l'est à l'ouest, de Tunis à Hammam Meskoutine et à ce pays des Ksour, dont vous avez observé les habitants et les mœurs; comme vous avez, à la limite extrême de nos possessions du Sud oranais, étudié les dunes mouvantes d'Aïn-Sefra, et les efforts faits avec quelque succès pour en combattre l'invasion; comme vous vous êtes arrêté à décrire l'oasis de palmiers d'Elché, créée en Espagne par les Maures, et laissée par eux sur les rives reconquises par les chrétiens.

L'Asie centrale vous a enfin attiré : vous avez poussé jusqu'à ses limites, à Boukhara, à Samarcande même, appréciant dans ces contrées extrêmes les héroïques et sanglants souvenirs d'un Skobeleff, la persévérance hardie d'un Annenkof, les progrès de l'autocratie russe sur la barbarie turcomane. La civilisation chrétienne marche-t-elle de pair avec l'établissement d'un pouvoir régulier et d'une autorité respectée? L'Islam est un bloc résistant qui ne se laisse facilement entamer, ni dans ses croyan-

Digitized by Google

ces, ni dans ses mœurs. D'autre part, pas plus en Transcaspienne que dans d'autres possessions européennes éloignées, la vie des camps n'est exemplaire ; et si les orthodoxes russes bénéficient de temps à autre du passage du wagon-chapelle qui leur apporte les cérémonies de leur culte, l'exercice du culte catholique, les plus nécessaires des secours religieux font complètement défaut aux humbles pionniers de cette gigantesque entreprise, je veux dire aux contingents polonais dirigés de préférence vers ces solitudes. Le fonctionnarisme russe s'obstine à considérer les mots « catholique » et « révolutionnaire » comme près d'être synonymes. En accordant à ses sujets la liberté religieuse, l'Empire s'attacherait étroitement, d'un trait de plume, une population courageuse et intelligente qui lui appartient déjà ; il dissiperait les méfiances qui retiennent actuellement hors de l'attraction slave les peuples de même race qui avoisinent ses frontières.

Puisse l'alliance française hâter une mesure de justice ! Que notre patrie ait une fois de plus, par son influence généreuse, l'honneur de briser des chaînes et de sécher des larmes !

Que n'avez-vous pu, Monsieur, dire à ces exilés, en une parole de consolation et d'espoir : « Nous sommes ici quatre Français : deux prêtres catholiques et deux membres d'une Académie fondée par Stanislas Leszczynski, roi de Pologne ! »

Vous, Monsieur[1], qui êtes revenu dans la ville où vous êtes né, dont vous avez partagé la vie jusqu'à votre sor-

1. M. A. Mathieu.

Digitized by Google

tie de l'École forestière, vous aviez votre place marquée parmi nous, le jour où votre admission à la retraite vous a rendu votre liberté.

Par une remarquable particularité, votre carrière vous a conduit à Dieuze et à Metz, dans les provinces que nous avons perdues ; à Albertville, dans une province que nous avons gagnée ; à Oran enfin, dans cette France africaine où soixante-huit ans de conquête sont bien loin d'avoir achevé la tâche de la mère patrie ; et le temps bien court que vous avez passé autour de nous, l'occupation étrangère en a presque fait une campagne de guerre : au lendemain même de la paix, vous avez dû défendre nos forêts contre un pillage protégé par les baïonnettes allemandes ; vous les connaissiez, Monsieur, pour les avoir, peu de mois avant, approchées sous Metz à la tête de vos gardes forestiers. Ces circonstances critiques, vous les avez traversées en homme de cœur, avec la fermeté, la force d'âme, la persévérante endurance qui devaient, par la suite, vous aider à triompher des injustes attaques dirigées, en Algérie, contre votre important service.

Bien avant que la haute estime de vos chefs ouvrît des horizons nouveaux à votre activité intellectuelle en vous portant à l'inspection d'Albertville, puis à la conservation d'Oran, vous aviez, Monsieur, exercé votre plume en des essais critiques, dont quelques-uns nous sont parvenus avec la collection de la *Revue de l'Est,* publiée à Metz dans les années qui précédèrent les événements de 1870 ; — et vous avez été nommé associé correspondant de l'Académie de cette ville. Vous y faisiez œuvre littéraire, historique et philosophique ; vous y manifestiez un esprit

Digitized by Google

juste, cultivé, au courant des sciences, et appréciant dès cette époque le rôle important qu'elles devaient prendre dans la plupart des questions contemporaines.

Vous suivrai-je, Monsieur, dans votre étude sur l'alfa, dans le compte rendu de votre mission des Hauts-Plateaux, dans vos notices sur les forêts et sur le service forestier de la province d'Oran? Ce sont là des sujets bien spéciaux, que vous avez approfondis avec une conscience éclairée, des questions ardues que vous avez élucidées dans des rapports à consulter avec sûreté.

Vous avez facilité ma tâche en recueillant au cours de vos tournées, de vos voyages souvent pénibles, des observations géographiques et ethnographiques mieux à la portée des profanes, de nature à intéresser tous ceux qui ont à cœur, avec l'honneur de la France, son expansion coloniale et l'accomplissement de sa mission historique.

Cette fois, il s'agit de vaincus, de vaincus qui n'ont point succombé sans gloire, et qui ont le droit d'attendre de nous autre chose que le *parcere subjectis* des Romains. Sous cette formule magnanime, n'est-ce pas, d'une manière générale, la spoliation et la servitude que ménageait le grand peuple conquérant à ceux qu'épargnait le glaive des légionnaires?

Si la répression, point de départ de notre intervention en Afrique, a une suffisante raison d'être dans l'acte même qu'elle vient châtier, la conquête « ne trouve sa légitimité que dans les services rendus à la civilisation générale et dans les bienfaits apportés au peuple conquis[1] ». Service rendu à la civilisation, oui, certes, c'en est un

1. *L'Algérie,* par Maurice Wahl, p. 284.

Digitized by Google

bien grand et un bien glorieux que d'avoir mis un terme à la piraterie audacieuse des Algériens, sinon, jusqu'à présent, à celle que les Riffains pratiquent sournoisement sur la côte voisine. Bienfaits apportés au peuple conquis, c'en est un à coup sûr que d'avoir coupé court aux incessantes guerres, aux razzias exercées de tribu à tribu. Seulement, à la faveur de cette paix qu'elle ne connaissait point, à la faveur aussi de nombre d'avantages matériels ou philanthropiques dus à notre établissement en Afrique, la population a vu s'élever la formule de son accroissement numérique. Elle a si bien crû et multiplié, qu'au lieu de deux millions de Musulmans, c'est, en attendant mieux, à trois millions trois quarts que nous avons affaire; à trois millions trois quarts de sujets que séparent de nous des croyances très profondes et très nettement hostiles à qui ne les partage point; des sujets dont le vœu le plus ardent est de jeter leurs maîtres à la mer et d'effacer les traces d'une domination toujours éphémère à leurs yeux. S'il était écrit que les chrétiens commanderaient aux Musulmans, pourquoi, au revers de la page, la revanche des vrais croyants ne serait-elle pas écrite à son tour? Cette revanche n'a-t-elle pas, l'an passé, commencé aux rives du Pénée?

Cette multitude est d'autant plus dangereuse à l'Européen, que, sous couleur de progrès ou d'assimilation, les errements modernes ont disloqué les tribus, restreint leur jouissance, brisé les anciens organismes sociaux, rompu les liens traditionnels. Soustrait à son cadre, à son milieu accoutumé, souvent atteint dans ses moyens d'existence, l'indigène, peu scrupuleux de sa nature, devient bien vite un maraudeur de profession, un pillard

Digitized by Google

malfaisant et insaisissable. Par représailles, le colon se laisse facilement entraîner à traiter le rôdeur en chacal ou en chien errant, ou à juger, lorsqu'il siège au jury, sur ses griefs généraux plus que sur les torts particuliers de l'accusé. A la vieille société, il se substitue ainsi, au fur et à mesure qu'avance la colonisation, un régime qui tient, à la fois de l'oppression et de l'anarchie, et qui ne laisse pas d'être fort alarmant pour qui se préoccupe de l'avenir.

Rien de ceci, Monsieur, ne devait échapper à votre clairvoyance. Vous avez vu de près ces indigènes, de race berbère pour la plupart, mêlés depuis longtemps à une minorité d'Arabes, et en ayant adopté, après la religion, la langue et les mœurs[1]. Si vous avez apprécié le caractère hautement spiritualiste de la foi musulmane, respecté l'austère simplicité de son culte, vous ne vous en êtes point laissé imposer par le pharisaïsme qui — à nos yeux du moins — en accompagne si souvent la profession; l'acte de la prière, nous dites-vous, « impressionnerait davantage l'Européen si l'indigène associait à son respect de la divinité une morale moins défectueuse ». Encore moins n'avez-vous pensé un instant que les jeunes Musulmans pussent être améliorés par une éducation donnée à notre manière : cela les mène, trop souvent et tout au plus, à « joindre les habitudes des viveurs euro-

1. Il est à peine croyable que cette assimilation ait été favorisée par la domination française. Les bureaux arabes, et après eux l'administration civile, ont foulé aux pieds l'organisation municipale des Kabyles, dédaigné leur langue, et provoqué la substitution du Coran et de ses prescriptions à des lois et à des coutumes beaucoup moins éloignées des nôtres.

Digitized by Google

péens aux vices des Arabes ». Le relèvement serait ailleurs, dans « une réforme morale qui leur fait défaut », et cette réforme, on se demande anxieusement comment on pourrait la leur suggérer; les Pères blancs eux-mêmes renoncent à évangéliser directement les Arabes, et se bornent à leur donner, dans leurs relations avec eux, une haute idée des vertus et particulièrement de la charité chrétiennes.

Troublés dans « leur vie libre et insouciante » par l'introduction de lois qui, après tout, n'ont pas été faites pour eux, les indigènes sont portés à voir une sorte de confiscation, tout au moins une vexation, dans chacune des mesures que comporte la protection des massifs forestiers; ils sont portés à voir un oppresseur, un ennemi, dans le préposé, dans l'agent, dans le chef de service qui délimite la forêt, qui définit et entrave en quelque mesure une jouissance usagère jusqu'alors sans bornes. Lancer ses moutons et ses chèvres dans les cantons où le recrû est plus jeune et plus tendre, abattre et emporter les bois qui sont à sa convenance, se livrer même, et en grand, à la fabrication du charbon pour l'aller vendre sur le marché, cela semble bien véniel à l'Arabe. Et voilà, pour cette peccadille constatée par un *roumi* vêtu de vert, de grosses amendes prononcées par un autre *roumi* drapé de noir, amendes que l'Arabe est, la plupart du temps, incapable de payer!

Vous n'avez jamais, Monsieur, rien sacrifié, ni de l'autorité dont vous étiez investi, ni des droits de l'État propriétaire; vous avez su, à l'occasion, les défendre contre des entreprises plus redoutables, lutter au besoin contre des influences plus puissantes. Mais vous avez pris en

Digitized by Google

considération la détresse de ces bergers loqueteux, de ces délinquants misérables. A côté de la force, qui seule peut leur imposer le respect, vous leur avez fait voir la modération éclairée. Vous vous êtes efforcé de fournir à ces malheureux le moyen de s'acquitter par des travaux utiles au domaine qu'ils avaient attaqué, en même temps que vous les obligiez à surmonter leur paresse en acceptant un labeur, et leur orgueil en faisant acte de soumission. Sous votre inspiration, la transaction en nature a été généralisée dans la province d'Oran; le coupable dompté, sinon repentant, a satisfait à sa dette en ouvrant à travers les cantons de la forêt des tranchées de défense contre le feu, en débroussaillant des espaces pour arrêter éventuellement la propagation d'un incendie toujours menaçant pendant l'été, en créant ou en améliorant les chemins d'exploitation et les lignes destinées à faciliter la surveillance des gardes.

De telles mesures, Monsieur, une telle ligne de conduite, sont bien faites pour nous rallier, dans la mesure du possible, des populations que nous n'assimilerons jamais. Suivant notre éminent confrère, M. le comte de Bizemont[1], espérer et poursuivre cette assimilation serait une décevante utopie. Si, comme on l'a dit à propos de ses récentes extensions au Soudan, la France est devenue de nos jours « l'une des plus grandes puissances musulmanes du monde », elle mentirait à son passé, elle agirait contre elle-même en traitant à l'orientale ses nouveaux sujets. Elle a l'impérieux devoir de faire pour eux plus et mieux que leurs anciens maîtres. Il importe au

1. *Réforme sociale* du 1er octobre 1896, p. 476.

Digitized by Google

plus haut point de les traiter « avec équité, c'est-à-dire avec une bienveillante fermeté. L'Arabe est très accessible aux idées de justice[1] ». Le renom mérité vous en est demeuré, Monsieur, avec celui d'une haute compétence dans les questions algériennes ; de récents témoignages, recueillis sur place, me permettent de l'affirmer en connaissance de cause.

1. *Ibid.*

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1897-1898

PAR

M. DE SOUHESMES

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Arrivé au terme du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier, je dois, suivant l'usage, vous rendre compte des travaux de l'année, des admissions nouvelles, des distinctions honorifiques conférées à nos confrères et aussi des pertes, trop nombreuses, hélas ! qui ont si douloureusement frappé votre Compagnie. C'est une sorte d'inventaire des événements heureux ou malheureux survenus dans la famille académique, pendant l'année qui vient de s'écouler. Le thème est ingrat et semble comporter à peine la somme d'intérêt qui s'attache à une pièce de comptabilité.

Mes devanciers ont su triompher de l'aridité du sujet, et donner à leur rapport la valeur d'une véritable œuvre littéraire : plus lourde sera la tâche de leur successeur.

L'Académie a perdu, cette année, un membre honoraire, le comte de Warren ; deux membres titulaires, MM. Chassignet et Charles Benoit ; un ancien membre titu-

Digitized by Google

laire, M. Gérard, et cinq associés correspondants, MM. le docteur Fano, le docteur Didion, Arthur Benoit, Oscar Comettant et Jules Rouyer ; rarement, votre Compagnie a été aussi cruellement éprouvée.

Le comte DE WARREN appartenait à une ancienne famille irlandaise qui, à la fin du XVII^e^ siècle, suivit la fortune des Stuarts et se réfugia en Lorraine, où son trisaïeul, Édouard Warren, écuyer, obtint la charge de premier lieutenant de l'artillerie du duc Léopold. A la Révolution, son père, officier au régiment de Dillon, émigra et prit du service dans l'armée anglaise des Indes ; c'est à Madras que M. de Warren naquit, le 8 janvier 1811. Rentré en France à la Restauration, il fit de brillantes études au Collège Royal de Nancy, et il était reçu à Saint-Cyr avec le numéro 1, quand la Révolution de 1830 vint briser sa carrière. Passé en Angleterre, il s'embarque pour les Indes, où il va retrouver deux sœurs qu'il n'a jamais vues. Cette traversée de six mois fut un long martyre, et l'on vous a dit, Messieurs, en termes éloquents, les péripéties de ce triste roman où le jeune mousse faillit succomber sous les mauvais traitements des matelots anglais. Enfin, grâce à la protection du duc de Wellington, ancien capitaine de son père, M. de Warren fut pourvu d'une sous-lieutenance dans l'armée des Indes, et, pendant onze années, il fit la guerre dans ce pays encore mystérieux où son père s'était autrefois distingué. En 1841, M. de Warren quitta le service de l'Angleterre et vint se fixer à Nancy, où il ne tarda pas à utiliser les documents qu'il avait rapportés de l'Extrême-Orient. Son principal ouvrage, l'*Inde anglaise,* parut en

Digitized by Google

1844, vit trois éditions et fut traduit en plusieurs langues. La *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue contemporaine,* l'*Athenæum français* et la *Revue de France* publièrent de nombreux articles où, avec une rare clairvoyance, M. de Warren prophétisait la marche des Russes vers l'Asie centrale et notre futur établissement en Indo-Chine. Membre associé, dès le 18 mai 1846, M. de Warren fut élu titulaire le 1er février 1849 ; en 1858, un grand travail sur le chemin de fer de l'Euphrate lui valut la croix de la Légion d'honneur, et, plus tard, les empereurs de Russie et d'Autriche lui conférèrent les croix de commandeur de Sainte-Anne et de François-Joseph. Sa santé ne lui permettant plus l'assiduité à vos séances, M. de Warren sollicita et obtint l'honorariat, le 20 novembre 1868 ; quelques années après, il abordait un nouveau genre, le roman politique, dans un livre intitulé *Conciliation et solution :* on dit que le comte de Chambord inspira cet ouvrage et y collabora peut-être.

C'est que le comte de Warren était aussi ferme dans ses convictions que solide dans ses amitiés, et il avait gardé une fraîcheur de sentiments que les années n'avaient pu flétrir. Vous vous rappelez, Messieurs, les souhaits touchants qu'il vous adressa, le 1er janvier 1893, lorsque, sous forme de lettre à M. Leupol, octogénaire comme lui, il vous donna deux charmants sonnets trouvés dans la poussière d'un vieux manuscrit. Resté jeune, ce vieillard de quatre-vingt-six ans avait conservé une physionomie ouverte et bienveillante qui témoignait à la fois de la bonté du cœur et de la dignité de la vie.

M. Chassignet vous a été enlevé presque subitement,

Digitized by Google

en pleine activité, en pleine vigueur, alors que de longues années lui semblaient encore promises. Élève de l'École polytechnique, il entra dans l'artillerie et débuta en Afrique, en prenant part aux expéditions dont la Kabylie devait être le prix. Il nous a laissé le récit de l'une de ses expéditions écrit dans un style brillant où l'on retrouve la vive allure du jeune lieutenant d'artillerie. Promu capitaine et proposé pour la croix, M. Chassignet rentra en France, et bientôt il passait dans le corps de l'intendance militaire. Nous ne le suivrons pas dans ses campagnes, en Syrie, à Rome ; il était à Nancy quand éclata la guerre de 1870 ; chargé d'assurer le service des subsistances dans la place de Toul, il reçut, à son retour de captivité, une délicate et pénible mission auprès du corps d'occupation allemand. Promu officier de la Légion d'honneur et maintenu à Nancy, après l'évacuation du territoire, il prit bientôt sa retraite. Dès le 5 mai 1882, vous l'aviez admis, Messieurs, en qualité d'associé correspondant ; trois mois après, il était élu membre titulaire de votre Compagnie, où l'appelaient l'étendue et la variété de ses connaissances.

En dehors de ses travaux professionnels, M. Chassignet s'était occupé de l'étude du droit et de questions économiques. La souplesse de son talent lui permettait d'aborder les sujets les plus différents, récits de voyage ou études militaires, biographie ou archéologie ; dans tous ses écrits, M. Chassignet s'est montré non seulement penseur profond, conteur aimable et érudit, mais encore et surtout chrétien convaincu. Ses dernières dispositions témoignent de sa charité, de son attachement à votre Compagnie et de la confiance qu'il avait en elle ; la mort

Digitized by Google

pouvait venir à l'improviste, elle ne pouvait ni l'effrayer, ni le surprendre.

Le décès de M. CHARLES BENOIT, survenu le 17 mai dernier, a privé l'Académie de son vénéré doyen. Une voix éloquente a prononcé en termes émus l'éloge de cet homme éminent et parfaitement bon qui, pendant plus d'un demi-siècle, fut l'honneur de votre Compagnie. Condisciple de Jules Simon à l'École normale, c'est en province que M. Charles Benoît fit ses débuts dans le professorat avant d'enseigner au lycée Louis-le-Grand et au collège Stanislas. Docteur ès lettres en 1846, il était, peu après, nommé membre de l'École française d'Athènes qui venait d'être fondée et qu'il inaugura : ni le temps ni les années ne purent effacer en lui l'inoubliable impression de ce séjour en Grèce. En 1848, M. Charles Benoît est reçu au concours d'agrégation des Facultés et chargé d'un cours à la Sorbonne puis à l'École normale supérieure. En 1853, il voit l'Académie française couronner son étude sur *Ménandre,* mais tous ces succès ne lui font pas oublier le pays natal, et il aspire à quitter la Sorbonne pour revenir à Nancy, où il est nommé, le 10 octobre 1854, professeur de Littérature française et doyen de la Faculté des lettres.

Le mois suivant, vous lui ouvriez toutes larges les portes de votre Compagnie à laquelle il appartenait déjà, en qualité d'associé correspondant. Depuis lors, il n'a cessé de partager vos travaux, donnant à vos *Mémoires :*

1. *Des destinées littéraires et scientifiques de Nancy* (Discours de réception) 1854.
2. *Des chants populaires dans la Grèce antique* (1857).

Digitized by Google

3. *Réponse du Président* (M. Benoît) [1859].
4. *La poésie de la nature en Grèce* (1859).
5. *Quelques vues sur l'histoire et le génie de la langue française* (1877).
6. *Rapport sur les prix de vertu* (1879).
7. *Discours aux obsèques de M. Godron* (1880).
8. *Rapport sur les prix de vertu* (1882).
9. *Discours à l'inauguration du buste de M. G. de Dumast* (1884).
10. *Une comédie politique d'Aristophane* (1886).
11. *Études sur la nature de Bernardin de Saint-Pierre* (1891).
12. *Discours aux obsèques de M. Poincaré* (1892).
13. *Discours aux obsèques de M. le général Henrion* (1892).
14. *Quinze jours en Arcadie* (1893).

Excursions et causeries littéraires autour d'Athènes et en Argolide. (Annales de l'Est, 1893.)

Les origines historiques du roman de Paul et Virginie. (Annales de l'Est, 1891.)

La Grèce ancienne étudiée dans la Grèce moderne. (Annales de l'Est, 1892.)

Le culte des lettres et la pratique du bien se sont partagé la vie de M. Charles Benoît. Appuyée de fortes convictions religieuses, sa bonté le fit indulgent et généreux, elle le fit aussi aimer de tous, car il estimait la tolérance inséparable de la charité chrétienne.

M. Jules Gérard vous était lié, Messieurs, par des liens moins étroits. Ancien élève du Lycée de Nancy, où il fit de brillantes études, agrégé des lettres et de philosophie, docteur ès lettres et professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy, auteur d'un livre sur *La Philosophie de Maine de Biran,* ouvrage couronné par

Digitized by Google

l'Académie française en 1877, sa place était naturellement marquée parmi vous. La haute valeur de cette œuvre philosophique relègue au second plan les autres travaux de M. Gérard ; membre titulaire le 3 mai 1878, il vous quitta en 1882 et passa dans la classe des associés correspondants, anciens membres titulaires. Il était en dernier lieu recteur de l'Académie de Montpellier ; c'est là qu'il est mort, le 3 janvier dernier, nous laissant le regret de son trop court passage parmi nous.

M. le docteur FANO vous appartenait en qualité d'associé correspondant depuis 1873 ; professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, il a écrit plusieurs ouvrages techniques, notamment un *Traité élémentaire de chirurgie* et un *Traité pratique des maladies des yeux*. En 1873, il créa le *Journal d'oculistique et de chirurgie ;* dans ses livres comme dans ses publications périodiques, l'auteur a exprimé des pensées générales d'un ordre élevé, et, si les spécialistes ont relevé dans son œuvre quelques lacunes inévitables, ils estiment cependant qu'elle occupe une place distinguée dans la science française.

M. le docteur DIDION, né à Metz en 1827, est mort à Nancy, le 17 août 1897. Après avoir obtenu le diplôme de docteur à la Faculté de médecine de Paris, en 1852, il vint se fixer dans sa ville natale, où la guerre de 1870 le trouva à son poste. Metz était alors transformé en une vaste ambulance, le docteur Didion mit toute sa science, tout son cœur au service de la patrie, et la croix de la Légion d'honneur fut la récompense de son dévouement.

Digitized by Google

Forcé de quitter son pays, sa clientèle, ses relations, le docteur Didion vint se fixer à Nancy, où tant de Messins émigrés avaient cherché un asile et trouvé une nouvelle patrie. Dès le mois de novembre 1872, vous ouvriez vos rangs aux anciens membres de l'Académie de Metz, et M. Didion, auteur de plusieurs ouvrages sur les épidémies dans le pays messin, prenait place parmi vos associés correspondants. A Nancy, il retrouva de nombreux amis, des clients fidèles, et les chagrins de famille qui assombrirent ses dernières années ne purent altérer son égalité d'humeur, sa bonté et son dévouement sans bornes. Profondément religieux, il avait la foi qui console et pouvait s'éteindre dans l'immortelle espérance.

M. Oscar Comettant était né à Bordeaux en 1820 ; après un séjour de plusieurs années aux États-Unis, il revint en France et collabora à divers journaux parisiens, au *Siècle* notamment, dont il devint le chroniqueur musical.

Nous n'avons pas à parler ici de l'œuvre musicale de M. Comettant, mais ses voyages dans l'ancien et le nouveau monde lui fournirent les matériaux de nombreuses publications, et vous l'avez jugé digne de prendre place parmi vos associés correspondants, après le congrès des Américanistes, le 6 août 1875. Bien que M. Comettant ait été surtout un critique d'art, plusieurs de ses ouvrages sont restés, notamment *Trois ans aux États-Unis, La propriété intellectuelle au point de vue de la morale et du progrès,* l'*Histoire d'un inventeur au XVIII^e^ siècle,* etc. Il serait trop long de citer tout entière la bibliographie de ce fécond écrivain qui, retiré depuis plusieurs

Digitized by Google

années aux environs du Havre, s'est éteint à Montivilliers, le 21 janvier 1898.

M. ARTHUR BENOIT est décédé, à Berthelming, le 15 février dernier. Né à Nancy, en 1828, il consacra sa vie entière à l'histoire de l'Alsace et de la Lorraine, et ses nombreuses publications témoignent des connaissances les plus variées jointes à une mémoire véritablement extraordinaire. Grâce à elle, M. Benoit pouvait émailler ses récits d'anecdotes piquantes qui en doublaient le prix. Votre Compagnie avait admis M. Arthur Benoit, en qualité de correspondant, le 20 novembre 1885, et si l'éloignement ne lui permettait pas d'assister à vos séances, il vous faisait participer à ses travaux, en vous offrant l'hommage de ses œuvres, et elles sont nombreuses. A défaut d'une bibliographie complète, nous nous contenterons de citer, après M. J. Favier, un volume sur *Les bibliophiles, les collectionneurs et les bibliothèques des Trois Évêchés,* une étude sur *Les gendarmes rouges de Lunéville* et une série de brochures publiées sous le titre *Lunéville et ses environs*. M. Arthur Benoit faisait partie de la plupart des sociétés savantes de la région, et rien de ce qui se passait en France ne lui était étranger, car, s'il résidait de l'autre côté de la frontière, il était demeuré bien Français de cœur.

M. JULES ROUYER, forcé par l'état de sa santé d'abandonner la ville, s'était retiré à Thiaucourt, où étaient nés son père et son aïeul, qui fut avocat au bailliage royal de Pont-à-Mousson. Entré dans l'administration des Postes, il faisait diversion à ses occupations professionnelles en

Digitized by Google

s'occupant de travaux scientifiques. Diplomatique, paléographie, blason, M. Rouyer a touché à toutes les sciences accessoires de l'histoire, mais la bibliographie et surtout la numismatique le captivèrent de bonne heure, et la Flandre française lui fournit le sujet de ses premières études. En numismatique, M. Jules Rouyer s'est attaché à une spécialité négligée jusqu'alors : les jetons qui, a-t-on dit, sont dans la science des médailles ce que les anecdotes sont dans l'histoire. L'*Histoire du jeton au Moyen Age,* dont un volume seulement parut en 1858, a valu à son auteur une mention très honorable de l'Académie des inscriptions et belles lettres. M. Rouyer prit sa retraite, en 1874, comme directeur départemental des Postes à Nancy, et vous l'avez élu associé correspondant, le 9 juillet 1875, en même temps que la Société d'archéologie lorraine lui confiait les fonctions de bibliothécaire. M. Rouyer donnait aux *Mémoires* de cette Société un grand nombre de travaux ; tout récemment encore, il défendait un illustre médailleur lorrain contre d'injustes attaques : ce fut, je crois, sa dernière œuvre. Alors que la Belgique avait conféré à M. Rouyer l'ordre de Léopold, à la suite de sa collaboration à la *Revue belge de numismatique,* la France, plus difficile, jugea que les palmes de l'Instruction publique étaient une récompense suffisante de ses services administratifs et de ses travaux scientifiques. M. Rouyer se vengea noblement : il possédait une riche collection de jetons comprenant plus de 5,000 pièces ; en mourant, il la légua à la Bibliothèque nationale.

Le 18 mars 1898, vous avez conféré l'honorariat à l'un

Digitized by Google

de vos membres titulaires, M. le professeur HECHT. M. Hecht, après avoir obtenu au concours les fonctions d'interne à la Faculté de médecine de Strasbourg, reçut, en 1857, le titre d'agrégé, converti en 1872 en celui de professeur à la Faculté de Nancy. Le 10 novembre 1876, vous l'avez élu membre titulaire, et ses travaux ont fait naguère l'objet d'un remarquable rapport de notre vénérable doyen d'âge. J'abriterai mon ignorance derrière son autorité pour dire combien ont été remarqués, dans le monde médical, ses travaux sur le spiromètre et les maladies artérielles. Les colonies lorraines et alsaciennes que M. Hecht a trouvées en Hongrie lui ont fourni le sujet d'une intéressante étude sur l'émigration au temps de Marie-Thérèse, et dans *Les lépreux en Lorraine,* l'auteur, après avoir étudié les origines de ce fléau du moyen âge, parle des maladreries et du régime effroyable auquel les malades étaient soumis. Par ses recherches historiques comme par ses travaux scientifiques, M. le professeur Hecht était digne du titre que vous lui avez conféré.

Vous avez eu, Messieurs, à élire un membre titulaire et votre choix s'est porté sur un de vos associés correspondants, M. l'abbé EUGÈNE MARTIN, que ses titres académiques non moins que ses excellents travaux recommandaient à vos suffrages. En 1891, M. Martin consacra à *L'Université de Pont-à-Mousson* une thèse qui lui valut le grade de docteur ès lettres ; deux années plus tard, l'Académie était appelée à juger cet ouvrage et elle lui accordait le prix Herpin. Histoire et organisation de l'Université, mœurs et coutumes des étudiants, rien n'échappe à l'auteur qui, appartenant lui-même au corps

Digitized by Google

enseignant, discute les méthodes avec compétence et fait preuve de hautes qualités pédagogiques. En écrivant son livre sur l'Université de Pont-à-Mousson, M. l'abbé Martin n'a pas seulement raconté le passé, mais encore, suivant l'heureuse expression de M. Pfister, il a préparé l'avenir. Parlerai-je de la *Notice sur le Père Abram* et de *La réforme des Prémontrés en Lorraine par Servais de Lairuels?* M. Martin venge le premier des mutilations que les traducteurs avaient infligées à son œuvre, et il fait connaître dans le second un abbé de Sainte-Marie-Majeure qui fut l'ami de saint Pierre Fourier. Après Pont-à-Mousson, c'est à son village natal que M. l'abbé Martin a consacré ses recherches, et sa brochure sur *Pulligny,* véritable modèle du genre, lui donnait qualité pour guider de ses conseils ceux qui voudraient écrire la monographie d'un village. Il serait trop long de nommer ici tous les travaux de notre laborieux confrère, *La Révolution communale à Toul* et une étude sur *Saint Pierre Fourier* ont paru cependant dans vos *Mémoires;* qu'il me soit permis de rappeler en terminant une petite brochure, d'allure modeste, qui a révélé à beaucoup de Nancéiens l'existence d'une œuvre peu connue, celle de l'évangélisation des forains. M. l'abbé Martin y associe ses élèves, initiant ainsi ces jeunes gens, dès leur entrée dans la vie, au spectacle de la misère et aux grandes leçons de la charité. Vous avez pensé qu'à tous ces titres, M. Martin devait être attaché par des liens plus étroits à votre Compagnie, qu'il honorera par son savoir et par son talent.

Les candidats que vous avez élus associés correspon-

Digitized by Google

dants, MM. Pariset, le docteur Liégeois, le comte de Marsy, Beaune, Imbeaux et Henry, se présentaient à vous avec des titres divers.

M. PARISET, un des plus jeunes et des plus distingués maîtres de notre Université, a débuté par un opuscule sur *La Réforme en Allemagne au XVI^e^ siècle;* l'auteur précise les points sur lesquels le catholicisme diffère du protestantisme, il expose le principe des différentes sectes issues de la religion nouvelle et, passant du terrain confessionnel sur le terrain politique, il montre la réforme devenant une véritable révolution, grâce à la coalition des princes, des seigneurs et du peuple, encouragés par l'esprit général de révolte et empressés de s'enrichir des dépouilles d'une église devenue trop riche. Passant rapidement sur la thèse latine qui valut à M. Pariset le grade de docteur, nous arrivons à sa thèse française : *L'État et les églises en Prusse, sous Frédéric-Guillaume I^er^.* Le rapporteur de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Pariset vous a présenté, Messieurs, une analyse tellement complète de ce travail que je ne saurais faire mieux qu'en la résumant à mon tour. Le sujet choisi par M. Pariset tirait son principal intérêt de la situation particulière de la Prusse, née véritablement de la volonté de ses souverains. De cette mosaïque d'États, sans unité de langues ni de races, Frédéric-Guillaume I^er^ sut créer un royaume homogène, et M. Pariset, faisant justice des deux légendes qui se sont formées sur ce souverain, nous présente un homme à l'esprit étroit et quelque peu brutal, mais qui prit au sérieux son métier de roi et l'exerça honnêtement. Nous ne suivrons pas

Digitized by Google

l'auteur dans son étude des diverses confessions protestantes, situation compliquée où l'on voit le roi de Prusse qui appartient à la religion réformée, réserver toutes ses sympathies pour la secte luthérienne, qui accepte l'autorité consistoriale émanant de l'État. Celui-ci a mis la main sur l'Église protestante, dont les œuvres d'assistance et d'enseignement secondaire sont aujourd'hui sécularisées. L'auteur a su répandre la clarté sur ces questions parfois obscures, et chez lui l'élégance de la forme fait oublier l'aridité apparente du sujet. Ce beau livre a valu à M. Pariset le titre de docteur avec la mention *très honorable*, et cette distinction, dont la Sorbonne n'est pas prodigue, devait en valoir une autre à M. Pariset, en lui ouvrant les portes de votre Compagnie.

Dans le savant rapport qu'il a consacré à la candidature de M. le docteur Liégeois, M. le doyen Tourdes vous a dit, Messieurs, le mérite scientifique du médecin qui, non content d'être correspondant de l'Académie de médecine, briguait encore l'honneur de vous appartenir. Il vous a cité ses remarquables travaux sur les questions pathologiques à l'ordre du jour, il vous a parlé, enfin, avec l'autorité qui lui appartient, des traitements nouveaux employés avec succès par M. Liégeois. Ces connaissances professionnelles, votre nouveau confrère devait les utiliser dans un livre d'actualité : *Saint Pierre Fourier et les médecins*. Chargé par l'autorité ecclésiastique de reconnaître les reliques contenues dans la châsse de Mattaincourt, l'auteur était mieux placé que personne pour faire connaître un Pierre Fourier intime. La maladie, les infirmités et une claudication incurable semblaient

Digitized by Google

condamner au repos et à l'impuissance un pauvre curé de campagne, mais la plus cruelle des guerres dévaste la Lorraine, la peste et la famine s'y joignent bientôt, et le saint prêtre oubliera ses souffrances pour soulager celles des malheureux qui l'entourent ; son patriotisme lui fera même affronter la colère du terrible cardinal, et le pauvre vieillard boiteux devra prendre le chemin de l'exil. Pierre Fourier fut un grand saint et un grand patriote, il appartenait à M. le docteur Liégeois de présenter à un point de vue spécial celui que la Lorraine est heureuse de compter aujourd'hui parmi ses protecteurs.

Au nombre de ses titres, M. DE MARSY compte celui de directeur de la Société française d'archéologie, et ce n'est pas l'un des moindres. Successeur de M. de Caumont, il continue son œuvre, et dirige avec autant de tact que de science les congrès où se réunissent annuellement des archéologues de tous pays, unis par de communes études. A des connaissances étendues, le comte de Marsy joint le talent d'organisation, l'activité, la présence d'esprit indispensables à la direction des débats ; si nous ajoutons à ces qualités une urbanité exquise et le don de l'improvisation, nous n'aurons pas à nous étonner de la notoriété acquise par M. de Marsy et de l'accueil flatteur qu'il reçoit à l'étranger. Ancien élève de l'École des chartes, il a fait en Europe, en Égypte, en Palestine de fréquents voyages, et, si son existence mouvementée ne lui a pas permis d'entreprendre des travaux de longue haleine, il a publié un nombre considérable de brochures où les sujets les plus variés, histoire, archéologie, numismatique, diplomatique, sont traités avec un égal bonheur.

Digitized by Google

Quelques-uns de ces travaux intéressent la Lorraine, mais en élisant le comte de Marsy, vous avez surtout voulu marquer votre sympathie pour l'éminent directeur d'une société qui étend au loin son action et lutte, comme nous, pour la décentralisation scientifique.

M. HENRI BEAUNE, lui aussi, est un convaincu, et il n'a pas hésité à sacrifier à ses idées une carrière où il s'était élevé déjà aux plus hauts degrés de la hiérarchie. Après en avoir gravi successivement les échelons, il fut, en 1874, nommé procureur général à Alger, puis à Aix et enfin à Lyon. Fidèle à ses principes, M. Beaune suivit le maréchal de Mac-Mahon dans sa retraite, et il fut du nombre des huit procureurs généraux révoqués en 1879. Rentré dans la vie privée, M. Beaune ne pouvait se résoudre à l'inaction ; son savoir de jurisconsulte, ses goûts littéraires, son talent de parole l'appelaient à de nouvelles fonctions, moins brillantes peut-être, mais plus indépendantes et plus stables que celles qu'il venait de quitter. En 1880, il accepta une chaire à la Faculté de droit de l'Institut catholique de Lyon ; peu après, il était élu doyen par l'unanimité de ses collègues, et il est encore aujourd'hui chargé du cours d'histoire générale du droit français public et privé. Depuis trente ans, M. Beaune n'a cessé de faire paraître des travaux d'histoire et d'archéologie dont l'énumération serait trop longue ; les études qu'il a consacrées à la Bourgogne, son pays natal, ne lui ont pas fait délaisser les questions d'un intérêt plus général, et ses *Fragments de critique et d'histoire* contiennent des chapitres remarquables sur le droit administratif romain. Passant de l'antiquité au

Digitized by Google

moyen âge, M. Beaune ne dissimule pas sa sympathie pour un régime qui comportait une large décentralisation ; il aborde ensuite la philosophie avec un égal succès, fait suivre la monographie d'une commune de la biographie d'un juge de Marie-Antoinette, et publie les curieux mémoires d'un intrigant avant d'écrire un grand ouvrage de droit, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Ce court aperçu ne peut donner idée de l'œuvre de M. Beaune ; elle révèle un immense labeur et une étonnante variété de connaissances, présentées dans un style sobre et toujours châtié. Président de l'Académie de Lyon, membre de nombreuses académies françaises ou étrangères, M. Beaune est correspondant du ministère de l'Instruction publique ; à toutes ces distinctions, Messieurs, vous avez ajouté la consécration de vos suffrages : votre Compagnie peut être fière du nouveau correspondant qu'elle s'est donné.

Il en est de même pour M. IMBEAUX ; au titre d'ingénieur des ponts et chaussées, il a voulu joindre celui de docteur en médecine qui le préparait à la direction des travaux de la ville et notamment du service des eaux alimentaires de Nancy. Le caractère technique de ses premières publications les rend peu accessibles au public, malgré leur valeur et leur utilité : l'étude des lois qui président au régime des cours d'eau d'une nature torrentielle n'est pas à la portée de tous. La thèse que M. Imbeaux présenta à la Faculté de médecine traitait *Des eaux potables et de leur rôle hygiénique dans le département de Meurthe-et-Moselle ;* après un exposé de l'hydrologie souterraine et les ressources offertes par les

Digitized by Google

nappes d'eau, l'auteur déterminait la qualité des eaux, d'après les différents terrains géologiques traversés. Appliquant immédiatement ses études, M. Imbeaux vient de faire paraître un *Avant-projet de captation des eaux souterraines de la forêt de Haye,* qui est appelé à doter Nancy, à peu de frais, d'une eau pure et abondante. Vous avez justement estimé, Messieurs, qu'à tous ces titres M. Imbeaux méritait de prendre place parmi vous, et, le 22 avril 1898, vous l'avez élu au nombre de vos associés correspondants.

M. Henry appartient à la promotion de l'École forestière qui entra en 1871, alors que Nancy était encore occupé par l'ennemi ; promotion laborieuse, mûrie par l' « année terrible ». M. Henry sut s'y faire remarquer, et son goût prononcé pour les sciences naturelles appliquées aux questions forestières le fit attacher au laboratoire de recherches, presque au sortir de l'École. Reçu licencié ès sciences naturelles, il fut successivement nommé répétiteur, puis chargé de cours, et sa parole claire et précise, mise au service d'une science exacte, devait assurer le succès de son enseignement.

M. Henry a consigné dans diverses publications les résultats qu'il a obtenus en appliquant la chimie à la culture des forêts ; c'est ainsi qu'il a donné un mémoire sur les cendres des essences principales de la forêt de Haye, puis des travaux très appréciés sur les décompositions organiques du sol et l'alimentation des arbres forestiers. Sortant du domaine de la chimie, M. Henry s'est livré à d'intéressantes observations permettant de constater l'influence des années sèches sur la croissance des bois ;

Digitized by Google

enfin sa collaboration à une revue de botanique témoigne de connaissances étendues, qui rendront précieux pour votre Compagnie le concours de son nouveau correspondant.

Vous avez été heureux, Messieurs, d'applaudir à l'avancement et aux distinctions honorifiques dont nos confrères ont été l'objet. Dans le monde académique, c'est le ministre de l'Instruction publique, M. RAMBAUD, élu membre de l'Institut, section des sciences morales et politiques; le lieutenant-colonel DE VIENNE, élu membre titulaire de la Société des belles lettres, sciences et arts de Dijon, et M. DIEHL, nommé correspondant de l'Académie des inscriptions et belles lettres. Dans l'armée, le grade de colonel et celui de lieutenant-colonel auxquels ont été promus M. DE LANNOY DE BISSY et M. JOURNÉE, sont le gage d'un brillant avenir. M. LÉON GERMAIN a reçu la croix de chevalier de la Couronne de Chêne de Luxembourg, et sa modestie m'empêche de rappeler les titres nombreux qu'il avait à cette flatteuse distinction. Enfin, la croix de la Légion d'honneur, conférée à M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE, est la consécration de la haute situation acquise par notre confrère dans l'industrie et l'agronomie comme dans les lettres et les arts.

Il me reste à dire un mot des travaux de l'année, les uns ont l'honneur de figurer dans vos *Mémoires,* les autres ont reçu de leurs auteurs une autre destination; ainsi votre secrétaire annuel vous a donné lecture d'une notice sur *Le pétrole à Bakou,* M. l'abbé JÉRÔME vous a dit quelles furent les destinées de *Bon-Secours pendant*

Digitized by Google

la Révolution, et M. Thoulet, dans une étude sur *Arago océanographe,* a continué la série des portraits qu'il consacre à l'océanographie; il a même ajouté à sa galerie une minéralogiste que l'on ne s'attendait guère à trouver en si docte compagnie, George Sand elle-même.

Dans ses *Mémoires* en publication, M. de Metz-Noblat nous instruit en charmant notre imagination par son attrayante lecture : *Au pied de la Jungfrau.* Continuant la suite d'études où il sait mettre une âme d'artiste au service de la science, M. Thoulet vous fait encore connaître un océanographe, *Georges Aimé.* Le lieutenant-colonel de Vienne vous présente ensuite une sérieuse étude sur *La fin du monnayage féodal,* alors que M. Pfister fait revivre une curieuse figure de notre histoire nationale, *Catherine de Lorraine,* fille de Charles III. Enfin, l'*Organisation de la charité* vous initie au fonctionnement des œuvres multiples auxquelles M. Déglin s'est consacré tout entier.

Je voudrais pouvoir parler en connaissance de cause des nombreux ouvrages dont vos membres titulaires ou correspondants vous ont fait hommage ; ils mériteraient mieux qu'une courte et sèche énumération. C'est d'abord une belle instruction pastorale de Mgr Mathieu, resté lorrain malgré l'éloignement ; presque toutes les sciences sont ensuite représentées : la philosophie avec M. Arendt, l'ornithologie avec M. d'Hamonville et l'histoire pédagogique avec M. Druon. MM. Gasquet et de Rosny ont écrit sur la géographie, le lieutenant-colonel Journée sur la balistique, M. de Metz-Noblat sur la démographie, et M. Frédéric Passy sur l'économie politique. Les questions historiques ont été traitées par M. A. Mathieu,

Digitized by Google

M. l'abbé Jérôme et M. l'abbé Martin ; la flore forestière et la minéralogie par M. Fliche, la météorologie par M. Millot. Le comte de Puymaigre vous a envoyé des légendes et M. Quintard des articles de numismatique ; enfin l'archéologie a été représentée par MM. Germain et Jadart. M. J. Favier a publié le *Catalogue du fonds lorrain à la Bibliothèque de Nancy,* et la Ville a voulu prendre à sa charge les frais de publication de cet ouvrage, marquant ainsi le prix qu'elle attachait à ce long et consciencieux travail qui fait grand honneur à notre confrère. Enfin, dans son beau livre sur l'*Enseignement forestier en France,* l'*École de Nancy,* M. Guyot a magistralement traité un sujet qui tient au cœur de tous les Nancéiens ; il a rappelé les débuts pénibles, les épreuves subies, le succès final ; mais ce qu'il n'a pas dit, c'est la haute estime dans laquelle est tenu un corps enseignant qui vous a donné ses membres les plus distingués.

De généreux bienfaiteurs, voulant récompenser l'étude et la vertu, vous ont constitués, Messieurs, les dispensateurs de leurs largesses, et vous avez entendu le rapport ému et spirituel qui vous a parlé de ces braves gens, de ces vaillantes femmes, modèles du dévouement maternel ou de la piété filiale. Pendant le dernier exercice, de nouvelles fondations sont venues augmenter votre budget de bienfaisance, et la générosité de M. Chassignet vous permettra d'étendre vos largesses. Par testament du 27 janvier 1898, il vous a légué personnellement 500 fr., en outre de la somme nécessaire pour l'achat d'une rente annuelle de 300 fr., destinée à fonder un prix de vertu quinquennal de 1,500 fr., qu'on décernera à la femme,

Digitized by Google

fille, épouse ou veuve, de nationalité française, paraissant la plus méritante et la plus digne d'intérêt. Les titulaires de prix de vertu antérieurement obtenus, loin d'être exclues comme déjà récompensées, seront au contraire mieux recommandées par leur passé ; mais une personne ayant réparé sa faute par une conduite irréprochable et des traits d'exceptionnelle abnégation ne devra pas non plus être écartée. Ce prix n'est pas réservé aux seules vertus familiales ; des actes de dévouement, en cas d'épidémie, de guerre ou autre circonstance grave, peuvent donner le droit de concourir. Le prix ne sera jamais partagé, mais on pourra en remettre l'attribution d'une ou plusieurs années, et, à l'expiration de la nouvelle période quinquennale, décerner soit deux prix de 1,500 fr., soit un prix de 3,000 fr.

Vous avez eu, cette année, à décerner le prix fondé par M. Dupeux : le nombre et la valeur des travaux présentés au concours vous ont fait regretter une fois de plus que la modicité de la récompense ne permît pas de la partager. Si les auteurs attachent une haute estime aux distinctions que vous accordez, si l'Académie donne plus que jamais des preuves de sa vitalité féconde, c'est que, fidèle à sa double mission d'encourager l'étude et de récompenser la vertu, elle n'est jamais sortie de son rôle. Maintenue dans les sphères élevées du beau et du bien, ignorant les polémiques étroites et les luttes de partis, elle a marché avec son temps en élargissant le programme de ses travaux, mais elle a précieusement conservé les anciennes traditions qui font sa force et assurent son avenir.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

Le 1er mars 1898

AUX OBSÈQUES DE M. CHASSIGNET

MEMBRE TITULAIRE

PAR M. DE METZ-NOBLAT

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Les premiers jours de l'année ont rassemblé notre Compagnie devant le cercueil du doyen de ses membres; cinquante jours ne se sont pas écoulés, et la voici, hélas ! réunie pour rendre les derniers devoirs à l'un de ses anciens présidents, à un confrère aimé et respecté entre tous.

M. Louis-Maximilien-Modeste Chassignet naquit, le 11 juillet 1827, à la Malgrange, aux portes de la cité où il devait terminer sa carrière. De brillantes études, commencées à Nancy, achevées à Paris, lui ouvrirent, à l'âge de vingt ans, les portes de l'École polytechnique. Les premières et si vives impressions du jeune officier, M. Chassignet les reçut à l'école de Metz et au 12e d'artillerie en garnison à Strasbourg, puis en Afrique, dans les campagnes successives dont la grande Kabylie fut

Digitized by Google

l'objectif et le prix ; tout récemment, il vous faisait part de souvenirs d'expédition et de combat, en un récit guerrier dont ni l'âge, ni le temps écoulé, n'avaient pu affaiblir les accents.

D'une campagne plus lointaine, accomplie après que le jeune capitaine était passé, à la suite de brillantes épreuves, dans le corps de l'intendance militaire, il rapporta plus et mieux encore : les observations d'un esprit déjà mûri, appliqué à l'étude des croyances et des institutions, du sort matériel et des mœurs de ces populations orientales auxquelles le mêlaient ses fonctions, au lendemain même des trop fameux massacres du Liban.

En ces temps-là, Messieurs, la France n'hésitait, ni dans l'accomplissement de sa mission historique, ni dans l'exercice de ses prérogatives traditionnelles. Officiers et soldats du corps expéditionnaire de Syrie en avaient conscience, une conscience qui relevait à leurs yeux les devoirs militaires, et qui les aidait à en supporter les fatigues et les privations. L'âme généreuse, M. Chassignet éprouva cette fierté légitime, cette élévation de la pensée au niveau des événements et de la grandeur du cadre et des souvenirs. Ces nobles sentiments éclatent à chacune des pages dans lesquelles, à trois reprises différentes[1], il revint sur une période qui semble avoir été l'époque de prédilection de toute sa carrière.

Après cette campagne, récompensée de la croix de la

1. *Journal d'une excursion en Palestine,* Nancy, 1862, imprimerie Raybois.

Souvenirs du Liban, discours de réception à l'Académie de Stanislas, prononcé dans la séance publique de 1884.

Souvenirs du camp de Kab-Elias et d'une excursion aux ruines de Balbeck, *Mémoires de l'Académie de Stanislas pour 1886.*

Digitized by Google

Légion d'honneur, M. Chassignet fut nommé sous-intendant militaire à Sarreguemines; en 1867, un instant appelé au corps d'occupation de Rome, il put y recueillir de grandes et durables impressions ; puis il rentra à Nancy qu'il ne devait plus guère quitter.

C'est là que le trouva la déclaration de guerre du 15 juillet 1870.

Il eut alors à pourvoir aux soins laborieux d'une mobilisation trop peu préparée, puis au service des subsistances dans la place de Toul, qui ne tarda guère à être attaquée.

Au jour fatal de la capitulation, il fut dirigé sur Neubourg (Bavière), où sa dévouée compagne vint, avec sa fille encore toute enfant, lui adoucir les amertumes de la captivité. Si ces longs mois furent pénibles et tristes, ils ne s'écoulèrent point oisifs. Adonné de longue date aux travaux de l'intelligence, aux recherches historiques et aux études sociales, M. Chassignet observa, il médita, il écrivit ; nombre des pages de ses œuvres militaires ont eu leur origine aux bords du haut Danube.

Il dut, au retour, accepter de délicates fonctions, à Nancy même, auprès du corps allemand d'occupation ; il s'en acquitta avec tact et dignité. Puis il fut promu officier de la Légion d'honneur et maintenu à Nancy jusqu'à la fin de ses services militaires en 1876.

M. Chassignet n'entendit pas vivre inutile au terme d'une carrière honorablement remplie et volontairement abrégée. Dans sa nouvelle existence, il fit d'abord la part du foyer domestique ; le surplus, il le donna à l'étude et aux œuvres d'utilité publique. Sa place était marquée à l'Académie de Stanislas.

Digitized by Google

Dès avant son entrée, M. Chassignet avait écrit et donné au public, en dehors de son *Journal d'une excursion en Palestine,* trois importantes études militaires : un *Essai historique sur les institutions militaires,* ouvrage qui eut deux éditions ; un *Plan d'une constitution militaire de la France,* tracé à la suite des malheurs de 1870-1871 ; et des *Études sur la réforme militaire,* publiées en 1881, en parallèle et en complément d'un ouvrage attribué à un haut personnage de l'armée, et qui fit sensation vers cette époque.

A quelques mois d'intervalle, dans le courant de 1882, M. Chassignet devint successivement associé correspondant et membre titulaire de notre Compagnie. Il la présida avec distinction en 1885-1886, et lui apporta une série de travaux — discours, rapports et études — parmi lesquels je rappellerai une notice sur l'*Institution des invalides,* ses précédents et son avenir ; *Un soldat lorrain au* XVIII^e^ *siècle,* biographie du général Houchard, officier de fortune de l'ancienne armée, « devenu général en chef des armées républicaines, et mort enfin, après une victoire signalée, sur l'échafaud révolutionnaire » ; et une étude sur les *Foires françaises au moyen âge,* ces grands marchés temporaires qui attiraient marchands et marchandises de contrées éloignées, avec lesquelles nos contemporains ont aujourd'hui peine à comprendre qu'on ait pu commercer sans disposer des moyens modernes de locomotion et de transport.

Au cours de ces mêmes années, M. Chassignet consacra au général de Vercly, récemment décédé, une excellente notice biographique, faisant admirablement ressortir « l'âme haute, le cœur chaleureux, le caractère

Digitized by Google

ferme » de ce soldat chevaleresque, que Nancy, après Metz, ne saurait oublier.

Disciple fervent et éclairé de M. F. le Play, ce « grand rénovateur de la science sociale », M. Chassignet appliqua, lui aussi, la méthode sûre et féconde de ce maître, et donna successivement une *Étude sur les institutions patronales de la cristallerie de Baccarat,* une contribution importante (Nancy) à l'*Enquête sur la condition des petits logements,* et la curieuse monographie de l'*Allumeur de réverbères à Nancy.*

La Société française de secours aux blessés, les associations religieuses et charitables, la ligue populaire pour le repos du dimanche reçurent de lui, avec l'autorité d'un nom justement considéré, le concours d'une grande expérience administrative et celui d'une sagesse éclairée.

De temps à autre, quelque voyage, souvent un voyage lointain, fait en famille, était sa meilleure distraction, la détente la plus favorable à son esprit toujours occupé.

Au retour, il en contait avec enjouement les péripéties, comme il rappelait volontiers, dans ses longues causeries émaillées d'anecdotes et de réminiscences classiques, les événements bien divers auxquels l'avait associé sa destinée. Que d'heures doucement passées sous le charme de sa parole sérieuse et élevée, dans les réunions où il savait si aimablement et si simplement accueillir ses collaborateurs et ses confrères des sociétés savantes et charitables, mettre à l'aise les jeunes et les nouveaux venus, les gagner du premier coup par sa franchise, sa modération et sa bonté !

Sûr à ses amis, indulgent et serviable à tous, compa-

Digitized by Google

tissant à toutes les infortunes, M. Chassignet laisse après lui, dans la plus grande force du terme, le renom du juste et de l'homme de bien.

Il n'était point de ceux que la mort prend au dépourvu. Jeune, il l'avait maintes fois affrontée devant l'ennemi ; au déclin de la vie, il n'a point redouté son approche, appuyé qu'il était d'une Foi ferme associée à la pratique de toutes les vertus chrétiennes ; à l'heure suprême, il a pu s'endormir en paix dans l'immortelle Espérance...

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

Le 10 janvier 1898

SUR LA TOMBE DE M. LE Cte DE WARREN

MEMBRE HONORAIRE

PAR M. AUDIAT

MESSIEURS,

L'absence de M. le président de l'Académie de Stanislas, retenu au loin par la santé d'un de ses enfants; celle de M. le vice-président, que la mort prématurée d'un collègue, pleuré de l'École et du Palais, appelle en ce moment sur une autre tombe[1], me valent aujourd'hui le triste honneur d'adresser à notre regretté confrère, à notre doyen d'âge, les adieux de notre Compagnie. Si impuissant que je me reconnaisse à retracer dignement ses nobles qualités, sa vie si bien remplie et si peu banale, la bonne fortune que j'ai eue de le connaître personnellement, d'être reçu chez lui avec une bienveillance constante, m'ont fait un devoir de ne pas décliner la mission que l'Académie a bien voulu me confier.

M. le comte François-Patrice-Édouard de Warren est

---

1. M. Paul Lombard, professeur à la Faculté de droit, bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Digitized by Google

né à Madras, côte de Coromandel, le 8 janvier 1811. La famille de Warren remontait à une haute antiquité[1]. Cette illustre maison était d'origine normande. Guillaume de Warren, l'un des principaux compagnons de Guillaume le Conquérant, se distingua tellement à la bataille de Hastings, que son souverain lui accorda la main de sa seconde fille, Gondredan, avec le titre de comte de Warren et Surrey, et d'immenses domaines en Angleterre. La généalogie des Warren, fondée sur des documents authentiques, sur des concessions ou confirmations émanées des rois d'Angleterre et de France et des ducs de Lorraine, se suit sans interruption jusqu'à nos jours. La branche aînée de la famille demeura en Angleterre, où elle s'éteignit. L'autre branche, passée en Irlande, où elle a encore des représentants, fut dépouillée d'une grande partie de ses biens par Henry VIII et par Cromwel. L'un de ses membres, Édouard VI de Warren, gravement compromis pour la cause des Stuarts, rejoignit en France le roi Jacques II, puis s'établit en Lorraine, où il obtint une lieutenance dans les gardes du duc Léopold. Il fut ensuite chargé de l'entreprise générale des poudres et salpêtres, fonda à Nancy la « Salpêtrière », qui donna son nom à une de nos rues, et se fit naturaliser Lorrain. Son fils, Henry-Hyacinthe, lui succéda dans la grande maîtrise des poudres et salpêtres de Lorraine.

Son petit-fils, le chevalier Jean-Baptiste-François-Joseph de Warren, officier au régiment irlandais de Dillon, au service de France, émigra et prit du service

1. Pour la généalogie, voir *les Comtes de Warren,* in-4°, Saint-Nicolas-de-Port, imprimerie de N. Collin, 1879, Archives de l'Académie.

Digitized by Google

dans l'armée anglaise des Indes. Il s'y distingua dans les armes et dans les sciences, prit une brillante part à la guerre contre les Mahrattes, obtint le grade de colonel, la direction de l'observatoire de Madras et le gouvernement de l'île Maurice. Il fut collaborateur de notre Bureau des longitudes, correspondant et ami de Laplace et de Legendre. Il épousa à Pondichéry une jeune Française, M^lle Marcilly, qui fut la mère de notre confrère.

Le retour des Bourbons le détermina à rentrer en France, il lui tardait de revoir la terre natale et de faire donner à son fils une éducation française. Le jeune Édouard de Warren fut en effet placé au collège royal de Nancy, où le comte d'Artois paya sa pension, sur la recommandation du maréchal Macdonald, qui n'avait pas oublié son ancien camarade du régiment de Dillon. Il y fit, de 1821 à 1830, de bonnes études, sous la protection de deux respectables tantes qui, coupables d'avoir caché le major suisse de Salis pendant l'insurrection militaire de Nancy de 1790, avaient été emprisonnées pendant la Terreur et n'avaient échappé à la mort que grâce au 9 thermidor.

Il venait de terminer ses études et de se faire admettre à l'École militaire de Saint-Cyr, quand survinrent deux événements qui modifièrent profondément son avenir. Le gouvernement de la Restauration avait réintégré son père dans sa qualité de Français, lui avait accordé le grade de lieutenant-colonel dans l'armée française, et lui avait confirmé le titre de comte longtemps porté par ses ancêtres. Son esprit d'aventures ne se contenta pas de cette situation nouvelle. L'Orient le hantait encore. Il fit, à cinquante ans, des études juridiques, et obtint sa nomination, dans l'Inde française, aux fonctions de con-

Digitized by Google

seiller à la cour royale de Pondichéry, si paisibles, si différentes de celles qu'il avait remplies au temps de sa jeunesse brillante et accidentée. La mort le surprit à son poste, le 9 février 1830. Peu de temps après avoir reçu cette triste nouvelle, Édouard de Warren apprit celle de la révolution de Juillet. Il lui répugnait de servir le gouvernement qui succédait à celui de son bienfaiteur. Il avait en outre dans l'Inde une famille, un frère et deux sœurs, sans doute des intérêts à sauvegarder. Pourquoi ne suivrait-il pas l'exemple de son père, qui avait su se faire aux Indes une enviable destinée? « Mon éducation « toute française, a-t-il écrit[1], n'avait pas détruit mes « premiers instincts. J'étais toujours l'enfant de l'Asie. « Le même vague désir, ce premier sentiment que j'avais « connu, m'y reportait sans cesse. Mes yeux s'ouvraient « à peine à la lumière, qu'ils se tournaient avec affection « vers ces figures bronzées qui m'endormaient dans mon « berceau, qui m'avaient nourri de leur lait, ces êtres « doux et simples qui avaient rendu à ma débile enfance « un culte si touchant. Transplanté de bonne heure sous « le froid climat de la Lorraine, mon cœur n'avait point « oublié un ciel plus éclatant et plus pur. Mon oreille « redemandait la douce psalmodie indienne ou le mur- « mure lointain des vagues. » Outre ces impulsions, toutes de sentiment, M. de Warren nourrissait aussi le secret désir d'étudier, pour les rappeler à la France, qui les avait trop oubliées, ces vastes contrées, cet empire de près de trois cents millions d'habitants qui, sans l'insouciance d'un gouvernement frivole, méconnaissant le génie

1. *L'Inde anglaise*, t. 1er, p. 3.

Digitized by Google

de Dupleix, auraient dû lui appartenir. Il serait le premier à tenter cette œuvre d'exploration patriotique, que sans doute Victor Jacquemont poursuivait de son côté, mais dans un but spécialement scientifique et par des moyens différents.

M. de Warren n'entra donc pas à Saint-Cyr, malgré les exhortations du maréchal Macdonald. Muni de la recommandation du maréchal et de celle de son tuteur, le général marquis de Mac-Mahon, oncle du futur duc de Magenta, autre ancien officier du régiment de Dillon, il part pour Londres et obtient du duc de Wellington, ancien colonel de son père à l'armée des Indes, le vague espoir d'une sous-lieutenance dans un des régiments au service de la compagnie. Cependant, les semaines, les mois se passent, les ressources du jeune de Warren s'épuisent, et il attend vainement la réponse du tout-puissant duc. Il prend un parti désespéré. Décidé à faire le voyage, il s'engage comme *midshipman,* presque comme mousse, à bord d'un bâtiment de commerce, l'*Aurora,* partant pour les Indes. Il y souffre toutes les misères, en butte aux railleries et aux persécutions grossières des matelots anglais, enchantés de prendre le jeune Français pour victime. Mal nourri, maltraité, il n'a d'autre ami que Neptune, le terre-neuve du bord. Atteint, aux environs du Cap, d'une fièvre cérébrale, il va succomber, et déjà l'on a pris la mesure du sac qui doit lui servir de cercueil, quand une dame anglaise, passagère, témoin de ses souffrances et de son abandon, intervient, les larmes aux yeux, près du capitaine, et, tremblante d'émotion, lui représente que c'est une honte de laisser périr sans secours ce jeune étranger. Le capitaine Owen, brave

Digitized by Google

homme au fond, se laisse attendrir. Dès lors, tout est changé. Le *midshipman* est l'objet des soins les plus empressés. Il revient à la vie, à la santé. Il débarque aux Indes, à Madras, lieu de sa naissance ; il retrouve ses sœurs, et bientôt lui parvient d'Angleterre l'autorisation si désirée d'acheter une sous-lieutenance dans l'armée britannique ; il entra donc comme enseigne ou sous-lieutenant au 55e d'infanterie, beau régiment qui devait périr presque tout entier à la bataille d'Inkermann.

Cependant, les jours d'épreuves ne sont pas finis. M. de Warren était préféré à de nombreux concurrents. En outre, les souvenirs de la lutte acharnée que l'Angleterre avait soutenue vingt ans contre la France étaient encore récents. L'accueil fait au nouvel enseigne par le corps d'officiers fut donc réservé. Heureusement pour M. de Warren, le régiment ne tarda pas à partir en expédition contre le petit royaume de Coorg. Le jeune officier s'y conduisit héroïquement, notamment à l'assaut infructueux de la forteresse de Bakh. Le soir de cette affaire sanglante, qui coûta la vie au colonel et à plusieurs officiers, le chef du régiment, prenant, suivant une tradition invariable, le punch avec les survivants, loua la belle conduite de leur camarade, et leur déclara qu'ils ne devaient pas douter à l'avenir que Warren ne fût « d'un bon sang irlandais ». Dès ce jour, la glace fut rompue. Le lieutenant de Warren fit avec son régiment plusieurs campagnes, y gagna beaucoup de sympathies, et put amasser à loisir les matériaux de l'important ouvrage qu'il méditait depuis longtemps.

En 1841, atteint d'un commencement de maladie du foie, tribut payé au climat de l'Inde, il fut chargé de

Digitized by Google

ramener des troupes en Angleterre, et obtint un congé qu'il vint passer à Nancy. Il y rencontra celle qui devait être la compagne dévouée de sa vie, Mlle Pauline Tardieu, issue d'une ancienne famille du Midi, fille d'un conseiller de préfecture et nièce d'un maire de Nancy. Avant de l'épouser, il dut se rendre à Londres pour faire accepter sa démission. Le ministre de la guerre était alors Sir Fitz-Roy Somerset, depuis Lord Raglan. Il accueillit le lieutenant de Warren avec beaucoup d'égards, tenta gracieusement de le retenir au service de S. M. Britannique et, ne pouvant vaincre sa résolution, l'invita à sa table, où il lui donna une place d'honneur. Le général déclara, pendant le repas, qu'il avait toujours fait grand cas des Français, qu'un Français lui avait sauvé la vie dans la péninsule, qu'il ne l'oublierait jamais, et que son plus cher désir était d'être appelé à combattre un jour, non plus en face des Français, mais à leurs côtés. Vous savez que ce vœu devait être exaucé.

Dès lors, M. de Warren rentra dans la vie civile et fut réintégré dans la qualité de Français par jugement du tribunal civil de Nancy du 2 mai 1848. Il aimait notre ville, où il retrouvait ses souvenirs d'enfance et ses traditions de famille; il y fixa sa résidence. Son affabilité constante, la simplicité courtoise de ses manières, le charme de sa conversation, la sûreté de son caractère, lui valurent de précieuses amitiés et l'estime de tous. Il rendit à la cité de signalés services. C'est sur ses conseils que Mme la baronne de Jankowitz légua à la Ville ou au Musée lorrain la riche collection de tableaux qui lui venait de son grand-père, le célèbre sculpteur Falconnet, et divers souvenirs provenant du roi de Pologne. C'est

Digitized by Google

encore M. de Warren qui, trésorier de la fabrique de Saint-Epvre, démontra le premier la nécessité de reconstruire la vieille église, qui menaçait ruine. Il prit l'initiative des quêtes et parvint rapidement à réunir les trois cent premiers mille francs qui permirent à l'architecte, à notre excellent confrère M. Morey, de commencer l'édification de la basilique que nous admirons aujourd'hui et de la mener à bonne fin, grâce au dévouement et à l'activité légendaires de M^gr Trouillet.

Mais c'est aux lettres que M. de Warren consacra surtout sa vie. Son principal ouvrage, *l'Inde anglaise,* eut trois éditions[1], et fut traduit en anglais, en italien et en allemand. Dans un langage clair, attrayant, et avec toute l'autorité de l'expérience, l'auteur décrit l'aspect souvent enchanteur du pays, la condition des personnes et des choses, la domination anglaise dans les Indes, la religion, les castes, l'organisation administrative, fiscale et judiciaire, la société anglo-indienne et son luxe effréné, les grandes villes, les princes et peuples soumis, les forces européennes et indigènes. Tout en rendant hommage à l'énergie de la race anglo-saxonne, à son esprit d'entreprise, au courage des officiers et soldats de la métropole, il flétrit l'égoïsme et la rapacité des conquérants anglais; il trace un émouvant tableau de l'affreuse misère des habitants; il n'est pas loin de démontrer que le colosse a des pieds d'argile, et, sondant les mystères de l'avenir, il entrevoit, du côté du nord, le sauveur possible de la race persécutée. « Les portes de l'Hindoustan,

1. 1^re édition, Paris, Renouard, 1844; 2^e, *ibid.*, 1845; 3^e, Hachette, 1857, retraçant la dernière insurrection indienne.

Digitized by Google

« dit-il, sont aujourd'hui fermées, mais fermées comme « une prison contre l'Angleterre, et c'est la Russie qui en « tient les clefs, pour les ouvrir quand elle voudra[1]. »

Ces sévères appréciations devaient exciter, de l'autre côté du détroit, de violentes colères. La presse anglaise, qui n'a rien à envier à la nôtre en fait d'acrimonie, retentit d'injures adressées à l'auteur. L'opinion de nos voisins se calma peu à peu quand, la réflexion aidant, ils purent se convaincre que ce livre était une œuvre de bonne foi. M. de Warren a conservé en Angleterre, notamment parmi ses anciens compagnons d'armes parvenus à de hauts grades, de fidèles amitiés. « Français de « cœur et d'éducation, écrivait notre confrère, Anglais « par reconnaissance et par fraternité d'armes, l'auteur « s'est trouvé, devant les événements dont il a été le « témoin oculaire, sans passions, sans espérances, donc « sans préjugés. Il s'est fait, à ses risques et périls, l'a- « pôtre de la vérité, qu'un étranger n'aurait pu voir, « qu'un Anglais n'aurait voulu dire[2]. »

Outre cet ouvrage capital, M. de Warren a publié de nombreux articles dans la *Revue des Deux-Mondes*[3], dans la *Revue contemporaine*[4], dans le *Correspondant*, dans l'*Athenæum français*, dans la *Revue de France*. Il fut

---

1. *Inde anglaise*, t. III, p. 347.

2. *Inde anglaise*, t. II, p. 386.

3. V. notamment la *Bégom sombre*, 1845, 4e vol. ; *Ranie Chanda et la Cour de Lahore depuis la mort de Rundget Sing.*

4. *L'Inde anglaise, la Russie et la Perse, au point de vue du conflit dans l'Asie centrale*, 15 février 1857 ; *Les Français en Cochinchine*, 30 novembre et 15 décembre 1858 ; *Les Français à Siam*, 15 et 30 septembre 1859 ; *Intérêts européens dans le chemin de fer de l'Euphrate*, 15 mars 1857.

Digitized by Google

longtemps rédacteur au *Journal des Débats,* pour la spécialité de la Chine et de l'Inde. Le monde savant lui doit aussi une traduction anglaise du *Voyage autour de la Mer Morte,* de M. de Saulcy[1]. Son travail sur le chemin de fer de l'Euphrate lui valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Les distinctions d'ailleurs ne lui manquèrent pas. Il était commandeur de l'ordre de Sainte-Anne de Russie et chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche.

Notre Compagnie, Messieurs, devait naturellement être fière d'ouvrir ses portes à un écrivain d'une aussi haute valeur. Il en fut associé correspondant le 18 mai 1846, et membre titulaire le 1^er^ février 1849. Dans son discours de réception, prononcé le 24 juin 1852, il traite *de la Vie et des œuvres de Victor Jacquemont,* ce martyr de la science, tué prématurément par le climat des Indes, et plus célèbre encore par le charme de sa correspondance avec sa famille et ses amis, que par ses travaux d'histoire naturelle. Longtemps, l'Académie s'honora de la collaboration de M. de Warren. Quand l'âge et les infirmités vinrent l'empêcher d'assister habituellement à nos séances, elle lui décerna la plus haute récompense qu'elle puisse accorder à ses membres les plus distingués, le titre de *membre honoraire.*

Une fois cependant, c'était le 6 janvier 1893, notre confrère, après plusieurs années de retraite, nous fit l'agréable surprise de reparaître parmi nous. Il vint nous donner lecture de deux sonnets, charmants tous deux, qu'un heureux hasard lui avait fait découvrir dans les

1. Londres, Bentley.

Digitized by Google

arcanes d'une vieille bibliothèque. Ils émanaient de deux prisonniers. Le premier, empreint d'une douce philosophie, était l'œuvre du chancelier Oxenstiern; il célébrait l'humble pipe qui aidait l'homme d'État en disgrâce à oublier les tristesses de la captivité. Le second, parallèle de l'amour et de l'amitié, avait été composé par l'infortuné Cinq-Mars, quelques jours avant qu'il ne gravît, avec son ami de Thou, les degrés de l'échafaud. M. de Warren s'excusa de sa longue absence. « Elle a eu pour « cause, nous dit-il, moins mes quatre-vingt-deux ans, « que notre dur climat de la Lorraine, bien pénible pour « un vieux créole, né aux Indes, qui ne peut, en cette « saison, et surtout à cette heure tardive de vos réunions, « quitter le coin de son feu sans courir des risques très « réels. Mais aujourd'hui j'avais un tel désir de vous « souhaiter à tous la bonne année que, vous le voyez, « mon désir cette fois a été plus fort que ma prudence. « Me voici, mais il fait bien froid. Réchauffez-moi de « votre sympathie. » En réalité, ce n'étaient pas seulement ses souhaits de bonne année que nous apportait notre éminent confrère. C'étaient ses adieux : il ne devait plus reparaître à l'Académie de Stanislas[1].

L'héritier des partisans des Stuarts, l'ancien protégé du comte d'Artois, est resté fidèle, jusqu'à ses derniers jours, à la foi de ses pères, aux convictions de sa jeunesse. « *Semper et ubique fidelis* », telle est la devise de sa famille. Honoré de la confiance du comte de Chambord, il avait insisté vainement pour obtenir du chef de la maison de Bourbon des concessions sur la question du

1. *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* t. X, 1892, p. 243.

Digitized by Google

drapeau[1]. M. de Warren, malgré l'affaiblissement de sa vue et de son ouïe, a conservé aussi, jusqu'à son dernier moment, l'intégrité de son intelligence. Il continuait à s'intéresser aux affaires du jour, et surtout aux questions coloniales. Chrétien fervent, il a vu venir la mort avec calme, confiant dans les espérances éternelles, entouré des soins tendres et assidus de sa noble femme, de ses enfants et petits-enfants. Il leur laisse les plus honorables exemples que puisse transmettre aux siens un homme de cœur, un écrivain d'un rare mérite, un parfait gentilhomme, un bon Français. « Normand à son origine, « disait-il, mon nom est de nouveau français. Sans renier « le noble pays auquel il doit sa principale illustration, « qu'il reste français à toujours ! Puisse-t-il, quoi qu'il « arrive, être toujours modestement mais noblement « porté ! « *Noblesse oblige* » a été, en commençant, notre « première, ce sera, en finissant, et à notre dernière « heure, notre dernière injonction à nos enfants[2]. »

Et nous aussi, cher et vénéré confrère, nous comptons recueillir notre part de vos précieuses traditions. Celles qu'a laissées l'observateur perspicace de l'Orient, l'intéressant causeur, le confrère aimable et bienveillant, demeureront parmi nous, après ce suprême adieu, vivantes et respectées.

1. V. son ouvrage : *Conciliation et solution,* 1850, Comon.

2. V, Notice historique et généalogique autographiée sur la famille de Warren, Archives de l'Académie.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

Le 20 Mai 1898

AUX OBSÈQUES DE M. BENOIT

MEMBRE TITULAIRE

PAR M. DE METZ-NOBLAT

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Une nouvelle et bien sensible perte réunit aujourd'hui notre Compagnie. Elle vient rendre un suprême hommage au doyen de ses membres titulaires, associé à ses fastes et à ses travaux depuis plus d'un demi-siècle, et en qui semblaient s'incarner, se perpétuer, son esprit et ses traditions.

Qu'il soit permis d'appliquer à M. Benoît ce que lui-même disait du Baron Guerrier de Dumast : « ... il nous appartient tout entier. C'est à Nancy qu'il est né, à Nancy que s'est écoulée la plus grande partie de sa vie.... » C'est à Nancy, Messieurs, que M. Benoît est arrivé au terme de la longue carrière que lui souhaitait, lors de sa réception à l'Académie de Stanislas, M. le Premier Président Paillart :

« Puissiez-vous, Monsieur, vieillir bien tard aux lieux

Digitized by Google

« où l'hospitalité littéraire vous fut si généreuse et si « douce, retrouver votre Athènes, non pas seulement dans « l'horizon fuyant des jeunes souvenirs, mais surtout dans « l'image présente, dans le perfectionnement des esprits « formés à vos leçons, dans le cercle des goûts et des « habitudes inspirés par vos enseignements ! »

Ce vœu, Messieurs, semble, dans son acception la plus large, avoir obtenu sa réalisation. Tous ou presque tous ici, nous avons été les élèves ou les auditeurs de M. le doyen Benoît, avant de devenir ses confrères, et, selon ses paroles, « Nancy a fini par devenir le foyer d'un « grand enseignement universitaire ». Vous savez pour quelle part il y fut. Je ne m'étendrai donc pas sur les éclatants services rendus à l'enseignement supérieur, sur les succès de M. Benoît en divers ordres de concours, sur les justes distinctions dont il a été l'objet.

Douze ans après son entrée à l'École normale supérieure, riche déjà d'un enseignement classique donné à Caen, à Douai et à Paris, au collège Stanislas, auteur de plusieurs ouvrages sur l'art oratoire d'après les auteurs grecs et latins, M. Benoît devenait votre associé-correspondant le 7 janvier 1847, à la veille de partir pour Athènes, avec cette première et brillante phalange qui devait aussi donner à notre Compagnie M. Émile Burnouf et M. Louis Lacroix.

Cinq années d'enseignement à la Sorbonne et à l'École normale supérieure, et M. Benoît rentrait, pour ne plus la quitter, dans sa ville natale, comme professeur et doyen de la Faculté des lettres qui lui était restituée.

En même temps, et presque comme de droit, il devenait membre titulaire de l'Académie de Stanislas.

Digitized by Google

Ni Athènes, ni Paris, ni ses succès ne l'avaient rendu dédaigneux du passé ou du présent de la capitale lorraine, à qui l'Université renaissante allait rendre le charme de sa parure intellectuelle. « Une grande chose « est restée à Nancy de son passé », disait-il le 31 mai 1855, dans son discours de réception : « l'Académie de « Stanislas ». Et ce discours saluait la nouvelle aurore des destinées littéraires et scientifiques de Nancy, destinées dont le Baron Guerrier de Dumast avait été l'infatigable initiateur, destinées dont l'Académie, élargissant ses rangs pour faire place à une pléiade d'hommes distingués, se faisait l'éloquent augure par la voix de son président.

M. Benoît, désormais « au premier rang sur le théâtre « même de ses succès classiques », donna beaucoup à la Compagnie qui l'avait reçu au lendemain de succès d'un ordre plus élevé. Il la présida pendant l'année 1858-1859. Il l'aima, il l'aima « en jaloux », comme il le dit un jour à cette époque.

Pendant quarante ans, il ne cessa de lui apporter, en outre du fruit de ses incessants travaux, un dévoûment qu'aucune tâche n'a jamais lassé, une bonne volonté qu'aucune impatiente ardeur n'a trouvée en défaut. Plusieurs discours, un très grand nombre de rapports en sont les monuments écrits : seuls, les présidents qui lui ont succédé pourraient — ou auraient pu — en donner le complet témoignage.

Ce serait entreprendre une tâche téméraire, et dépasser les bornes de cet adieu, que de tenter ici l'analyse des œuvres de M. Benoît : une indication rapide peut seule y trouver place, et ne vous donnera qu'une idée bien

Digitized by Google

imparfaite de l'heureuse fécondité de sa plume, de la variété et de la profondeur de son érudition.

C'est vers la littérature grecque que M. Benoît dirigea ses travaux à son retour d'Athènes. Sa belle étude sur « la comédie de Ménandre », écrite à la suite d'un cours fait à la Sorbonne, eut l'honneur d'être couronnée par l'Académie française en 1853.

Sur le génie comique de la Grèce, issu de bacchanales rustiques, s'élevant peu à peu, de la farce grossière à l'origine, de la bouffonnerie populaire à tendance politique, jusqu'à la comédie littéraire la plus purement attique, M. Benoît revint souvent, passant d'Aristophane à Ménandre, puis retournant de l'Agora aux fêtes de Cérès pour y rechercher les chants qui invoquaient les dieux, ou qui célébraient les travaux des semailles et des moissons.

Les cours dont M. Benoît fut chargé à la Faculté de Nancy transportèrent son activité dans le domaine des lettres françaises. Dans son enseignement, l'histoire et la philosophie vinrent toujours éclairer la critique élégante qui captivait ses auditeurs. Le cours de M. Benoît fut l'un des plus suivis, et l'on doit lui attribuer une bonne part de l'attraction que les Facultés restaurées ne tardèrent pas à exercer sur le public intellectuel de notre cité; de cette époque même date l'habitude nancéienne de fréquenter les amphithéâtres universitaires.

La connaissance profonde qu'avait M. Benoît des littératures anciennes, comme aussi du cadre de cette poésie grecque qui avait été l'objet affectionné de ses études, donnait aussi à son cours, comme à tous ses travaux, un attrait particulier et comme un cachet de recherche

Digitized by Google

classique que rehaussait son talent. Aussi ne cessa-t-il jamais d'être le partisan convaincu des lettres anciennes. Si à ses yeux Ménandre est un des maîtres de Molière, à ses yeux aussi, c'est surtout et même uniquement à l'école des auteurs latins « qu'on peut acquérir la pleine « intelligence du génie et des ressources de la langue « française, et le plus heureux emploi qu'on peut en « faire ».

L'heureux emploi ! Certes, M. Benoît s'entendit à le faire, soit qu'il conquît le prix d'éloquence française par son « Éloge de Châteaubriand », soit qu'il émît ses « Vues sur l'histoire et le génie de la langue française », soit qu'il entreprît la critique d'un auteur, soit enfin que — c'était, semble-t-il, pour lui un sujet de prédilection — il revînt à de multiples reprises et à de multiples points de vue sur le temps de son séjour en Grèce. « Quelle joie pour moi de voir de mes yeux, de toucher « de mes pieds, en toute réalité, cette terre sacrée de « l'Attique, que j'avais tant de fois entrevue dans mes « rêves ! »

Le rêve de sa jeunesse était devenu le souvenir préféré de ses vieux jours. Il aimait à s'y reporter. Nous, nous aimions à le suivre en pensée dans sa navigation à travers les Cyclades, dans ses courses aventureuses en Argolide et en Arcadie, à nous figurer, avec lui, les Satyres d'après les chevriers grecs de ce siècle, et à reconstituer la divinisation antique d'une nature qu'il savait si bien goûter et décrire !

Ce que nous aimions encore, ce qui sera toujours doux à notre souvenir, c'était d'aller retrouver chez lui, sous quelque prétexte académique, notre vieux maître tou-

Digitized by Google

jours souriant, d'entendre encore sa voix enjouée rappeler un passé souvent plus ancien que nous ; ou bien sa voix devenue plus grave trancher la question qui lui était soumise, fermement quand il le fallait, avec un jugement net et motivé sur les choses, les actes et les attitudes, toujours avec indulgence à l'égard des personnes.

M. Benoît possédait à un haut degré les qualités qu'il avait lui-même définies dans notre esprit lorrain : « Amour pour ce qui est bien, et répugnance naturelle pour l'utopie », méfiance à l'égard « des caprices de l'imagination et des surprises de la mode ».

Dans sa sereine vieillesse, les lettres et la charité restaient des foyers toujours ouverts, où son esprit et son cœur, sa sagesse et sa bonté, savaient accueillir, donner et conseiller.

Chrétien de vieille et solide roche, M. Benoît n'a pas un instant tremblé devant une heure que, depuis des années, il s'était accoutumé à envisager chaque jour et en face. Son sacrifice était fait d'avance, Dieu a daigné le lui adoucir.

Le nôtre, Messieurs, nous le consommons en saluant, dans sa tombe encore ouverte, l'homme de bien, le sage, le lettré, le confrère aimé et vénéré dont le souvenir demeurera vivant au sein de l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

FIN DU MONNAYAGE FÉODAL
EN FRANCE

Par M. de VIENNE

Ire PARTIE

MONNAIES DES DUCS DE BOURGOGNE DE LA MAISON DE VALOIS

Intérêt de l'étude du monnayage des ducs de Bourgogne de la deuxième race. — Ce n'est que par la réunion de la Bretagne à la couronne qu'ont réellement pris fin les monnayages issus du régime féodal, dans les limites de l'ancienne France[1]. Et encore ne faut-il pas tenir compte ici de la vicomté de Béarn dont le prince était arrivé à se considérer comme indépendant, ni des comtés de Flandre et d'Artois possédés à cette époque par les héritiers de la maison de Bourgogne et qui étaient parfaitement indépendants de fait, sinon de droit. Nous ne parlons pas, bien entendu, des quelques faits isolés qui ont pu se produire plus tard à la suite du rappel d'anciens droits, revendiqués par quelques familles. Ces pré-

1. On entend ici par ancienne France, comme il sera dit plus loin, l'ancien royaume des Francs, y compris le royaume d'Aquitaine, mais sans les royaumes de Lothaire et de Bourgogne. Les limites ont été arrêtées à peu près définitivement sous Louis IV d'Outremer.

Digitized by Google

tentions ne pouvaient plus mettre en jeu que la vanité d'une noblesse de cour et ne pourraient nous intéresser qu'à titre de curiosité numismatique.

Quelques années plus tôt, un autre monnayage particulier avait disparu dans des circonstances tragiques, et l'étude peut en être intéressante à toutes sortes de titres pendant le dernier siècle de son existence. Nous voulons parler du monnayage des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, terminé par la mort de Charles le Téméraire.

L'étendue et la richesse des territoires possédés, la diversité de leurs conditions, la gravité des circonstances et la puissance personnelle de leurs princes donnent une importance considérable à cette monographie, car les questions de fait et de force y sont continuellement mêlées aux points de principe et de droit.

Le monnayage des ducs de Bourgogne de la seconde race devra refléter à la fois les péripéties de leur situation vis-à-vis de leurs aînés et suzerains les rois de France, et en même temps la variété d'origine de leurs possessions, même en se bornant aux frappes du duché et de ses dépendances. Dans les limites du royaume, les ducs tenaient le duché à titre d'apanage (mais le duché comportait hors du royaume des terres d'empire, comme le comté d'Auxonne et Saint-Laurent, faubourg de Chalon, dans l'île de la Saône, qu'on est arrivé à considérer comme relevant du comté d'Auxonne). Ils avaient, par le traité d'Arras, reçu les comtés de Mâcon et d'Auxerre, et aussi les villes de la Somme à titre d'indemnité et de garantie; nous n'énonçons que les grands domaines. Ils détenaient le comté de Flandre, ainsi que le Charolais, comme anciens fiefs, et l'Artois sous un régime mixte de

Digitized by Google

pairie et d'apanage. Enfin, ils avaient une situation prépondérante dans les comtés de Rethel et de Nevers, abandonnés à un cadet.

Hors du royaume, et sans autre dépendance de l'empire que les liens historiques et géographiques qui plaçaient ces provinces dans son ressort, ils avaient dans leur obéissance le comté de Bourgogne, le Luxembourg et le Limbourg, le Hainaut avec Namur, le Brabant, Anvers et Malines, la Zélande, la Hollande, etc..... Même sans sortir du royaume, nous pouvons étudier, dans le monnayage des ducs, les résultats produits par des diversités et des complications d'origine, et il sera assez instructif d'y voir reflétés dès l'abord les progrès de l'autorité royale. Mais les malheurs du règne de Charles VI, le traité de Troyes entraînant un changement de dynastie et l'accroissement de la puissance de ces princes, renversent peu à peu les situations, et il est curieux d'assister à la transformation réciproque et progressive des licences et des prétentions des ducs.

Nous mettons largement à contribution dans ce travail l'*Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne* que M. A. de Barthélemy a publié, il y a près de cinquante ans, et qui est resté le travail le plus complet sur cette question. Les archives de Dijon offrent de grandes ressources au chercheur. Voilà près d'un demi-siècle que M. Garnier, leur savant directeur, les inventorie et les classe. Plusieurs auteurs y ont déjà abondamment puisé, depuis M. de Barthélemy; on en trouve de nombreux extraits dans les tomes I, II et III des documents monétaires de Saulcy. Nous ne pouvons prétendre ici à la nouveauté des trouvailles, malgré l'extrême obligeance de M. Garnier, et

Digitized by Google

quoique plus d'une liasse classée n'ait pas été encore mise à contribution; nous nous efforcerons surtout de rassembler les documents et de leur donner la cohésion nécessaire.

Difficultés de l'étude des différents monnayages particuliers. Obscurité des origines d'un grand nombre. — Mais il semble indispensable auparavant de se rendre compte du régime général auquel les rois avaient réussi à assujettir les différentes frappes dès le milieu du XIV^e^ siècle et des conséquences qui en avaient résulté. Que restait-il alors des anciennes usurpations féodales? Nous allons voir qu'elles avaient déjà presque entièrement disparu au moment où le roi Jean II donna la Bourgogne à son fils, — sauf pour la Bretagne et pour la Flandre, dont l'héritière allait être épousée par le duc Philippe, et dont les intérêts étaient appelés à devenir l'une des grandes préoccupations de ce prince.

Dans une étude précédente[1], nous avions cherché à déterminer la nature des empiétements d'autorité auxquels était dû le monnayage féodal en France, et l'époque à laquelle il faut en faire remonter l'origine. Nous en sommes restés alors au moment de l'usurpation capétienne, et nous avons pu constater que, jusqu'à cette date, la frappe de la monnaie n'avait pas été l'objet d'empiétements particuliers. Elle avait été simplement englobée dans le mouvement général qui entraînait fatalement, mais pour ainsi dire logiquement, l'administration tout

1. *De l'Usurpation dans le monnayage féodal* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* Nancy, 1894).

Digitized by Google

entière. Personne ne conteste au roi l'autorité publique, et cependant il en perd peu à peu les derniers vestiges, au milieu des compétitions d'héritage suscitées par les fidèles des différents prétendants au trône, au travers des rivalités des plus puissants bénéficiaires et des ruines des invasions qui portent au comble le désordre général. Nous espérons poursuivre plus tard cette étude en la reprenant au point où nous l'avons laissée, à travers les obscurités et les confusions de l'époque suivante. Nous pensons pouvoir montrer que la véritable usurpation du monnayage, c'est-à-dire la substitution des noms et types féodaux aux empreintes et tailles royales, a été l'une des conséquences de l'usurpation du trône par l'un des grands vassaux, auquel le titre de roi n'a conféré tout d'abord que la situation de « *primus inter pares* ».

Mais nous ne sommes pas encore en mesure de mener ce travail à bonne fin. Pour y arriver d'une manière satisfaisante, il faudrait au préalable élucider plusieurs points difficiles, et notamment séparer exactement ce qui était fief direct au moment de l'avènement de Hugues Capet de ce qui ne l'est devenu que plus tard. M. Longnon, qui est bien le meilleur et en tout cas le principal maître en la matière, n'a pu arriver à une séparation qu'en la reportant à 50 ans plus tard, au début du règne de Henri I^er^, avec un certain flottement de dates auquel il faut nécessairement se résigner pour une carte d'ensemble. Que de situations ont pu changer en ce demi-siècle, à ce moment de passage vraiment critique, au milieu d'une anarchie qui ne reconnaît d'autres droits que la force, à une époque où les conditions des personnes et les liens de parenté ont souvent modifié les rapports réciproques

Digitized by Google

antérieurement établis dans la hiérarchie des territoires possédés ! Il est inutile d'ajouter qu'il faut se garder de juger la féodalité de la fin du x^e^ siècle d'après les règles acceptées plus tard, et surtout d'après l'établissement régulier, au moins en principe, qui caractérise le droit public au XIII^e^ siècle.

Différences essentielles entre les pays de royaume et les pays d'empire. — Pour en revenir au monnayage, il faut aussi creuser un fossé très profond entre les différents pays qui nous entourent, suivant qu'ils ont fait ou non partie des domaines que les partages des Carolingiens et les traités avec les rois de Germanie ont laissés aux rois de France. L'évolution féodale ne s'est pas faite de la même manière dans les pays de royaume et dans les pays d'empire, ou du moins elle n'y a pas eu les mêmes conséquences. Faut-il inculper le morcellement immédiat des pays d'empire entre plusieurs royaumes de nationalités très diverses ? Faut-il y chercher un manque plus complet d'homogénéité entre des populations plus latines d'origine, et d'autres qui n'avaient jamais été coulées dans le moule romain ? La disparition de l'héritier carolingien a-t-elle facilité l'élection d'un roi intrus, et par suite l'éclipse, puis la résurrection de la dignité impériale ? En tout cas, le droit de monnayage a été certainement compris tout différemment de part et d'autre ; et tandis qu'à l'orient de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône, les concessions de droit de monnaie apparaissent dès le milieu du x^e^ siècle, les rois capétiens ne semblent jamais être entrés dans cet ordre d'idées. Ils ont marché à côté de faits accomplis, d'abord comme à côté de faits naturels

Digitized by Google

et indispensables. Ils n'ont commencé à constater officiellement l'existence de monnaies particulières que pour stipuler des avantages pour les leurs propres, puis pour en imposer la concurrence. Il en sont venus ensuite aux réglementations, aux répressions, et enfin à l'ingérence régulière.

Est-il besoin de rappeler que les donations pieuses des Carolingiens, les confirmations de leurs successeurs, comme les concessions d'autres princes et seigneurs aux églises et abbayes, n'ont jamais comporté *en principe* d'autre droit spécial qu'une délégation, avec attribution à titre d'aumône du prélèvement à exercer sur la monnaie produite, ainsi que des bénéfices plus aléatoires du monnayage ?

Reprise par les rois des droits régaliens. — Nous voudrions aujourd'hui reprendre le monnayage féodal au moment où l'autorité royale a pu revenir aux anciennes traditions administratives léguées par le droit romain, en y ajoutant la puissance personnelle contenue dans l'idée féodale. Nous faisons un saut de deux siècles.

« Il est utile de remarquer, comme le dit Fustel de « Coulanges[1], que le grand pouvoir des seigneurs leur « venait de la royauté, et ne fut entre leurs mains que « cette royauté morcelée.... C'est pour cela que, comme « les droits régaliens n'avaient jamais été formellement « enlevés au roi, ni annulés par aucun acte régalien, « qu'ils n'étaient que la continuation de l'autorité royale

1. *Transformations de la royauté à l'époque carolingienne,* p. 663 et suivantes.

Digitized by Google

« et qu'ils n'appartenaient aux seigneurs que par délé-
« gation,.... il ne fut pas très difficile aux rois de les
« ressaisir plus tard. Quand ils les reprirent aux comtes
« et aux évêques, ils les retrouvaient intacts, comme si
« ces seigneurs n'en avaient été pendant quatre siècles
« que les fidèles dépositaires. »

1°. — FIN DU MONNAYAGE FÉODAL.

Nombre des monnayages féodaux ayant réellement fonctionné. — Il ne semble pas que, *dans les limites de l'ancienne France royale,* en laissant de côté la Navarre et le comté de Barcelone, il y ait jamais eu plus d'une centaine de monnaies particulières ayant effectivement existé, parmi celles qui sont issues de l'usurpation féodale. Il ne faut pas confondre ce nombre avec celui des ateliers, car plusieurs ateliers ont travaillé ensemble ou successivement au titre du même domaine immédiat. Nous ne nous plaçons ici qu'au point de vue des soi-disant droits mis réellement à exécution. Si l'on se reportait au nombre des échantillons retrouvés, on serait loin d'atteindre ce chiffre. Ce même chiffre serait probablement de beaucoup dépassé, si l'on s'en rapportait aux titres postérieurs. Les tabellions et autres scribes ont toujours excellé dans l'énumération des propriétés, droits, charges et attributs, où se complait la vanité des familles. Sous prétexte de ne rien laisser périmer, la phraséologie est devenue de plus en plus pompeuse à mesure que les droits énoncés tiraient moins à conséquence, de même que les distinctions honorifiques pre-

Digitized by Google

naient des valeurs de plus en plus importantes, à mesure que diminuait le pouvoir effectif et l'indépendance des situations occupées. Il serait facile de prouver que bien des actes, contrats, reprises, hommages, etc....., parlent de droits de battre monnaie qui n'ont jamais été exercés réellement à aucune époque, ni par aucune branche des familles qui en ont revendiqué le hochet. Du reste, ils auraient pu l'être peut-être à aussi juste titre que par bien d'autres qui ont effectivement frappé sans avoir joui d'une situation supérieure. Mais ce sont ces rédactions qui ont contribué à fausser les idées des générations suivantes et des historiens postérieurs, sur l'origine de ces prétendus droits. Avant la guerre de Cent ans, nous ne pensons pas qu'il y ait une seule charte, dite de concession, où l'on puisse voir autre chose qu'une simple constatation d'un fait acquis.

En fait, en laissant de côté les doubles emplois, nous n'avons relevé que 118 articles différents au titre des *Monnaies féodales,* dans la dernière édition du *Manuel de Numismatique du moyen âge et moderne* de M. A. Blanchet — en ne comptant pas, bien entendu, les pays d'empire, pas plus que la Navarre, le Béarn et le comté de Barcelone[1]. Plusieurs de ces 118 fiefs n'ont certainement

1. Tout porte à croire que, vers la fin du x^e^ siècle, les seules monnaies fonctionnant étaient :

1° *Monnaies épiscopales :* Agen, Amiens, Autun, Beauvais, Cahors, Châlons-sur-Marne, Clermont, Langres et Dijon, Laon, Le Mans, Le Puy, Maguelonne-Melgueil, Meaux, Mende, Noyon, Reims, Sens, Uzès. Total : 19.

2° *Monnaies d'abbayes :* Cluny-Souvigny, Corbie, Déols, Saint-Martial de Limoges, Saint-Médard de Soissons, Saint-Martin de Tours, Tournus. Total : 7.

3° *Monnaies des seigneurs :* 33 fiefs monnayant, dont 7 comme repré-

Digitized by Google

jamais monnayé. Parmi les frappes passées en revue, un grand nombre ont leur origine dans les donations primitivement octroyées aux églises et abbayes aux IXe et Xe siècles. Aux XIe et XIIe, dès le Xe pour quelques-unes, les seigneurs ont élevé monnaie contre monnaie, se sont emparés de celles des églises, ou les ont fait contribuer à leur profit. Ces luttes, très générales dans l'ensemble du royaume, ont pris fin, soit par un compromis à prix d'argent, soit par un abandon, soit par un partage. La diminution des bénéfices, dont nous chercherons bientôt les causes, avait du reste enlevé à ce genre de lutte une bonne partie de son intérêt immédiat. Avant la fin du XIIIe siècle, *une bonne moitié* des frappes féodales avait cessé de fonctionner, très probablement à la suite de la décroissance, puis de la disparition des profits.

Ordonnance de 1315, environ Noël. — C'est en 1315 seulement que nous trouvons un document officiel sur l'ensemble du monnayage particulier, portant énumération des monnaies soumises à la réglementation. L'or-

---

sentant les droits des ducs des Francs, comtes de Paris, 9 dans le duché d'Aquitaine et 5 dans le premier duché de Bourgogne. En voici le détail :

1 Flandre, 2 Boulogne, 3 Ponthieu, 4 Normandie, 5 Anjou (F), 6 Bretagne, 7 Vendôme (F), 8 Chartres (F), 9 Blois (F), 10 Châteaudun (F), 11 Vierzon (F), 12 Ducs des Francs (F), 13 Champagne (avec Sancerre), 14 Soissons, 15 Vermandois, 16 Valois, 17 Nevers (B), 18 Tonnerre (B), 19 Auxerre (B), 20 Chalon (B), 21 Mâcon (B), 22 Toulouse, 23 Rodez, 24 Narbonne, 25 Bourges (A), 26 Auvergne (A), 27 Brioude (A), 28 Poitiers (A), 29 Angoulême (A), 30 Saintes (A), 31 Bordeaux (A), 32 Périgord (A), 33 Turenne (A).

Pour plusieurs de ces fiefs, dont les monnaies ont primitivement appartenu aux églises, il est presque impossible de préciser l'époque du changement de régime.

Total général : 59 églises ou fiefs monnayants.

Digitized by Google

donnance a été rendue à la suite d'une enquête, à laquelle ont coopéré des maîtres qui ne s'appellent pas encore *généraux-maîtres*. Elle semble une sorte de compromis, conclu faute de mieux, avec les seigneurs dont l'élévation du rang, ou le peu d'importance de la frappe, rendait l'éviction dangereuse ou inutile. Le roi venait de s'engager vis-à-vis des bonnes villes à remettre en ordre les monnaies royales. Plusieurs avis lui furent adressés pour supprimer les monnaies des prélats et des seigneurs. D'autres conclurent à une réglementation à condition que les désobéissances fussent punies par la suppression, d'autant plus que les grands feudataires avaient eux-mêmes tout intérêt à faire de bonne monnaie. Le roi se décida à réformer et à régler à l'avenir les monnaies qui ne seraient pas rachetées. L'ordonnance est contresignée par les trois maîtres et datée de 1315, environ Noël.

Le Blanc nous dit qu'en plus des 30 monnaies particulières citées dans ce document, d'autres seigneurs jouissaient en France du droit de battre monnaie. Il s'étonne de ne pas les y voir figurer, ce dont il cherche en vain les motifs. Nous n'aurons pas le même genre d'étonnement, puisque nous savons qu'il ne faut voir dans le prétendu droit qu'un précédent suffisamment établi, et nous chercherons seulement ce qui a pu motiver la différence de traitement, en passant en revue les vassaux nommés et non nommés qui frappaient certainement encore à ce moment.

La frappe féodale ne s'étendait alors qu'au billon. — Parmi les droits de monnayages visés, aucun ne

Digitized by Google

semble s'être étendu, à cette époque, au delà des espèces de billon. Il n'est pas fait mention d'autres espèces dans le document en question, et le fait paraît acquis sans contradiction. Il n'en est pas de même pour les périodes suivantes : dès le règne suivant et pendant la première partie de la guerre de Cent ans, le duc de Bourgogne et le comte de Flandre ont frappé du haut billon et de l'or ; de même plus tard le prétendant Jean de Montfort au duché de Bretagne. Les deux premiers, il est vrai, ont pu prétendre plus ou moins justement que cette monnaie supérieure était frappée hors du royaume. Après la paix de Brétigny et au XV^e^ siècle, les visées royales paraissent avoir changé d'objet, et les trois grands feudataires qui frappent encore, monnaient au même titre, et sans y faire de différence, le billon, l'or et l'argent.

Énumération des fiefs cités dans l'ordonnance. — Pour prendre les feudataires nommés dans l'acte par rang d'importance, nous voyons d'abord les deux frères du roi, les comtes de Poitiers et de la Marche ; — puis son oncle Charles de Valois, représentant les comtés de Chartres, du Maine et d'Anjou ; — un quatrième prince du sang issu de saint Louis, le comte de Clermont, bientôt duc de Bourbon, pour la monnaie de Souvigny (de moitié avec le prieuré) ; puis le duc de Bretagne, tant pour son duché que pour la vicomté de Limoges ; le duc de Bourgogne ; l'héritier de Flandre, Louis de Nevers pour les comtés de Nevers et de Rethel ; Guy de Châtillon pour le comté de Blois et Bouchard de Castres pour le comté de Vendôme. *C'était 13 fiefs considérables*, quoique de plus ou moins grande importance.

Digitized by Google

Viennent ensuite : l'archevêque de Reims, les évêques de Clermont, de Maguelonne, de Meaux, de Laon et de Cahors. Soit *6 monnaies épiscopales*. Enfin *11 monnaies de moindres fiefs :* Robert d'Artois dépossédé de son apanage apparaît avec Melun-sur-Yèvre ; la maison de Clermont-Nesle, avec le comté de Soissons et la vicomté de Châteaudun ; un cadet de Champagne, dans le comté de Sancerre ; les maisons alliées de Déols, Brosse, Chauvigny, Sully frappent dans la vicomté de Brosse, les seigneuries de Huriel, Châteauroux et Château-Meillant. Restent le comte de Saint-Pol, les dames de Vierzon et de Fauquembergue. *Total : 30.*

Trois grands feudataires au nord de la Loire manquent dans l'énumération. — *Le comte de Flandre.* — Nous allons chercher les motifs de l'absence dans ce document des autres feudataires frappant monnaie à cette époque ; mais d'abord l'oubli de trois d'entre eux mérite une explication particulière. Il s'agit du second oncle du roi, Louis d'Évreux, de la comtesse d'Artois, tante de Robert et mère des deux belles-sœurs du roi, et surtout du comte de Flandre, Robert de Béthune. Celui-ci n'avait certainement jamais cessé de monnayer sur le territoire du royaume. Les comtes de Flandre possédaient toutefois la terre d'Alost sur la rive droite de l'Escaut. De plus, au x^e^ siècle, ils avaient perdu les territoires de la rive gauche compris entre le fleuve et le canal appelé fosse Othonienne, qui avaient été conquis par l'empereur Othon. Ces territoires repris dans la suite par les comtes avaient continué à relever de l'empire et s'appelaient la seigneurie de Flandre, en opposition avec le comté,

Digitized by Google

terre de royaume. La juridiction de la seigneurie avait pour chef-lieu un château, dit impérial, à Gand même, sur les terres du royaume. Philippe IV, d'autre part, n'avait pas cessé de rappeler au comte l'observation de ses ordonnances pendant les périodes de détente dans leurs rapports, et de lui envoyer des officiers. L'ordonnance d'octobre 1313 lui a encore été spécialement adressée (c'est du reste la dernière, à notre connaissance). Faut-il penser que ce soit l'état de guerre, ou du moins de simple trêve avec hostilité latente, auquel les concessions ne mettaient pas plus un terme que les expéditions, et dont Philippe le Long ne vint à bout que plusieurs années plus tard, qui ait empêché le roi de consentir à un arrangement? L'ordonnance de 1315 n'aurait contenu dans ce cas que les feudataires qui se seraient préalablement soumis en acquiesçant aux exigences royales. Il faudrait croire alors que le roi dans la suite se serait relâché de la rigueur de ses prescriptions et avait abandonné partie de son droit régalien; car le comte s'est mis à frapper çà et là des monnaies de toutes sortes, argent et or, après le rétablissement des rapports avec le royaume. Ses deux successeurs ont fait de même, en alliance parfois très intime avec les rois. Philippe le Hardi, gendre du dernier comte, et son petit-fils après lui, ont continué ces frappes, en maintenant de bonnes relations avec la couronne, et il n'existe aucun arrangement, à notre connaissance, entre les comtes et les rois au sujet de leurs monnaies.

Par contre, avant et depuis le mariage de Philippe, il y a plusieurs ordonnances de Charles V qui prescrivent de recevoir les monnaies de Flandre en France, et en

Digitized by Google

fixent le prix, ce qui n'a eu lieu pour aucune autre monnaie. Il est absolument certain que les comtes de Flandre ont joui d'une situation exceptionnelle et qu'ils ont été les seuls à en jouir parmi les vassaux du roi, même si l'on admettait que ces monnaies étaient uniquement frappées sur leurs terres d'empire, ou pouvaient passer pour y être frappées.

Le duc de Bretagne Jean III, en effet, fut l'objet d'une procédure en 1338 pour avoir imité les monnaies royales.

Bien mieux, Eudes IV, duc de Bourgogne, frappait à Auxonne, terre d'empire, comme nous le verrons plus loin, et il a dû renoncer à toute circulation de ses espèces sur le territoire du royaume.

Peut-être les rois avaient-ils trop d'intérêt à ménager les comtes de Flandre et à en garder l'alliance pour ne pas éviter de leur créer des embarras avec leurs communes? La raison ne semblerait pas suffisante avant les premiers revers de la guerre de Cent ans, si la tactique de nos rois n'avait pas toujours été celle de l'attente avec esprit de suite. Ils préféraient profiter des circonstances à mesure qu'elles se présentaient, et recueillir sans effort les fruits dont ils avaient seulement hâté la maturité. La Flandre avec ses communes imposait une circonspection inaccoutumée et, depuis Courtray, la politique de Philippe IV lui-même a perdu vis-à-vis de son comte son allure d'autorité intransigeante qui l'a caractérisée partout ailleurs.

Comte d'Évreux et comtesse d'Artois. — Les cas de la comtesse d'Artois et du comte d'Évreux s'expliquent plus facilement. Les domaines de Louis d'Évreux en 1315

Digitized by Google

sont assez difficiles à énumérer et à limiter exactement. D'après M. Longnon, Philippe le Bel aurait attribué en 1298 à son frère le comté d'Évreux, Meulan, Étampes, Dourdan, La Ferté-Alais, Gien, etc...; Louis X aurait ajouté le comté de Longueville. Philippe V, après le mariage de Philippe d'Évreux avec la fille de Louis X, donne encore les comtés de Mortain et d'Angoulême, Nantes, Pacy, Anet, Nogent-le-Roi, Montchauvet, Brival et Nonancourt. Nous croyons à quelques inexactitudes dans cette énumération. En tous cas, Louis d'Évreux n'avait trouvé dans ses fiefs aucun atelier fonctionnant; il venait de recevoir une partie des magnifiques domaines d'Enguerrand de Marigny; il faisait des démarches pour obtenir d'autres avantages considérables et des accroissements d'apanage; il est probable qu'en retour, il a abandonné toute prétention à renouveler d'anciens monnayages. Quant à Mahaut, qui a pu monnayer à Dôle en terre d'empire, les réclamations incessantes et les intrigues de son neveu dépossédé devaient lui faire rechercher plus qu'à tout autre la faveur royale. Il ne semble pas du reste qu'Arras, ni aucune autre ville de l'Artois, aient monnayé depuis leur accession au domaine de la couronne, complète dès 1212. Le fait en tout cas ne pourrait y avoir été qu'exceptionnel.

Autres feudataires non compris dans l'ordonnance de 1315. — D'autres fiefs plus ou moins importants manquent encore dans le règlement de 1315, qui monnayaient certainement à cette époque. Mais le silence à leur égard peut s'expliquer d'une manière générale sans faire intervenir aucune considération particulière. Nous

Digitized by Google

trouvons d'abord le roi d'Angleterre, comme comte de Ponthieu et duc de Guyenne. Louis X n'a pas cru devoir le viser; son frère Philippe V sera plus hardi en 1320, comme nous le dirons dans un instant. Puis nous avons d'anciennes dépendances du duché d'Aquitaine, enlevées depuis vingt ans au vasselage des rois d'Angleterre, ou sur le point de l'être : le comté de Périgord; la vicomté de Lectoure et de Lomagne à la maison d'Armagnac, qui frappe aussi dans le comté de Rodez, où elle vient de s'établir par mariage; peut-être la vicomté de Turenne (dont la continuation de la frappe à cette époque est plus incertaine). Puis vient la vicomté de Béarn dont le prince possède héréditairement le comté de Foix et Castelbon. Il a profité des succès du roi en Guyenne pour se délier de l'hommage anglais[1]; enfin, la vicomté de Narbonne, où le monnayage est indécis à partir de 1311. L'évêque de Viviers venait de reconnaître à titre de protégé la suzeraineté de la France et monnayait à l'Argentière dans l'ancien royaume de Bourgogne. Nous ne nommons pas plusieurs familles qui, possessionnées en terre d'empire, avaient abandonné leurs frappes du royaume, mais les continuaient à l'extérieur, et en particulier les branches de la maison de Chalon[2].

1. Voir Longnon, *Texte de l'atlas historique de la France*. 3e livraison, p. 251.

2. Remarquons à ce propos deux singularités à signaler : Tournay au nord appartient à son évêque dans la mouvance directe du roi de France. Montpellier appartient à l'évêque de Maguelonne et dépend du comté de Barcelone et du roi de Majorque. Cependant, le roi de France, qui n'acquerra Tournay qu'en 1320, y frappe monnaie depuis vingt ans; et le même roi qui n'acquerra Montpellier du roi de Majorque qu'en 1349, y a des droits acquis de l'évêque en 1293. Il y frappe monnaie dès 1312 à la place de Sommières.

Digitized by Google

Pour tous les fiefs que nous venons d'énumérer, il faut considérer leur éloignement ainsi que les ménagements demandés par des possesseurs récemment détachés de leurs anciennes mouvances. On comprend sans peine que les rois aient préféré compter sur la force des choses pour amener peu à peu la disparition de ces frappes locales. Les péripéties de la guerre de Cent ans et l'abandon de l'Aquitaine en toute souveraineté à l'Angleterre au traité de Brétigny, retarderont pour cette province la réalisation des espérances royales. La vicomté de Narbonne a certainement cessé de frapper au milieu du XIV^e^ siècle ; l'évêque de Viviers, dont le diocèse faisait partie de l'ancien royaume de Bourgogne et du territoire d'empire, a continué pendant près d'un siècle.

Disparition rapide de presque toutes les frappes féodales. — Parmi les monnaies des fiefs mentionnées dans l'ordonnance de 1315, plusieurs ont été rachetées sous les règnes suivants, notamment celles de Chartres, du Maine et d'Anjou au comte de Valois, celle de Souvigny à la maison de Bourbon, et peut-être celle de Vendôme. Toutes les autres ont cessé de fonctionner dans le courant du siècle, à l'exception de celles des ducs de Bourgogne et de Bretagne. Ces derniers, comme nous l'avons dit, sont parvenus à maintenir leur indépendance monétaire à peu près complète jusqu'à la réunion de leur duché à la couronne. Ceux-là ne semblent d'abord avoir opposé que la force d'inertie. Ils ont cherché en tout cas à échapper à l'ingérence royale, en ne monnayant plus qu'à Auxonne en terre d'empire. A la mort d'Eudes IV, survenue en 1350, le futur Jean le Bon, alors duc de Normandie, prend la

Digitized by Google

tutelle de l'héritier, au nom de sa mère qu'il vient d'épouser. Quoique sans préjudice des droits du duché, il administre ses monnaies à la française; mais la mort de Philippe de Rouvre, après quelques mois de majorité, les lui livre définitivement. Nous verrons plus tard ce que purent faire les ducs de la seconde race.

Nous n'avons pu donner que bien approximativement, et sans prétention aucune à décider des questions très mal connues, la liste des feudataires monnayants et non mentionnés. Mais quand bien même un certain nombre de frappes y auraient été oubliées, la conclusion à tirer de leur histoire n'en serait aucunement changée. On peut dire que le XIV^e^ siècle a vu la fin du monnayage féodal, à travers les désastre de la première partie de la guerre de Cent ans. Dès 1315, la ligne de conduite suivie par nos rois avait commencé à porter ses fruits, et l'on ne peut qu'admirer son esprit de suite. Comme nous l'avons déjà signalé, Philippe-Auguste est le premier qui ait travaillé à la diffusion de la monnaie royale hors de ses domaines propres; Louis IX l'imposa comme première monnaie de circulation obligatoire dans tout le royaume. Bientôt arrive l'interdiction d'imiter les monnaies royales, puis la réglementation des types, des tailles et des titres. La surveillance devient permanente et les récalcitrants sont punis. Philippe IV impose des officiers royaux à toutes les monnaies; et, pour montrer le degré où en arrive presque aussitôt l'ingérence royale, on ne peut mieux faire que de citer quelques phrases de Le Blanc relatives au règne de Philippe V: « En 1320, Philippe le Long fait « saisir toutes les monnaies des barons et des prélats, « tant celles que les baillis commissionnés trouveraient

Digitized by Google

« dans les boîtes que dans les forges, pour les envoyer « avec les coins à la Chambre des Comptes de Paris, afin « d'en faire l'essai. Il leur défendit cependant de fabriquer « aucune monnaie, jusqu'à ce qu'il en eût autrement or- « donné. Le roi d'Angleterre ne fut pas plus exempt que « les autres de cette recherche ; car, par une commission « du 13 décembre 1320, Pierre de Cahors, maître des « monnaies, eut ordre de se transporter à Bordeaux et « dans tous les autres lieux de la Guyenne, pour saisir les « monnaies et les coins que faisait faire le roi d'Angle- « terre[1]. » Nous donnerons dans un instant quelques extraits des ordonnances les plus explicites au sujet des frappes particulières, pendant le XIII^e^ et au commencement du XIV^e^ siècle. A la fin de cette période, le duc de Bretagne, et le duc de Bourgogne, comme comte de Flandre, frappaient seuls encore des monnaies à leur nom dans toute l'étendue du royaume, à l'exception du Béarn qui s'était rendu indépendant, et peut-être de deux ou trois autres fiefs de moins d'importance. Nous allons aisément nous rendre compte de la nécessité de ce résultat, en examinant de plus près l'opération du monnayage. Nous verrons qu'il est dû bien plutôt au discrédit dans lequel est tombée la frappe, à la suite de la diminution du profit et des désagréments dont on avait su l'entourer, qu'à des extinctions de fiefs, ou qu'à des confiscations et autres actes de répression de la part de l'autorité royale.

Des bénéfices tirés de l'opération du monnayage. — Le principal bénéfice dans la fabrication de la monnaie ne

1. Le Blanc, *Traité historique des monnaies,* p. 202.

Digitized by Google

peut provenir que de la différence de valeur à introduire par la communication de l'empreinte, entre la pièce fabriquée et la matière qui a servi à la fabrication. L'écart est d'autant plus grand que la matière a été payée moins cher, et qu'on a pu moins en dépenser dans la confection de la pièce. Or, pour que la matière soit bon marché, il faut qu'elle ait été dépréciée, c'est-à-dire que les vieilles pièces dont elle est la plupart du temps constituée, n'aient pas cours dans le domaine considéré. Le cas de provenance minière a certainement été l'exception dans la généralité du royaume, et le sacrifice des vaisselles et autres objets précieux n'a eu lieu, en quantité importante, que dans quelques circonstances critiques. D'autre part, pour qu'on puisse économiser sur la matière, il faut aussi que les preneurs soient obligés de se contenter, faute de mieux, des pièces provenant de la fabrication. De toute façon, par conséquent, pour obtenir un écart de prix suffisant, il faut qu'il y ait monopole plus ou moins exclusif en faveur de la monnaie à frapper. Mais l'économie obtenue dans la fabrication peut être un danger; car une monnaie affaiblie tombera en discrédit malgré le monopole; les marchands l'éviteront ou la refuseront et, dans les domaines de peu d'étendue, elle sera réduite aux étroites bornes d'une circulation intérieure.

Au contraire, une monnaie locale qui se présente avec complète garantie de probité et de sincérité pourra conquérir une sorte de sympathie générale parmi le moyen et le grand commerce. L'estrelin, le tournois et quelques autres frappes de l'Italie et du midi de la France en sont de curieux exemples. Une fois le type en vogue, il fait prime, le rayon de son action grandit et bientôt il pourra

Digitized by Google

jouer un rôle international. L'opération du monnayage devient une magnifique source de profits, malgré la réduction du prélèvement utile.

Du rôle du maître de la monnaie. — Allons plus loin : le monarque, prélat ou baron, qui met son nom sur la monnaie, ou qui en tire seulement un bénéfice, ne participe pas habituellement au commerce des métaux. Il s'adresse à un marchand d'argent, accapareur par métier de tout ce qui est or ou argent, et qui sert d'intermédiaire dans l'opération qui n'est qu'un change exagéré. Ce marchand devient un homme précieux pour tous ces princes sans revenus liquides ; c'est sur lui que repose la bonne tenue de l'exploitation du domaine (car il n'est pas question d'équilibre des finances), et cela moyennant le sacrifice d'une bonne part des fruits naturels. Ce rouage indispensable est presque toujours un étranger en France depuis le XIII^e^ siècle, soit Cahorsin, soit Lombard. Il est l'objet de toutes les prévenances et prend partout une situation importante [1].

Conditions favorables à l'existence d'un atelier. — C'est surtout dans les grandes foires périodiques, ou en-

1. Voir les *Lombards en France et à Paris,* par C. Piton. Paris, 1892. Jusqu'à ce que l'organisation d'impôts réguliers eût permis à Charles VII et à ses successeurs de ne plus tirer de ressources de la fabrication même de la monnaie, ce fut le Lombard, l'usurier, qui fut le véritable roi du moyen âge. A la fois banquier, changeur et marchand, membre d'associations de familles et d'intérêts, il était le seul détenteur de métaux. Ce fut lui contre lequel s'accumulaient les haines et les revendications, jusqu'à ce qu'il payât un jour son indiscutable royauté, pendu à un gibet ou massacré dans une émeute.

Digitized by Google

core dans les moindres marchés plus ou moins permanents, qu'affluent les espèces de tous pays, et qu'ont lieu les dénivellations de valeur qui engendrent les profits. Les seules acquisitions importantes n'avaient donc lieu que le long des frontières aux points habituels de transit ou de concours officiellement reconnus. De moindres transactions pouvaient s'effectuer dans l'intérieur du royaume, dans les localités adoptées comme centres d'échange, marchés de grains, bestiaux et autres denrées. Vu les difficultés des communications, il était plus que naturel que ce fût dans ces mêmes lieux que se frappât la plus grande quantité des espèces servant principalement à ces échanges, à moins qu'on ne préférât enfermer l'atelier dans un château ou un bourg voisins, offrant plus de sécurité.

Outres ces centres de commerce ou de transit, on connaît un certain nombre d'anciennes villes ou d'abbayes dont la monnaie avait acquis de longue date une excellente réputation ; ce genre d'industrie y possédait réellement une situation prépondérante et, grâce à la vogue du type, une sorte de privilège de large circulation. Les ateliers de cette catégorie étaient de beaucoup les plus anciens et remontaient à l'époque carolingienne, époque d'unité monétaire que nous savons être restée entière avant l'émiettement féodal, malgré les concessions faites.

Ne négligeons pas d'observer que l'obligation de faire entrer en ligne de compte ces conditions plus ou moins favorables au bon fonctionnement des ateliers n'apparaît guère qu'au XII^e^ siècle. C'est l'une des conséquences de la particularisation progressive des monnaies locales, c'est-à-dire de l'usurpation féodale. Tout d'abord, malgré

Digitized by Google

la diffusion des ateliers, la centralisation des profits devait être la règle et canalisait l'opération commerciale comme les bénéfices de la fabrication même, ou bien ne comportait que l'une ou l'autre de ces parties. Souvent même tout bénéfice pouvait absolument disparaître pour le pouvoir central, l'uniformité subsistante de la monnaie supprimant le profit des refontes d'anciennes espèces. Le but des refontes répétées de Louis le Pieux et de Charles le Chauve reste en effet un problème non résolu pour les numismatistes. En somme, en dehors de ces opérations, la frappe des carolingiens et de leurs substitués réguliers ne s'exerçait guère d'ordinaire que sur les matières neuves et ne pouvait donner lieu qu'à une petite rente régulière. Au moment de la spécialisation des types, la scène change. Il y a eu certainement plus à gagner tout d'un coup pour quelques-uns et pour quelque temps, mais les intérêts en jeu se sont bientôt modifiés et les différentes frappes locales ont eu des sorts bien différents.

Ce sont ces considérations qui nous expliqueront peut-être comment les grandes inégalités d'importance des différentes monnaies dont nous connaissons l'existence, ne paraissent pas en rapport avec la puissance des princes frappants, pas plus qu'avec l'étendue de leurs domaines, ni même, mais plus rarement, avec la richesse de leurs villes.

Conditions indispensables à l'existence d'une frappe. — Dans le fait, pour pouvoir frapper, il fallait avoir sous la main l'homme d'argent, banquier entrepreneur, appelé depuis maître particulier, qui dans les conditions locales prévues, courait les risques de l'opération commer-

Digitized by Google

ciale, et consentait à accorder sur son bénéfice un prélèvement convenu. Nous ne parlons pas de la fabrication elle-même, dont les frais ont été de bonne heure convertis en une sorte d'abonnement, comportant un bénéfice moins aléatoire mais réduit. En dehors des fraudes, il était presque exclusivement restreint aux profits des remèdes accordés, et à celui qui résultait du mélange de pièces lourdes parmi les pièces légères dans l'ensemble de l'ouvrage.

Notons en passant que ce dernier genre de profit était laissé d'autant plus grand que le prélèvement devait être plus fort. C'est aux frais du public qu'on restituait au marchand ce qu'on lui enlevait de trop pour remplir le trésor du prince. Il s'établissait donc, malheureusement mais forcément, une sorte de complicité entre le prince et le marchand entrepreneur, comme il s'en est établi par la suite entre l'administration royale et les entrepreneurs des fermes.

La question du titre à employer avait une très grande importance au point de vue du produit à obtenir, mais ne pouvait créer de différences sérieuses au point de vue des bénéfices réguliers, les seuls qui puissent entrer en compte dans les revenus d'un grand domaine. Chaque monnaie un peu répandue était cotée à sa valeur exacte, et, jusque vers la fin du XI^e^ siècle, il ne paraît pas qu'il y ait eu d'abaissements frauduleux sur une assez grande échelle. Il est certain que les monnaies carolingiennes ont reçu une certaine quantité fixée d'alliage, à partir d'une certaine date, et quoique les deniers fussent toujour appelés « *meri* ». Le texte de l'édit de Pistes le fait formellement entendre et un certain nombre d'échantillons des IX^e^ et X^e^ siècles le démontrent par leur analyse.

Digitized by Google

Mais le degré de fin est variable suivant les époques et l'on sait qu'il n'est pas possible de faire un classement méthodique par époque des monnaies des IXe, Xe et XIe siècles. Les noms des princes et leurs types ont persévéré sur les pièces longtemps après leur mort, et bien après la chute de la dynastie et le changement complet de régime. Il y a très probablement des mélanges de deniers et de pièces fractionnaires, vu les grandes différences de poids et de titre. Ce sont les différents ateliers seuls qui peuvent servir de base à une classification, et il est donc impossible de dissiper l'obscurité qui entoure ces fabrications.

Depuis le dernier quart du XIe siècle, d'autre part, jusqu'à la première moitié du XIIIe, tous les textes qui comportent des contrats, des rentes, des stipulations, donnent presque tous, après l'énoncé en sous ou en livres de la somme convenue, le nombre de sous de la monnaie considérée qui doit équivaloir à un marc d'argent, ce qui n'avait pas lieu pour les époques antérieures. C'est à la même époque que le marc se substitue à la livre comme unité de poids. Le nouvel usage n'a pu être motivé que par un changement considérable dans l'ensemble des monnaies courantes, et c'est à cette époque qu'on s'accorde à faire remonter les affaiblissements et les transpositions de valeur.

Affaiblissements du denier dès la fin du XIe siècle. Apparition de l'ingérence royale. — En effet, pour pouvoir vivre vis-à-vis d'un marché d'argent devenu défavorable, la masse des petites frappes a dû peu à peu affaiblir ses titres ; les bonnes se sont maintenues, mais à

Digitized by Google

un certain moment, il s'est produit un flottement dans le langage. Les oboles des bons deniers valaient pour le moins les deniers défectueux et il s'est créé une habitude de parler en petite monnaie[1]. Mais il ne peut s'agir ici de développer cette curieuse transformation, et nous ne pouvons donner qu'un aperçu très sommaire des conditions successivement imposées par la force des choses aux frappes féodales. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, pendant toute cette période, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XIII^e siècle, quelles que soient les monnaies considérées, les prix réels ne se basaient que sur les poids d'*argent courant,* ramenés très probablement aux poids de fin par la fixation de l'étalon adopté pour le marc en usage auquel se définissait la monnaie. En fait, à ces époques les « *mutationes* » mentionnées par les chroniqueurs et motivant les plaintes des populations, étaient des transpositions du nom de denier à une fraction de l'ancien poids de fin des bonnes espèces, le plus souvent à la suite de quelques mesures intermédiaires. Ces sortes de mesures se pouvaient justifier, pour les bonnes monnaies très répandues, par la moindre qualité de l'ensemble des numéraires voisins.

Le parisis s'était fixé au commencement du XII^e siècle

1. Dès le commencement du XII^e siècle, on voit apparaître les sommes *ad medietatem argenti,* surtout pour les pays usant du marc de Troyes. Pour la masse des autres, c'est tantôt 25, tantôt 26 sous au marc, suivant le titre adopté pour l'argent courant et par conséquent suivant le poids du marc. A la fin du même siècle, on trouve encore 25 et 26, mais plus souvent 50, 52, 53 sous au marc, en se réglant sur l'observation précédente. Dans le premier cas, le denier est les 3/8 du denier primitif; dans le second, il est la moitié et dans le troisième le quart. (Voir: « la livre de Parisis et la livre de Tournois », *Annales de numismatique,* 1896.)

Digitized by Google

à la moitié du denier taillé dans les trois quarts de l'ancienne livre. La masse des autres monnaies étaient la moitié ou le quart de l'ancien denier. L'estrelin seul resta le 240e de la livre romaine d'argent fin, si l'on tient compte de l'alliage introduit, c'est-à-dire 3/40.

Dans la suite du XIIIe siècle, la scène change : le tournois, seconde monnaie royale, devient avec l'estrelin la monnaie vraiment immuable et internationale, tant dans l'intérieur du royaume que dans les contrées voisines et jusque dans les mers du Levant. Plusieurs monnaies importantes, au contraire, et le parisis lui-même subissent des affaiblissements. Les meilleures n'ont d'autre ressource que d'adopter le type tournois et de chercher à se faire prendre pour lui. C'est alors qu'intervient, pour la première fois, à notre connaissance, l'autorité royale, d'abord pour forcer à fabriquer les monnaies des grands fiefs aux mêmes loi et taille que le tournois, et ensuite pour interdire toute recherche d'imitation qui eût pu amener une confusion entre les types. Ce sont surtout les frères du roi qui sont visés dans leurs tentatives, Alphonse de Poitiers pour ses monnaies du Languedoc et du Poitou, en passant par l'Auvergne, et Charles d'Anjou, même pour la Provence située en terre d'empire.

L'action royale de Philippe II à Philippe IV. — C'est Philippe-Auguste, comme nous l'avons dit, qui a le premier dessiné le mouvement d'envahissement que devait bientôt accomplir la monnaie royale à travers tout le royaume. Ce fut d'abord bien peu de chose et le prince se borna prudemment à s'introduire dans quelques ateliers, au moyen de conventions stipulant des garanties

Digitized by Google

réciproques pour la circulation des espèces locales et des royales. Qu'il s'agisse d'actions particulières vis-à-vis d'officiers de la monnaie des évèques, de reconnaissance de privilèges de communes, il prend pied dans la place tout d'abord, en obtenant pleine circulation pour la monnaie royale. Il le fait dans quelques villes de l'Artois et du Vermandois, qui viennent ou qui sont sur le point d'accroître son domaine, dans des villes épiscopales, comme Lodève ou Tournay, dans des abbayes, comme Corbie, etc. C'est un privilège pour les deniers royaux qu'il obtient dans le territoire de la ville ou du diocèse, en donnant comme compensation une sorte de certificat de droits acquis et de bonne tenue, devant faciliter la circulation concurrente de la monnaie locale. Mais la partie n'était pas égale pour celle-ci.

Sous son petit-fils, la tactique d'envahissement s'accentue; des ateliers royaux sont installés dans tous les pays dont le roi vient de reprendre la mouvance directe, afin de lutter avec les espèces régionales. Saint Louis frappe des tournois à Riom, à Saint-Antoine de Carcassonne, à Sommières, à Nîmes et à Mâcon. C'est à Paris même qu'est transporté le centre de fabrication de cette monnaie tournois qu'il répand à profusion en son nom propre dans le royaume, comme seconde monnaie royale. Elle y est certainement la première en importance.

Puis vient l'interdiction de circuler aux monnaies locales en dehors de leurs seigneuries d'origine et l'obligation d'accepter partout la royale pour toutes les transactions possibles : « Que nul ne puisse faire monnaie semblant à la monnaie du Roy, dit la charte de 1262, qu'il n'y ait dissemblance apperte...; qu'elles cessent dès

Digitized by Google

ors en avant. Que nul monnaie ne soit prise au royaume de la Saint-Jean en avant, là où il n'y a pas de propre monnaie, fors que la monnaie le Roy, et que nul ne vende, n'achète, ne fasse marché, fors en cette monnaie... »

En 1265, mêmes prescriptions plus explicites, les seules monnaies admises avec le parisis, le tournois et le levesien, sont les nantais à l'écu, les angevins et les mançois. Que nul ne puisse refuser la monnaie du roi, même usée, si on peut la reconnaître. Les poitevins, provençaux, toulousains, qui sont contrefaits à la monnaie royale ne doivent courir à nul prix, mais être percés. Un peu plus tard dans la même année, décri total et absolu des estrelins à partir de la mi-août. Les quinze années du règne de Philippe III ne sont que la continuation de la même politique. Tous les grands vassaux, et en particulier le duc de Bourgogne (1275), sont rappelés à l'ordre l'un après l'autre. Défense d'affiner l'argent à un autre titre qu'à Tours : « Que nuls barons n'allègent la monnaie qu'ils ont commencée, sans faire différence apperte. » Mise en avant des sergents et prévôts, pour faire respecter les ordonnances de prud'hommes jurés pour surveiller les monnaies dans les échanges et marchés.

Situation à l'avènement de Philippe IV. — Sous la poussée de cette action persistante, plus d'un tiers des frappes locales avaient probablement cessé de travailler réellement au moment de l'avènement de Philippe IV; quelques autres avaient disparu à la suite de la disparition du fief. Les frappes subsistantes de quelques petits domaines ne pouvaient plus être une source de revenus, mais seulement de glorieux témoins du haut rang de ces

Digitized by Google

anciennes familles, dont on ne voulait pas laisser oublier la situation. La seule monnaie qui comportât une dénivellation assurée en sa faveur, et en laquelle par suite il y avait un intérêt certain à convertir les espèces locales, c'était la monnaie royale qui pouvait exclure les autres et qui ne pouvait pas être exclue. Aussi, put-elle continuer à être frappée sans perdre de son titre, tout le temps que le prélèvement ne fut pas exagéré, c'est-à-dire qu'il fut compris entre le *seizième* et le *douzième* de l'ouvrage. Les autres frappes, même celles des grands fiefs, excepté la Flandre, ne pouvaient obtenir un pareil écart, et avaient dû diminuer leur poids de fin. Elles ne pouvaient donc se maintenir que grâce à la force d'inertie des anciennes habitudes populaires, et cela pour les usages locaux, et seulement à titre d'appoint. Le commerce de pays à pays leur échappait complètement, sauf le long des frontières où ces espèces jouissaient du privilège envié de servir également aux deux parties contractantes. C'est là, pendant le temps des foires, que florissait, comme nous l'avons déjà fait entrevoir, l'indispensable changeur, le compère nécessaire du maître de la monnaie. A la fin du XIII^e^ siècle, néanmoins, à part quelques faibles exceptions presque toutes épiscopales, les monnaies des plus grands seigneurs, comme celles des moindres qui subsistent encore, sont tenues à un niveau inférieur à la monnaie royale, et il faut 13, 14 ou 15 de leurs deniers pour valoir 12 tournois. Il fallait 18 dijonnais pour faire 12 tournois[1].

1. Cependant la plupart des feudataires frappant monnaie avaient dû s'engager au XIII^e^ siècle à ne jamais *muer* leurs monnaies, sans l'appro-

Digitized by Google

Conséquences de la création d'espèces supérieures d'or et d'argent. — Il y a plus : à côté des anciennes espèces courantes, la seconde moitié du XIII^e^ siècle en avait vu apparaître d'autres qui firent nécessairement prime pour tout le commerce supérieur. Nous voulons parler de la monnaie d'argent et de la monnaie d'or. Ces créations achevèrent de porter un coup fatal aux frappes locales, et il est probable que c'est la diffusion de ces nouvelles monnaies qui en précipita la chute. Les vassaux ne pouvaient guère y prétendre en droit, et l'on ne sait comment le duc de Bretagne et le comte de Flandre s'en permirent plus tard l'exercice; nous ne parlons pas du roi d'Angleterre. Il ne semble pas toutefois que cette usurpation nouvelle ait eu lieu dans le royaume avant les premiers désordres de la guerre de Cent ans. Le duc de Bourgogne fit bien en 1327 frapper des pièces d'argent à haut titre et des pièces d'or; mais ce fut seulement hors du royaume, à Auxonne, et, en 1337, il promit au roi de France que cette monnaie ne courrait qu'en pays d'empire.

En fait d'espèces supérieures, pour ne rien oublier, est-il besoin d'expliquer les frappes de la maison de Foix, devenue Castelbon, puis Grailly? Il est certain qu'elle n'a pas monnayé dans le royaume et qu'il faut toutes les rapporter à la vicomté de Béarn. A la fin du XIII^e^ siècle, le comte de Foix, vicomte de Béarn, profita des revers des Anglais en Guyenne pour rendre le Béarn indépendant de fait du duché d'Aquitaine. Le dernier hommage

---

bation et le concours de certaines autorités ecclésiastiques ou de communautés. De là plusieurs procès intentés et retenus ensuite par le roi.

Digitized by Google

rendu le fut en 1290 par Roger-Bernard III. Cette situation mixte donna à Gaston-Phébus, au siècle suivant, la hardiesse de marchander continuellement sa bonne volonté à son suzerain, le roi de France comte de Toulouse, et de jouer de l'alliance anglaise dans les temps difficiles. Au point de vue monétaire, sa position intermédiaire entre l'Aquitaine, la Navarre, la Castille, l'Aragon et la France, lui faisait la partie belle. Il frappa toutes sortes de monnaies d'or, d'argent et de billon. Ses successeurs l'imitèrent et continuèrent jusqu'à la réunion du Béarn à la couronne.

Les sommes ne s'expriment plus qu'en livres parisis et tournois, même quand elles sont payées en autres monnaies. — Par suite de la grande réputation des monnaies royales, et surtout de la monnaie tournois dont la diffusion était générale, par suite aussi des situations inférieures des espèces locales, les sommes ne s'exprimèrent bientôt plus en monnaies locales, avec équivalence du marc de fin en sous. Il y avait bien encore des toulousains, des barbarins, des arnaudins, des nantois, des angevins, des dijonnais, des viennois, etc... ; mais *tous les comptes se faisaient en tournois* (*ou en parisis pour l'ancien domaine*). Malgré la grande vogue de l'estrelin, il n'apparaît plus que comme un des moyens de se libérer. L'estrelin valait quatre petits tournois; il subit ainsi une légère dépréciation vis-à-vis du *gros*, car celui-ci est pris pour treize petits tournois dans les grands paiements. Souvent encore, on donne le nombre de toulousains, de viennois, etc., qui doivent être pris à la livre tournois.

Digitized by Google

L'estrelin, malgré quelques mauvaises fabrications passagères aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, resta théoriquement le 240^e^ de la livre au titre estrelin[1] jusqu'en 1301, où l'on tailla 242 deniers à la livre. Dans la pratique, en masse les deniers étaient bons, quoique légèrement usés. Ils étaient très communs dans tous les Pays-Bas, les villes du Rhin et de la Hanse, et leur étroite relation avec le tournois facilitait singulièrement tous les comptes. C'était le tournois qui pour l'estrelin servait d'intermédiaire avec tous les pays du Sud où courait plus spécialement le tournois. Quoique l'estrelin ait été plusieurs fois décrié en France, et abattu de tout prix depuis 1266, sa circulation continuait sur une grande échelle dans le royaume, mais seulement entre les mains des gros marchands. Nous voyons ainsi que non seulement le décri favorisait la monnaie royale en lui enlevant un concurrent redoutable, mais que c'était par ces décris de monnaies que les rois exerçaient alors leurs revendications nationales, qui donnent lieu aujourd'hui à des guerres de tarifs. Malgré tout, l'intérêt commercial a toujours été alors comme aujourd'hui le plus grand facteur en jeu, et, malgré les ordonnances, le plus durable. Les estrelins continuèrent à remplir les bourses du grand commerce pendant toute cette période.

Entrée en scène de Philippe IV. — Avec Philippe le

1. Le tournois de 1316 est exactement défini à 0^gr^, 33 375 de fin; 4 livres de tournois, ou 960 deniers, présentent donc exactement 320^gr^, 4, c'est le poids de l'argent fin contenu dans une livre romaine à 39/40 de fin. Les 4 livres de gros, ou 80 gros, pèseraient 323^gr^, 62, soit la livre romaine à 95/96 La livre d'estrelins pèse 324^gr^, 12 d'argent fin, soit la livre romaine à 238/240.

Digitized by Google

Bel, le pouvoir est de plus en plus jaloux de ses prérogatives et son ingérence plus rigoureuse et plus agressive, surtout en présence des premiers affaiblissements de la monnaie royale. L'exagération du prélèvement a conduit le roi à frapper de menues monnaies de plus en plus faibles, et il faut se garder alors contre une concurrence qui deviendrait lucrative. Aussi, le roi varie et augmente ses exigences. Non seulement les cris et décris des espèces royales doivent être publiés par les vassaux dans leurs fiefs, mais ceux-ci doivent renoncer à frapper pendant des durées plus ou moins longues, pour permettre l'expulsion des espèces étrangères. En avril 1300, le duc de Bourgogne s'engage à ne frapper de trois ans aucune monnaie dans son duché. En 1314, le projet d'ordonnance consécutif à l'avis des gens mandés sur le fait des monnaies porte : « ... Que le Roy pourchasse par devers ses barons qu'ils ne souffrent de faire ouvrer jusqu'à deux ans ; car autrement il ne peut remplir son peuple de bonne monnaie, ne son royaume... » Ce postulatum est renouvelé en 1315, 1317, et nous avons déjà cité tout à l'heure les mesures prises pour assurer l'exécution de l'ordonnance qui défend à tout chacun de fabriquer avant qu'il en soit autrement ordonné (1320).

Le mauvais exemple donné par le roi dans l'affaiblissement de ses monnaies aurait pu avoir un sérieux contre-coup dans les frappes particulières, qui devaient facilement trouver dans des fabrications analogues des bénéfices d'autant plus désirés qu'elles n'intéressaient que bien peu les domaines restreints dont elles s'échappaient facilement. Mais, dès le début, Philippe intervient, rappelle à l'ordre les délinquants et saisit les monnaies.

Digitized by Google

En 1304, il fait publier sa doctrine sur ce point par son procureur général, à propos du procès intenté au comte de Nevers par l'évêque et le chapitre de la ville au sujet de sa monnaie. Le roi prend le procès en son nom[1], et fait dire dans le plaidoyer[2] : « Item, abaisser et amenuiser la monnaie est privilège spécial au Roy, de son droit royal, si que à lui appartient et non à autre, et encore en un seul cas, c'est à savoir en nécessité, et lors ne vient pas le gagnage, ne se convertit en son profit espécial, mais en profit et en la défense du commun. »

Pour assurer l'exécution de ces prohibitions, les mesures se succèdent de plus en plus pressantes. Dès 1275, par l'envoi au duc de Bourgogne de son ordonnance sur les monnaies, Philippe III met en avant les baillis et sous eux les prévôts et les sergents pour s'enquérir de tout ce qui touche aux monnaies en circulation[3] : « ... En chacune ville soient appelés deux ou trois prud'hommes qui se prennent garde des amendes, et comment le prévôt et les sergents s'en porteront, et que ils ne grièvent à tort la gent... » En 1284, il exige un serment par foi, des gens de chacun métier pour la garde des ordonnances relatives aux monnaies, et charge tous les sénéchaux, baillis, prévôts, maieurs, échevins, etc., de l'exécution de ses ordres.

L'ordonnance de juin 1313 est encore plus extraordinaire[4] : « ... à cause des grands abus qui se commettoient dans les monoyes des seigneurs, par leurs officiers, il ne

1. *Manuel de numismatique du moyen âge,* p. 498.
2. Le Blanc, p. 92.
3. *Archives de la Côte-d'Or.* Extrait dans Saulcy, I, 142.
4. J. Boizard, *Traité des monnaies,* p. 53.

Digitized by Google

courroit dans leurs terres que celle du Roy et la leur propre. Il est ordonné et commandé que nuls prélats et nuls barons puissent allégier ou empirer leurs monoyes, de prix, de loy, du point de l'état ancien, et se ils font le contraire, ils dès lors en avant *auront leurs monoyes forfaites à toujours.*

« Item, pour ce qu'aucune monoye ne peut, ne doit être sans garde, il est ordonné qu'en chaque monoye des prélats et des barons, aura *une propre garde de par le Roy,* et à ses propres coûts et dépens, laquelle garde pour ce que fraude ne puisse être faite contre les ordonnances *délivrera les deniers de tel poids, comme il sera ordonné, et sera à tous les achats d'argent et de billon,* ne l'on le pourra fondre ne mettre à fournel se la garde n'est présente, par quoi l'on ne puisse fondre nulle monoyes contre les ordonnances.

« Item, iront les généraux maîtres des monoyes par toutes les monoyes du Roy, *des prélats et des barons,* et prendront les boëtes des dites monoyes et en feront essai, pour savoir si icelles monoyes seront faites de telle poids et de telle loy, comme elles doivent être. »

On comprend qu'en présence de mesures aussi précises que rigoureuses, il fallait renoncer à toute velléité d'indépendance. La soumission plus ou moins inerte fut la règle. Aucune porte du reste, même dérobée, n'avait été laissée ouverte à des exceptions pouvant apporter des adoucissements dans la pratique. Ce fut la mort sans phrases pour toutes les monnaies locales de l'intérieur qui ne pouvaient jusqu'alors que végéter à côté de la monnaie royale, en se restreignant aux menus usages journaliers. On comprend quelle fut l'indignation géné-

Digitized by Google

rale qui suivit cette publication : une telle mesure venant s'ajouter à toutes les autres de même nature provoque un soulèvement de la plupart des grands vassaux qui firent cause commune avec la bourgeoisie des villes. C'est la levée de boucliers qui s'ensuivit en 1314 qui obligea le roi à plusieurs concessions et à la réunion des députés des bonnes villes. Il paraît vraisemblable de voir dans cette ordonnance le dernier coup, le coup décidément mortel porté au monnayage féodal. En 1337, Eudes IV, qui ne fabriquait plus que sur terre d'empire, à Auxonne, reçut toutefois de Philippe VI une réprimande sur la circulation de ses monnaies. Il lui répond[1] : « Nous, que pour rien ne voudrions faire chose qui dépleust à notre dit seigneur, voulons et promettons faire muer le coing en la forme que nous faisions quant à présent battre en notre ville d'Auxonne et faire en notre dite monoye telle différence et telle forme que ung chacun pourra apertement cognoistre notre monoye dissemblable à la monoye le Roy. » Il ajoutait que la monnaie d'Auxonne n'aurait cours qu'en terre d'empire et dans la comté; que nul n'imiterait dorénavant la monnaie du royaume et que l'on n'en tirerait pas de billon.

Nous voici arrivés, semble-t-il, à la limite que nous nous étions imposée et avant de terminer cette première partie et de passer à l'étude que nous nous proposons d'essayer sur le monnayage des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, il est bon de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la carte du royaume, après le traité de Bré-

1. Charte donnée à Vincennes le 3 octobre 1337 et citée par M. de Barthélemy dans son *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne.*

Digitized by Google

tigny, l'avènement de Charles V et la prise de possession de la Bourgogne par Philippe le Hardi, comme duc apanagiste.

Tableau des monnayages existant dans le royaume de France à l'avènement de Charles V. — Nous ne considérerons ici, bien entendu, que les limites de la France telles qu'elles ont été définies déjà à plusieurs reprises dans ce travail. Malgré les épouvantables malheurs de la guerre, de la jacquerie et les dégâts des grandes compagnies, malgré le désordre général qui en avait été la suite, les principes de l'administration royale semblent alors plus absolus que jamais. Les essais d'épuration et de transformation du grand conseil, qui avaient été le principal objet de l'ordonnance des États de 1357, paraissent en avoir renforcé encore l'autorité centralisatrice.

Le roi frappe monnaie à Paris, Troyes, Chaumont, Saint-Quentin, Dijon et Chalon, Mâcon, Saint-Pourçain, Angers, Châlons, Rouen et Tournay dans la langue d'oil; Montpellier et Toulouse, dans la langue d'oc. Le traité de Brétigny lui a fait perdre tous ses ateliers de l'Aquitaine qui sont passés en toute suzeraineté aux mains des Anglais: Limoges, Poitiers, la Rochelle, Agen et Figeac. Tours et Bourges sont délaissés ainsi que Saint-Lô.

Le duché de Bretagne est sur le point de terminer sa guerre civile; les deux partis imitent les monnaies royales et les monnaies de Flandre; le parti plutôt national, qui est celui de Jean de Montfort soutenu par les Anglais, semble prendre le dessus; la province a toujours vécu d'une vie propre d'une grande intensité, sans rela-

Digitized by Google

tions intimes avec le royaume. On comprend que les monnaies locales, appuyées sur le commerce maritime, puissent soutenir la concurrence de la monnaie royale. Nous avons déjà vu ce qu'il en était du Béarn et des domaines relevant de la couronne possédés par le comte de Foix. Les hauts barons de l'Aquitaine dont le monnayage avait gardé une certaine importance, principalement les comtes de Périgord et d'Armagnac, ont passé sous la domination anglaise. Quand Charles V aura déchiré le traité de Brétigny et fera des bonnes dispositions des grandes familles son principal point d'appui pour la récupération du duché, il leur reconnaîtra des droits dont désormais ils ne profiteront plus guère.

Le roi monnaie régulièrement dans les villes du Dauphiné, bien que cette province ne fasse pas encore partie du royaume. Les branches de la maison de Chalon possessionnées en France (Auxerre et Tonnerre) ne frappent plus que dans de petites terres de Franche-Comté et font des monnaies de frontières. Auxonne, dont la situation n'offre plus d'intérêt, ne fonctionne pas. Le comte de Bar ne frappe que sur la rive droite de la Meuse. De même le comte de Saint-Pol, qui installe son atelier à Élincourt dans le Cambrésis. Tous ces petits princes ne continuent leur industrie qu'en vertu de leur situation de riverains de frontières. Leurs petits domaines offrent comme un terrain économique neutre, où les échanges se font avec une monnaie commune qui est la leur et qui se transforme en telle autre que l'on veut le plus facilement du monde. C'est une vaste boutique de changeur.

Quant au comte de Flandre, seigneur d'une contrée exceptionnellement riche et commerçante, entrepôt des

Digitized by Google

marchandises d'Angleterre, de France et d'Allemagne, bientôt beau-père du frère du roi, il continue à jouir du privilège inexpliqué qu'il possède sans qu'il lui ait été conféré. Philippe le Bel, comme nous l'avons dit, paraît être le dernier roi qui lui ait envoyé des ordonnances à exécuter. Il frappe indifféremment, suivant les nécéssités du moment, sur la rive gauche ou sur la rive droite de l'Escaut et de la fosse Othonienne, et inonde de ses monnaies le Hainaut, le Brabant avec lequel existe une alliance monétaire, le Limbourg et même le Luxembourg. Faut-il considérer son monnayage comme en partie communal, par suite de l'ingérence dans l'opération et le contrôle que revendiquent les puissantes cités dont l'obéissance intermittente le forçait à des compromis continuels? Nous serions heureux de sortir de notre ignorance à ce sujet qui a peut-être déjà fixé la curiosité des chercheurs, mais qui mériterait certainement d'être mis en meilleure lumière. Nous aurons toutefois à y revenir dans notre seconde partie, car il est incontestable que c'est l'exemple de la Flandre qui a poussé les ducs de Bourgogne de la seconde race à revendiquer la propriété du monnayage dans l'intérieur du royaume, et à y repousser l'ingérence du contrôle royal.

Digitized by Google

IIe PARTIE

MONNAYAGE DES DUCS DE BOURGOGNE DE LA SECONDE RACE

Caractère particulier du monnayage féodal des ducs de Bourgogne de la seconde race. — Dans la première partie de cette étude, nous avons vu l'autorité royale aux prises avec une situation de fait, dont elle n'a jamais ni reconnu, ni contredit le principe, quoiqu'il pût en coûter alors à ses conseillers, partisans de l'omnipotence de l'État, souvenir de l'empire romain. Par contre, dès qu'ils s'en sont senti le pouvoir, les rois n'ont pas cessé de chercher à limiter progressivement, mais toujours pratiquement, les conséquences de la situation prise, et de restreindre l'indépendance des monnayages particuliers, issus de la féodalité, en les réduisant généralement à l'exercice de satisfactions honorifiques, sans profit utile appréciable. Nous avons vu que les résultats de cette ligne de conduite ne s'étaient pas fait attendre, et que le XIVe siècle avait vu la disparition de toutes les frappes féodales, à l'exception de celles de Bretagne et de Flandre, sans autres mesures répressives que l'envoi de quelques lettres de rappel et quelques suspensions momentanées, et sans qu'on puisse citer un seul refus de reconnaissance à l'égard d'aucun des prétendus droits acquis.

Digitized by Google

La période suivante, que nous allons étudier dans le nouveau duché de Bourgogne, revêt un tout autre caractère. La question se transporte sur le terrain de la résurrection des prétentions de la dynastie éteinte. Il n'est pas douteux que les assertions erronées des ducs, de même que les mémoires sophistiqués de leurs conseillers, n'ont servi que de masque et de manteau à une nouvelle usurpation, et que l'exercice du prétendu droit n'a pu avoir lieu que par suite des situations renversées, comme puissance réelle, entre le vassal et le roi. Le duc n'a entamé la partie que sur des territoires contestables, et au moment où il commençait à pouvoir se jouer de l'autorité royale, en lui opposant de simples faux fuyants, et en ouvrant la porte à des discussions sans fin. Il n'a congédié les officiers royaux et laissé publier ses prétentions en clair langage, qu'après avoir obtenu des concessions temporaires et conditionnelles créant facilement des équivoques sur les points de fait.

Ce genre de procédés a été généralement celui de ces époques intermédiaires, où les abus de la force, comme les plus flagrantes injustices, avaient la prétention de se cacher derrière des revendications légitimes, ou tout au moins de se couvrir par des précédents analogues. C'est au moment de la dislocation du système féodal que se développe surtout cette habitude de procédure et de plaidoyers, livrant la politique aux griffes des chats fourrés. Nous en voyons encore de remarquables échantillons sous Louis XIV, dans les agissements des Chambres de réunion. Aujourd'hui, la forme est beaucoup moins hypocrite; la Révolution française a simplifié les formules et l'effrayant cynisme de son général couronné a rendu

Digitized by Google

possibles pour l'avenir toutes les franchises, même les plus brutales, jusqu'à celle de l'adage cruellement retourné contre nous : « La force prime le droit. »

La nature des difficultés rencontrées dans cette étude va donc se modifier. Nous aurons beaucoup moins à souffrir de la rareté des documents et de l'obscurité des faits. Il faudra bien encore se défendre contre les appréciations erronées et les confusions involontaires introduites par les auteurs subséquents, qui jugent les besoins et les procédés des XIV^e^ et XV^e^ siècles avec les idées et les points de vue des XVIII^e^ et XIX^e^. Mais nous devrons commencer à nous défier des textes officiels fabriqués dans les chancelleries et les contrôler au besoin par l'étude directe des faits antérieurs et des documents originaux qu'ils invoquent et ont la prétention de reproduire. Les pièges sont ici d'autant plus nombreux que la diversité des rapports et des droits locaux, issus de situations personnelles, était alors la règle, et qu'en l'absence de lois générales, l'établissement d'un précédent pouvait tenir lieu de preuve à l'appui des prétentions des intéressés. Répétons ici ce que nous avons déjà dit au commencement de notre première partie au sujet des sources auxquelles nous devons la meilleure partie de ce travail : C'est surtout dans les archives de Bourgogne que nous avons trouvé les textes complets qui permettent de juger exactement le sens et la portée des privilèges invoqués. M. Garnier a poussé l'obligeance jusqu'à nous procurer la copie des plus importants. Presque tous sont cités ou visés dans l'*Essai sur les monnaies de Bourgogne* de M. A. de Barthélemy.

Digitized by Google

Exemple donné par les comtes de Flandre. — Dans la première partie de ce travail nous nous sommes déjà butés à une difficulté de ce genre, avec le soi-disant privilège des comtes de Flandre. L'indépendance exceptionnelle qu'ils surent conserver dans leur monnayage au XIV^e^ siècle, a été pour nous un sujet d'étonnement. On peut cependant expliquer l'exception par la communauté d'intérêt et de circulation d'espèces propre aux peuples des Pays-Bas, dont la plus grande partie était extérieure au royaume, — par les nécessités politiques amenant les rois à fermer les yeux et à ne s'aliéner ni le comte, ni ses communes, — enfin par l'équivoque facilement créée sur la situation de l'atelier de production, comté ou seigneurie de Flandre, comme nous l'avons alors expliqué.

Les ducs de Bourgogne héritèrent, dans le comté de Flandre, de la situation de fait qu'ils y avaient trouvée établie ; les graves événements qui surgirent dans le royaume leur laissèrent bientôt toute liberté d'action à cet égard. Pendant le XV^e^ siècle tout entier, rien ne put être tenté par les rois contre l'indépendance administrative du comté entre les mains de leurs trop puissants possesseurs. C'est ainsi qu'au commencement du XVI^e^, le président Philippe Wielandt put écrire dans son mémoire sur les antiquités de Flandre, destiné à l'héritier des Habsbourg, que les anciens hommages prêtés par les comtes aux rois leur avaient été indûment arrachés. Toutes les prétentions successives des comtes y sont rapportées comme droits naturels et essentiels du comté ; et le manque d'opposition devenant sous sa plume une sanction imprescriptible, il en arrive à la répudiation de

Digitized by Google

toute suzeraineté effective pouvant être réclamée par le roi.

Pour le duché de Bourgogne, les suppositions étaient plus difficiles. Les précédents réels manquaient, et des actes formels de l'autorité royale avaient longtemps interrompu ceux des anciens usages, dont on aurait pu approprier le souvenir aux besoins de la cause. Cependant, aussitôt après la mort du dernier comte de Flandre, et la prise de possession par le duc Philippe au nom de sa femme de ses nombreux héritages, surgissent, de la part de ce prince, des prétentions à l'indépendance du monnayage. C'est le point de départ des revendications ultérieures que nous allons étudier et qui se manifesteront principalement par le mémoire de 1436 adressé au duc Philippe le Bon par ses conseillers. A cette époque, il semble que la propriété du monnayage fût une sorte de manifeste d'indépendance qui résumait implicitement toutes les autres, celle de la justice et de l'administration, comme celle des finances.

Établissement d'une Chambre de légistes. — Remarquons que pour la Flandre comme pour le duché de Bourgogne, ce genre de revendications n'est abordé par le prince que lorsqu'il se trouve en possession de l'outillage d'une administration propre, caractérisée par l'existence d'une chancellerie, Chambre du conseil, ou Chambre des comptes, c'est-à-dire d'un corps de légistes enrégimentés. C'est cette organisation qui créait au comte de Flandre une situation particulière dès la fin du XIII^e^ siècle. C'est la création de la Chambre des comptes de Bourgogne (en 1386), motivée par la grande extension

Digitized by Google

des domaines et des revenus du prince, qui marque le début des prétentions des ducs de la seconde race.

Jean le Bon a-t-il acquis la Bourgogne par héritage? — La mort de Philippe de Rouvre avait fait rentrer sans aucune opposition la Bourgogne dans le domaine royal. Les auteurs français des siècles suivants n'y ont guère vu que la rentrée naturelle d'un apanage, faute d'hoirs mâles en ligne directe. Les Bourguignons ne l'ont pas admis, et considèrent l'événement comme l'effet d'un héritage régulier, du fait de Jeanne de Bourgogne, fille du duc Robert et femme de Philippe de Valois, devenue seule héritière à la mort de son petit-neveu. La question des origines des droits des ducs restera toujours douteuse. On n'a pas conservé les dispositions du roi Robert en faveur de ses fils, Henri puis Robert, pas plus que l'accord intervenu entre les deux frères en 1033, à la mort de leur mère. Les travaux les plus récents n'ont rien découvert à cet égard, pas même ceux que publie M. Petit dans sa remarquable *Histoire des ducs de Bourgogne*. Les contemporains, toutefois, paraissent acquis à l'idée d'héritage et le roi Jean lui-même a cru devoir désintéresser son frère cohéritier, quand il donna le duché à son dernier fils Philippe.

C'est un apanage que reçoit Philippe le Hardi. Conséquences pour le droit de monnayage. — Quoi qu'en disent les mémoires postérieurs, Philippe le Hardi reçut le duché[1] au même titre que ses frères avaient reçu, l'un

1. Voir le mémoire cité à la fin de ce travail.

Digitized by Google

l'Anjou avec le Maine, l'autre d'abord le comté de Poitiers, puis le Berry avec la terre d'Auvergne après le traité de Brétigny, et comme leur oncle avait reçu le duché d'Orléans. Les termes de chancellerie employés dans les chartes qui s'y rapportent ne diffèrent pas sensiblement. Avant la constitution de l'apanage, le roi Jean avait décidé de monnayer à Dijon et à Saint-Laurent-lez-Chalon, comme son père avait repris le monnayage d'Angers en réunissant l'Anjou à la couronne par son accession au trône[1]. Malgré l'aliénation de l'Anjou en faveur de son fils Louis, le même roi continue à tenir une monnaie royale à Angers, comme il le fait à Bourges et à Saint-Pourçain, malgré la cession du Berry et de l'Auvergne à son fils Jean. Et de même pour l'administration de la justice. Comment eût-il pu en être autrement pour Dijon et Chalon[2]? Comment penser un seul instant que l'apanage pût être régi en Bourgogne par d'autres lois et règlements que dans le reste du royaume?

Il n'est pas douteux que la cession n'ait comporté tous les droits et appartenances de l'ancien duché. C'étaient les termes consacrés; mais il est encore moins douteux que ce fut sous la réserve de tous les droits royaux, tels qu'ils s'exerçaient alors, et nous savons ce qu'était devenue, en fait, devant l'exercice de ces droits, l'indépen-

---

1. La monnaie avait cessé en 1319 à Angers, après que Philippe le Long l'eut rachetée de Charles de Valois.

2. La seule fabrication apanagiste connue semble être celle que prescrivit le duc d'Orléans à Orléans en 1340. Elle était, bien entendu, au nom du roi. C'est celle assez remarquable des florins Georges, mais elle fut presque immédiatement arrêtée par ordonnance royale. Aucun des nouveaux ducs d'Orléans n'éleva de prétention au monnayage.

Digitized by Google

dance des monnayages particuliers dont on ne discutait pas le principe.

Des trois apanages, il est vrai, constitués par le roi Jean en faveur de ses fils, l'Anjou avec le Maine avait bien possédé des monnaies ayant le caractère originel des délégations régulières ; mais le roi les avait rachetées et elles étaient ainsi rentrées dans le domaine royal. Bourges avait subi le même sort dès le règne de Philippe Ier. La Bourgogne offrait un cas très différent. Le duché primitif comportait, comme frappant monnaie, un évêché, une abbaye et cinq fiefs : Autun, Tournus, Auxerre, Tonnerre, Nevers, Chalon et Mâcon. Les fiefs avaient été détachés du duché, à l'exception de Chalon, dans la prise de possession du roi Robert. L'acquisition du comté de Dijon mit les ducs capétiens en contact, mais non en jouissance d'un autre atelier existant qui était aux droits de l'évêque de Langres. En somme, les nouveaux ducs n'étaient pas mieux partagés en fait de monnaies qu'en fait de domaines propres. Leur situation de suzerains ne leur procurait que peu de chose comme puissance effective, en dehors de la protection des églises et abbayes. En fait de richesse immédiate, tout se bornait à un petit nombre de propriétés et à quelques revenus aléatoires. Comment tomba la frappe de la primatiale de Saint-Étienne de Dijon, et comment s'y substitua le monnayage mixte des abbés de Saint-Bénigne et des ducs ? C'est là encore un problème qu'il ne nous est pas donné de résoudre et dont l'ignorance des conditions nous empêche de tirer aucune conséquence. Ce qui est toutefois certain, c'est que, si quelques ducs après l'acquisition de Chalon y ont pu monnayer librement comme successeurs des comtes, le monnayage

Digitized by Google

ducal n'a jamais pu se rendre indépendant des évêques de Langres, ni des abbés de Saint-Bénigne, non seulement à Dijon et dans le duché, mais hors du royaume et à Auxonne, qui ne faisait pas partie du duché primitif et qui était du diocèse de Besançon.

Nous avons vu par la suite qu'Eudes IV, bien qu'il fût en règle avec l'abbaye de Saint-Bénigne, avait complètement renoncé à frapper dans sa ville de Dijon, où il ne pouvait faire monnaie d'or ni d'argent, mais seulement de billon. Il voulait surtout échapper à la surveillance des gardes et maîtres envoyés par la Chambre des Monnaies de Paris, et aux instructions aussi bien qu'aux remontrances du roi. C'est à Auxonne, territoire d'empire, qu'il avait retiré son monnayage ; il préférait ainsi n'avoir à braver que les censures ecclésiastiques de l'archevêque de Besançon, et s'y donnait toute liberté comme nature et taille des espèces frappées, à condition de ne pas les laisser circuler dans le royaume, ouvertement du moins. Pourquoi ne se prévalut-il pas d'une exterritorialité semblable pour Saint-Laurent-lez-Chalon, comme le fit plus tard Jean sans Peur ? Nous chercherons plus loin à élucider ce point délicat. Après sa mort (1350), le roi Jean, devenu baillistre du duché pendant la minorité de Philippe de Rouvre, petit-fils d'Eudes, reprit en son nom propre la frappe à Dijon et donna à ce sujet des lettres de non-préjudice (mars 1351 et juin 1354), qui définissaient bien que la frappe royale ne devait pas tirer à conséquence pour l'avenir du duché[1]. Pendant ce temps, la mère de

1. Saulcy, *Documents monétaires*, t. Ier, p. 549. ***Vidimus*** dans le mémoire de 1436.

Digitized by Google

Philippe, seconde femme du roi Jean, frappait au nom de son fils à Auxonne, et, le 10 mars 1358, le duc de Normandie, régent pendant la captivité de son père, prescrit à sa belle-mère de ne pas contrefaire la monnaie royale dans son atelier d'Auxonne. De ce côté de la Saône, de 1351 à 1358, les exécutoires et autres mandements royaux sont régulièrement envoyés à la monnaie de Dijon, comme aux autres ateliers royaux. Les derniers sont de mars 1358.

Faible production de l'atelier de Dijon de 1361 à 1417, entre les mains des officiers royaux. — L'atelier de Dijon semble avoir eu peu de succès au XIV^e^ siècle. Il était certainement délaissé depuis quelque temps, quand, le 17 mars 1362, le roi, héritier du duché depuis l'année précédente, prescrivit de faire édifier une monnaie royale dans notre ville de Dijon... qui doit être pourvue de maître particulier qui la sache bien et dûment gouverner.... Ce qu'il y a de curieux, c'est que l'établissement d'un atelier à Dijon ne semble avoir été décidé que pour permettre aux officiers qui y seraient fixés d'aller *ouvrer* aux prochaines foires de Chalon, à Saint-Laurent-lez-Chalon, « vu que présentement on ne peut trouver aucun maître particulier qui veuille aller faire lesdits ouvrages audit lieu, pour cause des périls des chemins[1].... ». C'était bien alors le beau moment des grandes Compagnies licenciées après le traité de Brétigny. Mais l'on voit que c'était la proximité d'une foire qui décidait de la création d'un atelier, et par suite à quel point le profit à tirer

1. Saulcy, même ouvrage, p. 475.

Digitized by Google

de la frappe dépendait des opérations commerciales, et se liait ainsi à ces foires périodiques dont l'importance est l'un des caractères essentiels du commerce des XIII^e^ et XIV^e^ siècles.

Il faut dire que, depuis 1361, le retour à la forte monnaie et la nécessité de consacrer à sa production toutes les faibles espèces en cours depuis 25 ans, avaient singulièrement réduit les profits. Le marc d'or se payait 60, 61 et 62 livres et produisait 63 livres en belles pièces appelées *francs*, valant la livre. Le même marc d'argent le roi, c'est-à-dire au titre de 23/24, produisait 5$^{\#}$,5^{s} et s'achetait 5$^{\#}$. L'écart payait bien juste les frais et les officiers. Le maître ne retirait guère que le bénéfice commercial qu'il pouvait réaliser dans l'acquisition des matières. C'est le moment où de plus sages conseillers ont remplacé les généraux précédents. Le nom de l'évêque de Lisieux, Nicolas Oresme, domine toute cette période ; mais en observant l'effet produit, on se rend compte de l'opposition que devaient rencontrer ses doctrines et son administration chez tous ceux qui s'occupaient de spéculation. On comprend la pression que toute la bande a dû exercer de tout temps sur le gouvernement et toutes les facilités offertes aux augmentations, quand des besoins plus urgents amenaient à laisser la porte entr'ouverte à l'agiotage sur les monnaies.

Nous n'avons pour ainsi dire aucun renseignement sur l'importance des frappes de Dijon tout le temps qu'elles furent jugées à Paris, placées sous la surveillance des officiers royaux, c'est-à-dire jusqu'en 1417. On possède cependant quelques textes à partir de 1401 qui nous certifient la réalité d'une frappe, au moins intermittente.

Digitized by Google

Il n'y a qu'un très petit nombre de relevés de boîtes de Dijon pour cette époque aux Archives nationales.

Tout nous porte à croire que l'atelier chômait souvent, et qu'en tout cas les fabrications étaient très réduites, au moins jusqu'en 1401. Voici les principaux documents que nous avons pu recueillir à ce sujet :

En 1365, le 25 avril, le roi Charles décide de reprendre à Dijon la frappe momentanément suspendue[1]. Philippe le Hardi, son frère, avait pris, l'année précédente, possession du duché et avait fait son entrée solennelle à Dijon, le 26 novembre 1364. La monnaie de Dijon est exactement soumise aux règles générales de l'administration des monnaies du royaume. Les ordonnances la visent et les exécutoires y sont adressés aux officiers royaux. Nous en avons des 26 juillet 1363, 14 août, 3 et 9 septembre 1364, 27 avril, 18 juillet 1365, 18 août 1368, 19 et 24 février 1372, etc., etc.[2]...

D'autre part, le 14 novembre 1368, Charles rend en faveur de son frère, qui va épouser l'héritière de Flandre, une ordonnance qui donne cours dans le royaume, pour un prix fixé, aux pièces forgées tant dans ladite duché de Bourgogne qu'en la comté de Flandre. La même faveur est accordée spécialement au comte de Flandre, le 12 juillet 1370[3].

Cependant, il semble qu'on ne puisse trouver de maître particulier, ni de garde pour l'atelier de Dijon. Chacun s'en échappe, aussitôt qu'il le peut, s'il a eu l'imprudence de s'y engager. Le 19 août 1373, on fait

1. Saulcy, *Documents monétaires*, t. Ier, p. 489.
2. Saulcy, *op. laudat.*, p. 479, 485, 486, 489, 504, etc.
3. Saulcy, p. 505 et 510.

Digitized by Google

prêter serment à Raoul de Saint-Germain de « faire « continuelle résidence à Dijon pour exercer ledit office « de garde au profit du Roy, notre sire, et des mar- « chands ». Il supplie, dès le 10 février suivant, qu'on le laisse renoncer à son office, « parce qu'il a à Paris sa « chevance, et illec sa femme et ses enfants, comme « pour aucunes causes qui à ce le meuvent[1] ».

Sous Charles VI, la situation reste la même. Plusieurs documents montrent que le peu de monnaie qui se forge à Dijon et Chalon se fait par les gardes, « en la main du Roy », c'est-à-dire en régie, parce qu'on n'a pu y trouver de maître particulier, c'est-à-dire d'entrepreneur responsable. En 1389, on finit par trouver un maître ; mais, le 1er mars, les gardes reçoivent l'ordre d'envoyer la boîte de deniers d'or à Paris, sans qu'il en coûte rien au maître qui avait consenti à travailler, vu qu'il n'y avait que 3 ou 4 deniers en boîte[2]. On sait qu'on mettait une pièce d'or en boîte pour 500 frappées. Pour l'argent, le haut et le moyen billon, on mettait une pièce en boîte pour 1,000 frappées. Pour le bas billon, une pièce par 10 marcs d'œuvre, soit à peu près alors 2,400 pièces.

Le 8 février 1390, il est prescrit aux généraux de donner la monnaie de Dijon à un maître en dehors de l'enchère, car celle-ci n'a pu réussir. Le 15 avril de la même année, le garde désigné se récuse[3]. Jusqu'en 1410, la stagnation paraît demeurer la même. C'est sur cette absence d'affaires, qui découle évidemment de la faiblesse du profit, que s'appuieront en 1436 les conseil-

1. Saulcy, p. 523 et 524.
2. Saulcy, t. II, p. 48.
3. Saulcy, t. II, p. 64 et 65.

Digitized by Google

lers de Philippe le Bon, quand ils voudront expliquer pourquoi le duc ne frappait pas lui-même et laissait frapper le roi. Ils disent bien que la monnaie était telle alors qu'il n'y avait rien à gagner, sauf les remèdes de faiblage et d'escharceté et que le bénéfice pouvait suffire à peine à payer l'ouvrage. C'est la raison qui empêchait le duc de suivre l'avis de ses conseillers d'alors (1387), qui prétendaient avoir trouvé dans les archives que, « à cause « de son dit duché de Bourgogne, il avait ladite monnaie « de Dijon, qui était légitimement audit M^gr^ le duc, et y « pouvait et y devait faire forger et monnayer toute « manière de monnaye d'or et d'argent affiné, allié ou « non allié, ainsi que bon lui semblait en son nom et ses « armes et karactaires, sans ce que le roi ne autre y « peust ou deust réclamer aucun droit[1] ». On voit que l'héritage de Flandre avait porté ses fruits et que dès lors les ducs avaient sous la main le personnel remuant et intrigant capable, suivant les occasions, de les engager dans toutes les tentatives d'usurpation.

Du pied de la monnaie et de son importance pour les profits du monnayage. — Cette période, si mouvementée et si pleine de grands événements, qui s'étend de la paix de Brétigny à la fin de la guerre de Cent ans, donne aussi de précieuses indications au point de vue des con-

1. Le mémoire existe en original aux Archives de Dijon, B, 11202. Nous l'analyserons plus loin, en cherchant en même temps à justifier la date de 1436 que nous croyons devoir lui attribuer, au lieu de celle de 1423 qui a été ajoutée après coup. Disons déjà ici que jamais la Monnaie de Dijon n'avait monnayé d'or ni d'argent sous les anciens ducs, mais seulement du billon.

Digitized by Google

ditions du monnayage. Les excellents principes que l'autorité de Nicolas Oresme et la sagesse du gouvernement de Charles V avaient imposés à l'administration des monnaies royales ne survécurent à leur auteur que le peu de temps pendant lequel le pouvoir resta entre les mains des anciens conseillers du sage roi, ou des nouveaux qui s'étaient formés à leur école. La monnaie, qui avait subi tant de soubresauts et de fluctuations diverses depuis le commencement du siècle, tant de fabrications sans proportions réciproques, venait enfin de se fixer pour une assez longue durée (1361), et cette stabilité de 25 ans avait déjà eu le temps de produire son bon effet accoutumé sur la richesse générale. L'écart de prix entre le marc des matières et celui des monnaies était devenu insignifiant et à peu près constant. C'est ce qui doit être quand le marché n'est pas faussé par la possibilité de hausses ou de diminutions soudaines, ou de variations entre les rapports des métaux. En effet, le prix des matières s'établit forcément sur celui de la monnaie qu'on en tire, et la facilité de leur transport arrive rapidement à équilibrer ces prix dans les différentes nations pendant les périodes de calme. Quelques développements au sujet de ces phénomènes seraient certainement intéressants et pourraient jeter beaucoup de lumière sur les habitudes économiques de ces époques. Mais nous serions réellement entraînés trop en dehors de notre sujet et nous nous contenterons de donner un énoncé très succinct des affaiblissements successifs de la monnaie aux XIV^e^ et XV^e^ siècles.

Les bonnes monnaies qui avaient pleinement justifié leur excellente renommée et leur étonnante diffusion

Digitized by Google

dans toute l'Europe commerçante, nous voulons parler du tournois et de l'estrelin, n'ont pas bougé pendant deux siècles. Depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'au commencement du XIV^e^ siècle, l'estrelin resta toujours le 240^e^ de la livre-poids de 12 onces de ce nom, à l'exception de quelques fraudes passagères et d'affaiblissements voulus de peu d'importance. Depuis le commencement du XII^e^ siècle jusqu'aux troubles suscités par les mauvaises mesures répétées de Philippe le Bel, le tournois resta de même le quart du bon denier primitif, c'est-à-dire le quart de l'estrelin. Il y avait 53 sous 4 deniers tournois au marc de 8 onces, parce qu'il devait y avoir 80 sous à la livre-poids de 12 onces. La fixité du tournois était telle qu'elle persévéra sans encombre à travers les changements d'unité qu'il lui fallut subir pour passer dans les ateliers royaux, où il arriva avec la définition de 58 sous au marc de Paris, argent le roi. Quand, plus tard, on chercha une manière commode de se retrouver dans les calculs au milieu des diverses fabrications plus ou moins affaiblies, et de se renseigner en même temps sur leur valeur, on imagina d'appeler monnaie type, en souvenir de celle du bon roi saint Louis, une monnaie qui donnât 60 sous tournois au marc de Paris, de telle sorte que le soixantième du marc eût la valeur de 12 deniers, et cette monnaie type s'appela monnaie douzième.

Historique sommaire de la monnaie tournois aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. — C'est sur cette monnaie type que l'on calcula dès lors le pied de la monnaie et l'on appela monnaie quinzième, monnaie vingt-quatrième, monnaie

Digitized by Google

soixantième, etc., les monnaies où le soixantième du marc, argent le roi, donnait 15, 24, 60 deniers, etc.[1]... On réduisait ainsi assez facilement les sommes stipulées en telle ou telle monnaie, à celle présentement en usage, et cette méthode plus commode se substitua complètement à celle qui partait de l'estimation en deniers de la valeur du gros.

Sous Philippe le Bel et ses trois fils, les gros paiements ont toujours été ramenés à la monnaie douzième, que l'on appelait aussi forte monnaie, et cependant on peut déjà noter la tendance de rapporter assez souvent les comptes à la monnaie quinzième, ce qui donnait au tournois la valeur du parisis, et ce qui fut réalisé dans la monnaie des *bourgeois*. C'est en 1330 que, pour la dernière fois, la monnaie fut ramenée à être douzième en redevenant *forte,* et il ne fut plus question que de quinzième jusqu'au désastre de Poitiers. Le 28 décembre 1355 cependant, le roi Jean promet que, s'il arrivait au-dessus de ses guerres, il ferait de très forte monnaie; c'était de la monnaie treizième.

Après quatre années de désordres extraordinaires, la monnaie ne put être reprise qu'à la vingt-et-unième, devenue vingt-quatrième dès 1364. En 1389, un léger affaiblissement l'abaissa à la vingt-septième; en 1411, elle devint trente-deuxième, et quarantième en 1417. D'exécrables fabrications produisirent pendant trois ans un nouveau bouleversement général jusqu'à l'arrivée d'Henri V à

1. On voit qu'on n'avait qu'à diviser par 4 le chiffre du pied de la monnaie pour avoir en livres le prix du marc monnayé. Dans la monnaie 30e, le marc donnait $7^{fr},10^{s}$, et ainsi de suite.

Digitized by Google

Paris, où ce prince convoqua les États en tant que gendre du roi, régent et héritier de France, le 6 décembre 1420. La monnaie fut alors remise trentième et s'y fixa pendant toute la durée de l'occupation anglaise. Dans les pays soumis à l'obéissance du dauphin, lieutenant-général du royaume, qui devint Charles VII en octobre 1422, les désordres furent plus grands encore; non seulement le pied changea continuellement jusqu'en 1439, mais l'on vit l'affaiblissement extraordinaire de juillet 1422 où le marc monnayé produisait 361$^{\#}$,10^{s}. C'était presque de la monnaie quinze centièmes ! Ces abus étaient certainement exceptionnels et ne pouvaient avoir aucune durée, mais on comprend quelle situation révèle pour un royaume la possibilité de pareils expédients. Néanmoins, toutes les fois que l'on revenait à la forte monnaie, c'était à la trente-deuxième que l'on se fixait; c'est à ce taux qu'elle fut reprise au moment de la rentrée à Paris et de la pacification du royaume, et elle demeura telle jusqu'en 1447.

De 1447 à 1475, la monnaie fut trente-sixième. De là, jusqu'à la fin du siècle, le pied fut quarantième, puis quarante-deuxième. C'est à ce taux que la trouvèrent les nouvelles espèces supérieures frappées par Louis XII et qui inaugurent l'âge moderne. C'est le point de départ de grands changements dans les éléments de la fortune publique; les conditions se transforment, les anciens besoins s'effacent et disparaissent avec la perception régulière d'impôts considérables; d'autres facteurs entrent en jeu; c'est un tout autre ordre d'idées qui va régir les fluctuations de la monnaie.

Remarquons, à titre de curiosité, que pendant la même période, c'est-à-dire de 1295 à 1475, la livre-poids

Digitized by Google

estrelin qui donnait 20 sous tout d'abord, a donné à la fin 37^{s} 1/2. Comme le soixantième du marc a passé en même temps en France de 12 à 36 deniers, l'affaiblissement de la monnaie anglaise n'a été, comme on le voit, que les 5/8 de celui de la monnaie tournois [1].

Dans les deux pays, les motifs des affaiblissements étaient exactement les mêmes, en dehors des périodes des mauvaises fabrications, négligeables comme durée, mais non pas comme effet produit. Sous prétexte de lutter contre l'exportation des espèces, on arrivait à créer une rupture d'équilibre momentanée en haussant le prix de sa monnaie, rupture qui permettait d'augmenter le prélèvement sur la frappe jusqu'à ce que le prix de toutes choses et d'abord des matières ait regagné l'écart produit. La grande différence entre les procédés suivis en France et en Angleterre, c'est que dans ce dernier pays un changement de taille dans la monnaie (changement qui n'a eu lieu que neuf fois depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à nos jours), entraînait en même temps toutes les espèces anciennes et nouvelles, ce qui était dû surtout à l'intangibilité du titre sur lequel il ne pouvait y avoir d'équivoque. En France, au contraire, grâce à la confusion possible sur le degré de fin, il a fallu de tout temps se défendre contre la circulation concurrente d'espèces d'or et d'argent provenant d'autres émissions et de fabrications différentes, sans sincérité de rapport entre les quantités de fin et les prix fixés.

---

1. Dans le même temps, le marc d'or qui produisait 37$^{\#}$ en 1295, en donnait 100$^{\#}$ en 1470. On voit que la proportion de l'or à l'argent avait légèrement baissé.

Digitized by Google

Nouveaux essais de monnayage à Auxonne. — Mais finissons cette trop longue digression. Sans aucuns besoins spéciaux du Trésor, dans un moment de paix et de calme relatif, en pleine période de richesse, de luxe et de grand commerce[1], les conseillers du roi abaissèrent la monnaie en 1389 de la vingt-quatrième à la vingt-septième. Depuis deux ans, le duc Philippe avait engagé une procédure contre les prétentions de l'archevêque de Besançon au sujet de la monnaie d'Auxonne. On reconnaît immédiatement ici l'action de la Chambre des comptes nouvellement créée. Grâce à l'appui du roi de France et du pape d'Avignon, le prélat assiégé dans son château de Gy est obligé de céder et d'abdiquer en échange du chapeau de cardinal. On ne sait pourquoi Philippe ne mit pas alors ses projets à exécution, mais on ne trouve pas de traces d'un monnayage à Auxonne avant 1403, l'année qui précède la mort de Philippe. De 1403 à 1405, au contraire, nous trouvons dans l'ouvrage déjà plusieurs fois rappelé de M. de Barthélemy, et qui est bien le seul ouvrage d'ensemble qui mérite d'être cité sur la question, qu'il y fut frappé plus de 2,000 marcs d'argent, soit un poids de plus de cent mille de nos francs.

C'était peu, et l'écart de prix n'étant que de 8 sous entre le marc des matières et le marc d'ouvrage, on voit que le profit dut à peu de chose près être réduit à rien. Mais c'était un acheminement vers l'avenir, une prise de position permettant de profiter plus tard des bonnes occasions qui devaient bientôt se présenter. Le 5 novem-

1. Le Blanc cite Juvénal des Ursins, page 238 : « Et disait-on qu'il n'étoit jà métier de la muer, vu que le royaume étoit opulent et riche. »

Digitized by Google

bre 1411, la monnaie devient trente-deuxième, l'écart monte d'abord à 25 sous et le duc prescrit immédiatement de recommencer sa fabrication; bien plus, il met en adjudication un atelier à Saint-Laurent-lez-Chalon, le 30 mars 1412, pour ouvrer concurremment avec Auxonne 30,000 marcs dans chacune de ces monnaies en 3 ans. La même année, il installe une troisième frappe à Cuisery, aussi dans le comté d'Auxonne. A partir de 1417, où la monnaie devient quarantième, et plus encore pendant les quatre années de désordres qui suivent, tous les ateliers de la région sont en pleine activité. C'est la logique impitoyable des intérêts, qui veut que le maximum de gain des spéculateurs et du prince qui est réduit à partager avec eux, que la plus grande prospérité de l'agiotage corresponde au moment de la plus grande détresse pour les gouvernements et des plus grands troubles de la richesse publique.

Copie nécessaire des monnaies royales. — Il faut nous arrêter ici dans l'exposé des faits pour appeler l'attention sur deux d'entre eux qui ont une grande importance pour l'histoire du monnayage des ducs. Nous devons tout d'abord faire remarquer que, bien que monnayant soi-disant hors du royaume et à ses armes et caractères, le duc est absolument amené et forcé par son intérêt propre à y copier absolument, comme taille, loi et prix, les monnaies du roi, en sorte que ses espèces en suivent exactement la fortune[1]. Il n'y est fait d'exception que pour l'engrogne, petite monnaie de la Comté, où elle est la

1. De là, nécessité d'obtenir la libre circulation dans le royaume.

Digitized by Google

pièce nationale, qu'il frappe en plus des espèces françaises.

Ouverture de l'atelier ducal de Saint-Laurent vis-à-vis de l'atelier royal. — En second lieu, il faut aborder un point qui a échappé jusqu'à présent à l'histoire de la numismatique de cette époque et qui mérite une étude spéciale. Nous voulons parler de l'ouverture à Saint-Laurent-lez-Chalon, en 1412, d'un atelier ducal, à côté de l'atelier royal qui n'a cessé d'y fonctionner qu'en 1417, comme nous pouvons facilement le montrer. Cette étude offre le plus grand intérêt, puisqu'elle introduit la question du droit de monnayage hors du royaume, et par conséquent celle des limites du royaume. On a pris depuis longtemps l'habitude de considérer la Saône comme la limite naturelle et obligatoire séparant les terres du royaume des terres d'empire, depuis le traité de Verdun, la grande charte de la seconde moitié du moyen âge et des temps modernes. Cette tendance qu'on pourrait appeler inconsciente est très ancienne et cependant la Saône ne servait pas de limite pour la bonne moitié de son cours.

La frontière française n'atteignait plus cette rivière à l'est de Langres, laissant en deçà différents territoires dépendant de la Comté et de la Champagne, qu'on a appelés plus tard les terres de surséance ; elle n'en suivait le cours que le long du comté d'Auxonne jusqu'à Seurre, au-dessous duquel elle dépassait cette frontière théorique, le comté de Chalon comme son diocèse ayant près de la moitié de leur territoire sur la rive gauche. La Saône redevenait bien la limite pour le comté de Mâcon, mais

Digitized by Google

le comté de Lyon sur les deux rives, tout le Forez était en dehors du royaume, ainsi que le Valentinois et le Vivarais sur la rive droite du Rhône[1].

Limites réelles des terres de royaume et des terres d'empire. — La réalité est donc beaucoup moins simple que la tradition. Les négociateurs du traité de Verdun ne se sont placés que très sommairement sur le terrain géographique, et encore moins sur celui des nationalités; l'année entière qu'ils employèrent à faire la répartition des bénéfices et des domaines fiscaux entre les fidèles des prétendants, montre que ce fut une rude besogne que d'accorder tant de compétitions particulières. De plus, ce traité, qui fait si grande figure dans la tradition historique et qui fut si souvent invoqué plus tard, a été plusieurs fois remanié aux IX^e^ et X^e^ siècles. Pour la partie qui nous occupe, c'est-à-dire pour la frontière entre le duché et la comté de Bourgogne, il semble même que la séparation finale ne fut que le résultat des conventions qui terminèrent la lutte entre le roi Robert et le comte Othe-Guillaume pour la possession du duché qu'il fallut sérieusement morceler.

Pour le comté d'Auxonne, il n'y eut aucune équivoque : ce fut terre d'empire et plus tard terre d'outre-Saône, formant une juridiction particulière. Mais le comté de Chalon avec ses nombreuses enclaves appartint au royaume, quoique aux mains de la famille d'Othe. Le droit est tellement confus alors qu'à la fin du XII^e^ siècle (1193), le duc Eudes III, suzerain du comté de Mâcon

1. Longnon, *Atlas historique de la France,* texte, page 216.

Digitized by Google

pour un certain nombre de fiefs situés dans le duché, ne force ce vassal à lui rendre hommage, qu'après avoir obtenu à cet effet une sentence de l'empereur.

Au siècle suivant, dès le commencement de son règne, Hugues IV acquiert de considérables domaines, soit du comte de Viennois, soit de la famille de Brancion qui possédait des fiefs considérables sur la rive gauche de la Saône, entre autres la seigneurie de Salins. Ces acquisitions lui permirent, en 1237, de faire avec Étienne, dernier comte d'Auxonne, et son fils Jean, héritier de la maison de Chalon, des échanges de territoire d'une importance inaccoutumée à ces époques, et qui, de prime abord, semblaient tout à l'avantage du duc. Cependant, quand on examine les circonstances, on comprend quel intérêt pouvaient avoir Jean de Chalon et son fils, le comte palatin Hugues, à concentrer tout leur domaine propre dans la comté de Bourgogne, où il s'agissait pour eux de se substituer comme comtes à leurs cousins de Méranie, héritiers de la maison de Souabe.

A la suite de ces conventions, le duché de Bourgogne comprit comme parties intégrantes et possédées héréditairement les comtés d'Auxonne et de Chalon, le premier toujours terre d'empire et du diocèse de Besançon, le second terre de royaume, du diocèse de Chalon. Quand, au siècle suivant, Eudes IV voulut se soustraire à l'ingérence des officiers du roi dans la frappe de ses monnaies, ce n'est donc pas à Saint-Laurent-lez-Chalon qu'il pouvait songer à s'établir pour y échapper. Aussi, malgré la célébrité des foires de cette ville qui y apportaient une masse de numéraire, malgré le souvenir de l'ancien atelier des

Digitized by Google

comtes de Chalon, c'est à Auxonne qu'il retira sa frappe. Du côté des abbés de Saint-Bénigne, l'obstacle était le même à Chalon et à Auxonne, car ces prélats ont eu toujours la prétention de pouvoir s'opposer à l'ouverture de nouveaux ateliers dans le duché, même en dehors du diocèse de Langres dont ils devaient représenter les droits. A Auxonne même, il fallait de plus entamer avec les archevêques de Besançon une longue lutte qu'il n'aurait pas rencontrée à Chalon avec les évêques de la ville. Malgré tout, c'est Auxonne que le duc choisit, car il ne pouvait pas considérer la rive gauche de la Saône comme hors du royaume dans le comté de Chalon. Nous savons que c'est le roi Jean qui, à son retour de captivité, a prescrit de reprendre les frappes de Chalon avec les officiers de la Monnaie de Dijon, et seulement après que la mort de Philippe de Rouvre lui eut donné la possession du duché. Aussi abandonna-t-il Auxonne, où il n'avait plus aucun intérêt à frapper.

Que s'est-il passé au siècle suivant? La réunion de la comté au duché, qui n'avait été que passagère sous Eudes IV et son petit-fils, était devenue définitive depuis la réalisation de l'héritage de Flandre et d'Artois. Dans le duché, des habitudes administratives se prirent peu à peu, et l'on s'accoutuma sans doute à considérer toute terre d'outre-Saône comme plus probablement terre d'empire, surtout à cause de la grande diversité de régime qu'apportait entre voisins la complication des enclaves et de leurs mouvances directes. Mais en 1412, la question ne pouvait pas encore exister à l'état de problème à résoudre.

Digitized by Google

Saint-Laurent considéré comme relevant du comté d'Auxonne. — Quand, dès février 1412, Jean sans Peur désignait un maître particulier pour l'atelier de Saint-Laurent, dont l'adjudication eut lieu le 30 mars, il ne pouvait exister aucune équivoque en son esprit. Le roi y monnayait manifestement ; que penser donc de cette bravade, qui semble avoir passé inaperçue, et de laquelle nous n'avons trouvé aucun essai de justification contemporain ? Faut-il rattacher à ce fait l'origine d'une singularité qui ne peut s'expliquer d'elle-même ? On sait qu'au XVIII^e^ siècle encore, l'île de Saint-Laurent relevait du comté d'Auxonne, dont elle faisait partie comme très petite enclave dans le comté de Chalon, suivant en cela le sort de certains autres fiefs disséminés dans le diocèse du même nom. Or, cette dépendance anormale n'existait certainement pas originairement comme division politique ; elle n'a pu être motivée dans la suite que sur une répartition d'ordre privé, par partage ou acquisition, et nous n'avons pu découvrir le moment, ni les circonstances du rattachement. Ne faudrait-il y voir qu'une fiction administrative, imaginée d'abord pour les besoins d'une cause, et passée ensuite dans les faits ? Dans ce cas, devons-nous croire que c'est au duc Jean qu'il faille en rapporter l'invention, soit en 1412, soit en 1417, pour enlever toute base future aux revendications royales ? C'est là un de ces nombreux problèmes qu'on ne peut que poser, sans en donner la solution.

Quoi qu'il en soit, l'usurpation était manifeste et la fiction, si elle a eu lieu, ne pouvait constituer un prétexte sérieux et défendable, même avec la couleur d'outre-Saône donnée à la fabrication par son union avec celle

Digitized by Google

d'Auxonne. L'année suivante, l'atelier fut transporté momentanément à Chaussin, à la suite d'une maladie pestilentielle qui s'était abattue sur Chalon et les environs. Il faut évidemment se rapporter à la triste situation de la France à cette époque, aux déchirements des factions ennemies, tour à tour au pouvoir avec celui des princes du sang qui s'en trouvait le chef déclaré, pour comprendre la possibilité de tels attentats contre l'autorité royale, sans qu'il nous soit rien parvenu d'une opposition, d'une procédure quelconque de la part des officiers royaux des monnaies, d'une plainte même de ces officiers au Conseil du roi. Cette absence de protestation est d'autant plus curieuse qu'on ne peut nier la continuation de la frappe royale pendant ces cinq années, quoiqu'elle eût lieu sans grands profits et par conséquent sans grande activité, dès 1412. Mais les missives et exécutoires arrivent régulièrement à Dijon et Chalon, et les boîtes en sont levées et jugées à Paris. Remarquons qu'en fait d'archives qui nous restent de toutes sortes, tout ce qui se rattache aux fabrications royales se trouve à peu près sans exception à Paris, aux Archives nationales, héritières des archives de la Cour des monnaies. Les archives de Bourgogne, si riches en documents de toutes sortes, n'en ont absolument rien reçu, tandis qu'elles possèdent toutes les pièces relatives aux frappes ducales, sauf quelques emprunts qui remontent au siècle dernier. C'est ainsi que lorsque les ducs frappent eux-mêmes les monnaies royales à Dijon et font juger leurs fabrications par leurs généraux maîtres, toutes les pièces s'en retrouvent aux fonds de la Chambre des comptes aux archives de Dijon. Ayons soin d'observer que, contrairement aux

Digitized by Google

expressions courantes chez un grand nombre d'auteurs, ces différences de lieu d'arrivée montrent bien où gisait le nœud de la question. Sans doute, le profit, ce qu'ils appellent à tort les émoluments du monnayage, pouvait tenir à cœur à l'administration ducale, mais la question en litige visait plus haut. Il s'agissait de reconquérir vis-à-vis de l'autorité royale les situations anciennement occupées par les grands vassaux, tant au point de vue de la monnaie qu'à celui des autres droits régaliens. Il s'agissait de détruire l'ouvrage des XIII^e^ et XIV^e^ siècles tout entiers. Il faut dire que l'occasion était belle pour jouer une pareille partie et la gagner, au moins momentanément.

Preuves de la coexistence des deux ateliers de 1412 à 1417. — Les preuves formelles de la singulière cohabitation à Saint-Laurent des deux ateliers royal et ducal sont assez nombreuses pour vaincre l'incrédulité des plus obstinés. Cependant, nous n'avons pu vérifier le fait sur les lieux. Nous ne citerons que deux textes relativement à chacune des deux frappes, mais ils suffiront pour en démontrer la persistance. Et d'abord pour la frappe ducale, sans parler des documents déjà signalés concernant l'installation de l'atelier en mars 1412, nous avons une lettre du duc du 12 mai de la même année, prescrivant que le profit de la monnaie de Saint-Laurent soit dépensé à Chalon pour réparer le château et les maisons ducales[1]. Puis, après plusieurs autres instructions et conventions citées par M. de Barthélemy dans son travail, un compte de juin 1417 : «... Pour plusieurs ouvrages faits et payés

1. A. de Barthélemy, *op. cit.*, p. 54.

Digitized by Google

« par le dit Humbert Viart pour le fait de la Monnaie de « Saint-Laurent-lez-Chalon, et pour la réparation et sou- « tainement d'icelle Monnaie, lesquels étaient très néces- « saires à faire, yceux faits depuis le deuxième jour « d'avril 1415 (vieux style) jusqu'au onzième jour de « juin 1417, durant lequel temps le dit Humbert Viart et « Guillaume Soiran ont été maîtres de la dite Monnaie, « ... lesquels ouvrages montent à 352#,12s,2d obole « tournois[1]. »

Pour le monnayage royal, nous citerons d'abord une phrase de l'ordonnance de Charles VI du 28 août 1413, prescrivant de transporter à Lyon l'atelier de Mâcon[2], à cause de la proximité trop grande de cette dernière ville à Chalon : « ... et aussi que notre Monnaie de Mâcon est « située et assise près de la ville de Chalon, en laquelle « nos gens et officiers de notre Monnaie de Dijon sont « deux fois l'an pour y faire ouvrer durant les foires, « comme ils font en notre Monnaie de Dijon... » L'autre texte dont nous nous contenterons, c'est l'ordre du 14 juillet 1417 prescrivant la fermeture des hôtels de Dijon et de Chalon : «... Ces Monnaies (Dijon et Chalon) « n'ouvriront plus jusqu'à nouvel ordre. Les fers reste- « ront en la surveillance des gardes. Les ouvriers et les « monnayers devront partir et se transporter en nos « autres Monnaies là où ils sauront qu'on a besoin d'ou- « vriers et de monnayers[3]. »

---

1. Saulcy, *Documents monétaires,* t. II, p. 190. Tiré des archives de Dijon.

2. Saulcy, *op. cit.*, p. 176.

3. Saulcy, *op. cit.*, p. 203. Tiré des Archives nationales.

Digitized by Google

Coup d'œil sur la situation du royaume. — Un coup d'œil jeté sur les événements de cette année explique facilement cette fermeture. Après Azincourt, où le duc Jean n'avait pas paru, après la mort du duc de Guyenne, premier dauphin, bientôt suivie de celle du duc de Berry (1416), le nouveau dauphin Jean, excité par sa mère contre le connétable d'Armagnac tout-puissant à Paris, s'allie avec le duc de Bourgogne, en prenant de ce côté son point d'appui. Mais bientôt ce second dauphin meurt à son tour (4 avril 1417) et son frère cadet Charles, le futur Charles VII, que son mariage avec la fille du roi de Sicile avait éloigné du duc de Bourgogne, prend le pouvoir sous la tutelle du connétable d'Armagnac et de ses partisans. Presque aussitôt (18 avril 1417), à la suite de nouveaux désordres, le dauphin contribue à faire reléguer à Blois, puis à Tours, sa mère Isabeau. Le duc de Bourgogne marche sur Paris, assiège Saint-Cloud, file sur Corbeil et de là subitement sur Tours, où il enlève la reine (le 2 novembre) qu'il emmène à Troyes, pendant que le roi d'Angleterre conquiert la Normandie. La rupture est formelle et définitive entre la reine et son fils. Celui-ci est nommé solennellement lieutenant-général du royaume par lettres du 6 novembre rappelant celle du 14 juin et révoquant à nouveau tous pouvoirs donnés à la reine. Charles, comme tel, se trouve ainsi directement aux prises avec le duc de Bourgogne. On comprend que, dans de telles circonstances, le représentant du pouvoir royal ne pouvait plus conserver à Dijon d'atelier ouvert.

Nous en sommes arrivés au point culminant comme intérêt du monnayage des ducs de la seconde race, au moment où, aidé par les circonstances, le duc Jean s'ap-

Digitized by Google

proprie la frappe dans le duché et, en même temps, y substitue en fait son autorité à celle du roi. Au milieu des désordres épouvantables dans lesquels se débat le malheureux royaume, Jean sans Peur, tout en portant violemment la main sur plusieurs des droits incontestés du suzerain, son aîné, et en particulier sur les monnaies, se préoccupe d'obtenir une régularisation et s'empresse de se faire attribuer la délégation de la frappe pendant un an à titre de compensation et d'indemnité méritée. Mais une fois maître de cette branche de l'administration, comme de toutes les autres, du reste, il ne s'en dessaisira plus. Ses successeurs l'imiteront et resteront sourds aux réclamations du roi, que ce roi soit Charles VI, Henri VI ou Charles VII. Jusqu'à la mort du Téméraire et l'extinction de la dynastie, la monnaie du duché restera entre les mains du duc et de ses officiers, qui chercheront du reste à prouver la légitimité de leur prise de possession par une série d'interprétations plus que douteuses ; et en particulier par le mémoire de 1436 déjà plusieurs fois invoqué et dont nous donnerons bientôt plus à loisir le développement.

Délégation au duc de la ferme des monnaies dans quatre ateliers pendant un an. — Depuis huit mois, le duc s'était mis en rupture formelle d'obéissance vis-à-vis du gouvernement du roi. Peu après sa rentrée à Troyes, où il ramenait la reine, sans attendre l'installation du parlement rebelle qu'il y avait convoqué, il obtint de cette princesse les fameuses lettres du 10 janvier 1418 qui furent le point de départ du monnayage indépendant du duché, quoique toujours portant le nom, les armes

Digitized by Google

et caractères du roi. Ces lettres étaient nulles de plein droit, n'émanant d'aucun pouvoir constitué, et ne se fondant que sur d'anciennes délégations de pouvoir formellement révoquées à plusieurs reprises. Aussi, s'en fit-il donner une confirmation très explicite par lettres patentes du malheureux Charles VI, à la date du 12 octobre suivant[1], quand, après la trahison de Perrinet Leclerc (29 mai 1418), l'entrée des Bourguignons à Paris, la fuite du dauphin et le massacre des Armagnacs, il se fut emparé de la personne du pauvre roi qu'il se mit à traîner à sa suite avec la reine sa complice. Cette confirmation est excessivement intéressante, car on y entrevoit la grande gêne des conseillers obligés de rédiger l'approbation de telles concessions. Ils n'entrent dans aucun détail sur ce qui a été fait ou prescrit par le duc, et semblent ignorer les traités passés pour les quatre Monnaies de Troyes, Châlons, Mâcon et Dijon, disant seulement qu'on a voulu certainement y agir pour le mieux « tout « au rebours des usurpateurs et mauvais entrepreneurs « précédents ». Ils s'extasient sur le patriotisme du duc, son bon vouloir pour le roi, ses bons procédés pour la reine; ils font signer au roi pleine et entière décharge en faveur du duc, mais à condition que tous ceux qui en ont tiré de l'argent ainsi que les maîtres particuliers de ces quatre Monnaies en rendent *bon et loyal compte là où il appartiendra*.

Liquidation de la donation précédente, le 25 mars 1419. — Les lettres patentes du 25 mars suivant sont

1. Archives de Bourgogne. Chambre des Comptes, B, 11201.

Digitized by Google

plus caractéristiques encore : on arrivait au terme de la cession consentie pour un an en faveur du duc, et il s'agissait de rentrer dans le droit sans mécontenter ce tout-puissant vassal, dans la dépendance duquel on se trouvait pleinement. Ces lettres commencent par approuver à nouveau tous les actes « passés de la reine notre compagne et de notre cher cousin le duc », et par déclarer que les marchands et maîtres particuliers des Monnaies en question seraient maintenus pour l'année tels qu'ils avaient été ordonnés. Mais en rappelant qu'ils doivent rendre leurs comptes *là où il appartiendra,* elles se hâtent de définir que « c'est à entendre à la Chambre de nos comptes à Paris, et devant les généraux maîtres de nos Monnaies ».

D'autre part, tous les profits et revenus ont été bien octroyés au duc pendant un an avec la faculté de faire telle monnaie qu'il lui plairait, et d'y commettre tels gens qu'il voudrait, ainsi que le droit d'ouvrir les boîtes et de clore les comptes. Ces fonctions ont été déléguées aux maîtres Guillaume Courtot et Étienne de Sens, maîtres des comptes du duc à Dijon, qui ont effectivement ouvert les boîtes de mois en mois dans les Monnaies de Troyes, Châlons, Mâcon et en celle de Dijon, ouï et clos les dits comptes en la manière et selon ce qu'il est accoutumé de faire en tel cas. « Pour laisser son plein effet au don fait par notre compagne pendant un an lors à venir, qui naguères est expiré et fini ou brièvement finira » ; le roi confirme ce qui a été fait comme si cela avait été fait par ses lettres patentes et tout ce qu'ont fait les maîtres du duc et leurs commis, « comme si fait avait été par les généraux maîtres de nos Monnaies, nos autres officiers et commis ». Il quitte de toute recherche à tout ja-

Digitized by Google

mais les conseillers nommés et tous ceux qui les ont servis.

Nous sommes en présence d'un apurement définitif et décharge totale vis-à-vis des « conseillers du Parlement de Paris, des généraux gouverneurs des finances, gens de nos comptes à Paris, commissaires, etc., etc. » On voit à quel point cette décharge affirme la question de principe et réserve la totalité de l'autorité et de l'ingérence royale pour l'avenir; la décharge n'a d'autre valeur que celle de l'autorité au nom de laquelle elle est donnée. Notons que la Monnaie de Dijon y est spécialement traitée sur le même pied exactement que celles de Troyes, Châlons et Mâcon.

Un fait assez curieux, et qui montre bien le désordre effectif de l'époque, c'est que si l'on cherche les documents de l'année pendant laquelle les profits des quatre hôtels avaient été concédés au duc, ce sont les Archives nationales de Paris qui possèdent actuellement les relevés de boîtes et comptes des monnaies de Troyes et de Mâcon. Ce qui prouve qu'ils sont rentrés à la chambre de Paris après l'apurement. Au contraire, les comptes de Troyes ont été rendus à Dijon du 16e jour de mai exclus 1417 jusqu'au 11e jour de mai 1418 et les boîtes manquent à la Chambre des monnaies à Paris[1]. Nous voici donc en présence d'une usurpation sans excuse, d'une véritable rébellion du duc, près d'un an avant la prétendue concession d'Isabeau. Nous ne croyons pas que le fait eût déjà été signalé. Nous n'avons retrouvé de Chalon pour cette époque que des documents insignifiants qui laissent

1. Saulcy, t. II, p. 212.

Digitized by Google

un doute sur le fonctionnement de l'atelier. Pour ce qui est de Dijon, d'où les officiers royaux se sont retirés dès le 14 juillet 1417, la fabrication est prise indûment en main par le duc dès le 13 octobre suivant, anticipant largement ici aussi, comme on le voit, sur la donation future. Depuis cette époque, jusqu'à la mort du Téméraire, toutes les fabrications de Dijon et Chalon n'ont plus été soumises qu'aux officiers du duc, et jugées à Dijon dont les archives possèdent tous les relevés aux fonds de la Chambre des comptes.

Pied de la monnaie adoptée par le duc. — Pour en finir avec cette courte période de transition, disons que les pied, poids et aloi auxquels il semble que le duc ait trouvé bon de monnayer alors pour y faire son profit, ont dû être tels que la monnaie noire ait été quatre-vingtième et les gros et blancs sur le pied de la monnaie soixante-quatrième. C'est ce qui résulterait de trois textes, dont un incomplet, donnés par Saulcy pour cette époque, tirés des archives de Bourgogne[1]. Le dernier est le compte d'Humbert Viard dans lequel on lit *in extenso :* « Et com-« bien que paravant la date du commencement de ce « présent compte, l'on ouvrait en la dite Monnaie de Dijon, « en la Monnaie de Mâcon *et ès Monnaies de mondit Sei-« gneur,* à 2^{d}12^{s} de loi, toutefois le 18^{e} jour de septem-« bre 1418 a été rapporté par Jean de Noident, conseil-« ler de monseigneur, à maître Étienne de Sens, général « maître des monnaies de monseigneur... que en la Mon-« naie de Paris et ès autres Monnaies du Roy, l'on for-

1. Saulcy, t. II, p. 211, 212, 215.

Digitized by Google

« geait à 2d16s, pourquoi était expédient de le faire sem-
« blablement ès Monnaies de mondit seigneur. Car au-
« trement ce serait un ravalement et un reboutement des
« dites monnaies, et fut conclu que le général maître le
« manderait incontinent ainsi faire par toutes les dites
« Monnaies[1]. »

Le nouveau pied fut inauguré le 22 novembre suivant. Nous voyons dans ce document que, tandis que le duc était immédiatement descendu à la monnaie soixante-quatrième pour la frappe de la monnaie blanche dans les hôtels qu'il exploitait, les hôtels restés entre les mains du roi n'étaient descendus encore peu à peu qu'à la soixantième en partant de la quarantième. Remarquons de plus ce que signifient pour les gens du duc l'expression *des Monnaies de monseigneur*, ce sont celles d'Auxonne, de Saint-Laurent et de Cuisery, les seules qui lui appartiennent effectivement et où il frappait en son nom.

Rôle des conseillers du roi restés à Paris. — Cependant, le duc cherchait de tout son pouvoir à sortir du provisoire sans rien abandonner de la situation prise. Toutefois, il se sentait arrêté par certains obstacles des plus sérieux, obstacles toujours renaissants et qui, plusieurs fois franchis, n'en subsistaient pas moins. Nous voulons parler de ceux qu'il rencontrait dans l'idée constitutive de l'État, telle qu'elle était alors comprise et que redressaient devant lui ses propres partisans. En fait,

1. Archives de Bourgogne. Cité dans l'*Essai* de M. de Barthélemy, page 60.

Digitized by Google

quelle que fût la pression exercée par le duc sur les décisions des souverains, il se heurtait toujours à la fermeté remarquable de la partie du conseil, restée partie intégrante de la monarchie, dont le rôle à cette époque troublée est vraiment significatif. Les formules les plus respectueuses et les plus conciliantes y recouvrent une force de résistance aussi inattendue que désintéressée. Ne croyons pas qu'il fût facile même à d'excellents patriotes, sujets éclairés et dévoués du malheureux Charles VI, d'avoir des lumières bien nettes sur la ligne de conduite à adopter en 1418. De très bons serviteurs pouvaient hésiter en présence des excès des Armagnacs et de leurs abus de pouvoir, et en arrivaient à accepter, tout en les déplorant, les débordements des Bourguignons et de leurs alliés Cabochiens et autres. Surtout avant le traité de Troyes, on pouvait espérer de ce côté une solution pacifique mettant fin à la situation violente et inextricable où périssait le royaume[1].

Nouvelles prétentions du duc. — En tout cas, au moment qui nous occupe, les conseillers du roi sont dignes des plus grands éloges; ils forcent le duc à renoncer à l'alliance anglaise, déjà plusieurs fois nouée, et poussent à la paix avec le dauphin. Le duc ne veut ni rompre, ni se découvrir, mais n'ose ouvertement contrevenir à leurs délibérations. C'est ainsi que, dans l'affaire de ses monnaies, ils forcent le duc à abandonner la poursuite de concessions injustifiables. Celui-ci re-

1. On sait combien les Armagnacs étaient impopulaires à Paris, où ils avaient contre eux toute la bourgeoisie, le clergé des paroisses, toute la robe et surtout l'Université entière.

Digitized by Google

tourne alors ses prétentions, met en avant les précédentes frappes de la première race, et veut prouver que la Monnaie de Dijon appartient de plein droit aux ducs, ajoutant que les rois n'y ont frappé que du consentement des possesseurs du duché. Il produit les lettres de Philippe le Bel au duc Robert, restreignant à trois ans la période pendant laquelle la monnaie tournois aura seule cours dans les domaines de Bourgogne, et après laquelle le duc remettra en circulation la monnaie dijonnaise, à laquelle tous marchés devront être de nouveau passés. Puis arrivent les lettres de non-préjudice du roi Jean frappant en son nom à Dijon, comme baillistre du jeune Philippe de Rouvre. Nous retrouverons plus d'une fois ces trois mêmes documents, et particulièrement dans le mémoire de 1436.

Lettres patentes du 18 avril 1419. — La réponse de Charles VI est contenue dans les lettres patentes du 18 avril 1419. Elles commencent par l'énumération des sacrifices que le duc a consentis pour le bien du royaume, des dépenses énormes auxquelles il a été conduit et qui se montent à environ 600,000 fr.[1], dont il faut le récompenser. Puis elles lui donnent acte de ses revendications sur la Monnaie de Dijon et Chalon, qu'il prétend de son domaine et héritage, revendications que les grandes charges et affaires du temps présent et les dangers du royaume empêchent d'examiner à fond. Aussi, à défaut

1. Ici le franc vaut la livre. Il faut tirer celle-ci du mouton de 1411, à 23 karats, de 96 au marc. Comme le mouton était donné pour 20 sous ou une livre, la livre valait un poids d'or qui vaudrait aujourd'hui 8 fr. 32 c. C'était donc 4,992,000 fr. en poids d'or.

Digitized by Google

d'autres manières de désintéresser le duc, jusqu'à ce que l'on ait pu découvrir la vérité, ou pourvoir autrement au remboursement des avances faites, le roi octroie au duc tous les profits et revenus qui pourront appartenir à la Monnaie de Dijon et Chalon. Il pourra commettre ses officiers à cette besogne, instituer des tailleurs, essayeurs et autres commis, *mais ne pourra forger et monnayer qu'en notre coin, à tel poids, loi, caractère et remède, comme l'on ouvrera dans nos autres Monnaies.* Jusqu'à nouvel ordre, les instructions seront données par les généraux maîtres du duc, et les comptes d'icelle Monnaie vus et ouïs par les gens de compte de notre dit cousin à Dijon. C'est la volonté du roi que le duc ne puisse être inquiété à ce sujet par les gens du roi, quand bien même on reconnaîtrait plus tard qu'il n'y avait pas lieu à tel privilège.

On voit avec quel soin toute question de principe est éludée, toute discussion écartée. Il ne s'agit que d'un remboursement et l'on se garde avec le plus grand soin de poser une limite quelconque à l'abandon actuel, qui puisse plus tard servir de base à une démarcation. Les espèces d'or, d'argent ou de billon n'y sont pas spécifiées. C'est un sacrifice que l'on croit nécessaire, sans rien préjuger pour l'avenir. Remarquons encore que cette monnaie concédée n'est en rien exemptée de la surveillance que le roi a définie dès le commencement du siècle précédent, relativement aux monnayages des barons et prélats.

Association des maîtres des Monnaies du duché et de la comté. — Nous avons vu que le duc n'avait en fait

Digitized by Google

attendu aucune permission pour monnayer dans le royaume dès le milieu de 1417, même hors de ses domaines. Il pousse bientôt l'audace jusqu'à provoquer une association des monnaies de ses territoires propres à celles qu'il a usurpées dans le royaume. Les maîtres des Monnaies d'Auxonne, Saint-Laurent, Mâcon et Dijon, puis Chaussins et Cuisery, s'associent le 18 décembre 1417 : « Et est assavoir que le 18e jour du dit mois de décembre, « les maîtres des Monnaies d'Auxonne, de Saint-Laurent « et Mâcon et du dit lieu de Dijon furent accompagnés « et associés ensemble et promirent de forger et mon- « nayer ès dites Monnaies en un an, commençant après « la première délivrance[1]. » La Monnaie de Mâcon se retira de l'association le 20 avril 1419, mais les autres ateliers continuèrent à fonctionner en commun. On a plusieurs ordonnances de Jean sans Peur et de Philippe le Bon qui prescrivent les mêmes monnaies aux hôtels du duché et de la comté : « A Dijon, aux armes et kara- « taires de mondit seigneur roi, selon l'octroi que nous « en avons sur ce de mondit seigneur ; et à Saint-Laurent, « Auxonne, Chaussins et Cuisery, à nos armes et kara- « taires à la manière accoutumée. »

Monnaies royales à partir de 1417. — Les Monnaies de Bourgogne, duché et comté, suivirent exactement les ordonnances royales soit de Charles VI, soit plus tard de Henri VI. Jusqu'au milieu de 1421, où toutes les mauvaises fabrications furent décriées et de nouvelles espèces créées, la confusion fut extrême tant par suite

1. Archives de Bourgogne, B, 11215.

Digitized by Google

des affaiblissements ordonnés dans les hôtels obéissant au roi, qu'à cause de la concurrence des monnaies frappées par le dauphin, beaucoup plus affaiblies encore. La monnaie d'argent de l'époque avait été conçue depuis soixante ans dans un système commode, avec des blancs de 5 et 10 deniers, comme espèces intermédiaires, un gros de 15, puis de 20 deniers, comme monnaie supérieure et des deniers et doubles deniers, parisis et tournois comme menu billon. On réunissait ainsi les avantages du système décimal en comptant en blancs, à ceux du système duodécimal en comptant en sous[1]. En 1411, les blancs avaient été frappés à 5 deniers de loi, et à la taille de 80 et 160 pièces au marc, pour le grand et le petit blanc. C'était de la monnaie trente-deuxième. Peu à peu le titre diminua, la taille descendit à 100, puis 108 pièces au marc pour le grand blanc, et même pour le gros. La plus basse fabrication dont nous ayons trouvé des relevés est celle du 6 mai 1420, où le gros est à deux deniers 12 grains de loi et de 100 au marc, et les autres pièces à proportion. Ce serait de la monnaie cent-soixantième; mais il est certain que l'on est descendu plus bas, plus ou moins secrètement, car nous trouvons dans le Recueil de Saulcy[2], à la date du 25 août 1420, les mêmes gros à 2 deniers 6 grains, puis à 2 deniers,

1. C'est à cette époque que le mot de « gros » se fixa pour désigner une valeur de 20 deniers, sans doute à cause de la commodité de la division. Depuis, le « gros » fut une expression abstraite signifiant un compte de 20 deniers, comme le franc un compte de 20 sous, et plus tard l'écu une valeur de 3 livres et la pistole une somme de 10 livres. Pour chacune de ces expressions, le public avait choisi le point de passage où la pièce réelle avait pris une valeur commode en chiffres ronds.

2. T. II, p. 266.

Digitized by Google

ce qui fait de la monnaie cent quatre-vingtième, puis deux-centième. A la date du 31 octobre, le roi prescrit aux gardes de faire les délivrances malgré la faiblesse de loi reconnue et, dans son bail général du 10 août, il a grand soin de ne pas spécifier le pied de la monnaie à forger. L'écu d'or ayant monté alors à 8 livres, il est plus que probable que la monnaie d'argent descendit à la deux cent-quarantième. Pendant toute cette époque, la monnaie d'or varia peu; mais elle montait en prix au fur et à mesure des augmentations nominales données à l'argent par les affaiblissements des espèces. En 1419 et 1420, l'écu de 67 au marc et à 22 karats valut 6, 7 et 8 livres tournois.

Sur les entrefaites, le roi d'Angleterre, proclamé héritier et régent de France à la suite du traité de Troyes, arrive à Paris avec le roi et y réunit les États le 6 décembre 1420. Après l'échec de plusieurs mesures prises en vue du rétablissement des monnaies, le gros de 20 deniers fut remis à 5 deniers le 26 juin 1421, et les autres pièces à proportion. Le 11 août, lettres patentes pour faire de la monnaie trentième, et, le 12 octobre, nouveau mandement abaissant les gros de nouveau et les mettant à 2 deniers et demi, soit *le huitième* de leur valeur d'émission. C'est ce qui prouve que les derniers fabriqués avaient été descendus au-dessous des chiffres officiellement publiés.

A Dijon, la monnaie trentième commence, le 20 novembre de la même année, par des doubles, comme à Paris. Le 3 août, la duchesse Marguerite en avait prescrit la fabrication en même temps qu'elle avait fixé les valeurs des anciennes espèces au taux du royaume. Le

Digitized by Google

26 décembre, elle ordonne que toutes les monnaies frappées en Bourgogne seront de mêmes poids, aloi et valeur que celles de Charles VI, et rabaisse, à partir du 1er janvier suivant, les gros et autres pièces au huitième de leur valeur d'émission[1].

La pièce d'or qui courait communément en Bourgogne était alors un denier d'or appelé écu, valant 22s,6d à 22 karats, un 1/2 karat de remède, et de 67 au marc de Paris. Le marc de fin valait ainsi 83#,5s, et, vis-à-vis de la monnaie 30e qui faisait valoir le marc d'argent le Roy, 7#,10s, la proportion était de 11,1 : 1 entre l'or fin et l'argent le Roy. Le rapport était trop fort, et, dès le 30 juin 1423, le duc rentra dans l'exactitude des monnaies royales anglo-françaises avec le salut d'or fin de 70 au marc à 22s,6d de cours, ce qui mettait le marc d'or à 78#,15s et la proportion à 10,5 : 1.

Concurrence désastreuse des monnaies du dauphin qui devient Charles VII. — A ce moment, l'une des grandes difficultés rencontrées pour la bonne tenue des monnaies provenait de la circulation concurrente, et impossible à éviter, des monnaies émises par le dauphin exactement au type royal, monnaies qui, allant toujours en s'affaiblissant, étaient tombées au plus bas au moment de la mort de Charles VI. Le dauphin avait installé un parlement à Poitiers et une chambre des comptes à Bourges presque aussitôt après sa fuite de Paris ; il maintint en son obéissance l'Anjou, le Maine, la Touraine,

1. A. de Barthélemy, *Essai*, p. 67 et 68.

Digitized by Google

une partie de l'Orléanais, tout le pays au sud de la Loire, la Guyenne et la Gascogne, le Languedoc, Lyon et le Dauphiné. Nous avons dit plus haut à quel point il laissa tomber ses Monnaies. Pour nous en rendre compte, nous n'aurons qu'à citer les relevés de la Monnaie de Tours du 22 juin 1420 au 4 novembre 1422[1]. Du 22 juin 1420 au 4 août suivant il est frappé à Tours 587,000 gros de 20 deniers, de 2 deniers 12 grains de loi, et de 100 au marc ; c'est de la monnaie cent-soixantième. La loi baisse progressivement et, du 3 juillet 1422 au 4 novembre suivant, il sort de l'hôtel 2,728,000 gros, à 8 grains de loi et de 120 au marc. C'est de la monnaie mille quatre cent quarantième, c'est-à-dire que le marc d'argent le roi produit 360 livres tournois.

C'est la présence de ces espèces dépréciées qui empêcha le roi d'Angleterre de mettre en circulation à plusieurs reprises les pièces d'or, les gros et les nouvelles pièces intermédiaires qu'il avait prescrit de forger pendant la durée de la vie de Charles VI. Aussitôt après la mort du pauvre roi, le 23 novembre 1422, paraissent les lettres patentes qui prescrivent la fabrication des saluts, grands et petits blancs *aux armes de France et d'Angleterre,* que ne pourra pas imiter son adversaire. Au même moment, du reste, le dauphin, devenu Charles VII, décrie toutes ses anciennes monnaies et ordonne une monnaie trente-sixième vis-à-vis de la monnaie trentième de son neveu d'Angleterre, en attendant qu'il la rétablisse trente-deuxième, au pied de l'an 1411, en décembre 1423.

1. Saulcy, t. II, p. 255.

Digitized by Google

État des monnaies de France et Bourgogne après la mort de Charles VI. Comparaison avec les monnaies anglaises. — En somme, dans le duché de Bourgogne, comme dans les autres domaines du duc, et dans toute la partie du royaume qui obéissait au roi Henri VI, couraient les monnaies suivantes : *aux armes de France* en Bourgogne, *aux armes doubles de France et Bourgogne* dans la comté et *aux armes doubles de France et d'Angleterre* dans le reste de la France anglaise :

Écus, ou saluts, de 70 au marc, or fin, à 1/4 de karat de remède, ayant cours pour . . . . . 22^{s},6^{d}[1].

Autres saluts de même titre, de 63 au marc, ayant cours pour. . . . . 25^{s}[2].

Angelots de même titre, de 105 au marc, ayant cours pour . . . . . 15^{s}[3].

Grands blancs, à 5^{d} de loi argent le roy, de 75 au marc, ayant cours pour. . . . . 10^{d}[4].

Blancs, à 5^{d} de loi argent le roy, de 150 au març, ayant cours pour. . . . . 5^{d}.

Ces monnaies subsistèrent sans la moindre altération jusqu'à l'expulsion des Anglais, dans tous les pays soumis à l'obéissance du roi d'Angleterre. En outre, des doubles et simples deniers avaient été fabriqués par Charles VI sur le pied de ces blancs et en très grande quantité, depuis la restauration de la monnaie en 1421, les uns et les autres à 1^{d},12^{g} de loi, les doubles à 112 1/2, les simples à 225 au marc. Des trésins de trois

1. 11 fr. 90 c. en poids d'or actuel.
2. 13 fr. 30 c. en poids d'or actuel.
3. 8 fr. en poids d'or actuel.
4. 29 c. en poids d'argent.

Digitized by Google

deniers avaient aussi été émis. Mais ces espèces ne portaient que les armes de France et, le 6 septembre 1423, afin de se débarrasser de leurs innombrables contrefaçons, « pour obvier aux fraudes et déceptions de notre dit ennemi », le régent se décida à déprécier ces mêmes monnaies afin de les faire disparaître. Il fallut dorénavant 6 doubles pour valoir le blanc de 10 deniers, et les trésins furent mis à deux deniers parisis. C'est sur cette mesure que délibèrent les conseillers du duc et c'est elle qu'ils se permirent de blâmer comme nous en avons le témoignage dans la pièce justificative n° 19 de l'*Essai sur les monnaies de Bourgogne* de M. de Barthélemy.

Il est intéressant de placer, à côté de ces monnaies qu'on peut appeler anglo-françaises, les monnaies anglaises de la même époque, circulant certainement en France, surtout les monnaies d'or, mais qui n'y furent jamais frappées, pas même en Normandie :

Comme monnaie d'or, le *noble* et ses fractions, à 23 3/4 karats, de 50 à la livre, ayant cours pour $6^s,8^d$ estrelins[1]. Comme monnaie d'argent, le *groat*, au titre estrelin, 90 à la livre, ayant cours pour 4^d estrelins, et au-dessous le *penny*, au titre estrelin, 360 à la livre, ayant cours pour 1^d estrelin, puis des *demis* et *quarts de penny*.

On voit que la livre de compte estrelin correspondait exactement aux 8 onces de la livre-poids, au titre immuable de 37/40. Ces 8 onces étaient à peu près exactement au marc de Paris comme 20 : 21. Le noble pesait donc exactement 2 saluts de 70 au marc et valait donc avec une grande exactitude 45 sous tournois. Le rapport

1. Poids d'or de 23,80 de nos francs.

Digitized by Google

de la livre tournois à la livre estrelin, tiré de l'or, était donc 20/3 : 45 ou 4/27 : la livre estrelin valait presque SEPT LIVRES TOURNOIS. Le rapport était à peu près le même en le tirant de l'argent (car les proportions avaient été soigneusement égalisées), mais se rapprochait davantage encore du nombre 7. Il fallait donc 2 pence 1/4 environ pour faire 3 blancs de 5 deniers. C'était évidemment le rapport courant pour les petites sommes et les échanges quotidiens. Ces rapprochements sont curieux et très utiles pour cette époque, où les historiens ont à étudier les armées anglaises en France. C'est le même rapport qui existait encore au moment du siège d'Orléans, sur lequel nous possédons de très remarquables études. Malheureusement, les différents auteurs qui ont su découvrir et publier les documents et les comptes qui y sont relatifs, ignoraient complètement la question monétaire.

Droit de circulation des monnaies de Bourgogne en France. — Exerçant le monnayage au nom du roi à Dijon, le duc frappait, comme nous l'avons dit, à son nom et à ses armes et caractères à Auxonne, Saint-Laurent et Cuisery, et en Flandre aux armes de Flandre. Ces dernières monnaies étaient à un type et pied particuliers, et se suffisaient à elles-mêmes dans les Pays-Bas. Plusieurs ordonnances avaient été rendues en leur faveur par Charles V et Charles VI, et devaient régler leur cours vis-à-vis des espèces royales. Mais en Bourgogne, empire ou royaume, l'importance des profits du monnayage (calqué sur celui du royaume) ne dépendait que de la possibilité de faire circuler en France les monnaies frap-

Digitized by Google

pées au nom du duc. En 1419, en pleine hostilité vis-à-vis du dauphin, Jean sans Peur se rapprocha du roi d'Angleterre qui venait de terminer la conquête de la Normandie. Henri V, par ses lettres patentes du 8 mai 1419, réglemente le cours des monnaies dans la province conquise[1]. Il y admet pour leur valeur les grands et petits blancs de France, à écus à trois fleurs de lys, les grands et petits blancs de Bourgogne, à un écu de Bourgogne, les grands blancs de Bretagne à neuf hermines, pour 8 deniers, etc.

Le duc s'était en même temps pourvu près du malheureux Charles VI qu'il avait amené à Pontoise. Il en obtint les lettres du dernier mai 1419[2], adressées au prévôt de Paris et généraux maîtres des Monnaies. « Il est venu à notre connaissance que par aucuns haineux de notre très cher et très amé cousin, et pour lui faire et porter dommage et déplaisir, la monnaie forgée ès Monnaies de Bourgogne... a de nouveau été indûment et sans cause refusée à être prise. » Les pièces semblaient de moindre valeur, parce qu'elles n'avaient pas été suffisamment blanchies ; l'essai en a été fait, les pièces trouvées bonnes et le roi en ordonne l'usage. Vu la date, les pièces mal blanchies ne peuvent être que celles que le duc a fait forger en vertu de la donation plénière de l'année précédente, pendant qu'il pouvait forger et monnayer à tel pied, loi et taille qu'il lui semblait bon.

La dépréciation du sixième prononcée le 6 septembre 1423 contre les deniers et doubles aux armes de France,

1. A. de Barthélemy, *Essai,* pièce justificative XVIII.
2. A. de Barthélemy, *Essai,* pièce justificative XVII.

Digitized by Google

n'avait pas été acceptée en Bourgogne, comme nous l'avons vu plus haut et il ne semble pas qu'elle ait reçu davantage son effet dans le reste du royaume, à cause des grandes difficultés qu'aurait entraînées son exécution dans le règlement de tous les anciens comptes, rentes, fermes, ventes et locations ayant eu lieu pendant les trois années de fabrications affaiblies. En effet, au moment du retour à la forte monnaie en 1421, plusieurs ordonnances très remarquables avaient précisé les règles à suivre dans les différents cas, et le tout avait été défini au moyen des doubles qui étaient la seule forte monnaie alors émise. Le 20 novembre 1426, pour en finir, le régent lança un mandement pour défendre le cours des doubles, que l'on avait surnommés *niquets,* à l'exception de ceux de Normandie. Il proscrivait généralement aussi le cours de toutes les monnaies qui n'étaient pas frappées *aux armes de France et d'Angleterre.* Il définissait en même temps au prévôt de Paris la liste des seules espèces ayant cours en France, liste où n'étaient pas compris les grands et petits blancs de Bourgogne, pas plus que ceux frappés aux simples armes de France. C'était le commencement des difficultés qui se dressaient entre Philippe le Bon et le duc de Bedford. Au mois de janvier suivant, le gouvernement anglais fit même crier à Beaune et à Chalon la défense de prendre la monnaie frappée aux coins et armes de Bourgogne. Les conseillers de Dijon protestent le 9 janvier 1427 et menacent des peines les plus sévères ceux qui refuseraient de prendre ces monnaies[1].

1. Archives de Bourgogne. Cité dans l'*Essai* de M. de Barthelemy, pièce justificative XXI.

Digitized by Google

Le 18 février suivant, nous trouvons une fabrication[1] prescrite à Dijon de blancs grands et petits aux deux écus. Seraient-ce les écus *de France et d'Angleterre* ou bien ceux *de France et de Bourgogne?* Le duc s'est-il soumis, ou bien protesta-t-il? Nous ne sommes pas en mesure de donner de réponse péremptoire, dans l'ignorance où nous sommes de la nature des écus prescrits. Disons cependant que si l'on avait retrouvé des *Hericus* aux armes de France et Bourgogne, le fait aurait été certainement signalé. Tandis que, le différend de Dijon pouvant être parfaitement confondu avec celui de Paris depuis 1421[2], les *Hericus* aux armes de France et d'Angleterre ont parfaitement pu être frappés à Dijon, et ne pas être attribués à cette ville. De plus, à cette même date, à la feuille suivante de la même liasse, nous trouvons une somme de 10$^{\#}$ attribuée à Jehan Daast, orfèvre, pour le patron des saluts d'or, grands blancs, petits blancs et petits deniers. N'est-ce pas là le signe d'un changement de type?

Refus de se soumettre à la surveillance de la Chambre des monnaies de Paris. — Les prétentions des ducs à l'indépendance du monnayage ne dépassaient pas la frappe du duché lui-même. En 1420, la Monnaie de Tournay restant inféodée au dauphin, Charles VI prescrivit l'ouverture d'une Monnaie à Arras en plein domaine du duc, et cependant en pleine dépendance de la chambre de Paris, et les choses en restèrent à ce point jusqu'au traité d'Arras. Pour la Monnaie de Dijon au

1. Archives de Dijon, B, 11215.
2. *Essai sur les monnaies de Bourgogne*, p. 67.

Digitized by Google

contraire, le duc fut toujours intraitable. Nous allons voir comment il chercha à interpréter les clauses du traité d'Arras relativement aux hôtels compris dans les provinces du royaume qui lui furent alors attribuées à titre d'indemnité.

Nous avons vu dans la première partie de ce travail ce que voulait être l'autorité royale vis-à-vis des monnayages particuliers, et cela depuis Philippe le Bel. Nous avons assisté à la reprise en mains par la royauté des droits de l'État « *rei publicæ vel regia potestas* » de l'empire romain et de ses délégués dans les provinces. La concession faite au duc de Bourgogne lui accordait bien les avantages d'un monnayage particulier comme bénéfices et tenues des comptes à la restriction des armes et caractères, et avec l'obligation de frapper aux coins, pied et loi des monnaies royales, mais elle ne semblait pas devoir soustraire ses hôtels au contrôle des gens du roi. Ceux-ci envoient des exécutoires à la Monnaie de Dijon le 26 avril 1421. Le 17 mai suivant, les officiers de la Monnaie de Dijon répondent aux généraux maîtres qu'ils dépendent exclusivement du duc de Bourgogne et qu'ils ne peuvent exécuter leurs ordres[1]. Les excellents conseillers du roi, qui n'abandonnent pas la partie, réclament des éclaircissements sur les fabrications de Dijon. Le 20 novembre, le duc écrit à ses gens des comptes, leur défendant de remettre à la chambre de Paris rien de ce qui concerne leurs fonctions, avant son retour à Dijon. Nouvelles lettres sur le même objet, le 26 décembre 1421[2].

1. Saulcy, t. II, p. 288.
2. *Essai sur les monnaies de Bourgogne*, p. 67.

Digitized by Google

Difficultés au sujet des Monnaies des villes livrées par le traité d'Arras. — Depuis la mort de Charles VI, pendant tous le temps de la domination anglaise, les généraux de Paris ne tentèrent plus aucune action sur le monnayage qui leur avait échappé ; mais après le traité d'Arras et la rentrée de Charles à Paris, ils tentent de nouveaux efforts et le gouvernement réinstallé cherche à reprendre l'exercice des droits anciennement établis. Le 28 janvier 1436, le roi envoie de tous côtés ses lettres patentes pour la fabrication des nouvelles monnaies rétablissant l'unité dans le royaume. Celles qui sont adressées au duc pour cet objet sont du 26 janvier. Un *vidimus* existe aux archives de Dijon, mais tellement maculé qu'il n'est possible d'y trouver autre chose que des débris de phrases[1]. Ce n'est sans doute que la reproduction de celles qui ont été envoyées en Dauphiné. (Saulcy, p. 126.) En fait, c'est un retour à la monnaie trente-deuxième pour toute la France avec hausse du rapport de l'or à l'argent de 10,5 : 1 à 10,94 : 1. Pour la Bourgogne et les pays soumis à l'obédience de l'Angleterre, c'était un affaiblissement d'un quinzième ; pour le reste du royaume, un renforcement d'un quart. C'était pour peu de temps malheureusement, et l'on ne trouve pas plus de fixité dans la tenue de l'ensemble du système aussitôt après le traité d'Arras qu'auparavant, et cela jusqu'en 1439. Rien ne ressemble moins à l'admirable tenue qui distingue l'équilibre des monnaies établies en France par les Anglais. Dès la fin de l'année suivante survient une dénivellation avec affaiblissement d'un tiers,

1. Archives de Bourgogne, B, 11201.

Digitized by Google

puis retour à la forte monnaie le 3 avril suivant. Il est fort probable que cette mauvaise fabrication donnée par Le Blanc avait été précédée par quelques autres mesures locales. Ce seraient elles qui auraient motivé le mémoire sans date adressé par les gens des Monnaies de Dijon au duc, mémoire auquel nous avons déjà plusieurs fois fait allusion, pour le pousser à reprendre la frappe à ses noms et armes. Comme ce mémoire, que nous allons étudier à la fin de ce travail, parle du roi Charles VI, dernier roi trépassé, il est évident que les mauvaises fabrications dont les gens du duc se plaignent et s'inquiètent ne peuvent être que postérieures au traité d'Arras, qui avait remis le duché sous la suzeraineté de Charles VII, et la date à donner au document ne peut être que 1436 ou plus tard, sans qu'il soit possible de la préciser davantage.

L'obligation de frapper des monnaies françaises à Dijon ne semble pas avoir été facilement acceptée. Ce n'est qu'à la date du 7 mars 1437 que nous trouvons la première mention à Dijon de la fabrication ordonnée le 28 janvier de l'année précédente, et, le 12 mai 1436, nous relevons une somme de 110 fr. « ordonnée au dit Jehan de Plainne, général maître des dites Monnaies pour 55 jours entiers que... il a vaqué à être allé devers le roy notre seigneur, en la compagnie de... pour aucunes grandes et hautes matières grandement touchant le bien de mon dit seigneur, et de ses pays et seigneuries, et mesmement touchant le fait des Monnaies de mondit seigneur[1]... »

C'est le 1er décembre 1436 qu'eut lieu à Paris le réta-

1. Saulcy, t. III, p. 131 et 141.

Digitized by Google

blissement solennel des cours et chambres, retirées jusque-là à Poitiers et à Bourges. Presque aussitôt s'ouvre la question de la fabrication des monnaies dans les villes de la Somme, Amiens et Saint-Quentin, comme dans celles d'Auxerre et Mâcon, que le traité d'Arras a cédées au duc à titre d'indemnité, avec toutes les aides et autres revenus à en tirer. Les relevés de boîtes d'Amiens du 24 septembre 1437 au 27 avril 1442 sont aux Archives nationales à Paris. C'est donc à la Chambre des monnaies que les boîtes ont été apportées. Le 23 janvier et le 12 juillet 1438, le roi mande aux gardes de Mâcon, d'Amiens et de Saint-Quentin d'apporter par devers les généraux les boîtes de l'ouvrage qui se fera en la dite Monnaie, nonobstant les efforts des officiers du duc de Bourgogne, qui par le traité de paix entre Sa Majesté et lui peut prendre le profit de l'ouvrage qui sera fait en la dite Monnaie. Une commission est jointe au second mandement pour le premier huissier du parlement ou autre huissier royal, à l'effet de « contraindre les gardes de la Monnaie de Saint-Quentin et celle d'Amiens d'apporter les dites boîtes ». Voici le préambule commun des ordonnances: « Charles... Comme par le traité de « paix entre nous et notre très cher et amé frère et cou- « sin le duc de Bourgogne, nous avons accordé et octroyé « à notre dit frère et cousin, entre autres choses, qu'il « prenne le profit de l'ouvrage qui sera fait en notre « dite Monnaie de Mâcon, néanmoins nous avons entendu « que les gens et officiers de notre dit frère et cousin « s'efforcent de vouloir avoir la judicature des deniers « des boîtes du dit ouvrage tant d'or comme d'argent, « qui est entreprenant sur notre seigneurie, au grand

Digitized by Google

« préjudice et dommage de nous et de notre seigneurie, « et plus serait si pourvu n'y était[1]... »

A cette même époque du 23 février 1437 au 30 octobre 1438 et à plusieurs autres dates postérieures jusqu'à la fin du règne de Charles VII, nous trouvons aux archives de Dijon les relevés des fabrications de cette ville, sans exception, et sans protestation qui nous soit parvenue de la Chambre des monnaies de Paris. Au contraire, ce qui montre bien la différence de traitement, à la date du 31 décembre 1441, Charles VII envoie des lettres patentes au bailli d'Amiens et aux gardes de ladite Monnaie pour défendre qu'il y soit fait aucune monnaie autre que celle qui se fait aux autres Monnaies royales. C'est du reste la dernière pièce que nous connaissions qui ait trait à la lutte entre le duc et le roi pour l'indépendance de son monnayage. Depuis 1442, il n'existe plus à Paris aucun relevé pour les Monnaies d'Amiens, Mâcon et Saint-Quentin. Il n'est fait mention nulle part du fonctionnement de la Monnaie d'Auxerre à cette époque. Cependant, M. de Barthélemy fait allusion, page 71, à un passage de l'histoire de Barante (VI, 389) où le conseil de Bourgogne se serait plaint en 1445 de ce que le roi voulût assujettir les Monnaies de Dijon, Mâcon, Auxerre, Saint-Quentin et Amiens au contrôle des officiers royaux.

Fin des rapports entre le duc et le roi au sujet des Monnaies. — Tout nous porte à croire que les rapports se sont tendus de très bonne heure entre les deux gouvernements. Le 13 mai 1438, le maître particulier de la

1. Saulcy, t. III, p. 148 et 152.

Digitized by Google

Monnaie de Dijon est mandé à la Chambre des comptes où il lui est fait défense de rien payer à Amiot Clérembault, anciennement garde de ladite Monnaie, « à l'occasion de ce que ledit Clérembault a appelé en parlement en France de ce que l'on le contraignait à payer des marcs et de ce plaidoye audit parlement de France[1] ». C'est vers cette époque que semblent se développer outre mesure les monnayages particuliers du duc à Auxonne, Saint-Laurent, etc. Le 29 août 1439, Philippe le Bon prescrit la frappe, dans ses Monnaies de Saint-Laurent et d'Auxonne, de ses Philippus d'or de Flandre, avec Bourgogne écrit sous le cheval. Il fait faire aussi des deniers blancs de Bourgogne à ses armes pleines. Il est certain, néanmoins, que c'était bien de la monnaie royale qu'il continuait à frapper à Dijon, car, le 20 avril 1442, il mande à tous ses baillis que, sous prétexte que quelques-uns des nouveaux écus forgés en certaines Monnaies étaient inférieurs aux anciens saluts, on refusait de prendre pour plus de 16 gros, monnaie royale présentement courante, les bons écus qu'il faisait forger aux armes de Monseigneur le Roy dans ses Monnaies de Dijon et Chalon. Et il ordonne de les prendre pour 16 gros et demi (ce qui ferait 27 sous et demi). On voit ici l'importance que prend en Bourgogne le compte en gros, qui s'établit au lieu et place du compte en sous, le gros voulant dire essentiellement 20 deniers[2]. A ce moment, la monnaie a

1. Archives de Bourgogne, B, 11215.

2. Notons que le nombre de 240 à la livre s'obtient indifféremment en divisant celle-ci tantôt en 12 onces ou gros de 20 deniers, tantôt en 20 sous de 12 deniers. Le compte de 24 deniers à l'once ne paraît que dans le système du marc de Troyes ou de Paris.

Digitized by Google

été remise d'aplomb par Charles VII et ne variera plus guère que par des prescriptions définitives et d'ensemble. Elle est encore trente-deuxième. La monnaie d'or non plus n'avait aucunement varié et consistait en écus de 70 au marc, en or fin, à 25st de cours. Le gros, qui est la monnaie des pays frontières qui s'étendent jusqu'au Rhin, a donc déjà perdu de sa valeur intrinsèque ; il est passé à l'état d'unité de compte, et, quoique signifiant 20 deniers, il n'équivaut plus qu'à 18 deniers de bonne monnaie française. Il n'est guère croyable que cette dépréciation du gros ait pu provenir des diminutions imposées, le 27 juin 1436, à toutes les monnaies anglo-françaises de France et de Bourgogne. Tous les blancs aux deux écus furent alors mis à 3 1/2 et 7 deniers parisis, au lieu de 4 et 8, afin d'arriver à les faire disparaître en les faisant repasser sous le marteau[1]. Le fait ne manque pas d'être assez caractéristique et méritait d'être signalé[2].

Coup d'œil rétrospectif sur le travail des monnaies dont le rôle se termine par l'établissement de la taille perpétuelle. — Un chroniqueur du temps de Charles VII nous dit : « Depuis que la taille fut mise sur les possessions, oncques ne lui chalut plus de la monnaie. » Nous savons, en effet, que c'est l'année 1438 qui a vu la fin des

1. Saulcy, p. 133.

2. En 1471, il y avait en Bourgogne un franc, monnaie royale, et un franc, monnaie de Flandre. Le premier valait 36 gros de Flandre et le second 32. A ce moment, la livre tournois valait 40 gros de Flandre. On voit qu'il fallait 3 gros de Flandre pour un gros monnaie royale et que ce dernier gros de compte n'était plus que les $\frac{18}{20}$ de celui qui aurait convenu à la livre tournois du royaume.

Digitized by Google

grandes ruptures d'équilibre entre les différentes espèces qui constituaient la monnaie, comme entre les anciennes espèces et celles qu'il s'agissait d'émettre, ruptures qui étaient destinées à produire un écart plus ou moins grand entre la valeur du métal à acheter et des pièces produites.

Répétons que cet écart se partageait entre le Trésor et le marchand d'argent et servait de ressource extraordinaire dans les temps malheureux où le Trésor était vide devant des besoins de plus en plus pressants. Le Gouvernement levait ainsi une sorte d'impôt plus ou moins usuraire sur les métaux précieux, impôt de mesurage et de garantie, en même temps qu'il contractait une sorte d'emprunt forcé qu'il remboursait bientôt malgré lui, quelque peu par la diminution des rentrées du Trésor, mais surtout par l'élévation progressive et nécessaire de tous les prix. Il était lié dans l'opération avec le marchand d'argent, l'ancien Lombard, dont Jacques Cœur fut le dernier type tristement illustre. Ce personnage fameux changea de rôle justement à cette époque où finissait le travail des monnaies, et de maître de la monnaie devint le créancier du Gouvernement, affermant les impôts et fournissant des avances onéreuses au roi, aux grands seigneurs et à toute la cour, jusqu'à ce qu'il succombât devant le mauvais vouloir de ses débiteurs intéressés, dans un procès resté mystérieux et qu'on croit devoir rattacher à des menées séditieuses du dauphin qui fut plus tard Louis XI[1].

1. Jacques Cœur avait acheté la charge d'argentier du roi, ce qui correspondait à ce qu'on a appelé plus tard maître de la garde-robe. Cette

Digitized by Google

Mise à l'abonnement des bénéfices et des frais. — Nous savons que, sous l'excellente administration de Charles V, le bénéfice du monnayage fut à peu près nul. Nous avons dit que le roi ne profitait guère alors que des remèdes de faiblage et d'escharceté, et le maître particulier que de son opération commerciale. Aussi la plupart du temps, fallut-il se passer de maître et le travail se fit-il en la main du roi, ce que nous appellerions aujourd'hui en régie. Pour plus de facilité, on prit alors l'habitude de traiter séparément et à forfait des différentes parties des dépenses inhérentes au monnayage, qui devinrent ainsi une sorte d'abonnement : d'une part, les frais proprement dits et, de l'autre, les salaires et gages. Quand le profit s'augmenta largement, dès 1411, et, surtout après 1417, ces habitudes persévérèrent avec les maîtres que l'on trouvait facilement dès lors, et, l'élévation du gain développant les appétits, chacun voulut avoir sa part au gâteau, sous le règne du gaspillage. Le roi donnait comme cadeau à une ville, à un serviteur ou à un officier de la couronne tant de marcs à monnayer à tel ou tel endroit. C'est ainsi qu'il faut entendre la donation de la reine Isabeau au duc de Bourgogne, qui lui-même la partageait à ses partisans. Le dauphin, avant et après son avènement, ne paraît être tombé que rare-

---

charge lui permettait d'entrer à la cour et d'approcher du roi. C'est comme marchand d'argent qu'il commença son immense fortune et il fut maître particulier de la Monnaie de Bourges, puis de Paris. Ses richesses, qu'il augmenta d'une manière incroyable dans le commerce du Levant, lui permirent d'affermer la presque totalité des impôts et de devenir le banquier du royaume. On s'est habituellement autant trompé sur son titre d'argentier que sur la soi-disant ingratitude de Charles VII.

Digitized by Google

ment dans ce désordre ; tandis que le duc de Bourgogne en a abusé comme nous allons le voir.

Baux généraux du dauphin et du roi. — Les profits se régularisèrent assez sous ce régime de l'abonnement, pour que l'opération se fît à un prix fait pour tel ou tel pied prescrit à la monnaie. De là aux baux généraux devant donner un prix fixe quelles que soient les sommes frappées, il n'y a qu'un pas. Le 12 octobre 1419, le dauphin afferme pour un an à Marot de Betons et à ses compagnons, jusqu'au nombre de 20, toutes les Monnaies qui sont en son obédience, le tout pour douze paiements de, pour chacun mois, neuf vingt mille livres, soit un total de 2,160,000 $^{\#}$. C'était de la monnaie 120^{e}, et il fallait donner aux marchands un minimum de 16$^{\#}$,10^{s} par marc ; c'était donc 13$^{\#}$,10^{s} d'écart par marc. En admettant que les frais fussent de 3$^{\#}$,10^{s}, il fallait frapper 216,000 marcs d'argent le roy pendant l'année, soit plus de onze de nos millions en poids d'argent actuel pour payer le roi sans rien gagner. Il est permis de croire que les fermiers espéraient se livrer à des fraudes sérieuses pouvant procurer des gains illicites.

Le 10 août 1420, nous assistons à un spectacle plus extraordinaire, car c'est « après délibération de notre conseil, tenu par notre très cher et amé fils le roi d'Angleterre, héritier et régent de France, que le pauvre roi de France afferme toutes ses Monnaies pour six mois à une société de marchands et changeurs qui s'engagent à payer au roi une somme de 500,000$^{\#}$ au-dessus des brassages, et à faire tout leur loyal pouvoir pour payer

Digitized by Google

encore 100,000 # de plus. Ils doivent payer le marc 26 # et peut-être plus, et ouvrer au pied où l'on ouvre à présent. Ce doit être de la monnaie 160e depuis le 18 mai; le marc produisait donc 40 #, et l'on peut croire que les preneurs laissaient 6 # au roi par marc. Il fallait donc frapper un minimum de 100,000 marcs, soit plus de 5 de nos millions, poids d'argent. »

Concessions de profits de monnayage à des particuliers et à des villes. — Pour ne parler que de la Bourgogne, les concessions des profits de monnayage à des particuliers pour un certain nombre de marcs, sont assez fréquentes à partir de 1417 jusqu'à la mort de Charles VI. Nous en avons relevé un certain nombre tant de Jean sans Peur que de Philippe le Bon; les comptes d'Auxonne en accuseraient sans doute davantage et ceux de Flandre devraient montrer que c'est de ce côté que sont venus tous ces exemples. Les cinq suivants ont été pris dans Saulcy[1]:

6 mai 1418, le duc, qui fait monnayer à Troyes, accorde à la ville au profit de la communauté de monnayer 1,000 marcs de fin;

27 septembre 1418, la ville de Chalon supplie le duc de lui accorder de pouvoir monnayer à son profit;

20 avril 1419, plusieurs délivrances, faites à la Monnaie de Mâcon, après que le duc en a quitté la gestion, sont au profit de la famille Furet, des habitants de Mâcon et de personnes auxquelles le roi a abandonné le gagnage; il y a plus de 1,000 marcs argent le roi. Pendant ce temps la Monnaie de Mâcon frappe environ 20,000 marcs;

1. T. II, p. 212, 215, 227, 281, 289.

Digitized by Google

Le 20 février 1421, 8,000 marcs d'œuvre sont promis à Dijon à plusieurs officiers du duc;

Enfin, le 12 juin 1421, le duc fait don aux habitants d'Auxonne du monnayage de 4,000 marcs. Le document rappelle l'octroi du profit de 3,500 marcs à plusieurs maîtres des monnaies.

Mémoire présenté par les officiers du duc pour justifier de ses droits de monnayer en son nom à Dijon. — Nous en avons à peu près fini avec les particularités du monnayage des ducs de Bourgogne de la seconde race. De 1445 à 1477, tout rapport semble avoir cessé sur ce sujet entre les ducs et les rois. Les premiers, en principe, ont toujours monnayé à Dijon aux noms et armes du roi, mais ont cessé peu à peu leurs frappes dans le royaume [1]. Les seconds ne se sont jamais trouvés en mesure d'imposer leur autorité et d'y introduire leurs officiers. Le mémoire auquel nous avons fait plusieurs fois allusion, et qui se trouve aux archives de la Côte-d'Or (fonds de la Chambre des comptes, B, 11202), est assez curieux parce qu'il résume bien exactement les prétentions des ducs et de leurs officiers sur le fait des monnaies. Une main a écrit en tête : « vers 1420 »; une autre avait mis en inscription : 1423. Nous avons dit qu'il était certainement postérieur au traité d'Arras, de 1436 ou plus tard, puisqu'il est postérieur à la mort de Charles VI, et qu'il parle de mauvaises fabrications faites par le roi sans en avoir donné avis au duc, comme il le lui

1. La dernière frappe de Dijon relevée aux archives de Bourgogne est du 27 avril 1459. Ce fonds ne possède absolument rien pour les monnaies de Charles le Téméraire.

Digitized by Google

avait promis. Il fait aussi allusion aux tailles levées par le roi à condition de s'abstenir du travail des monnaies. Nous allons l'analyser plus à loisir, en évitant de répéter ce que nous avons déjà pu élucider jusqu'ici, et en y relevant les inexactitudes voulues.

« Et pour répondre à ce que l'on voudrait dire que « du temps du roi Charles, dernièrement trépassé, l'on « y a fait monnayer et forger pour et au nom et au « profit dudit roi et à ses armes, sans ce que depuis les « ducs de Bourgogne aient faient forger, monnayer en « leur nom et à leurs armes :

« Il est vrai que de toute ancienneté et continuellement « les ducs de Bourgogne y ont fait forger, battre et mon- « nayer leur monnaie en leur nom et à leurs armes, et « mêmement feu le duc Eudes, jadis duc de Bourgogne, « à son vivant et jusqu'à son trépassement, faisait forger « et monnayer en sa dite Monnaie de Dijon *sa monnaie* « *d'or et d'argent* en son nom et à ses armes et carac- « tères, laquelle monnaie l'on nommait vulgairement « monnaie dijonnaise, qui pour son prix avait son plein « cours dans tout le royaume de France. Et, en ce temps « et par avant, on les nommait les bons Digenais, et « dont encore les coins et habillements sont au trésor de « monseigneur à Dijon. Et aussi les poids étant en l'hôtel « de la Monnaie audit Dijon sont signés aux armes pleines « du duché de Bourgogne. »

Nous savons ce qu'il faut croire du monnayage de l'or et de l'argent du duc Eudes à Dijon. Nous connaissons, en effet, le transfert du monnayage à Auxonne et les précautions qu'il lui fallut prendre.

Le mémoire étudie ensuite en détail le cas du duc de

Digitized by Google

Normandie depuis le roi Jean, tuteur du jeune Philippe de Rouvre dont nous avons assez longuement parlé, ainsi que des lettres de non-préjudice données par ce roi.

Continuons :

« Item. Que après le trépassement du jeune duc Phi-
« lippe, ledit roi Jehan et Louis, son frère, lors duc d'Or-
« léans, comme plus prochains parents dudit feu jeune
« duc Philippe, l'y succédèrent audit duché de Bourgogne,
« lequel duché icelui roi tint et posséda par certain temps
« et jusqu'à ce que ledit roi Jehan le donna à Monseigneur
« le duc Philippe son maisné fils, pour lui et pour ses
« hoirs mâles et femelles[1] descendants de son corps, en
« tous droits et appartenances quelconques, pareillement
« que l'avaient tenu et possédé ses prédécesseurs, sans
« rien excepter. Et en cette partie se fit fort dudit Louis
« le duc d'Orléans, son frère, en telle manière qu'au cas
« que icelui Louis voudrait mettre empêchement, il le ré-
« compenserait autrepart, moyennant que icelui Monsei-
« gneur Philippe délaissât et renonçât à la duché de Tou-
« raine qu'il tenait par avant... »

Suivent deux paragraphes relatifs à la confirmation du duché par le roi Charles V, et à la bonne monnaie ordonnée par ce roi, qui ne laissait pas de profit. En 1389, le roi Charles VI fit désister ladite monnaie et en fit une autre un peu plus faible jusqu'en 1411.

Les paragraphes qui viennent ensuite rappellent que jusqu'après son mariage avec l'héritière de Flandre, le duc Philippe se tint peu dans son duché et ne prit pas

1. Remarquons l'inexactitude probable relative aux hoirs mâles et femelles.

Digitized by Google

connaissance de ses droits. Après la mort de sa belle-mère et de son beau-père, le duc établit sa Chambre de conseil et sa Chambre des comptes à Dijon. Il ordonna certains commis pour voir ses chartes et lettres qui étaient à Talant, à Dijon et autre part ; on en fit des inventaires et on mit les originaux au Trésor et les copies à la Chambre des Comptes.

Quand les gens du Conseil et des Comptes virent les lettres, ils connurent que ladite Monnaie de Dijon était à Monseigneur. Ils le lui firent savoir, ainsi qu'à son grand conseil, mais on en tint peu de compte, parce que la monnaie ne profitait guère pour le moment.

Résumons les paragraphes 10, 11 et 12. Il fut remontré au roi Charles dernier trépassé, aux gens de son grand conseil et de ses comptes, le droit que ledit feu Monseigneur le duc avait à cause de sondit duché de Bourgogne, en ladite Monnaie de Dijon, qui était ligement audit Monseigneur le duc, et y devait faire forger et monnayer toutes matières de monnaies d'or et d'argent affiné, allié, ou non allié, ainsi que bon lui semblerait en son nom et à ses armes et caractères, sans que le roi ni autre pût ou dût réclamer aucun droit..... Aucuns seigneurs issus de la maison de Bourgogne avaient eu certaines portions de ladite monnaie, mais le duc était prêt à montrer qu'il les avait acquises. (Il n'est question ni de Saint-Bénigne, ni de l'évêque de Langres, ni de l'archevêque de Besançon.) Les rois de France y ont pu battre monnaie, mais ils ont déclaré que c'était sans préjudice du droit des ducs. Suit le paragraphe 13 :

Longtemps après, au mois d'avril 1419 après Pâques, le roi faisait battre certaine faible monnaie : « Icelui roi,

Digitized by Google

« voulant pour cette fois pourvoir audit feu Monseigneur « le duc sur le fait de ladite requête, jusqu'à ce que plus « amplement il y serait pourvu, octroya à icelui feu Mon- « seigneur le duc ses lettres patentes faisant narration de « plusieurs grands et notables services,... en quoi il avait « fait plusieurs grandes missions, montant à plus de « 600,000 francs. Et en reconnaissance d'iceux,....le dit « roi, par manière de provision et en récompensation de « ses dits services, donne et octroie à icelui feu Monsei- « gneur le duc, tous les profits et revenus que en icelle « Monnaie de Dijon et Chalon pouvait appartenir en quel- « que manière que ce soit au roi, et y commettre, ordon- « ner et instituer gardes, tailleurs, essayeurs et autres « officiers... et de y faire ouvrer, forger, monnayer aux « coins du roi, à tel poids, lois et caractères et remèdes « que l'on ouvrait dans ses autres Monnaies, ou en l'une « d'icelles plus prochaine dudit Dijon.... Selon les instruc- « tions que fait seraient par les généraulx maîtres de Mon- « seigneur, et les comptes vus et ouïs par les gens des « comptes d'icelui Monseigneur... jusqu'à ce que le dit roi « put avoir temps et termes convenables pour faire voir et « visiter bien diligemment les dites lettres et chartres. »

C'est la copie des lettres patentes du 18 avril 1419. Le paragraphe 14 est plus nouveau.

Depuis, le duc Jean et ensuite le duc Philippe ont tenu les dites Monnaies de Dijon et de Chalon, et fait forger, battre et monnayer monnaie aux armes et caractères du roi, et de tels poids, loi, remède et autres ordonnances et pareillement que le roi a fait battre et monnayer en ses autres Monnaies, *jusqu'à présent que l'on cesse à y monnayer pour les causes qui s'ensuivent.*

Digitized by Google

Le roi avait promis et ordonné de faire en ses Monnaies certaine bonne monnaie d'or et d'argent, et promis de ne la muer en plus bas prix sans le consentement de son dit peuple, *et mêmement sans le faire savoir au duc.* « Néanmoins, il est nouvellement venu à la connaissance des « gens du Conseil et des Comptes et du général maître « des monnaies que, depuis un certain temps en çà, l'on « a fait et encore fait-on certaine faible monnaie d'or « et d'argent allié, que l'on dit avoir été faite en au- « cune des monnaies du roi à ses armes et caractères, et « laquelle monnaie l'on s'efforce de donner cours par tout « le royaume, pareillement que la bonne monnaie or- « donnée et faites ès Monnaies du roi et en la Monnaie de « Dijon... et mêmement que pour faire ladite faible mon- « naie l'on refond icelle bonne, et dit-on que ladite faible « monnaie a été faite et se fait du consentement du roi, « qui pour le paiement d'aucuns capitaines et gens de « guerre qui l'ont servi, leur a donné licence de *faire* « *faire en aucunes de ses Monnaies, certaine quantité* « *de monnaie* qu'ils ont fait faire faible de poids et de « loi, et y en a de si très faible, qu'elle ne revient qu'à « deux deniers douze grains d'aloi,... et semblablement « diminués de poids les bons écus d'or.

« Pour lesquelles causes le maître particulier de Di- « jon... n'y pouvait plus faire battre et monnayer la dite « bonne monnaie sans sa totale destruction. Et Monsei- « gneur ne consentirait à aucune empirance. »

La conclusion est au paragraphe 15 : Après avoir consulté et s'être remué pour chercher remède à pareils maux, « aucuns étaient d'opinion que Monseigneur ferait « bien s'il lui plaisait de faire forger et monnayer dans ses

Digitized by Google

« Monnaies de Dijon et Chalon, sa monnaie à ses *noms,* « *armes et caractères,* telle et de tel poids qu'il serait « avisé pour reprendre sa possession et son droit do- « maine d'icelle monnaie à lui appartenant par les titres « et mémoires dont dessus est fait mention. *Et aucuns* « *autres y faisaient doute.* Et finalement fut conclu d'en « écrire à ce mondit Seigneur, pour avoir l'avis de son « grand conseil étant lez lui, et pour y être par lui or- « donné et mandé suivant son bon plaisir, et pour ce l'on « l'y envoie ces présentes mémoires, avec les copies des « lettres servant à ce, qui ci-après s'ensuivent. »

Suivent les lettres de Philippe le Bel au duc Robert pour l'interruption de son monnayage pour 3 ans en 1300, et les deux lettres de non-préjudice du roi Jean tuteur du jeune duc Philippe, pour son monnayage dans le duché. Il ne semble pas nécessaire d'y revenir.

Résumé et conclusion. — Nous sommes arrivés au terme de notre travail et la longue énumération de faits dont il se compose principalement ne semble demander comme complément et conclusion qu'un court résumé. Nous avons voulu montrer la disparition effective de l'indépendance dans le monnayage féodal en France, jusque par les abus de pouvoir tendant à la reconstituer en faveur d'une situation incontestée. C'est l'excès même de puissance auquel sont parvenus les ducs de la seconde race, qui montre le mieux les progrès de l'autorité royale dans l'ensemble des esprits, à travers les plus grands désastres. L'idée du droit reste intacte devant l'usurpation de fait, et Charles le Téméraire lui-même ne frappe pas à son nom dans son propre duché. Au mo-

Digitized by Google

ment de la donation du duché à Philippe le Hardi, il n'était plus question de monnayage féodal dans le royaume, en dehors de la Bretagne et de la Flandre. L'exemple de ce dernier pays conduisit d'abord le duc Philippe à installer dans le comté de Bourgogne des frappes qui ressemblaient à celles de la Flandre pour l'indépendance, tout en reproduisant les équivalents exacts des monnaies royales : Philippe le Bel ni ses successeurs ne l'eussent pas souffert. A partir de 1417, le duc Jean sans Peur agissant comme chef de faction, soi-disant au nom du roi, met la main sur un certain nombre d'hôtels royaux et s'en fait attribuer en 1418 la jouissance, d'abord illégalement par la reine et ensuite régulièrement au nom du roi. Puis ses visées changent de but: il ne veut plus que l'indépendance dans son duché et renonce aux profits des hôtels extérieurs dont il abandonne l'administration. Le roi lui concède le fait, lui promet l'impunité, mais ne cède pas sur la question de principe qui reste entière. Jusqu'au traité d'Arras, Philippe le Bon ne frappe que des monnaies françaises d'abord, puis anglo-françaises, tant dans le duché que dans ses territoires d'outre-Saône : au nom du roi dans le duché et au sien propre hors des terres du royaume. Le traité d'Arras replace le duc sous l'autorité nominale du véritable roi. Devant l'extrême importance de ses nouvelles acquisitions territoriales, le duc reprend bien la frappe royale à Dijon et dans les autres hôtels du royaume qui lui sont concédés, mais ce monnayage n'est plus pour lui qu'une ressource des plus secondaires. C'est comme prince étranger qu'il agit principalement dès lors, et c'est le monnayage des Pays-Bas, où il joue sans opposition le rôle de prince

Digitized by Google

souverain, qui prend la place la plus importante dans l'exploitation de ses magnifiques domaines.

Nous n'ajouterons qu'un seul mot de réflexion à la constatation de cet état de choses par comparaison avec ce que nous avons pu étudier dans les autres parties du royaume. C'est qu'avant l'annexion du Luxembourg et du Brabant et, par suite, avant celle du Hainaut et des provinces du Nord, ce n'est que l'exemple des comtes et des communes de Flandre qui a pu induire les ducs de Bourgogne dans les voies de mutinerie où ils se sont avancés aussitôt que les occasions se sont offertes, voies inconnues totalement aux anciennes provinces françaises, mais absolument familières aux pays d'empire qui depuis longtemps avaient conquis l'indépendance complète en fait dans le monnayage, aussi bien que dans l'ensemble de leur situation.

Digitized by Google

GEORGES AIMÉ

PAR M. J. THOULET

Grâce à une compréhension puissante et admirablement nette des phénomènes naturels et de leurs relations réciproques qu'on pourrait presque appeler du génie n'était la circonspection avec laquelle on doit employer ce terme, Marsigli avait eu l'idée de l'importance de l'océanographie. A lui seul, sans guides, sans devanciers, tirant tout de ses observations, de ses réflexions, de ses expériences, c'est-à-dire de lui-même, avant le commencement du XVIII^e^ siècle, il avait inventé cette science. Du premier coup, il en avait fixé les subdivisions d'une manière définitive ; sans en oublier aucun, il en avait indiqué tous les chapitres ; pour éclairer chacun d'eux, il avait imaginé des expériences, formulé des conclusions, indiqué par des exemples la marche à suivre pour les compléter. Il avait fait la science de l'Océan telle que désormais, après la publication de la *Physique de la mer*, elle n'avait plus à attendre ses perfectionnements, ou plutôt son développement, que du temps et de cette

Digitized by Google

somme de labeur faite comme toute plage est faite de grains de sable, de l'effort continu, humble ou grand, des générations de savants qui se succèdent. Après Marsigli, l'océanographie fut cependant oubliée. C'est une tâche de bibliographie, d'érudition ou, ce qui équivaut à l'érudition, d'enthousiasme pour un sujet particulier d'étude, que de rechercher à droite et à gauche, dans les recueils de mémoires scientifiques, dans le récit des campagnes maritimes si nombreuses pendant le second quart du XIX^e^ siècle, ce qui se rapporte à l'étude systématique de la mer. On notait quelques phénomènes reconnus presque par hasard, mais on n'apercevait point encore le but défini à poursuivre et à atteindre par des investigations méthodiques. Au total, pendant bien près d'un siècle et demi, les progrès furent presque nuls.

Tout à coup surgit un océanographe. Rien ne le disposait à s'occuper de la mer : il n'était point né sur ses bords et n'avait point été saisi inconsciemment par le charme qu'exerce cette grande séductrice sur ceux dont elle a frappé les premiers regards. Georges Aimé était de Metz. Il fit ses études en partie dans sa ville natale, puis il entra à l'École normale, en sortit sans éclat n'ayant sans doute point trouvé dans tout ce qu'on lui enseignait et ce qu'on l'obligeait à apprendre, pâture convenable pour son genre d'esprit. Il se rendit à Alger et aussitôt il comprit l'immense intérêt que présente la recherche des lois physiques qui régissent la masse des eaux. Ayant découvert sa voie, il s'y engagea résolument avec toutes les forces de son corps, toutes les ressources de son intelligence, toutes les ardeurs de son âme. En trois années, il rédigea et publia ensuite un volume intitulé : *Recher-*

Digitized by Google

ches physiques sur la Méditerranée, exposé très clair, très précis d'une série d'expériences plutôt qu'œuvre didactique dans le vrai sens du mot. Peu après, il mourait d'accident à l'âge de trente-cinq ans. A peine disparu, Marsigli avait été oublié sans que personne eût gardé de lui le moindre souvenir, pas même son continuateur sur l'autre bord de cette Méditerranée qui leur avait servi de champ commun de travail. Aimé, lui aussi, fut oublié dès qu'il fut mort. A peine un demi-siècle s'est écoulé depuis cette époque et sa mémoire s'est tellement effacée que ce n'est pas sans difficulté que j'ai recueilli le peu de renseignements que je possède sur lui. J'en suis redevable à la très précieuse indication que m'a donnée M. Dupuy, bibliothécaire et surveillant général à l'École normale, de l'existence d'un ancien condisciple d'Aimé, son camarade de promotion à l'École normale en 1831 et demeuré son ami pendant les quelques années qui lui restaient à vivre. J'ai eu l'heureuse fortune de rencontrer en Lorraine M. Hanriot, ancien recteur de l'Université. Avec une inépuisable bienveillance, il a fouillé pour moi ses souvenirs et m'a donné tout ce qu'il y retrouvait. Après soixante-cinq années, il m'a parlé d'Aimé mieux qu'un de nos vieux jeunes gens actuels n'aurait pu le faire d'un camarade disparu depuis quelques mois. Il est de ces grâces d'état. Nous vivons tellement vite, qu'aujourd'hui, il n'y a plus guère que les vieillards qui aient de la jeunesse. Je le croyais volontiers en écoutant M. Hanriot. Pendant que nous parcourions ensemble les allées de son jardin, les yeux vifs sous ses cheveux blancs, il m'entretenait avec animation de ce qu'il avait autrefois pensé, espéré, rêvé ; il me décrivait ce qu'était alors l'Université.

Digitized by Google

A propos d'Aimé, il m'expliquait par les circonstances de l'époque, les particularités d'une vie qui fut douloureuse. Et comme je lui demandais s'il ne lui serait pas possible de me communiquer un portrait de celui dont nous parlions, « faute de mieux », selon son expression, il m'en dessina lui-même un que je conserve précieusement. Pendant son temps d'École normale, un jour, il s'était amusé à tracer à la craie, sur le tableau, une caricature d'Aimé. Les traits exagérés, comme dans toute caricature. mais justement pour cette raison d'autant plus caractéristiques, étaient une face triangulaire, large aux tempes et finissant en un menton pointu. La base du triangle, c'est-à-dire le front, était recouverte d'une forêt de cheveux longs, séparés en leur milieu par une raie et retombant symétriquement en deux touffes. La charge était si ressemblante que chacun le reconnut, Aimé lui-même qui, survenant inopinément, s'en montra quelque peu froissé et il s'ensuivit une discussion qui eut au moins le mérite de frapper le caricaturiste et de lui permettre, après soixante-cinq ans, de retrouver le souvenir encore frais dans sa mémoire. Sa main fut assez ferme non seulement pour le reproduire, mais encore pour y joindre un portrait où les mêmes traits se retrouvent, quoique atténués. Je suis profondément reconnaissant à M. Hanriot de son accueil ; je le suis aussi à M. Dupuy qui, en outre, m'a communiqué les notes d'école d'Aimé. Enfin mon excellent ami Maupas, bibliothécaire du Musée-Bibliothèque d'Alger, a bien voulu me donner copie de plusieurs articles du journal *l'Akhbar* publiés au moment de la mort d'Aimé ainsi que les discours prononcés sur sa tombe.

C'est une joie que d'entreprendre de faire rendre la

Digitized by Google

justice qui lui est due à un homme qui mérite qu'on lui rende justice et le rôle du panégyriste est bien doux lorsqu'il est sincère. Aimé est pour moi doublement un compatriote : j'étais à Alger lorsqu'il y habitait ; je dus certainement le rencontrer car, alors, la ville était petite et tout le monde rencontrait tout le monde sur cette belle place du Gouvernement d'où l'on domine la mer, d'où l'on aperçoit l'autre extrémité de cette admirable baie, l'embouchure de l'Arrach, la Maison Carrée et, au delà, les massifs des montagnes de Kabylie baignées dans une teinte bleue aux ombres d'indigo, laissant, par les chaudes journées du printemps, étinceler la nappe blanche éclatante des neiges qui en recouvrent les cimes. Leurs crêtes dentelées se succèdent, s'étagent et, sur la gauche, elles descendent jusqu'au cap Matifou où commence l'horizon de la Méditerranée miroitant au soleil.

Les véritables gens de science, en se livrant à leur labeur, obéissent à une inéluctable impulsion : ils travaillent d'abord pour eux-mêmes parce qu'ils sont altérés de vérité et qu'il leur faut, coûte que coûte, boire à cette source vive dont les ondes n'étancheront jamais leur soif. Ils sont payés de leur œuvre par leur œuvre elle-même et pourtant, après la joie de comprendre, il y a la joie d'être compris. Le désir de voir connaître et apprécier par tous les efforts accomplis pour le bénéfice de tous, est une ambition naturelle et légitime. Je venais presque de naître. Qu'aurait dit Aimé, le pauvre grand homme qui allait mourir, si une fée avait murmuré à son oreille que l'œuvre à laquelle il donnait sa vie serait un jour reprise et que c'était au tout petit enfant qui passait près de lui qu'était dévolue la tâche d'essayer de faire revivre

Digitized by Google

sa mémoire oubliée. Les choses ont leurs surprises comme elles ont leurs sourires et leurs larmes.

Georges Aimé naquit à Metz en 1811, mais sa famille n'était point du pays. Son père était militaire, garde du génie ou d'artillerie, et les hasards des changements de garnison, alors si fréquents, l'avaient amené dans cette ville où il ne tarda pas d'ailleurs à mourir. La mère, restée veuve et sans fortune, éleva son fils et lui survécut. Je ne possède point d'autres renseignements sur eux. L'enfant commença son éducation au lycée de Metz, il la termina au lycée de Nancy et c'est là qu'en 1831 il se fit recevoir à l'École normale supérieure.

Cette période de l'existence d'Aimé est particulièrement intéressante. Il avait vingt ans et se trouvait dans tout le premier bouillonnement de son intelligence. Il est curieux d'assister à l'évolution d'un esprit si original, si précis et si indépendant, justement parce qu'il était original et précis. Le séjour d'Aimé à l'École normale sera caractérisé d'un seul mot — il fut un élève déplorable. La série de ses notes est amusante à compulser. Il était entré neuvième sur dix et comme le dixième se retira, pendant ses trois années, il se maintint à peu près régulièrement neuvième sur neuf avec la mention aggravante « à une assez grande distance des précédents ». Les notes n'attendirent pas longtemps pour devenir pires. Il montra « du décousu dans ses idées ». En astronomie, il est « très médiocre », en algèbre, il a « beaucoup de facilité, esprit inventif mais très superficiel ; il ne mûrit presque rien ; il expose ses idées avec confusion ». — « C'est un élève aussi désordonné dans sa conduite que dans son travail et auquel on ne peut tenir qu'à raison des espérances

Digitized by Google

« qu'il donne plus qu'il ne les a réalisées jusqu'ici. » En analyse infinitésimale, il « n'a pas assez travaillé pour « avoir profité des moyens qu'il possède ». Comme résultat final, il est « toujours irrégulier dans son travail « comme dans sa conduite ; il a fait quelques efforts pour « se vaincre, mais avec peu de succès ». Après y avoir échoué une fois, il est reçu « tellement quellement aux « examens de la licence mathématique » et, « s'il passe dans un assez bon rang sa licence de physique », il est refusé à celle d'histoire naturelle, aussi nul en géologie qu'en botanique et en zoologie. Le professeur de mécanique est particulièrement mécontent : « M. Aimé est à « peu près en tout l'opposé de la plupart de ses camarades ; j'ai voulu le harceler sur la mécanique ; il y « réussit fort peu et certainement par sa faute. Sa conduite est aussi peu régulière que son travail. » Dans un rapport au ministre, le même professeur écrit : « Aimé, déplorable en mécanique » ; si bien qu'Aimé, de moins en moins ou, si l'on préfère, de plus en plus sensible au « harcèlement » dont il était l'objet, finit par refuser de répondre aux interrogations. S'il ne sortit pas fruit sec de l'école, c'est sans doute que la disette où l'on était alors de sujets rendait moins difficile et moins sévère qu'on ne le serait aujourd'hui.

Et cependant, au milieu de ce déluge de mauvaises notes, d'appréciations peu flatteuses, il en est deux qui se distinguent, l'une de Péclet le physicien : « Je regarde « cet élève comme le plus capable en physique, mais il « manque d'ordre » ; l'autre de Delafosse, le minéralogiste : « Beaucoup d'intelligence mais peu de méthode ; « travail passable. » Est-il vraiment étonnant de constater

Digitized by Google

que parmi les maîtres d'Aimé, les plus sévères — et ils avaient sans aucun doute motifs de l'être — n'ont laissé aucun nom. Ainsi que tant d'autres, ils ont passé, transmettant la science qu'ils avaient absorbée comme un caissier fidèle qui ne détourne rien du dépôt qui lui a été confié, mais n'y ajoute rien. Au contraire, les deux seuls qui soient encore connus sont précisément ceux qui ont su distinguer dans leur élève cette étincelle de feu sacré, ce don rare et précieux d'originalité qui brillait déjà en lui. Ah ! les examens, que de choses à en dire et combien ils feraient rire s'ils ne faisaient pas si souvent pleurer.

L'esprit primesautier d'Aimé s'accommodait mal de la nourriture encyclopédique qu'il recevait. Maintenant qu'on le juge d'après ses œuvres, on aurait peine à nier sa compréhension de l'histoire naturelle : il apercevait ses grandes harmonies qui sont les lois du monde. Nous n'avons pas encore admis que, de même qu'en mécanique tout ce qu'on gagne en vitesse on le perd en force, en pédagogie tout ce qu'on gagne en surface on le perd en profondeur. Or on servait à Aimé un amas de toutes les sciences humaines ; on aurait voulu qu'il retînt de mémoire d'indigestes classifications d'histoire naturelle et, comme il arrive souvent pour les généralisateurs et les investigateurs, il manquait de mémoire. Cette faculté conduit fatalement ceux chez lesquels elle est particulièrement développée à la paresse de l'intelligence ; rien ne pousse davantage à chercher des vues générales que l'obligation de remplacer par de la méthode, par des liens rationnels, par des lois simples qu'on s'efforce d'imaginer, un ensemble de faits dont l'énumération s'échappe du cerveau à mesure qu'on tente de l'y faire pénétrer. Aimé

Digitized by Google

était un physicien, ainsi que l'avait si bien dit Péclet, et on le bourrait de mathématiques, de chimie, de minéralogie. Il avait horreur de l'enrégimentement ; c'est pourquoi il devint un révolté silencieux. Les jours de sortie, il disparaissait et l'on ne savait où il allait, peut-être dans quelque réunion politique secrète. Il n'en parlait point à ses camarades, étant sobre de paroles et, par une louable discrétion, ceux-ci s'abstenaient de le lui demander. Il est possible que, fils de militaire, il eût gardé au fond de son cœur des sentiments bonapartistes qui n'étaient plus et pas encore en faveur. A Paris, Aimé n'avait guère conservé de relations qu'avec un ami de sa famille, le physicien Savart. Il se heurtait contre un enseignement qu'il était forcé de subir et maintenant, pour gagner son pain, il allait être forcé de le faire subir aux autres car son temps de séjour à l'École normale était terminé et il devait entrer comme professeur dans quelque lycée. Il eut un moment d'amer découragement : dans une de ses lettres, il envie le sort de l'un de ses camarades qui venait de se noyer. Nommé à Abbeville, il préféra — cela s'appelait alors s'expatrier — se rendre dans un pays nouveau où l'éloignement des grands centres devait être plus favorable à l'indépendance de ses goûts, et il accepta la place de professeur de physique au collège d'Alger.

Au moment où Aimé y arriva, la ville présentait un aspect particulier que l'on y chercherait vainement aujourd'hui. On n'était vraiment plus en Europe. La vie animée et charmante qu'on y menait était bien celle qui convenait à Aimé, si peu disposé par tempérament à suivre les sentiers battus et en même temps si ardent à vouloir s'élancer sur sa propre route. Le corps et l'esprit,

Digitized by Google

quoi qu'ils en aient, sont entraînés par le mouvement qui les entoure ; c'est la puissante influence physique et intellectuelle du milieu ambiant. L'arrivée du printemps, l'air devenu plus doux, le soleil brillant, le parfum des fleurs, la brise plus caressante, même en nos climats sévères, ont une part plus grande qu'on ne le croit, dans la production des œuvres géniales, non seulement des littérateurs et des poètes qui, par métier, sont un peu cousins du beau temps, mais du physicien, du mathématicien, du naturaliste, du savant artiste, car tout découvreur est un artiste. Sous ce climat béni de l'Afrique du Nord, sur cette terre jeune, s'étaient comme donné rendez-vous, dans toutes les classes de la société, militaires, marins, fonctionnaires, commerçants, des gens jeunes, courageux, ambitieux de bon aloi, désireux de parvenir loyalement à un meilleur avenir aux prix de fatigues, souvent de réels dangers et d'une expatriation, car Alger était alors aussi loin de France que peuvent l'être aujourd'hui la Chine et le Japon. Entre eux régnait une fraternité toute d'instinct et d'autant plus sincère que rien ne l'inspirait sinon l'isolement dans lequel chacun se trouvait, le besoin de grouper des faiblesses pour en faire de la force et surtout l'absence de l'odieuse compétition, instigatrice de toutes les haines, de toutes les colères, de toutes les vilenies, fruits empoisonnés que ne manque jamais de produire une terre trop peuplée. La vie était peu coûteuse et rien qu'en mettant le pied dans la colonie, on se sentait libre, dégagé qu'on était d'une foule de conventions sociales.

C'était justement de cela dont avait besoin Aimé qui, sans fortune personnelle, avec ses appointements de

Digitized by Google

3000 fr., se considérait sinon comme riche du moins comme désormais délivré du souci du lendemain. Il allait enfin avoir le droit d'être lui-même. Le collège d'Alger n'avait que peu d'élèves. On l'avait installé dans une ancienne caserne de janissaires aujourd'hui disparue qui s'élevait sur l'emplacement actuel de la place Bresson, presque en face du théâtre. Je revois sa vaste cour rectangulaire, entourée d'arcades avec un étage en terrasse, galerie assez basse, bordée elle aussi d'arcades mauresques soutenues par de fines colonnettes blanchies à la chaux et sur laquelle s'ouvraient les portes des dortoirs et de quelques classes. Les salles étaient pour la plupart plafonnées en ogives et partout les murs, jusqu'à hauteur d'appui, étaient revêtus de carreaux de faïence qui gardaient la fraîcheur pendant les chaudes journées de l'été. A l'extérieur, les hautes murailles, percées de rares et étroites fenêtres grillées, se dressaient verticalement sur la mer. Les vagues venaient en battre le pied et leur grondement sourd et continu, après qu'elles avaient déferlé sur les rochers, accompagnait d'une monotone mélopée les paroles de nos professeurs.

Les relations entre le corps enseignant et les élèves étaient très familiales et cette sorte de laisser-aller ne nuisait point à la régularité des études. Il est vrai que l'argent des laboratoires n'était pas abondant. Si les lignes que j'écris tombent sous certains yeux, j'ai peur qu'elles ne me valent d'être taxé d'hérésie. En dépit des allégations et réclamations, je ne suis point convaincu que ni l'art — le vrai — ni la littérature — la vraie — ni la science — la vraie — aient, même à notre époque, un tel besoin d'argent. Préservons-nous, bien entendu, d'un excès dans

Digitized by Google

quelque sens que ce soit : rien ne se fait de rien. Reconnaissons cependant que l'histoire nous a laissé peu de noms de grands hommes — de vrais — millionnaires. Un soupçon de nécessité — je ne dis pas de misère — ne messied pas, la paresse étant douce et l'intelligence ne perd point à être poussée, même malgré elle, à l'invention et à l'ingéniosité. Pour ce qui concerne le haut enseignement et les recherches de science pure, la splendeur des palais n'est point indispensable ; en revanche, pour leurs locataires, plus de liberté, plus de loisirs, moins de métier, de brevets à boutons de toutes les couleurs, aussi dangereux parfois pour les breveteurs que pour les brevetés.

C'est tout cela, c'est cette claire, limpide, facile atmosphère matérielle et intellectuelle, qu'en 1838, Aimé trouvait en Algérie. Il la respira à pleins poumons.

La mer le frappa immédiatement et elle le charma du premier coup. Cela devait arriver ; elle prend tous les artistes et nous savons qu'un découvreur est un artiste. Aimé saisit le parti à tirer d'un laboratoire ayant le double mérite d'être aussi vaste que peu fréquenté. Rien n'y manquait, ni la beauté, ni la grandeur, ni l'espace, ni la variété, ni la solitude. Quant au savant, il était dénué de tout. Quelques années après, un immortel génie, Claude Bernard, ne se trouva guère plus favorisé et il n'en fut pas plus gêné pour faire ses admirables découvertes. Un de ses compatriotes lorrains, M. l'ingénieur Poirel, chargé de la direction des travaux du port d'Alger, lui procura quelques petites facilités, peut-être le prêt d'une embarcation avec un ou deux hommes pour la manœuvrer, et Aimé se mit à travailler de sa tête et

Digitized by Google

de ses mains. Nous décrirons les instruments qu'il inventa, fabriqua et employa ; autant de merveilles de simplicité et d'ingéniosité : son système à retournement des appareils au sein de l'eau, ses thermomètres plongeurs, son éprouvette à recueillir les gaz dans les profondeurs, son indicateur du mouvement des vagues, ses mesureurs de courants et d'autres encore. Aussi naturellement que M. Jourdain faisait de la prose, il faisait des découvertes capitales qu'on devait redécouvrir cinquante ans plus tard. Il était de cet avis que j'entendis moi-même exprimer par un autre maître de la science, H. Sainte-Claire Deville : « Point n'est besoin d'aller chercher à mille lieues des « sujets de travaux ou de thèses ; il suffit de se baisser, « de regarder autour de soi, pour s'approvisionner et se « donner pour cinq cents ans de besogne — de besogne « pressée, s'entend. Sans compter que les sujets les plus « simples sont presque toujours les plus intéressants à « connaître et toujours les plus importants à faire con- « naître. »

Les études d'Aimé se succédaient. Mais aussi, quelle énergie ! Nous ne parlerons ici que de ses découvertes océanographiques et pourtant il s'occupait encore d'autres choses. Il aurait bien choisi son temps, celui qui lui aurait conseillé de se ménager. Il apprend qu'un système international d'observations magnétiques vient d'être institué : chacun des observateurs anglais, allemands et russes est largement payé. A lui, Aimé, on consent à prêter des instruments, mais rien de plus. Cela lui suffit et désormais, en outre de ses classes, de ses courses dans la baie d'Alger, de son travail de menuisier, de serrurier, de souffleur de verre, de plombier pour ses appareils

Digitized by Google

d'océanographie, il entreprend, chaque deux heures, le jour et la nuit, de se livrer à des observations magnétiques[1]. Un jour par mois, il lui faut observer de cinq en cinq minutes et il continue pendant presque une année. Une commission est nommée pour l'exploration scientifique de l'Algérie; il réussit à en faire partie; il en est même le seul membre non payé. Il aurait cependant eu besoin d'une petite augmentation de ressources et l'administration mettait réellement trop de zèle à exciter son génie par les privations. Le journal *l'Akhbar,* rendant compte de ses travaux, s'exprimait en ces termes[2]:

« Ceux qui ont, comme nous, connu M. Aimé dans « l'intimité, peuvent seuls dire ce qu'il lui a fallu d'éner- « gie, de courage, de patience pour ne pas succomber « avant d'atteindre à la moitié de sa tâche. Travaillant sans « cesse, dormant à peine, n'hésitant jamais à se hasarder « sur mer par de gros temps, dans une frêle embarcation, « afin de tenter une expérience utile, inventant, exécutant « lui-même les machines qui lui permettaient de faire « cette expérience, soldant avec ses ressources person- « nelles les frais que la lésinerie administrative ne lui « aurait ni avancés ni peut-être remboursés, se privant « de toutes les jouissances sociales, sacrifiant son amour-

1. Pour me conformer aux prescriptions, il eût fallu pouvoir disposer de trois ou quatre aides comme les directeurs des observatoires anglais. Malheureusement j'étais seul; toutefois j'ai tâché de me multiplier autant que mes forces le permettaient; souvent même, grâce au concours obligeant de quelques observateurs que j'avais formés, je suis parvenu à entretenir pendant plusieurs jours une série continue d'observations faites de cinq minutes en cinq minutes. (Aimé, *Recherches phys. sur la Méditerr.* Préface.)

2. Numéros des 21 et 27 mai 1846.

Digitized by Google

« propre de jeune homme jusque dans le costume, il su-
« bissait gaiement la critique des personnes qui ne con-
« çoivent pas qu'on ait du mérite lorsqu'on porte un
« habit râpé et des chaussures en ruines. »

Aimé n'en vint pas moins, pendant les années 1840, 1841 et 1842, à bout de l'œuvre entreprise. Quand tous les résultats furent obtenus, il fut autorisé à rentrer en France et, pendant trois années, il s'occupa de leur mise en ordre et de leur rédaction définitive en deux volumes in-folio, l'un contenant les observations magnétiques, l'autre intitulé : *Recherches de physique sur la Méditerranée*. La chance commençait à lui sourire. Les professeurs de l'École normale qui l'avaient déclaré « élève « déplorable, très médiocre, très superficiel » et le reste, daignèrent-ils alors se souvenir d'un jugement formulé avec une touchante unanimité. Arago le traitait avec bienveillance. Il y avait entre eux une sorte de collaboration car l'illustre savant qui avait rédigé, au moment du départ de la corvette *la Bonite,* un « rapport concernant la météorologie et la physique du globe » afin de servir d'instructions aux officiers et aux autres membres de l'expédition, avait jugé « qu'il n'était pas nécessaire de séparer les questions que doivent étudier les voyageurs de l'Algérie », et il avait remis à la Commission d'exploration scientifique, dont faisait partie Aimé, le même questionnaire auquel répondaient les *Recherches de physique sur la Méditerranée.*

Aussitôt après la publication de ses deux volumes, vers le commencement de juin 1846, Aimé revenait à Alger, plein d'ardeur, afin d'y continuer ses travaux. Mais, comme le dit un proverbe, « dès que la maison est bâtie,

Digitized by Google

la mort y entre ». A peine deux mois après, le 20 août 1846, il partit à cheval, en excursion, du côté de la pointe Pescade. Il était médiocre cavalier, sa monture fit un écart, il tomba et roula dans un ravin. Dans sa chute, il se fracassa le radius et se fit une luxation du pied dans laquelle les os du métatarse furent violemment déplacés. On le ramena à Alger. Les blessures étaient sérieuses. Un moment on espéra la guérison mais la situation s'aggrava. Peut-être une opération l'eût-elle sauvé. J'ai entendu raconter qu'il s'y opposa énergiquement. Privé de ses membres, que pouvait-il devenir? Être sauvé tout entier afin de se remettre à l'œuvre ou mourir s'il devenait désormais incapable de se livrer au travail. La gangrène se mit dans ses blessures et il succomba le mercredi 9 septembre à 8 heures du soir : il avait trente-cinq ans!

Les funérailles d'Aimé furent faites aux frais de l'État ; c'est aussi l'État qui lui accorda sa sépulture. Un monument très simple la recouvre ; une large pierre entourée d'une grille et surmontée d'une autre pierre verticale portant l'inscription[1]. La tombe est à gauche de l'allée qui fait face à la porte, dans ce cimetière si petit autrefois et si grand aujourd'hui, où reposent paisibles les vieux Algériens. En hiver, c'est un bocage de verdure, tout ombragé par les faux poivriers et les cyprès qui dressent sur l'azur du ciel leur feuillage délicat ou leur panache épais et sombre. Les rosiers y ressemblent à des arbres et leurs fleurs sont tellement abondantes et serrées

1. Georges Aimé, ancien élève de l'École normale, membre de la commission scientifique de l'Algérie, décédé le 9 septembre 1846 à l'âge de trente-cinq ans. Ce monument a été élevé aux frais de l'État par ordre du ministre de la guerre.

Digitized by Google

qu'elles forment de grosses masses rose-tendre ou blanches; les touffes rouges sur les buissons de géraniums ressemblent à du sang et répandent l'âcre parfum de leur larges feuilles glauques et velues. Sur les pierres tombales, à travers les allées peu fréquentées, rampe le lierre qui, avec l'exubérance de la végétation méridionale, couvre d'un manteau de verdure la terre où sont couchés les morts. Au-dessus du cimetière se dresse la montagne de la Boudzaréah, la première qu'on aperçoit en approchant de la côte d'Afrique. Au matin, avant la chaleur de la journée, les oiseaux gazouillent au milieu des fleurs et des tombes et, à une centaine de mètres à peine, s'étendent les flots de la Méditerranée. J'écoutais, je regardais ces merveilles du ciel, de la terre et de la mer lorsque je fis mon pèlerinage au tombeau d'Aimé et je pensais que vraiment elle avait été belle et enviable la vie de celui qui avait vécu pour la science, rêveur d'idéal, indifférent aux conventions du monde, qui avait passé une existence que les dieux, comme le disaient les anciens, avaient eu la miséricorde de faire courte, à chercher les lois de la nature et qui maintenant dormait son éternel sommeil au chant éternel de la mer dont il avait su dévoiler quelques-uns des innombrables mystères.

Les *Recherches de physique sur la Méditerranée*[1] ne sont point, à proprement parler, un ouvrage didactique.

1. Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842, publiée par ordre du Gouvernement et avec le concours d'une commission académique. Physique générale : I. *Recherches de physique sur la Méditerranée*, par M. G. Aimé, membre de la commission scientifique d'Algérie. Paris, Imprimerie Royale, 1845. Chez MM. Langlois et Leclercq, Victor Masson, libraires à Paris.

Digitized by Google

Aimé prit séparément chacune des questions qu'il avait résolu d'étudier. Après avoir imaginé des instruments de mesure et, le plus souvent, les avoir construits de ses propres mains, il observait, mesurait et tirait ses conclusions avec une merveilleuse netteté d'esprit et de style. Alors, il les résumait en un mémoire très documenté et passait à une autre étude. Son ouvrage comprend huit de ces mémoires que nous allons analyser successivement.

Le premier traite des marées. Dès 1838, Aimé établit dans le port d'Alger une échelle de marées et jusqu'en 1840, la hauteur de la mer fut notée quatre fois par jour. Le nombre des observations fut ensuite augmenté et l'on finit même par installer un véritable marégraphe enregistreur. Pour plus de sûreté, un second appareil fut placé en dehors de la jetée, dans un endroit où rien ne gênait la mer dans ses mouvements. Les résultats fournis par les deux instruments furent trouvés parfaitement concordants.

Les valeurs obtenues étaient représentées par des courbes. Grâce à une habile discussion, en les groupant de manière à bien mettre en lumière l'influence dont il s'agissait de faire ressortir l'action, Aimé réussit à isoler chacune d'elles, brises, vents, courants, pression atmosphérique et marées, et à montrer la façon dont elles modifiaient le niveau de la mer.

C'est ainsi qu'il put établir que :

1° Il existe une marée luni-solaire sensible à Alger. L'amplitude de l'ondulation totale, le jour des syzygies, est de 88 millimètres et l'établissement du port a lieu à peu près à 6 heures du matin.

2° Une variation dans la longueur de la colonne baro-

Digitized by Google

métrique correspond à une variation inverse et treize fois et demie environ plus forte dans la hauteur du niveau de la mer.

3° Le niveau moyen de la mer varie pendant les différents mois de l'année ; il est plus bas dans les mois pendant lesquels il ne pleut pas que dans les autres. La différence des niveaux peut atteindre 20 millimètres.

4° Les vents d'est, c'est-à-dire ceux opposés à la direction du grand courant du littoral, font baisser le niveau ; les vents d'ouest, au contraire, le font monter.

5° Les brises combinées aux vents régnants produisent une oscillation diurne qui n'a qu'un maximum et qu'un minimum dans les 24 heures et cette oscillation a cette singulière propriété que le maximum qui a lieu à une certaine heure, pendant un certain mois de l'année, arrive deux heures plus tôt le mois suivant et ainsi de suite, de mois en mois, de sorte qu'en une année, il est en avance de 24 heures. Le minimum suit la même marche.

6° La variation diurne de la pression atmosphérique correspond à une variation de niveau appréciable sur les moyennes d'une année d'observations.

7° Le niveau moyen quotidien du baromètre est soumis à une variation de hauteur qui dépend de l'âge de la lune. Il est le plus bas le second jour de la nouvelle lune. Il monte tous les jours suivants jusque vers la pleine lune où il subit une sorte de temps d'arrêt ; puis il monte encore jusqu'au vingt-cinquième jour lunaire. Ensuite il descend brusquement jusqu'à la nouvelle lune.

8° Les variations de niveau moyen barométrique correspondantes aux âges de la lune observées à Alger sont très différentes de celles reconnues en Europe. Elles sont

Digitized by Google

d'accord avec les variations de niveau moyen de la mer qu'elles expliquent.

Il résulte d'un passage de l'article qui se rapporte au mouvement des vagues dans le port d'Alger, qu'Aimé a soupçonné l'existence des seiches. En effet, après avoir établi que la limite de ce mouvement se trouve par 40 mètres de profondeur environ[1], il ajoute : « Cette limite est « probablement dépassée dans les tempêtes qui sont assez « fréquentes en hiver, sur les côtes de l'Algérie. Lorsque « le vent du nord a soufflé pendant plusieurs jours, il ar- « rive des vagues qui ont traversé l'espace qui sépare la « France de l'Afrique sans rencontrer d'obstacle ; au-des- « sous de celles-ci qui ont des dimensions ordinaires, il en « existe d'autres que l'œil peut difficilement apercevoir, « à cause de leur immense largeur. J'en ai reconnu en « effet dont la largeur variait depuis 100 jusqu'à 200 mè- « tres. Ces lames font alternativement monter et descendre « le niveau moyen de l'eau du port d'Alger. La durée de « l'oscillation est de 1 à 3 minutes et la variation du ni- « veau moyen de 5 à 10 décimètres ; les navires sont alors « exposés non seulement à se frapper les uns les autres, « quand le port s'emplit et se vide, mais encore à talonner « contre le fond. »

En admettant qu'Aimé ait reconnu le phénomène, rien ne permet de croire qu'il en ait découvert ni le rythme ni l'origine et, comme on pourrait le dire, la régulière irrégularité. Il n'y a certainement prêté que peu d'attention. Sans se prononcer nettement, il l'attribuait plutôt à des vents du nord persistants qu'à sa véritable cause, les

1. Aimé, *loc. cit.*, p. 198.

Digitized by Google

variations brusques et irrégulières du baromètre. Ce n'est même point à propos des marées qu'il en parle et il n'en fait aucune mention dans ses conclusions. Mais alors que si souvent Aimé n'a pas été cité par ceux qui, après lui, ont traité de sujets où il avait fait des découvertes capitales, il est assez curieux de constater qu'à plusieurs reprises, divers auteurs le nomment à propos des seiches dont il a eu tout au plus un simple soupçon. La gloire scientifique ou, même sans aller aussi loin, la simple réputation dépend de circonstances bien inattendues : tel dont les plus beaux travaux restent inconnus l'obtient parfois pour une erreur.

Les seiches ne devaient être réellement observées que sur le Léman et le Dr F. A. Forel, qui en a fait une étude complète en a donné la théorie. Nulle part elles ne s'observent mieux que sur les lacs, où, par suite de l'étendue restreinte de la masse d'eau, le phénomène est peu troublé par les causes accessoires. Mais, après les lacs, c'est au bord des mers fermées comme la Méditerranée, l'Adriatique, la mer Noire, qu'il conviendrait de les examiner aujourd'hui. On pourra ensuite en rechercher la trace, si elle est suffisamment marquée, sur les immenses espaces océaniques. D'une façon générale, pour la découverte des lois de l'océanographie, que l'on procède par analyse ou par synthèse, il faut aller du petit au grand, du laboratoire à l'océan en prenant pour intermédiaires les lacs et la Méditerranée, le plus vaste des lacs.

Le second mémoire d'Aimé a pour objet les sondages aux grandes profondeurs. Avant toute observation relative à la physique de la mer, il importe de connaître la

Digitized by Google

profondeur et ensuite de pouvoir récolter un échantillon au sein d'une couche d'eau déterminée. On savait déjà que rien n'était à attendre de l'emploi, jadis préconisé, des sondes perdues. Ces poids, abandonnés eux-mêmes, en touchant le fond, laissaient échapper un flotteur léger qui remontait à la surface et dont on essayait de noter l'arrivée. Aimé vit l'avantage d'une ligne de sonde ; avec elle, l'opérateur demeure toujours en communication avec son expérience. Celles qu'il employait généralement étaient en soie tressée, d'un diamètre de 4 à 5 millimètres, et supportaient sans se rompre un poids de 40 kilogrammes. Il les chargeait d'un poids assez lourd pour les faire descendre rapidement et les maintenir verticales sans risque de rupture. Mais une fois le fond atteint, on se débarrassait du poids. La ligne, subitement allégée, se remontait facilement et elle ramenait avec elle une petite masse de plomb enduite de suif où se collait un échantillon du sol sous-marin dont le contact était ainsi affirmé. On obtenait ce résultat au moyen d'un anneau de plomb glissant le long de la ligne et d'un appareil à déclanchement auquel était suspendu le poids destiné à être décroché et abandonné aussitôt que le messager, envoyé de la surface, venait frapper la détente. C'est presque la célèbre invention du midshipman américain Brooke. Certes, je n'accuse point Brooke de plagiat, d'autant plus que son système étant automatique l'emporte sur celui d'Aimé qui exige l'appréciation toujours quelque peu délicate aux grandes profondeurs, au moment où le plomb touche le fond. Je me borne seulement à constater que la découverte de celui-ci qui, en 1854, eut une influence si considérable sur le développement de l'océanographie

Digitized by Google

aux États-Unis, était au moins à moitié ou aux trois quarts faite par Aimé et publiée en 1845.

Je n'entrerai pas dans la description de l'appareil à détente ; il est excessivement simple et il est regrettable qu'encore aujourd'hui, il ne soit pas plus connu. Rien n'y est oublié, pas même l'accumulateur constitué par une corde courant sur deux poulies fixées à une vergue et portant à l'une de ses extrémités une poulie dans laquelle passe la ligne de sonde et à l'autre un contrepoids en rapport avec la limite de rupture de cette ligne. Le contrepoids amortit les secousses pendant le sondage, prévient de l'arrivée au fond et avertit dès que la tension commence à devenir dangereuse.

Le même système de déclanchement fut appliqué à la bouteille destinée à puiser de l'eau dans les profondeurs. Aimé remédia ainsi aux inconvénients de la bouteille inventée par Biot et Savart qui se manœuvrait par une double corde dont les deux brins, au lieu de rester parallèles, ne manquaient jamais de s'enrouler l'un avec l'autre de manière à rendre l'ouverture et la fermeture impossibles. L'appareil consiste en une éprouvette en fer remplie de mercure, qu'on fait basculer au moment opportun à l'aide d'un messager en plomb, quand elle est parvenue à la profondeur convenable. Elle se remplit d'eau qui ne risque pas de se mélanger à celle des couches supérieures, pendant la remontée, parce que la partie ouverte de l'éprouvette est alors fermée par le mercure même qui en est sorti et s'est rassemblé dans un cône en fer placé par-dessous.

Avec cet instrument, Aimé se livra à une expérience mémorable qui fut ensuite réinventée à diverses reprises,

Digitized by Google

entre autres à bord du *Vöringen* en 1876. Le capitaine Wille, dans sa bouteille, ménagea en effet un espace clos, un tube de verre dans lequel devaient se rendre et devenir visibles les bulles de gaz qui auraient pu se dégager de l'eau puisée à une grande profondeur et ramenée à la surface, en supposant que cette eau contînt un volume de gaz dissous proportionnel à la pression supportée par elle. Jamais on n'aperçut la moindre trace d'air dans le tube[1]. Le nom d'Aimé n'est pas cité. Il avait cependant depuis longtemps démontré qu'il devait en être ainsi. C'est en m'appuyant sur son expérience, si simple et si convaincante, que moi-même[2], j'ai conseillé de rendre les bouteilles à puiser l'eau beaucoup moins épaisses, moins lourdes, plus maniables et en même temps capables de rapporter un volume d'eau bien plus considérable, en les munissant d'un réservoir de très faible capacité, mais extensible, d'un bout de tube en caoutchouc destiné à permettre à l'eau, ramenée à la surface, l'unique et très minime expansion due à sa compressibilité propre. L'oubli dans lequel on a tenu la découverte d'Aimé, capitale au point de vue de la physique aussi bien qu'au point de vue zoologique des conditions de la vie dans les profondeurs, m'oblige à reproduire les termes mêmes dont il se sert pour l'exposer[3].

« On admet généralement que l'eau mise en contact,

1. The norwegian North-Atlantic Expedition 1876-1878. *The apparatus and how used,* by G. Wille, captain of the R. Navy. Christiania, 1881.

2. Thoulet, *Sur une modification à apporter à la construction des bouteilles destinées à recueillir les échantillons d'eaux profondes.* (*Compt. rend. Acad. sc.*, t. CXVI, p. 334, fév. 1893.)

3. Aimé, *Recherches,* etc., p. 106.

Digitized by Google

« par sa surface, avec des gaz comprimés, et pressée « elle-même par eux, en absorbe le même volume que « s'ils étaient soumis à la simple pression d'une seule « atmosphère, de sorte que le poids absorbé en devient « proportionnellement plus fort.

« Si la quantité de gaz dissous dans l'eau de mer dé- « pendait, comme nous venons de le supposer, simple- « ment de la pression, de l'eau puisée à 1 000 mètres, « par exemple, étant comprimée par une pression de « 100 atmosphères, devrait contenir 100 fois plus de gaz « que l'eau qui se trouve à la surface. Or, on sait que « l'eau, à la température de 15° environ, à la pression « de 0m,760, dissout 1/33 de son volume de gaz. Ainsi, « de l'eau puisée à 1 000 mètres et ramenée à la surface « devrait laisser dégager à peu près trois fois son volume « de gaz.

« Les résultats obtenus par des expériences exactes « sont en désaccord avec la théorie précédente. Le poids « de gaz en dissolution dans un poids d'eau de mer dé- « terminé est à peu près constant, quelle que soit la pro- « fondeur où l'eau ait été prise.

« On peut, je crois, rendre compte de cette anomalie « de la manière suivante :

« Si l'on admet que dans l'eau de mer prise à la sur- « face il existe des pores, il faudra supposer que, dans « celle du fond, il y en a, à peu près, en aussi grande « quantité car l'eau est très peu compressible.

« Maintenant, si le gaz dissous est celui qui glisse dans « les espaces qui séparent les molécules liquides, il doit « se répandre uniformément au fond et à la surface, car « la pression des particules liquides étant supportée par

Digitized by Google

« l'eau elle-même, les particules gazeuses glissent dans « les pores de l'eau comme dans ceux d'un corps solide. « La compression est uniforme, car elle ne dépend que « de celle exercée par l'atmosphère et du poids du gaz « dissous, qui est négligeable. Cette hypothèse a de « l'analogie avec celle de Dalton pour les pressions exer- « cées par un mélange de gaz, quand il suppose que « chaque gaz agit comme s'il était seul.

« Dans ce qui précède, nous avons admis que la tem- « pérature de la mer était la même au fond et à la sur- « face ; il n'en est généralement pas ainsi. L'eau absorbe « d'autant plus de gaz qu'elle se refroidit davantage, la « pression étant constante ; par conséquent, l'eau retirée « d'une couche où la température est à 3 ou 4° et rame- « née dans un milieu où la température est bien supé- « rieure, doit laisser dégager une certaine quantité de « gaz dépendant de la différence des températures. »

En d'autres termes, l'eau des abîmes en communication avec l'atmosphère par des sortes de canalicules extrêmement fins, mais sans aucune solution de continuité depuis le fond jusqu'à la surface, est comparable à une brique placée à la base d'un édifice. La brique est, il est vrai, comprimée par le poids des matériaux susjacents ; cependant, comme elle est poreuse, que l'air la pénètre librement dans toute sa masse, celui-ci n'y est soumis à aucune autre pression que celle de l'atmosphère ambiante. Cette loi physique explique le mécanisme de la respiration des êtres vivant au sein des eaux.

Amené à s'occuper de la densité des eaux profondes, Aimé avait encore constaté que les molécules salines d'une dissolution dont la température est constante, ne

Digitized by Google

tendent point à descendre à la partie inférieure. Sans me douter alors, je l'avoue, de l'existence d'Aimé, j'ai moi-même exécuté l'expérience réciproque et montré[1] qu'au sein d'une colonne liquide salée dont la partie inférieure est plus concentrée, l'équilibre s'accomplit par une diffusion très lente, de manière que toutes les portions du liquide finissent par atteindre le même degré de concentration.

Le troisième mémoire a pour objet l'étude de la distribution des températures dans la Méditerranée. L'instrument employé est très supérieur à ce qui avait été déjà imaginé et devait être encore longtemps en usage, car, s'il est encombrant et d'un maniement délicat, il est précis. C'est un thermométrographe en verre modifié par l'addition de deux petites ampoules en verre soufflé qui le rendent relativement transportable. Elles permettent, en effet, de faire reprendre à l'index sa position normale lorsque la colonne de mercure est brisée par un choc accidentel. Aimé y joignit un thermomètre *a minima* et un autre *a maxima* à déversement. Toutefois, comme il ne tarda pas à constater l'inconvénient que présentaient ces instruments de ne pouvoir indiquer l'existence de plusieurs *maxima* ou *minima* de température à des profondeurs diverses, il les modifia de façon à obtenir cette indication. Un déclic actionné par un messager formé d'un anneau en plomb et expédié de la surface, retournerait à la profondeur voulue, deux thermomètres, l'un *a maxima* et l'autre *a minima*. La mesure des volumes de

1. J. Thoulet, *Sur la diffusion de l'eau douce dans l'eau de mer.* (*Compt. rend. Acad. sc.*, t. CXII, p. 1068, mai 1891.)

Digitized by Google

mercure déversés par chacun d'eux permettait de calculer la température de la couche d'eau au sein de laquelle ils avaient été plongés, et il n'y avait point dès lors à redouter l'influence de couches ou plus chaudes ou plus froides rencontrées à la descente ou à la remontée. Le système, tout compliqué qu'il soit, ne l'est pas plus que le thermomètre Miller-Casella, employé vingt-cinq ans plus tard pendant les expéditions anglaises du *Lightning*, du *Porcupine* et même du *Challenger*. Cet instrument, ne marquant que la plus haute et la plus basse température, subit évidemment l'influence des couches rencontrées. Il faut attendre l'invention de Negretti et Zambra pour obtenir un véritable progrès. Il aurait été fort à désirer que l'on se fût servi du thermomètre d'Aimé à bord du *Challenger* pour les sondages effectués en dedans du cercle polaire antarctique. Le reploiement des couches isothermes, qui est jusqu'à présent la seule base expérimentale de la question si controversée de la circulation verticale océanique, serait depuis longtemps établi ou contredit. Il n'est pas jusqu'à l'invention du Dr Miller, en 1869, d'envelopper le réservoir thermométrique[1] d'un second réservoir en verre pour obvier aux effets de la compression, qui n'ait été faite dès 1844 par Aimé, qui s'exprime ainsi[2] :

« Quand on descend un thermomètre dans la mer, on « l'enferme dans un tube en cuivre qui le préserve de la « pression de l'eau de mer. Sans cette précaution, il « serait écrasé ou, dans le cas contraire, toutes ses indi-

1. Wyville Thomson, *Les abîmes de la mer*, trad. Lortet, p. 245.
2. Aimé, *Recherches*, etc., p. 112.

Digitized by Google

« cations seraient fausses. Comme ces enveloppes se « mettent difficilement en équilibre de température avec « la mer, il est préférable, si les observations doivent « être faites à une faible profondeur, d'envelopper le « thermomètre dans des tubes de verre qu'on ferme à la « lampe d'émailleur. »

Aimé poussa même le soin jusqu'à évaluer l'erreur de lecture provenant, jusqu'à cent atmosphères, des indications d'appareils non protégés contre la pression.

Aimé trouve que, sur les côtes d'Algérie, la température des couches inférieures oscille entre 12 et 13° et que sa valeur moyenne est de 12°,6. S'appuyant sur des observations faites en diverses autres parties du bassin occidental de la Méditerranée à des profondeurs variant entre 1000 et 2000 mètres, en 1831, par le capitaine Bérard, il en conclut[1] que « la température des couches « inférieures du premier bassin de la Méditerranée est à « peu près constante et égale à 12°,6 ». Cette assertion si nette n'empêche pas Wyville Thomson[2] d'affirmer, en 1869, que « le Dr Carpenter a découvert ce fait remar- « quable que le degré auquel la température de l'eau est « arrivée à 100 brasses, est celui auquel elle se maintient « jusque dans les plus grandes profondeurs connues. La « température de 100 brasses s'écarte peu de 13° et la « Méditerranée atteint fréquemment une profondeur de « 1500 brasses ». N'en déplaise à Wyville Thomson et à Carpenter, qui furent d'illustres naturalistes, le « fait remarquable » découvert par eux en 1869 l'avait été

1. Aimé, *Recherches*, etc., p. 123.
2. Wyville Thomson, *loc. cit.*, p. 276.

Digitized by Google

en 1831 par Bérard ou, à tout le moins, par Aimé en 1844.

Quant à ce dernier, il résumait ainsi l'ensemble de ses études sur la distribution des températures :

1° Près des côtes de la Méditerranée, la température à la surface de la mer est notablement plus haute qu'au large pendant le jour et plus basse quelquefois pendant la nuit. Près des côtes de l'Océan, la température, à la surface de la mer, est plus basse qu'au large.

2° La température moyenne de l'année, à la surface, est à peu près égale à celle de l'air ; au printemps et en été, la température moyenne de la mer est inférieure à celle de l'air ; en automne et en hiver, le contraire a lieu. Jamais la température de la surface au large ne descend au-dessous de 10° en hiver ; en été, elle peut aller jusqu'à 26°.

3° La variation diurne de la température cesse d'être sensible à 16 ou 18 mètres et la variation annuelle à 300 ou 400 mètres.

4° Le matin, après une nuit calme et sereine, la température de la surface est plus froide que les températures des couches situées à quelques mètres au-dessous.

5° Les expériences connues jusqu'à présent n'établissent pas que la température près du fond de la mer soit aussi froide que celle indiquée par l'index *a minima* du thermométrographe (12°,6).

6° La température minimum des couches profondes est égale à la moyenne des températures de l'eau à la surface en hiver. Dans la partie méridionale de la Méditerranée, la température décroît généralement pendant

Digitized by Google

toute l'année, depuis la surface jusqu'à 300 ou 400 mètres ; dans la partie septentrionale, au contraire, la température augmente en hiver depuis la surface jusqu'à cette profondeur : il semble donc que la froide température du fond de la Méditerranée n'est pas déterminée par l'entrée des eaux de l'Océan, mais bien par la précipitation des couches supérieures pendant l'hiver.

Une remarque est à faire à propos de ces conclusions. Aimé y établit l'influence de la température de l'air sur les températures superficielles et profondes de la mer. Inversement, la mer réagit sur l'air et règle à son tour la température de l'atmosphère. Aucun espace d'eau n'échappe à cette loi. Le lac, peu étendu, peu profond et rempli d'eau douce, ce qui apporte la modification aux effets faciles à prévoir d'un maximum de densité de l'eau, possède un régime thermique étroitement dépendant d'un climat très localisé. Le régime thermique du vaste océan aux énormes profondeurs, abstraction faite de la salure et des courants dont l'action ne se fait sentir que dans une zone relativement superficielle, est fonction d'un climat d'autant moins localisé que la profondeur est plus grande, de sorte que la température moyenne minima du fond de l'océan est un état d'équilibre thermique correspondant à la température moyenne minima du globe terrestre.

Aimé eut aussi l'idée de se servir de la mer comme d'une machine à comprimer naturelle permettant d'évaluer, avec autant de facilité que d'exactitude, la pression supportée par les corps immergés. On y trouvait encore l'avantage de pouvoir étendre très loin la limite de ces pressions. L'ensemble des expériences auxquelles il se

Digitized by Google

livra dans ce but fait l'objet de son quatrième mémoire.

Il employait un tube thermométrique coudé deux fois sur lui-même en son milieu, de manière à ce que ses branches devinssent parallèles. L'une d'elles, ouverte, se terminait par une portion élargie faisant fonction d'entonnoir ; l'autre communiquait avec un réservoir à l'intérieur duquel elle pénétrait par un tube capillaire. Le réservoir lui-même était aussi étiré en pointe effilée.

On remplissait celui-ci du liquide à expérimenter et on le fermait à la lampe après avoir rempli de mercure le tube thermométrique jusqu'à affleurement. On descendait dans la mer et, par l'effet de la pression, une certaine quantité de mercure pénétrait dans le réservoir. Il suffisait de mesurer la profondeur atteinte, la température de l'eau et le volume du mercure déversé pour connaître la diminution de volume subie par le liquide, c'est-à-dire sa compressibilité.

Aimé opéra sur l'eau douce, l'alcool à divers degrés de concentration, une dissolution d'acide oxalique, les acides acétique, sulfurique, chlorhydrique, l'ammoniaque, l'eau de mer, une dissolution de sulfate de soude, l'huile de naphte, l'essence de térébenthine et le mercure. Les mesures furent poussées jusqu'à 220 atmosphères. Chaque coefficient de compressibilité fut déterminé. En outre, il établit d'abord l'augmentation de valeur éprouvée par ce coefficient lorsque la température s'élève et sa diminution par les sels en dissolution, ensuite que l'ammoniaque est un des liquides les moins compressibles, et enfin que, pour ces divers corps, la compressibilité est proportionnelle à la pression.

Digitized by Google

Comme conclusion pratique à ces expériences et pour corriger, dans les sondages à grande profondeur, la courbure prise par la ligne de sonde, Aimé conseilla de se servir d'un manomètre à alcool et à mercure. L'appareil est essentiellement le même que celui qui fut plus tard imaginé par M. Buchanan, employé par lui à bord du *Challenger* et ensuite par M. Mohn, de Christiania, à bord du *Vöringen,* de 1876 à 1878.

Quant à Aimé, en se servant d'appareils en verre fort simples et dans la description desquels nous n'entrerons pas car la question sort un peu du domaine de l'océanographie pour entrer dans celui de la physique pure, mais qu'il faisait, comme précédemment, descendre dans la mer, il réussit à produire la liquéfaction de l'hydrogène bicarboné à 124 atmosphères, du bioxyde d'azote à 165 atmosphères et de l'oxyde de carbone, qui avaient résisté aux tentatives déjà faites dans ce but par Faraday. Cependant, comme Faraday, même en poussant l'expérience jusqu'à 220 atmosphères, il échoua pour l'oxygène, l'hydrogène et l'azote.

Le cinquième mémoire aborde, au contraire, un sujet complètement océanographique, les courants de la Méditerranée. Cette question, et particulièrement celle de savoir si, au détroit de Gibraltar, le courant supérieur portant à l'est, de l'Atlantique à la Méditerranée, est compensé par un courant sous-marin en sens opposé, préoccupait vivement l'Académie des sciences. Le capitaine Bérard, chargé de l'élucider, en avait été empêché par des nécessités de service. Aimé reprit le problème sans plus de succès ; il se rendit même à Gibraltar, mais « ayant eu à lutter contre des difficultés de diverses na-

Digitized by Google

tures » sur lesquelles il ne s'explique pas autrement et qui, sans doute, n'étaient point d'ordre scientifique, il dut revenir à Alger sans avoir rien pu décider.

Il n'abandonna point pour cela l'étude générale des courants de la Méditerranée. Il se servit de divers procédés. Il commença par jeter à la mer des bouteilles flottantes qui furent retrouvées ; il mesura leur parcours, la durée de leur flottage, ainsi que la direction et la force des vents régnants, car il ne doutait pas que ceux-ci, par le frottement qu'ils exercent contre les molécules de la couche d'eau superficielle, ne fussent la véritable cause des courants marins. Il compara les résultats obtenus avec le trajet de bâtiments naufragés et abandonnés. Enfin il inventa un instrument destiné à servir d'indicateur et de mesureur de courants, aussi bien superficiels que profonds.

Aimé eut le grand mérite de ne pas méconnaître l'importance de ces derniers et tout d'abord de ne pas douter de leur existence. Il les attribuait au relief du fond et pensait que leur détermination exacte ne manquerait point de renseigner sur la géographie sous-marine ; il admettait que leur direction pouvait être absolument différente de celle des courants de surface et qu'ils devaient jouer un rôle considérable dans la formation des barrages et des atterrissements à l'embouchure des fleuves. Cette opinion prévaut de plus en plus aujourd'hui. Les courants, sauf dans le voisinage immédiat des côtes, sont moins dans la dépendance de la géographie sous-marine qu'ils ne la créent ; ils sont les grands agents de la distribution des sédiments sur le fond, offrent une étroite relation avec les vents régnants et,

Digitized by Google

par l'ensemble des conditions physiques et chimiques dont ils sont les véhicules, ils sont les véritables facteurs de l'existence de la faune océanique. Bien que leur étude soit presque tout entière à faire, les rares progrès accomplis jusqu'à présent dans la connaissance de leur économie confirment les prévisions et les confirmeront davantage encore dans l'avenir.

Aimé n'eut point l'occasion d'employer d'une façon pratique son appareil à courants. En revanche, il servit à l'amiral danois Irminger dans l'Atlantique. Le Musée de marine, au Louvre, en possède un modèle dont j'ai pu avoir connaissance grâce à l'obligeance de M. le vice-amiral Miot, conservateur du Musée.

Il consiste en une girouette suspendue à une ligne de sonde et qui s'oriente sous l'influence du courant. Aussitôt qu'on juge sa position définitivement établie, on envoie de la surface un messager de plomb qui, frappant sur le sommet de la boîte située au centre de la girouette, provoque la chute d'une couronne métallique munie de 32 dents verticales, dont deux emprisonnent et maintiennent dans sa position une aiguille aimantée qui, d'abord libre, s'est elle-même orientée par rapport à la girouette et, par conséquent, par rapport au courant.

Le même appareil, légèrement modifié, donnait la vitesse de l'eau. Un premier messager rendait libre, au fond, une roue à ailettes formant moulinet, qui tournait avec d'autant plus de vitesse que le courant était plus rapide et avançait alors le long d'une tige filetée. Après un temps déterminé, un second messager immobilisait le moulinet. Quand l'instrument était remonté à la surface,

Digitized by Google

on comptait sur la tige filetée le nombre de tours faits et on en concluait la vitesse du courant.

Le mémoire se termine par une description des courants du bassin occidental de la Méditerranée. Nous n'osons la reprendre ; l'économie générale de ces courants superficiels et profonds est encore bien loin d'être élucidée. Si l'on interroge les marins, on trouve entre eux les plus grandes contradictions. Peut-être y parviendra-t-on, soit en se basant sur les ingénieuses considérations dont M. Hautreux s'est servi pour étudier la circulation superficielle des eaux dans le golfe de Gascogne et qui lui ont permis de rattacher cette circulation à celle des courants atmosphériques, c'est-à-dire aux vents. Rien ne vaudra, je crois, l'observation directe et internationale des flotteurs-épaves, dont j'ai ailleurs[1] préconisé l'usage. Quoi qu'il en soit, si jamais cette étude doit être entreprise, il y aura lieu de tenir un compte sérieux de l'ensemble des considérations formulées par Aimé.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, remarqué combien les découvertes d'Aimé étaient ignorées. Cependant, s'il en est parmi elles qui soient un peu moins inconnues que les autres, ce sont celles qui font l'objet du sixième mémoire de son livre relatif au mouvement des vagues dans la rade d'Alger.

Il est certain qu'elles sont fort ingénieuses et fécondes en conséquences, mais ce caractère est commun à la plupart de celles du même savant. Il se peut aussi que le côté utilitaire qu'elles présentent, surtout pour des spécialistes d'une catégorie différente et par cela même

1. J. Thoulet, *De l'emploi de flotteurs-épaves pour l'étude de courants marins*. (Le *Yacht*, 7 nov. 1896, p. 529.)

Digitized by Google

soustraits à l'influence si terrible de la « jalousie de métier », ait favorisé leur divulgation. On invoquerait encore volontiers un autre motif. Pour beaucoup de personnes, l'étude des vagues ne semble claire que traitée expérimentalement. Cela fit le succès de l'ouvrage ancien des frères Weber[1], assez peu connu pourtant en France et très probablement inconnu à Aimé. Il en fut de même, sans doute, pour le mémoire d'Aimé, quoiqu'il soit incomparablement moins complet. Pour un motif ou pour un autre, les grandes théories mathématiques des phénomènes naturels sont rarement bien conformes à la réalité et fort souvent en contradiction flagrante avec elle. La rigueur même des formules et leur complexité rapidement croissante avec la multiplicité des données servant de points de départ, oblige à ne les baser que sur des données rigoureuses et en petit nombre, ce qui est rarement le cas pour les phénomènes de l'histoire naturelle, toujours sous l'influence d'une extrême multiplicité de facteurs. Le point de départ des formules est donc presque toujours faux, précisément parce qu'il est et ne doit être supposé que rigoureusement exact et simple. Parodiant une phrase célèbre, il semble qu'en histoire naturelle, les mathématiques règnent et ne gouvernent pas. L'expérimentation, qui se borne à observer et à mesurer les phénomènes tels qu'ils sont sans prétendre les simplifier de force plus qu'il ne faut, offre cet avantage de fournir des explications claires et des chiffres immédiatement utilisables.

Du reste, le but des recherches d'Aimé, dans ce cas,

1. *Wellenlehre auf Experimente gegründet*, von den Brüdern Weber. Leipzig, 1825.

Digitized by Google

était essentiellement pratique. Son compatriote et ami, l'ingénieur Poirel, chargé de diriger la construction de la jetée qui ferme le port d'Alger, lui avait demandé, afin d'être fixé sur l'espèce et la dimension des matériaux à y employer, de le renseigner sur la profondeur à laquelle se faisait sentir le mouvement des vagues dans la rade et la nature de ce mouvement sur le fond.

Aimé se mit à l'œuvre et, selon sa coutume, commença par inventer et fabriquer deux appareils d'observation et de mesure.

Le premier était une caisse en bois remplie de pierres et à la surface supérieure de laquelle était clouée une feuille de plomb. Au centre de la feuille et retenue par une cordelette, une toupie de bois armée de pointes en métal sur le pourtour de sa partie renflée. Je passe sur les menus détails de construction destinés à assurer le bon fonctionnement de l'appareil. Celui-ci étant descendu sur le fond, à une profondeur connue et qui, d'abord faible, fut progressivement augmentée jusqu'à 40 mètres, si des vagues dont la hauteur est d'ailleurs mesurée agissent à la profondeur où se trouve l'appareil, la toupie sera agitée d'un mouvement d'oscillation et les pointes qui l'entourent viendront piquer la feuille de plomb et y laisseront des marques qui seront la preuve de l'existence du mouvement. Or, expérience faite, pour des vagues ayant jusqu'à 3 mètres de hauteur, la feuille de plomb fut percée jusqu'à 40 mètres de profondeur, et la position symétrique des marques, de part et d'autre du centre, montra que le mouvement était bien oscillatoire dans le sens de la progression des vagues.

La conclusion était importante. On sait, en effet, que

Digitized by Google

la théorie mathématique du mouvement des molécules liquides des vagues conduit à admettre que la courbe de ce mouvement est une trochoïde et que les molécules n'éprouvent qu'un mouvement vertical d'élévation et d'abaissement sans aucun mouvement dans le sens horizontal. L'expérience démontrait le contraire, mais son importance même obligeait à un contrôle pour lequel Aimé inventa aussitôt un nouvel instrument.

Admettons qu'un homme puisse conserver une position fixe à la surface d'une mer agitée. Si les molécules liquides des vagues n'ont qu'un mouvement vertical, il suffira que l'observateur laisse tomber à travers l'eau, au même point et en succession, des corps pesants qui descendront et arriveront au fond en un même point. Si, au contraire, il existe un mouvement oscillatoire de progression horizontale, ces corps pesants se déposeront en ligne. Or, il est aussi impossible de conserver une position absolument fixe à la surface d'une mer agitée afin d'immerger les corps pesants que, l'expérience étant terminée, de s'assurer au fond de l'eau qu'ils sont réunis au même point ou déposés les uns en avant des autres. Aimé eut l'ingéniosité de renverser le problème. Au lieu de laisser tomber de la surface un corps pesant devant descendre au fond, il fit monter du fond un corps léger dont il observa l'arrivée à la surface. L'appareil consista en un simple entonnoir de fer-blanc rempli d'huile colorée s'échappant goutte à goutte. Les bulles montaient en serpentant dans un plan vertical perpendiculaire à la vague. Il put mesurer l'écartement et du même coup affirmer la progression des molécules liquides dans le sens horizontal.

Digitized by Google

Une autre conclusion en découlait naturellement : « De « ce que[1] les particules solides, à 40 mètres sont en re- « pos, il résulte que le sable que l'on trouve sur les « côtes ne vient pas du fond de la mer, mais qu'au con- « traire, il se forme près des rivages, où il est amené « par les cours d'eau qui se jettent à la mer. Ce sable ne « va pas non plus se perdre dans les eaux profondes, « mais il voyage parallèlement aux côtes, tantôt dans un « sens, tantôt dans un autre. Si donc on conçoit deux « digues parallèles s'avançant de la côte à la mer jusqu'à « une profondeur qui dépasse 40 mètres, aucune parti- « cule de sable n'entrera dans l'espace compris entre les « deux jetées. »

Les quelques lignes qui précèdent résument toute la première partie de la théorie de la distribution des fonds sur le sol sous-marin et le principe des cartes lithologiques. La seconde partie, relative aux courants se dirigeant vers le large et distributeurs des sédiments fins, échappa à Aimé. Elle sortait, il est vrai, du problème particulier soumis à ses investigations. Il se borna seulement à ménager l'avenir et à mettre en garde contre les dangers d'une généralisation outrée de ses mesures, en terminant par la phrase suivante : « Tout ce que nous « venons de dire pour le port d'Alger est applicable aux « autres ports de la Méditerranée ; il n'y a que le chiffre « 40 qui doive être modifié, car il est probable que dans « certaines localités ce nombre est trop fort et dans d'au- « tres il est trop faible. »

Les deux derniers chapitres du livre d'Aimé ne sont

1. Aimé, *loc. cit.*, p. 201.

Digitized by Google

guère que des notes, dont la première se rapporte à une étude des gaz dégagés par les plantes marines. Il recueillit ces gaz, les analysa et trouva qu'ils se composaient d'un mélange d'oxygène et d'azote en proportions variables suivant « l'heure, l'état du ciel, la saison et proba- « blement aussi la latitude du lieu où l'on se trouve », mais que la lumière était la condition essentielle de leur dégagement, car il n'avait jamais lieu pendant la nuit.

« L'eau de mer, dit-il, ayant, comme l'eau douce, la « propriété de dissoudre l'acide carbonique, je pensai « que ce gaz devait jouer son rôle dans l'aspiration et « l'expiration des plantes, mais échapper à l'analyse à « cause de l'action dissolvante de l'eau.

« Je pris des plantes fraîches avec leurs racines et les « plaçai dans de l'eau de mer contenue dans un flacon « bien fermé. Après une exposition de douze heures à « l'ombre, je reconnus que l'air du flacon renfermait une « quantité notable d'acide carbonique. Je fis l'expérience « inverse : je plaçai au soleil l'appareil contenant de « l'acide carbonique ; le dégagement des bulles aug- « menta beaucoup et une portion de l'acide carbonique « fut transformée en oxygène.

« Pour savoir si les bulles intérieures et extérieures « proviennent des gaz contenus dans l'eau ou de ceux de « la plante, je mis une feuille d'ulve contenant une bulle « intérieure dans de l'eau refroidie après son ébullition. « Le flacon ayant été soigneusement fermé, a été exposé « à la lumière diffuse pendant plusieurs heures ; il ne « s'est pas formé de bulles à l'extérieur de la feuille, « mais la bulle intérieure a augmenté beaucoup et est « devenue deux fois et demie aussi grande qu'elle l'était

Digitized by Google

« avant l'expérience. Le flacon a été remis à l'obscurité « pendant douze heures et la bulle s'est réduite à la moi- « tié à peu près de sa première longueur. »

La respiration des plantes s'effectuait donc au sein des eaux comme dans l'atmosphère, où, pendant le jour, les végétaux assimilent l'acide carbonique et dégagent de l'oxygène, tandis que l'inverse a lieu pendant la nuit.

Il est intéressant de remarquer, à ce propos, que M. Knudsen, qui prit part à la dernière campagne du bâtiment danois *Ingolf* autour de l'Islande[1], vient d'aborder la même étude. Il a exécuté un grand nombre d'analyses et d'expériences d'autant plus importantes qu'elles contredisent en partie les théories chimiques sur lesquelles s'appuyait la Commission internationale suédoise, allemande, danoise et écossaise qui étudie les courants marins des détroits reliant la Baltique à la mer du Nord. Il a établi que le plankton végétal obéissait aux mêmes lois que les autres plantes marines. En effet, tout au contraire du plankton animal, qui absorbe de l'oxygène et expire de l'acide carbonique, le plankton végétal, sous l'influence de la lumière, fixe de l'acide carbonique et expire de l'oxygène. L'inverse a lieu pendant la nuit.

Aimé avait, du reste, déjà constaté que la présence de la matière verte des plantes n'était pas indispensable au phénomène, ce qui est vrai, puisque la diatomine, qui n'est pas verte, joue le même rôle.

La dernière note s'occupe des animaux qui vivent

1. *The Scottish Geographical Magazine*, vol. XIII, p. 97, febr. 1897.

Digitized by Google

dans la mer à de grandes profondeurs. Pour cette fois, à sa lecture, on reconnaît l'élève autrefois si mal noté pour l'histoire naturelle. La description zoologique d'Aimé laisse fortement à désirer. Telle qu'elle est, elle n'en établit pas moins qu'en septembre 1842, à trois lieues au nord d'Alger, la sonde avait rapporté des profondeurs comprises entre 1 400 et 1 800 mètres, des animaux vivants que la figure jointe au texte permet d'identifier à des siphonophores. Elle ramena, de 1 246 mètres, de la vase dans laquelle se trouvaient de petites coquilles bivalves de un millimètre de longueur et dont les animaux étaient morts et, quelques jours plus tard, de 1 500 mètres, sur fond de vase, encore un autre siphonophore vivant. Or, la publication des travaux de Forbes concluant à une zone au delà de laquelle cesse la vie, date de 1843 et ceux de M. Fleeming Jenkin qui, selon Wyville Thomson[1], « fournit la « première preuve concluante absolue de l'existence « d'animaux d'organisation supérieure à des profon- « deurs dépassant 1 000 brasses », sont de 1860.

Telle est l'œuvre d'Aimé. Elle n'a certainement pas la magistrale ampleur de celle de Marsigli, dont Aimé n'avait, d'ailleurs, pas le moindre soupçon. Elle ne s'attache qu'à des points particuliers, mais pour chacun desquels un instrument fut inventé, une découverte faite, une loi énoncée. Il ne faut pas oublier qu'elle fut tout entière achevée en moins de quatre années et que son auteur mourut à trente-cinq ans, en pleine puissance de son intelligence lumineuse, de son remarquable esprit d'inves-

1. Wyville Thomson, *Les abîmes de la mer*, trad. Lortet, p. 24.

Digitized by Google

tigation, de son incomparable sagacité scientifique. Aussitôt mort, Marsigli fut oublié ; aussitôt mort, Aimé fut oublié. Dans la tombe de l'un et de l'autre, l'océanographie, qui voulait naître, avait été enterrée. Ce qui est incroyable, c'est la façon dont Aimé a été — disons le mot — pillé. Ses travaux ont fourni presque un demi-siècle de besogne aux redécouvreurs de toutes nationalités. Il n'était point pourtant un de ces aventuriers de la science aisés à faire oublier par ceux qui y trouvent un intérêt. Il était sorti de l'École normale, il avait l'indiscutable puissance que possède parmi nous, en toute circonstance et quoi qu'il fasse, celui qui a l'heureuse fortune de porter l'estampille officielle à laquelle est attachée une considération dont on la sait digne à tous égards ; il fit partie de missions officielles, ses recherches furent publiées dans un recueil officiel, imprimées à l'Imprimerie Royale. Cependant, le silence s'est fait ; l'œuvre et l'homme semblent être morts ensemble. Moi-même, quoique m'occupant de travaux analogues, je n'ai connu les siens que tard et tous ceux auxquels j'en ai parlé étaient dans la même ignorance que moi. Combien ont tiré honneur et profit des découvertes qui, à lui, n'avaient rien rapporté ! Il y eut deux coupables : l'un est le pays, qui n'est pas sympathique à la mer, qu'il connaît à peine. Les mots de marine, de vaisseau, de marin, font palpiter le cœur d'un Anglais, comme la vue d'un militaire celui d'un Français. Tout a produit ce sentiment chez les deux races, l'histoire et jusqu'à la situation géographique, car le développement de nos côtes maritimes est faible relativement à la surface du territoire. Aimé fut le second coupable. Non que son carac-

Digitized by Google

tère fût difficile. Je n'ai, dans l'histoire de sa vie, recueilli aucune preuve d'une âpreté d'humeur assez commune chez les esprits aimant mieux demeurer avec leurs pensées qu'avec les autres hommes. Il eut des amis. Mais Aimé était un indépendant : il voyait la vérité, la poursuivait avec passion, la découvrait et, dès qu'un premier mystère était dévoilé, dans son ardeur, dans l'exubérance de son intelligence, il en cherchait un second, un troisième. Et puis il ignorait l'art de cette savante réclame qui a créé plus d'une notoriété scientifique. Ses commencements avaient été durs ; il n'avait point été en communion intellectuelle avec ceux qui l'avaient entouré ; il se replia sur lui-même et vécut sa courte vie dans l'ivresse du travail et le dédain de tout le reste. Il avait l'horreur des sentiers battus, et tant de gens ont horreur de ceux qui ont l'horreur des sentiers battus ! A cela, les novateurs, les découvreurs de vérités comme les découvreurs de terres nouvelles répondront qu'après tout, ils sont payés de leurs peines par cela seul qu'ils ont poursuivi leur rêve et l'ont atteint comme on atteint un rêve. Pour l'artiste quel qu'il soit, peintre, sculpteur, savant, musicien, poète, le salaire de la création se trouve en la création même, dans sa douloureuse mais enivrante gestation, dans son enfantement plein d'adorables angoisses. Si les envieux savaient combien, l'œuvre accomplie, le reste est peu de chose, ils seraient encore bien plus envieux et les ramasseurs de découvertes d'autrui encore bien plus nombreux.

Digitized by Google

AU PIED DE LA JUNGFRAU

SOUVENIR (1870-1872)

PAR A. DE METZ-NOBLAT

L'épreuve de l'absence et de l'angoisse est désormais inévitable au jour d'une guerre nationale, puisque, jusqu'au delà de l'âge des cheveux gris, tout Français se doit à sa patrie. Mères et sœurs, femmes et fiancées, devront savoir l'endurer sans faiblir.....

Deux années après 1870, c'était pour nous un souvenir, souvenir douloureux sans doute, mais auquel, de part et d'autre, s'associait la mutuelle conscience du devoir accompli : sous les armes, et sous la bannière blanche à la croix rouge.

Fuyant les foules élégantes, les nombreuses et disparates assemblées que réunissent les sites fréquentés de la Suisse, nous leur préférions des sentiers plus âpres et plus solitaires.

Celui-là nous élevait sur la rive droite de l'Aar, en face de cette admirable Jungfrau que l'on entreprend aujourd'hui de faire escalader par des trains de chemin de fer. Dans ces temps-là, on n'y pensait certes

Digitized by Google

point, et nous moins que personne; nous ne pensions guère à gravir la Jungfrau, et, par moments, pas du tout à la Jungfrau elle-même. Doucement, tout doucement, me souvient-il, notre sentier nous portait au sommet du mamelon de Goldswyll, nous faisant découvrir, avec la plénitude d'une vue incomparable, les murailles plus qu'à demi écroulées qui couronnent cette éminence.

Ruines d'une église, d'un ermitage ou d'une chapelle, je ne sais.

Autour de ces ruines, des tombes éparses, un cimetière presque abandonné.

Partie par piété, partie aussi sans doute par curiosité, nous cherchons à lire les inscriptions tombales; nous déchiffrons les noms des générations endormies dans ce coin de l'Oberland bernois. Pas un d'eux qui nous rappelle une gloire, un souvenir historique : ni Tell, ni Winkelried. Ah! celle-ci, cette simple croix noire, ces quelques mots peints sur ses branches :

BAPTISTIN CABANOUS
CLAIRON AU 89e MOBILES
1er MARS 1871

Celui qui repose sous ce tertre mal nivelé, c'est un des nôtres..... C'est un enfant du Var, fait soldat par un ordre de route, entraîné dans les neiges du Jura et, au delà, mort épuisé, bien loin de son pays ensoleillé.

Pauvre Baptistin! Sans doute le Vincent de quelque Mireille, ou le fils d'un de ces ménagers provençaux, laborieux et sobres, fiers de leur simplicité, attachés à leur existence patriarcale, gouvernant leur intérieur et

Digitized by Google

leurs affaires avec la dignité, et parfois la rigueur, du père de famille romain.

L'entretien laborieux de champs étroits, soutenus de murs, accrochés en quelque sorte aux reliefs d'un terrain accidenté; le labour à la bêche, seul praticable dans un sol pareil, puis la moisson, le dépiquage sur l'aire, sous les pieds des mules ou des bœufs; le soin des oliviers, quelquefois des mûriers; la récolte des olives et la fabrication de l'huile; la culture de la vigne sur les points les plus riches: telle est la vie quotidienne, et six mois de l'année sous un soleil brûlant, d'une jeunesse tenue en respect par l'autorité du père, et relevée à ses propres yeux par cette même dignité.

Dans la montagne proprement dite, c'est l'exploitation du liège, l'élevage et la garde, nuit et jour en plein air, de nombreux troupeaux de moutons.

Une telle race d'hommes, dure et maigre comme le grain qui la nourrit, vive, intelligente, souple et nerveuse, possède déjà par elle-même une bonne partie des qualités militaires. Il n'en faut pas confondre le type avec celui du Marseillais, fixé dans l'élégie de Déroulède, composé cosmopolite, Phocéen mêlé de Catalan et de Levantin; ce n'est point non plus le type vantard, immortalisé par Daudet, du Tartarin de basse Provence. Une fois formé à l'école de la discipline, le Provençal — le vrai — fait un solide soldat, alerte, résistant, capable, le plus souvent, de prouver une véritable valeur et de conquérir honorablement des grades.

Le malheur du 89e mobiles — malheur commun à toute la mobile, comme, en général, aux levées de la Défense nationale — était de n'avoir appris ni la disci-

Digitized by Google

pline, ni la manœuvre, à peu près rien, en un mot, de ce qui constitue le métier.

Railler cette troupe improvisée est une entreprise facile, et c'est en même temps la tâche de prédilection de ceux qui n'ont combattu, ni dans la première, ni dans la seconde partie de la guerre de 1870-1871. « Elle eut ses combats, ses dévouements, ses morts héroïques[1]. » Bornée d'une manière presque complète à ses moyens naturels, cette dernière incarnation, cette suprême apparition des milices féodales fournit ce dont elle était capable par elle-même, et la mesure en varia avec les origines, avec l'état social et les mœurs des provinces respectives.

Sa cohésion reposa sur la connaissance mutuelle de jeunes gens grandis ensemble, et marchant maintenant coude à coude, — non moins que sur celle que les officiers avaient de leur troupe, et réciproquement. « Tous « les hommes réunis sous le même drapeau sont les « enfants du même pays..... Chez eux, le sentiment de « l'honneur n'attend pas la période, souvent éloignée, « après laquelle le pauvre conscrit comprend enfin la « religion du drapeau. Le mobile a, dès le premier jour, « une réputation à soutenir dans sa compagnie ; elle le « suivra chez lui[2]..... »

Sa vigueur reposa sur celle de sa race, et elle la représenta tout entière. « Point de choix, ni de prélève- « ment antérieur. La cavalerie, l'artillerie, le génie, ne

1. Un commandant de mobiles, par le M^is^ Costa de Beauregard. — *Correspondant* du 10 juillet 1894, tome 140, p. 64.

2. La garde mobile, par Louis Étienne. *Revue des Deux-Mondes*, 1871, tome I, p. 474.

Digitized by Google

« sont pas venus l'écrémer.[1] » Sa valeur intellectuelle fut de même et naturellement supérieure à celle du contingent annuel de l'armée permanente, écrémé d'autre sorte par le remplacement et l'exonération.

Son esprit, enfin, reposa sur celui du département, de l'arrondissement, du canton. De là, une physionomie spéciale, due à une constitution non moins spéciale, et la très différente allure des différents corps de la garde mobile.

L'empreinte de son origine, le cachet de son terroir, le 89e régiment les portait surabondamment.

Pour que nul n'en ignorât, son département l'avait équipé d'un grand caban de couleur brune, quelque chose comme le « pelone » des bergers corses. Le capuchon pointu rappelait singulièrement celui d'un froc, une cagoule même, lorsqu'en un jour de mauvais temps, le porteur y avait pratiqué des trous et se le rabattait sur le visage. Le 89e ne ressemblait donc à aucun des régiments de la brigade de Busserolles, pas plus qu'à aucun autre de ceux du 24e corps d'armée.

Le « ramage » non plus que le « plumage » ne pouvait passer inaperçu. La langue harmonieuse que parlaient les hommes entre eux, l'accent dont ils relevaient la langue française quand ils s'y essayaient, ne permettaient de les confondre avec personne. Lorsque, traînards ou égarés, ils adressaient, de leur ton familièrement enjoué, leur éternelle question : « As-tu vu le *Vàrrr?* » demi-moqueur, demi-sympathique, l'interpellé ne manquait pas d'indiquer au Provençal la direction à

1. *Ibid.* p. 476.

Digitized by Google

suivre pour rejoindre son corps..... et celui-ci rejoignait, ou ne rejoignait pas.

L'ordre et la bonne tenue ne pouvaient point, certes, être le fait de ces soldats de quelques mois. Que d'accessoires extra-réglementaires, et plus encore, malheureusement, que d'objets d'équipement ou de campement perdus ou jetés comme une surcharge inutile, et dont le défaut se faisait ensuite cruellement sentir! Une distribution de viande gelée, et pas de hache pour la débiter, pas de marmite pour la faire cuire..... Les plus avisés jettent le morceau au milieu du feu : l'extérieur est en charbon lorsque l'intérieur commence à dégeler! Puis, après un repas de cette sorte, coucher dans la neige, aspirer, comme au comble du confortable, à trouver, une fois tous les huit jours, une place et une botte de paille sous un toit!

L'humeur facile, bruyante et expansive du Provençal venait à son secours : jurons étranges et sonores, plaintes pittoresques, souhaits plaisants et réitérés de la fin de la campagne, et le moral se soutenait. On marchait vaille que vaille, jusqu'au jour où le canon et la fusillade, éclatant en avant, secouaient les hommes sommeillant à demi dans le rang, rendaient la voix aux chefs, et faisaient flairer la poudre.

Alors, on se portait en ligne, on chargeait vite son Remington, on le déchargeait plus vite encore, devant soi, au hasard, vers la fumée de l'adversaire, puis, baïonnette au canon, on s'élançait.....

Au combat d'Arcey, le 12 janvier, on avait avec entrain délogé les Prussiens de Gonvillars ; sur la Lisaine, trois jours après, attaqué le village de Vyans et le mou-

Digitized by Google

lin de Bussurel. Et Baptistin sonnait la charge, il jetait à la bise cette fanfare endiablée, irrésistible, qui enlève le soldat français et le lance à la suite des trois couleurs. Ah ! si les autres avaient su faire leur partie comme Baptistin faisait la sienne !

Après, la retraite dans les neiges, sur des chemins verglassés, dans un froid toujours croissant, dans un climat toujours plus dur. Que la Provence est loin ! Les hommes traînent et tombent, les rangs s'éclaircissent, jusqu'au dernier jour où ils se resserrent en cohue à la frontière suisse.

Les armes sont jetées en tas au bord de la route. Les chefs sont séparés de la troupe, et c'en est fait : de l'armée de l'Est, il ne subsiste qu'un troupeau d'êtres humains affamés.

Puis l'affaissement succède à l'effort ; celui qui s'était soutenu par des prodiges d'énergie se laisse choir. Depuis six semaines qu'elle marche, toute cette armée tousse ; la bronchite, la pleurésie s'emparent des plus éprouvés ; pour ceux-là, tous les soins sont impuissants. En vain la Suisse leur prodigue les ressources de sa charité : ces malheureux n'ont touché sa terre hospitalière que pour achever d'y mourir.

Des cœurs amis ont soulagé leurs suprêmes souffrances ; l'aumônier les a consolées ; les camarades ont reçu les derniers adieux et le dernier message, et, le lendemain, ils ont rendu les derniers devoirs, planté la croix de bois qui est devant nous, et que personne ne semble avoir visitée depuis.

. . . . . .

Du même regard humide, nous cherchons autour de

Digitized by Google

nous si Dieu, qui nous a conduits là, n'a point fait croître quelque fleur aux alentours. Les tertres négligés portent plus d'épines et de ronces que de simples brins d'herbe....., mais là, dans la haie qui les enclôt, voici de grosses touffes de troëne. C'est le lilas indigène, lilas blanc aux fleurs délicates, au parfum suave et pénétrant.

Nous voilà tous deux, comme des enfants en un matin de fête, dépouillant les buissons, brisant les brindilles fleuries, les rassemblant en blancs bouquets. Nous cueillons, nous cueillons encore; puis sur cette tombe qui, maintenant, ne semble plus abandonnée, nous unissons dans la même prière le soldat provençal et tous ceux qui, enfants du Nord ou du Sud de la grande patrie, sont morts pour elle et reposent sous les blés des champs, sous la feuille morte des forêts, sous le gazon des glacis, du Rhin à la Loire, ou bien là-bas, plus loin encore, *super flumina Babylonis*.....

Digitized by Google

L'ORGANISATION

ET

LES ORGANISATEURS DE LA CHARITÉ

Par H. DEGLIN

AVOCAT A LA COUR D'APPEL

I

Il se produit en ce moment dans le monde et les œuvres de la charité une transformation excessivement remarquable, une véritable révolution éminemment pacifique, dont les résultats pour le bien de l'humanité seront considérables.

En face de la misère aux mille aspects divers, aux besoins nouveaux et renaissants, la charité s'organise. Le mot n'est pas de moi ; il appartient à l'auteur même du grand mouvement que nous allons étudier, M. Léon Lefébure, un homme de bien, dont on a pu dire qu'il avait créé en France le ministère de la charité. Député d'Alsace, puis de Paris, ancien sous-secrétaire d'État au ministère des finances, administrateur d'une grande compagnie de chemins de fer, mêlé à la plupart des œuvres charitables, M. Lefébure s'était trouvé admirablement placé pour approfondir les problèmes sociaux qui depuis longtemps préoccupent les penseurs, mais qui

Digitized by Google

n'ont jamais été autant étudiés qu'à notre époque, je le dis à la louange de nos contemporains.

Les efforts de la charité se multiplient constamment sans que la misère diminue : pourquoi ? Beaucoup de malheureux dignes de secours ne sont pas assistés, ou le sont trop tard : pourquoi ? Bien peu de ceux qui ont été secourus échappent définitivement à la misère : pourquoi ? Il y a une évidente disproportion entre les ressources consacrées à la charité et les résultats acquis : pourquoi encore ?

Il ne s'agissait pas de créer ou de développer la charité. La charité ! qu'on me pardonne de me servir de ce terme un peu démodé, discrédité auprès de ceux qui le confondent avec aumône. J'ai conservé pour ce mot un religieux respect parce que c'est le mot de l'Évangile et de l'enseignement chrétien. Puis, s'il faut aussi le dire, je suis un vieux classique et je trouve au mot charité un charme et une grâce que n'ont pas pour moi à un égal degré les termes de philanthropie, assistance et altruisme.

La charité, c'est le souci obsédant des misères humaines, aussi bien intellectuelles et morales que simplement matérielles ; c'est la préoccupation constante de leur venir en aide ; c'est le temps, c'est la fortune, c'est surtout l'action personnelle employés à leur soulagement.

Le mot et la chose sont fort anciens. Chez les Juifs, la charité était non seulement une obligation de conscience, mais encore un devoir légal. Elle était d'autant plus méritoire qu'elle était impersonnelle, et la dîme remise aux prêtres était distribuée par eux. Elle avait un fondement essentiellement religieux et ne revêtait pas

Digitized by Google

le caractère fiscal que présente, par exemple, en Angleterre la taxe des pauvres.

On sait que le christianisme en fit la première des vertus, même avant la foi et l'espérance. On sait aussi comment les premiers chrétiens la pratiquaient en forçant les païens à dire : « Voyez donc comme ils s'aiment entre eux ! » Et pendant le moyen âge, jusqu'à la veille même de la Révolution, dans les villes et dans les campagnes, on voit se multiplier les fondations hospitalières, les œuvres d'assistance, les asiles d'orphelins, les hôpitaux. Car aucune loi n'était encore venue interdire aux Français de consacrer leur fortune à faire le bien. Il était réservé à la Convention et à l'Empire d'étouffer la liberté de la charité et de défendre aux citoyens de donner sans la permission, rarement obtenue d'ailleurs, du pouvoir souverain[1]. Comme pour le tabac, comme pour les poudres, on voulut créer un monopole et réserver à l'assistance publique le droit exclusif de faire la charité. Ces prétentions qui auraient dû sombrer sous le coup de l'indignation publique n'ont, hélas ! pas encore perdu toute faveur de nos jours. Une école les a reprises et cherche à les imposer. Je souhaite ardemment sa défaite, parce que ce n'est pas le désintéressement qui la fait agir et qu'elle montre trop son but en laissant croire qu'avec des aumônes et des pensions on achète le succès et le pouvoir. Déjà, du reste, l'initiative privée a victorieusement répondu à ces théories qui sont la négation

1. Voir Hubert Valleroux, *la Charité avant et depuis 1789 dans les campagnes* (pages 95 et suivantes). — Ouvrage couronné par l'Institut.

Digitized by Google

des libertés les plus élémentaires, comme le démontraient pleinement Jules Simon et Léon Say. Les régimes qui suivirent le premier Empire avaient accepté les lois qu'il avait faites ; mais les mœurs l'emportèrent sur les lois. Le Français est batailleur ou mieux guerrier : il a l'amour du bruit et du panache, et l'on a pu dire en souriant qu'on était fier d'être Français lorsqu'on contemplait la colonne. Mais il est certain qu'au fond de l'âme l'homme du peuple est charitable et secourable aux malheureux. C'est un témoignage que nous rendent les étrangers les plus compétents et que je suis fier d'enregistrer.

Peu à peu, vers le milieu de ce siècle, les œuvres de charité apparaissent, les unes nouvelles, les autres anciennes renaissant pour ainsi dire de leurs cendres. On s'occupe d'abord de secourir la misère matérielle et on porte au domicile des malheureux des vivres et des vêtements. Puis on se préoccupe du sort des enfants, des jeunes ouvriers : les sociétés de patronage naissent. On ne peut laisser les vieillards et les malades sans assistance : des œuvres se fondent pour recueillir ceux que les établissements officiels, obligés d'observer certaines conditions d'âge et de séjour, ne peuvent recevoir. Pour l'ouvrier valide on crée les sociétés de secours mutuels. Un grand industriel alsacien cherche et réussit à créer le foyer moralisateur qui sauve la famille ouvrière de la dispersion et de la ruine. Les soucis de la charité s'étendent aussi à ceux que la misère et le désespoir ont entraînés au mal. On n'a pu les empêcher de tomber ; on cherche à les relever, à les reclasser dans la société, à les réhabiliter par le travail. Aux malheureux que le chô-

Digitized by Google

mage ou la maladie a arrêtés, on assure des secours temporaires, puis du travail. Pour les jeunes mères qui ont besoin de travailler pour faire vivre leurs enfants, on multiplie les crèches. La charité cherche à pourvoir à tout. Avec un tact infini, elle organise même des asiles discrets où ceux qui ont eu autrefois une grande fortune et l'ont perdue trouveront un refuge assuré contre la misère et la faim. Je ne puis parler de toutes les œuvres admirables créées dans ces cinquante dernières années; ce travail n'aurait point de fin. Mais je salue la Société de Saint-Vincent-de-Paul qui a été la grande initiatrice de cette renaissance charitable. Son action s'est étendue à tout et à tous. Catholiques, protestants, israélites, indifférents, se sont sentis pris d'une noble émulation. Les œuvres privées se sont multipliées partout, répondant à des besoins nouveaux par des créations nouvelles.

Plus que jamais, peut-être, nos compatriotes ont compris l'existence certaine et le caractère impérieux du devoir social. Oui, ce vieux mot est bien vrai : chacun de nous a charge d'âme. Nul n'a le droit de vivre en égoïste sans se préoccuper du voisin. Il nous est interdit de rester étrangers aux souffrances d'autrui. S'il est vrai de dire que l'homme ne vaut que par l'effort et par le travail, il faut se hâter d'ajouter que cet effort et ce travail n'ont leur pleine efficacité que s'ils profitent, au moins en partie, à d'autres, à la communauté, c'est-à-dire à la patrie. Dussé-je être taxé d'optimisme, et l'optimisme ne convient-il pas à la jeunesse? je remercie Dieu de me faire voir tant de belles œuvres et de m'avoir fait connaître tant de braves gens de toutes opinions et de toutes conditions. En vérité, comme le disait naguère un grand

Digitized by Google

orateur, ce siècle mérite d'être appelé le siècle de la charité.

Cette floraison d'œuvres s'est produite surtout dans les grands centres. Mais on aurait tort de croire que les petites villes sont restées étrangères à ce mouvement. Je pourrais, pour ma part, citer nombre de villes de médiocre importance situées dans notre région, qui ont créé et entretiennent des fondations très utiles et fort considérables.

C'est par milliers qu'on peut compter en France les institutions qui s'occupent des enfants, des orphelins, des jeunes gens, des apprentis, des pauvres, des malades, des infirmes (aveugles, sourds-muets, idiots, aliénés) et des blessés ; innombrables sont les œuvres qui se sont vouées à la préservation de l'enfance, à la réhabilitation des coupables. Et dans cette énumération je ne comprends pas les œuvres purement confessionnelles créées par les fidèles des divers cultes pour le bien de leurs coreligionnaires, non plus que les institutions d'épargne, de prévoyance et de mutualité.

A propos de ces fondations si multipliées, la critique s'est donné libre carrière et les a attribuées trop souvent à la vanité et à l'ambition. C'est là une grave erreur. Que semblable mobile agisse quelquefois, il n'y a là rien d'impossible. Mais on s'améliore toujours soi-même à faire le bien, fût-ce par vanité. On se conquiert soi-même à son œuvre et on rend l'œuvre légitime en la rendant utile. Puis, si j'en crois ma modeste expérience, il est facile de constater que ceux-là même qui critiquent sont ceux qui ne font rien pour les autres et se refusent à tout. Méfiez-vous, nous disait M. Jules Simon, au Con-

Digitized by Google

grès national de patronage de 1893, méfiez-vous de ceux qui ont leurs pauvres et vous refusent leur obole ; leurs pauvres ce sont eux-mêmes, leur paresse, leurs aises, leurs plaisirs. Plaignez-les, ils n'ont pas la conscience de leur devoir en ce monde et ils ne connaissent pas les joies intimes et profondes de la charité.

L'effort de la charité est donc immense. Les résultats acquis sont-ils en proportion de l'effort tenté? Il faut bien, hélas! reconnaître que non. Des statistiques les mieux établies il résulte que le nombre des pauvres n'augmente pas, mais qu'il reste stationnaire. On donne beaucoup plus qu'autrefois et la misère ne diminue pas. M. Lefébure en concluait « qu'il y a un vice radical dans la répartition des secours, de mauvaises méthodes qui rendent possibles le gaspillage, le double emploi et, par-dessus tout, l'imposture des faux pauvres qui usurpent les aumônes destinées aux vrais malheureux ». Ce sont les paroles mêmes de M. Lefébure que je transcris ici.

Les œuvres s'ignorent l'une l'autre : elles distribuent leurs secours sans savoir si leurs clients ne reçoivent pas d'autres mains des aumônes qui font double emploi. Un sentiment de pudeur d'autant plus louable qu'il s'agit des malheureux, porte les administrateurs à garder secrète la liste de leurs assistés. Les mendiants, ces voleurs des pauvres, comme on les a si bien nommés, en profitent pour exploiter toutes les sociétés de bienfaisance, l'assistance officielle aussi bien que la charité privée. Paresseux, vicieux, ils savent le mieux se faire assister : l'argent qu'ils reçoivent est vraiment de l'argent volé. Leur procès a été fait et leur condamnation prononcée depuis longtemps. Mais ce sont des récidivistes endurcis

Digitized by Google

que rien ne rebute. Leur tactique est toujours la même: lasser la patience de leur victime par des sollicitations incessantes, des mensonges accumulés. Après avoir longtemps refusé, la personne ou l'œuvre sollicitée accorde un secours pour se débarrasser du solliciteur, qui va aller frapper à une autre porte et arriver au même résultat par les mêmes moyens : histoires lamentables qu'il débite avec conviction, lettres émouvantes, certificats médicaux, etc.

Puis, à côté de ces frelons de la charité, de vrais malheureux languissent, qu'une infortune soudaine a frappés, qui ne veulent pas mendier et aiment mieux mourir que tendre la main. Le nombre en est grand. Leur existence nous est révélée par ces catastrophes épouvantables dont les journaux nous donnent fréquemment la douloureuse histoire. Bien souvent un morceau de pain donné à temps aurait empêché le suicide ou le crime, aurait permis d'attendre au lendemain et avec l'aide de personnes dévouées de trouver le travail rémunérateur et moralisateur. N'est-ce pas là, d'ailleurs, la meilleure des charités : procurer du travail à ceux qui en manquent ? L'offre de travail acceptée joyeusement par l'honnête homme permet de faire un triage entre les faux pauvres et les vrais malheureux. Puis c'est la charité prolongée. Il est beau et bon de s'apitoyer sur le sort de ceux qui n'ont rien, de s'associer à leurs chagrins, d'écouter leurs confidences, de leur prodiguer consolations et conseils en y joignant l'aumône matérielle qui les empêchera de mourir de faim. Mais ce n'est là que le commencement. Si vous voulez faire un bien durable, et vous devez le vouloir, si vous voulez que votre pro-

Digitized by Google

tégé sorte définitivement de la misère, il faut lui chercher un emploi qui lui permette de vivre et de faire vivre les siens. Je sais bien que cela est long et difficile. Démarches, courses, échecs, temps perdu : il faut être prêt à tout. A côté d'un grand dévouement il faut avoir une patience à toute épreuve. Et encore, pour les âmes vraiment charitables, le grand obstacle n'est pas dans la peine et les fatigues ; il est dans l'ignorance des œuvres auxquelles on pourrait s'adresser. Les ressources de la charité sont, ai-je dit, fort grandes : mais qui les connaît ? Personne ou presque personne. Je prends un exemple. Vous vous intéressez à une famille pauvre et digne d'estime qu'un chômage, une maladie imprévue a réduite à la misère. Il y a de vieux parents invalides, de tout jeunes enfants, parmi eux peut-être un enfant infirme. Je mets les choses au mieux : la charité sollicitée a largement répondu à l'appel. Vous avez assez d'argent pour placer, en payant pension, les parents et l'enfant malade. Où les mettrez-vous ? quelles démarches faire ? quelles formalités accomplir ? Et cependant, il y a des hospices pour les vieillards, des maisons de santé pour les incurables, des asiles où l'on recueille et où l'on élève les enfants que les parents ne peuvent nourrir et surveiller. Mais ces asiles, ces hospices, ces maisons, ne sont pas connus. Et cependant, si certains de ces établissements reçoivent dix fois plus de demandes qu'ils n'en peuvent satisfaire, combien d'autres sont vides ou presque vides et meurent faute de trouver les pensionnaires et les modiques pensions qui les feraient subsister ! Un individu isolé ne peut, quels que soient son activité et son désir d'arriver, se renseigner complètement et

Digitized by Google

assez vite pour sauver les malheureux auxquels il s'intéresse.

Il est aussi, en matière de charité, un autre péril dès longtemps signalé et dont j'ai dit quelques mots précédemment. Le budget de la charité est, hélas! limité, et trop souvent on constate avec chagrin qu'on a le cœur plus grand que la bourse. Aussi faut-il, et cela s'applique aux œuvres comme aux simples particuliers, être très économe de l'argent des pauvres. Je ne dis pas qu'il faut faire, comme une administration trop célèbre, des économies avec l'argent des pauvres; je dis qu'il faut donner cet argent avec une parcimonieuse prudence à des pauvres vraiment dignes d'intérêt, et à ceux-là seulement. Je cite un mot très caractéristique de M. Benjamin Delessert, un grand homme de bien: « L'homme le plus bienfaisant n'est pas celui qui donne le plus, mais celui qui donne le mieux. » Il faut se renseigner sur le solliciteur, savoir si la mendicité n'est pas pour lui un métier lucratif et commode, s'informer de ses besoins, de ses aptitudes, de la situation de sa famille. Il est bon de rester sourd et en apparence insensible aux récits les plus pathétiques accompagnés même de vraies larmes, aux lettres les plus émouvantes et aux certificats qui semblent les plus authentiques. Les comédies s'apprennent et se jouent avec un naturel parfait par des acteurs qui ont tout intérêt à entrer dans la peau de leur rôle. Quant aux certificats et aux lettres, le mendiant a souvent recours à l'industrie tarifée de certains spécialistes. Il y a quatre ans, j'avais découvert à Nancy deux fabriques de lettres de mendicité, l'une rue de la Charité, l'autre rue Saint-Nicolas. La lettre destinée à émouvoir

Digitized by Google

la compassion des bonnes âmes, deux pages écrites sur le verso seulement, l'enveloppe et l'adresse d'une personne charitable coûtaient dix sous. On a su sans doute que j'étais bien renseigné et que, passez-moi l'expression, cela ne prenait plus, car depuis de longs mois je n'ai plus reçu de semblables épîtres. Mais ces enquêtes sont difficiles à faire ; les voisins sont de mèche, qu'on me pardonne encore ce mot spécial, et le propriétaire n'est pas fâché de voir quelques aumônes tomber dans la bourse de son locataire : car il espère que tout n'ira pas chez le marchand de vin.

Voilà, indiquées en quelques mots, les principales difficultés que rencontre la personne qui veut faire le bien. Elle ne connaît pas les solliciteurs qui viennent à elle ; elle ne connaît pas les œuvres dont elle pourrait les faire profiter. Les œuvres elles-mêmes ne se connaissent pas les unes les autres ; elles sont isolées, elles ne peuvent s'entr'aider et se font souvent une concurrence inutile et même nuisible sur le terrain de la charité. Et pourtant ces œuvres unies, groupées, verraient leurs efforts, non pas additionnés, mais décuplés par l'entente, les frais généraux diminués dans une énorme proportion et le budget réel des pauvres augmenté d'autant.

Telle est la thèse qu'a admirablement exposée M. Lefébure dans une conférence célèbre qu'il faisait à la Société d'économie sociale, le 11 mars 1889[1]. Il montrait les dangers de l'isolement, les avantages de l'union et de l'entente entre les œuvres. En un mot, il deman-

1. Voir le numéro du 1er avril 1889 de la *Réforme sociale,* IXe année, IIe série, t. VII, p. 377.

Digitized by Google

dait à la charité de se discipliner, de s'organiser, chaque œuvre gardant son indépendance et sa liberté, mais échangeant avec les autres des renseignements et des services. Chaque œuvre ne pouvait entrer évidemment en relations avec les mille autres œuvres de France. Mais un organe spécial : l'*Office central des institutions charitables,* le pourrait pour chacune et pour toutes. L'orateur s'appuyait sur des exemples et notamment sur les résultats excellents obtenus à New-York par une institution analogue à celle dont il proposait la fondation à Paris; je me trompe, je devrais dire en France, car créé à Paris, l'Office central est au service de la France entière.

Les projets simples et pratiques présentés par M. Lefébure ont été accueillis avec enthousiasme et presque immédiatement mis à exécution. Dès 1890, l'Office central des institutions charitables était fondé.

Il faut étudier son mode de fonctionnement pour se rendre compte des immenses services qu'il peut rendre.

Puis, nous terminerons en montrant par quelques exemples comment l'idée du groupement des œuvres a fait son chemin en France ; comment la Société française des habitations à bon marché, le Bureau central de l'Union des Sociétés de patronage et, plus récemment, le Musée social sont nés de la même idée prise à un point de vue plus spécial.

II

L'entreprise proposée était grande et généreuse, mais elle présentait de sérieuses difficultés. L'initiative privée seule pouvait-elle créer en France un organisme libre et

Digitized by Google

indépendant étendant son action sur le pays tout entier, sur les grandes villes comme sur les petites, sur les campagnes comme sur les agglomérations urbaines ? Le problème était fort complexe. Ajoutez à cela cette difficulté : le Français pris individuellement est très indépendant, mais, dès qu'il s'agit de sortir de lui-même, de faire acte d'initiative, il a une tendance innée à recourir à l'État et à s'en remettre aux pouvoirs publics du soin de faire ce qu'il croit désirable.

Nous sommes, en théorie, très partisans de la décentralisation : dès que nous en venons au fait, à l'application, nous sommes, suivant un horrible néologisme, des étatistes renforcés.. La paresse, l'indolence, la peur du nouveau et de l'inconnu, la crainte des responsabilités, expliquent, sans la justifier, cette contradiction absolue entre la théorie et la pratique.

Enfin, on songeait à demander, dans un but d'intérêt général, le concours de toutes les œuvres ; mais comment faire entendre aux diverses œuvres qu'on voulait leur laisser toute leur indépendance, toute leur liberté, qu'on voulait se faire seulement leur auxiliaire et leur soutien ? Mettant de côté toute question d'amour-propre, les directeurs de ces œuvres comprendraient-ils qu'on ne voulait pas les enrégimenter, leur imposer un contrôle gênant, une surveillance pénible ?

Les créateurs de l'Office central ne se sont pas laissé effrayer par toutes ces difficultés. Pleins de confiance dans la puissance de l'initiative privée, ils se sont hardiment lancés en avant, et les résultats ont pleinement répondu à leurs espérances. Je cite au hasard quelques-uns d'entre eux : MM. Jules Simon, le marquis de Vogüé,

Digitized by Google

Georges Picot, Lefébure, Étienne Lamy, Brueyre, Cheysson, Ch. Robert, Mamoz. Une entreprise commencée par de tels hommes était assurée d'avance d'un succès complet. Leurs noms ne signifiaient-ils pas expérience, activité, désintéressement, dévouement, charité?

L'Office central des institutions charitables, que j'appellerai l'Office central tout court, n'est point, à proprement parler, une institution de charité, c'est-à-dire qu'il ne distribue pas d'aumônes. Il a en dépôt et comme mandataire certains fonds sur la destination desquels je dirai un mot plus loin; mais il n'a pas de caisse des pauvres. C'est avant tout un bureau de renseignements, renseignements de deux sortes : d'abord sur les œuvres qui peuvent porter secours à telle infortune; en second lieu, renseignements sur ceux qui sollicitent la charité privée et même publique[1].

A la tête de l'Office se trouve un comité composé des présidents des grandes œuvres de Paris, sans distinction de religion ou d'opinion. Le secrétaire général de l'œuvre, son véritable chef, est M. Lefébure, son fondateur. Il est admirablement secondé par M. Béchard, l'administrateur qui, avec des collaborateurs appointés ou non, suffit à la lourde tâche des enquêtes et de la correspondance.

L'Office a inauguré son existence en ouvrant dans toute la France une vaste enquête sur les œuvres de bienfaisance, d'assistance et de mutualité, enquête sans cesse tenue au courant.

On a commencé en 1896 la publication de cette en-

1. Le siège de l'Office central est à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 175.

Digitized by Google

quête. Pour chaque département un fascicule a paru, renfermant le catalogue aussi complet que possible des œuvres avec l'indication du but qu'elles poursuivent, leur organisation, les conditions auxquelles on peut profiter de leurs services. Ce n'est pour ainsi dire qu'un sommaire; mais les fiches classées au bureau de l'Office central sont beaucoup plus explicites.

Voilà le premier travail fait par l'Office central. Il était indispensable de dresser ainsi la carte de la France charitable pour la mettre à la disposition de ceux qui ont besoin de la consulter[1].

Si une personne bienfaisante, si une œuvre désire être renseignée sur l'institution où telle misère, telle infirmité pourrait trouver secours, elle s'adresse à l'Office central qui lui envoie les renseignements les plus complets. M. Béchard va même plus loin, et non seulement il indique l'œuvre aux services de laquelle on pourrait avoir recours, mais encore il s'offre à servir d'intermédiaire pour faire admettre le solliciteur.

L'Office eût-il borné là sa tâche, s'en fût-il tenu à cette enquête très complète sur les œuvres de bienfaisance qui existent en France, qu'on devrait lui en être grandement reconnaissant. Il a élevé à la gloire de son pays un monument impérissable en faisant connaître à la France, qui s'ignorait, la puissance de ses œuvres et de sa charité en même temps qu'il excitait partout une féconde émulation.

---

1. Les résultats de l'enquête ont été publiés en deux volumes (Plon et Nourrit, libraires-éditeurs) : 1er vol. : *La France charitable et prévoyante* comprend la série des fascicules départementaux et une récapitulation générale par nature d'œuvres; 2e vol. : *Œuvres et Institutions de Paris et du département de la Seine.*

Digitized by Google

Mais cette enquête était pour l'Office central un moyen plutôt qu'un but. M. Lefébure résumait ainsi sa pensée : « Mettre en présence ceux qui souffrent de leur propre misère et ceux qui souffrent de la misère des autres. » C'est pour réaliser ce dessein que l'Office central a organisé tout un système d'enquêtes particulières portant non plus sur les œuvres, mais sur les pauvres et les malheureux.

Une personne charitable est sollicitée chez elle ou dans la rue par une infortune qui lui semble digne d'intérêt ; mais elle se rappelle que la mendicité est adroite à prendre les dehors de la misère vraie. Elle est disposée à venir en aide au malheureux qui l'a implorée ; mais elle veut savoir si ce solliciteur mérite qu'on l'aide. Elle envoie à l'Office central le nom et l'adresse qu'on lui a donnés. L'enquête est rapidement conduite, et une réponse est envoyée résumant la situation, le passé du solliciteur et indiquant si on le croit ou non digne d'intérêt. Souvent même l'enquête n'est pas nécessaire, car l'Office conserve avec soin les renseignements qu'il a recueillis, et l'administrateur retrouve rapidement dans ses casiers la fiche déjà dressée relativement au même individu.

S'il s'agit d'un mendiant professionnel, on a évité une aumône inutile dont le cabaret aurait seul profité. S'il s'agit au contraire d'un malheureux digne de pitié, l'aumône est envoyée à bonne adresse et a été vraiment utile.

On voit combien ici encore est efficace l'intervention de l'Office central. Il complète d'ailleurs son œuvre en s'offrant d'être, suivant la vieille expression, l'aumônier

Digitized by Google

des cœurs généreux. On sait que le solliciteur mérite des secours, mais on n'a pas le temps de s'occuper de lui. On ne sait même pas sous quelle forme le secours devra être donné pour être le plus utile possible. L'Office central devient un précieux intermédiaire ; avec l'argent qu'on lui confie il solde le loyer arriéré, il paie le boulanger, il ne donne le secours que par petites sommes, s'efforçant de trouver soit du travail, soit un placement durable pour le malheureux qu'on lui a recommandé.

Ce rôle d'intermédiaire, de guide de la charité, a reçu une éclatante consécration à la suite de l'incendie de la rue Jean-Goujon.

La terrible catastrophe du 4 mai, en même temps qu'elle faisait disparaître tant de nobles et saintes victimes, martyres de l'amour de Dieu et du prochain, supprimait les ressources que les ventes du Bazar de la Charité assuraient à un grand nombre d'œuvres. On sait quel magnifique élan se produisit alors et comment en quelques jours une souscription publique dépassa le chiffre de 1.100.000 fr. Qui allait-on charger de répartir entre les œuvres les sommes ainsi recueillies ? Sans hésitation on confia cette mission à l'Office central, qui s'en acquitta avec une sûreté, une équité et une rapidité au-dessus de tout éloge. 177.500 fr. furent versés à 206 victimes ou sauveteurs, et 948.000 répartis entre 255 œuvres. Cet énorme travail fut préparé et achevé entre le 20 mai et le 7 juillet et reçut l'approbation de tous, souscripteurs généreux ou donataires reconnaissants.

Pour accélérer encore son action charitable, l'Office s'est fait bureau de placement et note au jour le jour les

Digitized by Google

emplois dont il apprend la vacance pour pouvoir les offrir aux malheureux qu'on lui adressera.

Ce ne sont pas seulement les particuliers ou les œuvres qui s'adressent à lui pour avoir les divers renseignements dont nous avons parlé. Les grandes administrations, la préfecture de police et l'assistance publique sollicitent à chaque instant le concours de l'Office central pour être éclairées sur les mérites de ceux qui s'adressent à elles.

Il est facile de comprendre que la tâche de l'administrateur est loin d'être une sinécure. Je le montrerai en disant que, du mois de novembre 1890 au mois de mai 1897, l'administrateur a reçu plus de 100.000 visites et demandes et a dû répondre à une cinquantaine de lettres environ par jour. C'est la démonstration éclatante de la nécessité de l'Office central. Les pouvoirs publics ont officiellement consacré ce succès et récompensé les services rendus en donnant à l'Office la personnalité civile et en le reconnaissant, en 1896, comme établissement d'utilité publique.

Enfin dans sa séance du 12 juin 1897, l'Académie des sciences morales et politiques, après un remarquable rapport de M. Léon Aucoc, décernait à l'Office central la médaille d'or du prix Audéoud.

Si son but principal est de fournir des renseignements sur les œuvres et sur les malheureux, l'Office central a accepté d'autres missions. Nous avons vu qu'il servait d'intermédiaire pour les aumônes et pour les placements. La confiance universelle lui a donné un autre rôle. On lui demande des conseils sur les œuvres à établir ; on le charge même de les établir. Ses conseils sur les fondations à faire sont toujours très écoutés ; ses directeurs et

Digitized by Google

ses administrateurs qui ont présidé à l'enquête dont je parlais tout à l'heure, qui l'ont étudiée et s'en sont pénétrés, ne sont-ils pas les gens les plus compétents du monde pour donner en ces matières un avis motivé ? Ils ont vu tant d'œuvres naître et prospérer, ils en ont vu tant d'autres tomber! Ils savent les causes des succès et des revers, et ils mettent généreusement leur expérience au service du bien.

Quant aux fondations créées par l'Office lui-même, je ne veux citer que la plus belle, l'œuvre de l'assistance par le travail, fondée à Auteuil et dirigée par l'admirable sœur Saint-Antoine.

Le grand principe auquel cette institution rend hommage, c'est que la plus belle aumône consiste à donner du travail. On procure au malheureux un travail d'attente qui lui permet de payer l'hospitalité qu'on lui offre et d'économiser quelques sous, pendant qu'on cherche pour lui du travail qu'on trouve presque toujours à Paris ou en province. C'est par dizaine de mille que se comptent les malheureux de tout sexe, de tout âge et de toutes conditions que l'œuvre d'Auteuil a utilement secourus. Puis cette œuvre s'est développée. On a pu procurer du travail à domicile aux mères de famille. La femme de l'ouvrier ou du petit employé peut ainsi, tout en gagnant sa vie, rester dans son ménage, soigner et élever elle-même ses enfants et retenir le soir le père de famille au foyer commun. On a ainsi sauvé de la ruine et de la dispersion des centaines de ménages d'ouvriers honnêtes et laborieux. C'est l'Office central qui a créé cette organisation, grâce au don généreux d'un homme de bien dont le nom est connu de tous, M. le sénateur comte de Lau-

Digitized by Google

bespin. Le directeur de l'assistance publique constatait la bonne direction et l'utilité de l'œuvre en s'en déclarant « vraiment jaloux ». M. Cattiaux soutenait avec vigueur devant le conseil municipal de Paris une demande de subvention adressée par les administrateurs au préfet de la Seine. Enfin M. le Président de la République honorait d'une visite l'œuvre de l'assistance par le travail d'Auteuil.

J'ai pris cet exemple ; mais j'en pourrais citer beaucoup d'autres et dire aussi qu'une des grandes préoccupations de l'Office central est de vulgariser les institutions de prévoyance contre la misère, qu'elle vienne d'accident, de chômage ou de maladie.

En ai-je fini avec les services que rend l'Office central ? Pas encore.

Suivant encore les inspirations de M. Lefébure, l'Office s'occupe beaucoup de rapatriement. Que de malheureux gagnant modestement leur vie à la campagne, s'imaginent qu'à Paris, et cela s'applique à tous les grands centres, le travail leur sera payé des prix fantastiques ! Ils sont venus dans la capitale avec toute leur famille, ils n'y ont pas trouvé d'ouvrage et sont tombés dans la misère noire. Ramener ces pauvres gens au pays natal, après leur y avoir assuré du travail, telle est une des grandes préoccupations de l'Office central, qui débarrasse ainsi le pavé de Paris de mendiants et peut-être de criminels. L'Office se charge de toutes les démarches, obtient des Compagnies des billets à demi-tarif, embarque ses clients et les envoie à destination en déjouant les ruses toujours à craindre de la part de gens réduits aux abois.

Digitized by Google

Même pour les ouvriers parisiens sans travail il trouve de l'occupation hors de la capitale, réussissant souvent là où l'administration et la police échouent.

Disons enfin que plusieurs œuvres, notamment l'œuvre de Mettray et celle de la Miséricorde, ont remis purement et simplement le soin de leur administration à l'Office central.

Rien n'est dangereux comme de mettre la main dans un engrenage : on est pris, et il faut que le corps entier y passe. L'engrenage du bien est comme les autres engrenages: M. Lefébure et ses admirables collaborateurs ne peuvent plus se dégager.

L'Office a été amené à entrer en relation avec les œuvres du monde entier, surtout avec les bureaux de charité de Londres et de New-York, échangeant avec elles des services et des conseils.

Puissamment organisé, centralisant un nombre infini de renseignements, et, si l'on me permet cette expression, une somme énorme d'expérience ; d'autre part, étendant, décentralisant ses services jusqu'aux extrémités du territoire et jusque dans nos colonies, il devait fatalement franchir nos frontières terrestres et maritimes.

Que de villes, que d'États dans l'ancien et le nouveau monde ont voulu suivre son exemple et copier son organisation ! De toutes parts on a sollicité ses conseils et ses avis.

Il est pour la France l'Œuvre des œuvres, ces termes étant pris à la lettre. Il tend à devenir un puissant intermédiaire de charité internationale. Il est aussi, faut-il le dire, un grand élément de paix. L'Office a pris pour devise : « *Vinculum pacis.* » Glorieuse et bien juste devise !

Digitized by Google

Quand des hommes d'opinions, de situations, de races différentes se sont rencontrés sur le terrain de la charité et d'un seul cœur se sont occupés de venir en aide à la misère humaine, ils ont appris à se connaître, à s'estimer, à s'aimer. Que de questions d'amour-propre, que de sottes rivalités, que de mesquines jalousies disparaissent! La charité est contagieuse et entre concitoyens l'Office central n'est-il pas un symbole de paix? Il fait appel à tous pour le bien, au nom du devoir social et de la charité, également heureux du concours de tous. Entre les complices de la même bonne action, ne crée-t-il pas un lien indestructible, le lien d'une foi commune en la puissance de la bonté? On oublie les stériles agitations et les vaines discussions pour ne se souvenir que d'une chose : c'est qu'en un adversaire qu'on croyait digne de toute haine on a trouvé un homme de cœur digne de toute estime. « *Vinculum pacis.* »

Cette œuvre ne vient-elle pas aussi à son heure comme trait d'union entre les pauvres et les heureux du monde? Quand elle crie « à l'aide » au nom des malheureux, quand elle réveille les endormis, quand elle intéresse les riches et les puissants aux œuvres de charité, ne fait-elle pas acte de pacification sociale? Les hommes de l'Office central ne sont pas des utopistes : ils n'ont pas la prétention de supprimer la misère; ils savent bien que la charité est désintéressée et doit rarement compter sur la reconnaissance humaine. Mais ils savent aussi que plus il y aura de pauvres secourus, de misères soulagées, moins il y aura d'adversaires d'un ordre social qui renonce à l'égoïsme, et d'une richesse qui s'emploie utilement.

On voit comment l'idée féconde de l'union des œuvres

Digitized by Google

s'est développée au delà même peut-être des prévisions de M. Lefébure. Où s'arrêtera l'action de l'Office central? Nul ne le sait! Souhaitons qu'elle soit indéfinie, car là où elle s'étend, elle apporte la charité et la paix.

Plusieurs villes de France ont suivi l'exemple donné par la capitale et ont tenu à avoir, elles aussi, leur Office central moins développé, sans doute, et moins compréhensif que l'Office parisien : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, ont des institutions analogues. A Nancy rien de semblable. Cette lacune est très regrettable, car Nancy est très riche en œuvres charitables. Le budget des pauvres est fort considérable ; mais aucune entente n'existe entre les œuvres. Aussi constate-t-on souvent dans notre ville les inconvénients que signalait M. Lefébure : mauvaise répartition des aumônes, double emploi, concurrence des œuvres entre elles, difficulté de reconnaître le mendiant professionnel du vrai malheureux. Mais si l'union entre les œuvres n'existe pas, l'accord sera facile, j'en ai la conviction, entre les hommes d'œuvres. Bientôt la création d'un office central à Nancy ajoutera un beau fleuron à la couronne d'œuvres, si riche déjà, de notre ville.

III

Si l'on ne savait quels miracles peuvent produire le dévouement et la charité, on aurait peine à comprendre comment l'administrateur de l'Office central peut, avec le modeste personnel placé sous ses ordres, suffire à la lourde tâche que le conseil de l'Œuvre lui a confiée. M. Béchard, ancien secrétaire général à la préfecture de

Digitized by Google

Meurthe-et-Moselle, ancien préfet, s'est donné corps et âme à l'œuvre nouvelle. Ses qualités d'administrateur se sont merveilleusement conciliées avec l'esprit d'initiative nécessaire dans une semblable entreprise. Il fallait avoir le génie de l'organisation pour créer et faire fonctionner une aussi grande institution. Faisant passer une formule célèbre du domaine de la science dans celui de la charité, on peut dire que l'Office central s'occupe *de omni re scibili et quibusdam aliis*. Rien de ce qui est malheur et souffrance ne lui échappe : il s'occupe des misères morales et des misères matérielles, s'efforçant de prévenir autant que de guérir.

L'Office central n'est plus seul à accomplir sa tâche méritoire : il a trouvé des collaborateurs précieux dans des œuvres qui sont nées de la même idée que lui, mais qui ont pour ainsi dire spécialisé leurs services ; je veux parler de la Société française des habitations à bon marché, de l'Union des sociétés de patronage pour les libérés et enfin du Musée social. Qu'on ne dise pas que ces œuvres doivent rester étrangères au cadre de cette étude. Ce sont au plus haut chef des œuvres de charité ; car elles ont pour but le maintien de l'union et de l'honneur de la famille, le relèvement par le travail et le reclassement dans la société de ceux que la misère ou les mauvais instincts ont poussés au crime, et enfin l'amélioration de la situation matérielle et morale des travailleurs. Qu'on les appelle, si l'on veut, œuvres philanthropiques : elles nous appartiennent, et nous voulons en dire quelques mots.

Toutes trois sont fondées sur le même principe que l'Office central : entente et union. Mais, au lieu qu'il

Digitized by Google

s'agisse d'une entente universelle, cette entente n'est pratiquée qu'entre certaines œuvres poursuivant un but particulier. S'unir, se soutenir, profiter de l'expérience et aussi de l'influence acquises par d'autres, faire le bien ensemble pour arriver, si l'on me passe cette expression, au mieux général : tel est le programme des sociétés dont je viens de parler. Qu'on me permette de le montrer en consacrant quelques lignes à chacune d'elles. J'appartiens aux deux premières œuvres depuis leur fondation, et le Musée social me fait l'honneur de m'adresser ses communications. Je puis donc en parler en connaissance de cause et je le ferai très brièvement.

La fondation de la Société française des habitations à bon marché est contemporaine de la création de l'Office central, et, comme nous le disions, les deux œuvres procèdent du même principe.

Du reste, les promoteurs sont les mêmes personnes. Le mot de Napoléon Ier est éternellement vrai : « Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer. » A côté de M. Jules Simon nous trouvons MM. Georges Picot, Émile Cheysson, J. Siegfried, Charles Robert. Je n'ai pas l'intention d'expliquer et de justifier ici le but que poursuivent les sociétés de construction de logements ouvriers, c'est-à-dire de logements à bon marché. Fournir à l'ouvrier un logement sain au double point de vue de la morale et de l'hygiène, un appartement où il se trouve vraiment chez lui entre sa femme et ses enfants après le travail de la journée, un logement qu'il préfère au cabaret et aux réunions malsaines; en retenant le père au foyer commun, resserrer les liens de la famille, principe et base de l'ordre social : tel est le projet qu'ont formé après M. Jean Dollfus, le

Digitized by Google

grand initiateur en cette matière, tous ceux qui se sont occupés de l'habitation ouvrière. Le but est excessivement louable, mais les moyens à employer pour l'atteindre ne sont pas à la portée de tous. Pour acheter le terrain, élever les constructions, courir le risque des non-locations et des insolvabilités, il faut pouvoir disposer de capitaux relativement considérables. Aussi est-il rare qu'un simple particulier puisse entreprendre la construction de maisons ouvrières en assez grand nombre pour que son action soit vraiment utile. Cela regarde plutôt les sociétés faisant appel au crédit public et traitant ces questions comme de véritables affaires industrielles en réduisant sensiblement la part de bénéfices à prélever. Mais la seule bonne volonté ne suffit pas. Si l'on veut se borner à créer des maisons à loyers, encore faut-il savoir quel est le meilleur type de construction à adopter, quel est le meilleur mode d'administration. Il est bon de savoir aussi le prix des terrains et de la construction. Si l'on veut faire de petites maisons louées-vendues à des ouvriers, il faut faire des calculs très précis pour savoir le temps nécessaire au paiement de la maison, de façon à ce que l'amortissement ajouté au prix de la location ne ruine pas l'acheteur. Pour cet amortissement même et pour réduire autant que possible les chances d'aléa, il y a lieu de faire intervenir les sociétés d'assurance sur la vie. On voit combien tout est vite compliqué, et je n'ai pourtant pas parlé de la constitution de la société, de la forme qu'elle doit revêtir, anonyme ou coopérative, civile ou commerciale, de l'importance relative du capital-actions ou du capital-obligations.

Où ira-t-on chercher tous ces renseignements ? Le

Digitized by Google

promoteur d'une société de constructions ouvrières va-t-il être obligé de se mettre personnellement en relation avec les sociétés françaises et étrangères qui ont, elles aussi, bâti des maisons pour les ouvriers, leur demander leurs plans, leurs devis, les interroger, ce qui est plus délicat, sur les fautes et les écarts qu'elles ont pu commettre ? Les hommes qui se donnent à ces œuvres le font par dévouement et ont des occupations souvent absorbantes qui les empêchent de consacrer tout leur temps à cette enquête pourtant nécessaire. Eh bien ! cette enquête est faite ; tous ces renseignements sont recueillis et libéralement tenus à la disposition de quiconque en a besoin.

« La Société française des habitations à bon marché « a pour but, dit l'article 1^er^ des statuts, d'encourager « dans toute la France la construction par les particu- « liers, les industriels ou les sociétés locales, de maisons « salubres et à bon marché ou l'amélioration des loge- « ments existants. Elle cherchera notamment à propager « les moyens propres à faciliter aux employés, artisans « et ouvriers, l'acquisition de leur habitation. A cet effet, « l'Association se propose de mettre à la disposition des « particuliers ou sociétés, les plans, modèles de statuts « et baux, reconnus les meilleurs, ainsi que tous docu- « ments et renseignements reconnus nécessaires. Elle « s'interdit formellement toute opération de prêts, d'em- « prunts, d'achats de terrain ou de construction de mai- « sons, de même que toutes discussions politiques et re- « ligieuses. Elle a son siège rue de la Ville-de-l'Évêque, « n° 15. »

Société de renseignements et de conseils, ne peut-elle à juste titre être comparée à l'Office central ? Elle publie

Digitized by Google

un bulletin très intéressant tenant ses lecteurs au courant de tous les événements relatifs aux questions d'habitations à bon marché, tant en France qu'à l'étranger. Rapports, devis, plans, législation, documents de toutes sortes d'une extrême utilité instruisent et guident les hommes qui s'occupent de ces travaux.

La Société française a rendu de très grands services. Avant 1889, il existait à peine une quinzaine de sociétés d'habitations à bon marché. Depuis 1889, date de la fondation de la Société française, ce chiffre a passé de 15 à 50. C'est là un grand succès. La Société même a poussé plus loin son action. Elle a été l'inspiratrice de la loi du 30 novembre 1894 sur les habitations ouvrières. Elle en a préparé pour ainsi dire le texte et elle est presque officiellement chargée d'en surveiller l'application, puisque la plupart des membres de son conseil font partie du Conseil supérieur des habitations à bon marché créé par cette loi au ministère du commerce.

Je me permets d'insister sur la date de la naissance de cette société : décembre 1889. C'est justement l'époque à laquelle M. Lefébure indiquait en un magistral discours les voies nouvelles que devait suivre la charité pour être vraiment efficace. La Société française et l'Office central sont nés au même moment et de la même inspiration.

Ne faut-il pas faire remonter à la même origine l'Union des Sociétés de patronage de France? En mai 1893, se tenait à Paris un congrès national des Sociétés de patronage des libérés. Le congrès était présidé par M. Petit, conseiller à la Cour de cassation. Je note en passant que, parmi les membres les plus importants du congrès, se trouvait M. Lefébure. On sait que ces sociétés ont pour

Digitized by Google

but de tendre la main à ceux qui sont tombés, de les ramener au bien en leur assurant, avec de bons conseils, le pain et le travail. C'est souvent la misère qui a occasionné la faute; si on peut ressaisir le coupable avant qu'il ne tombe dans le terrible engrenage des récidives indéfinies, on lui a rendu ainsi qu'à la société un très grand service. Mais en cette matière l'action isolée est peu efficace. Le coupable qui a échoué à la prison de Nancy peut avoir dans le sud de la France des parents prêts à l'aider, ou des patrons qui le feront travailler et le paieront. Qui indiquera cette place au libéré et le mettra à même d'en profiter?

C'est là une première raison devant amener à l'union des œuvres similaires. Mais les sociétés de patronage n'existent pas partout et notamment dans plusieurs villes où elles auraient une clientèle assurée et rendraient de très réels services. Une société de ce genre est difficile à organiser, et les voies et moyens sont difficiles à trouver.

C'est pourquoi le congrès émit le vœu de voir les sociétés locales sortir de leur isolement et se rapprocher les unes des autres pour se prêter un mutuel appui. L'idée émise en 1893 fit son chemin et aboutit en 1895 à la création du Bureau central de patronage des libérés [1].

Le programme en a été tracé par M. Cheysson : servir de lien entre les sociétés existantes, provoquer et faciliter la création de sociétés nouvelles en fournissant les renseignements, documents et modèles de statuts nécessaires. Et M. Cheysson insiste sur ce point essentiel pour qui

1. Le siège de l'Union des Sociétés de patronage est place Dauphine, 14, à Paris.

Digitized by Google

connaît l'esprit français : l'Union offre son concours sans l'imposer. Elle n'est pas une œuvre directe de patronage, mais un instrument d'information, de propagande et d'aide mutuelle. Comme les sociétés charitables vis-à-vis de l'Office central, comme les sociétés de constructions ouvrières vis-à-vis de la Société française, les sociétés de patronage conservent vis-à-vis du Bureau central leur pleine liberté. Le Bureau, présidé par l'honorable sénateur M. le docteur Roussel, dont tout de monde connaît la sollicitude pour les petits, les humbles et surtout les enfants, publie un bulletin trimestriel qui sert de lien entre les sociétés affiliées. Chaque numéro enregistre de nouvelles victoires en annonçant la formation de sociétés nouvelles. Là encore, nous constatons un grand succès dû à l'entente et à l'union des œuvres similaires.

Tout le monde connaît le nom un peu énigmatique du Musée social. Un homme de bien, M. le comte de Chambrun, est l'auteur de cette fondation à laquelle il a donné son bel hôtel de la rue Las-Cases, n° 5, et une riche dotation. Cette institution diffère de celles dont nous venons de parler en ce sens qu'elle est l'œuvre d'un seul et non le résultat de l'entente de diverses sociétés. Mais elle s'en rapproche en ce qu'elle est un organe puissant de renseignements, en ce qu'elle a pour but d'encourager à la recherche des moyens d'améliorer le sort des pauvres et des humbles. Le généreux donateur a lui-même choisi les membres du comité directeur. Nous retrouvons ici encore MM. Émile Cheysson, Charles Robert et Siegfried. Ce nom de Musée social a fait travailler bien des imaginations, et je connais plus d'une personne qui a cru longtemps qu'il s'agissait purement et simplement d'un

Digitized by Google

musée ethnographique. Il s'agit de tout autre chose, et je reproduis l'article premier de ses statuts qui indique quels sentiments ont guidé M. le comte de Chambrun :

« La *Société du Musée social* a pour but de mettre gra-
« tuitement à la disposition du public, avec informations
« et consultations, les documents, modèles, plans, statuts,
« etc., des institutions et organisations sociales qui ont
« pour objet et pour résultat d'améliorer la situation ma-
« térielle et morale des travailleurs. »

C'est en somme, appliquée à une matière spéciale, une agence de renseignements comme l'Office central. Le Musée social, dans son bulletin, étudie d'une façon toute particulière les lois et les organisations ouvrières, le mouvement syndical, le crédit agricole, l'organisation du travail, les assurances, la mutualité, la participation aux bénéfices, etc. On a formé, rue Las-Cases, n° 5, une bibliothèque largement ouverte, où l'on a réuni tous les documents relatifs aux questions dont nous venons de parler. On a partagé les membres du Musée en sept sections, qui sont : la section des relations avec les œuvres s'occupant de questions sociales ; la section agricole ; la section des associations ouvrières et coopératives ; la section des assurances sociales ; la section des institutions patronales ; la section juridique ; la section des missions, études et enquêtes. Quand une demande de consultation est adressée au Musée social, elle est remise à la section compétente qui l'étudie et répond. C'est un grand office de renseignements et de conseils : je ne puis autrement le qualifier. Il s'est attaché ce que Paris et la France comptent en économie sociale d'hommes de science et de travail. A l'étranger, il s'est assuré des correspondants très

Digitized by Google

compétents, qui le tiennent au courant de ce qui se fait en leur pays. Pour s'éclairer même plus complètement, il envoie en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, ailleurs encore, des missions d'étude. Il se tient au courant des grands faits économiques qui se passent, en envoyant des commissaires-enquêteurs qui lui adressent leurs rapports sur les grèves, les congrès patronaux et ouvriers, etc., etc...

Le Musée social date de l'année 1894. Peu connu ou surtout mal connu au début, il commence à étendre très largement son action. Les questions, les demandes de renseignements arrivent nombreuses et souvent pressantes. Les réponses sont soigneusement étudiées; elles sont accompagnées de renseignements de toutes sortes. Préparées par la science et l'expérience, elles évitent aux consultants des erreurs et des fautes et les guident sûrement vers le bien à faire.

Le Musée social est, dans toute la force du terme, une institution de bien public.

La province a accueilli avec une grande faveur toutes ces fondations dont elle profite aussi bien que Paris. J'ai montré comment elle avait créé des offices régionaux. Les sociétés se sont presque toutes affiliées à la Société française des habitations à bon marché ou à l'Union des patronages. On a aussi organisé des œuvres analogues spéciales: je citerai, à Nancy, comme exemple, la Prévoyante nancéienne, qui s'est donné pour but l'encouragement à la prévoyance et à la mutualité. L'un des membres de cette Compagnie, Me H. Mengin, assurait le succès de cette œuvre en mettant à son service l'éclat de sa parole vibrante et convaincue.

Digitized by Google

1889, 1890, 1894 et 1895 sont des dates importantes dans l'histoire de la charité. Ce sont les étapes glorieuses d'une révolution complète dans les moyens et les procédés de la bienfaisance.

Saluons encore une fois avant la fin de ce travail les hommes de bien qui ont pris l'initiative de ce grand changement et tout particulièrement M. Lefébure, qui en a fait la théorie et en a trouvé la pratique. Si je ne craignais de paraître paradoxal, je ne saurais mieux comparer leur œuvre qu'à celle de Charles VII organisant par ses ordonnances de 1439, 1445 et 1448, les armées permanentes de la France. N'y a-t-il pas quelque similitude ?

L'armée du vice, qui est plus encore celle de la misère, n'est-elle pas nombreuse et organisée? N'était-il pas légitime de créer en face d'elle l'armée du bien en réunissant toutes les bonnes volontés, en combinant tous les efforts pour donner le maximum d'efficacité à la charité ? Lutte juste, lutte sainte, lutte sans larmes, où l'assaillant ne cherche qu'à gagner l'âme et à sauver le corps du vaincu. Certes, on peut dire que les hommes qui ont ainsi travaillé pour le bien public ont bien mérité de la patrie et de l'humanité. J'ai parlé de bataille, qu'on me permette encore ce souvenir : puisse-t-on dire que les organisateurs de la charité ont été les organisateurs de la paix et de la victoire !

Digitized by Google

LE

GÉNÉRAL HENRY LAMBERT

(1760-1796)

PAR M. HENRI BEAUNE

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE LYON

On ne saurait méconnaître qu'à de rares exceptions près, la renommée militaire s'éteint aussi rapidement que les autres, qu'il ne suffit pas de mourir bravement sur un champ de bataille pour vivre dans la mémoire des hommes, qu'il faut quelque chose de plus, le concours fortuit de circonstances heureuses ou la protection d'une louange assez éloquente pour forcer les regards de la postérité. La plupart des vaillants soldats qui, pendant la Révolution, payèrent de leur vie les premières conquêtes de la France sur l'étranger coalisé contre elle, n'ont pas échappé à cette loi fatale : en dépit des couronnes civiques pompeusement déposées sur leur tombe, leur nom n'a pas survécu ; il semble avoir été étouffé sous le poids de deux ou trois autres qu'une fortune plus clémente tenait en réserve pour en faire les satellites glorieux de l'astre impérial. Bien qu'un siècle à peine nous sépare d'eux, leurs traces se sont presque

Digitized by Google

complètement effacées ; s'il en subsiste encore, le hasard seul peut aider à les découvrir dans les papiers domestiques où l'historien n'a ni la tentation, ni surtout le loisir de les chercher. Tel est le cas d'un général de l'armée de Rhin-et-Moselle, d'un compagnon d'armes de Desaix, de Kléber, de Moreau, de Jourdan, de Pichegru, tombé au champ d'honneur en 1796, et qu'une liasse de lettres originales, jetées au rebut par leur possesseur, me permet aujourd'hui de dérober pour un instant à son obscurité.

Cette obscurité est si épaisse qu'on a longtemps ignoré les noms de ses parents et jusqu'au lieu, jusqu'à la date précise de sa naissance. Était-il Bourguignon ou Lorrain d'origine ? Son acte de décès et d'inhumation, qu'on trouvera plus loin, le déclare natif de Dijon, tandis qu'une autre pièce, dressée au château de Nangis-en-Brie, le 21 février 1786, par M. de Guerchy, mestre de camp, commandant le régiment d'Artois-Infanterie, pour autoriser le mariage du futur général, lui attribue Nancy pour patrie. Où était la vérité ? Ni d'un côté ni de l'autre. Henri-François naquit à Haraucourt[1], le 3 juin 1760[2], d'une famille établie depuis peu dans ce village, et qui paraît l'avoir ensuite quitté pour se fixer en Bourgogne, car son chef Antoine, père du nouveau-né, y vivait encore en 1804, et un parent du même nom, peut-être un frère aîné, habitait en l'an VI dans la petite commune de Boux, près Flavigny (Côte-d'Or).

1. Meurthe-et-Moselle.

2. Date fournie par les archives de la guerre. V. *Les Généraux morts pour la patrie,* notices biographiques par Jacques Charavay, 1re série, 1893. La notice de Lambert n'y occupe que quelques lignes.

Digitized by Google

L'enfant naissait dans un milieu modeste, plus voisin de la classe populaire que de la bourgeoisie, et où cependant les bienfaits de l'éducation étaient estimés au-dessus des avantages de la fortune. Quoiqu'il ne fût pas fils unique, il reçut une instruction assez développée, telle que la donnaient alors les établissements secondaires qui avaient succédé à ceux des Jésuites et qu'attestent d'élégants vers latins dont plusieurs spécimens ont été conservés dans sa correspondance familière. On a peine à croire aujourd'hui à la consommation de dactyles et de spondées qui se faisait encore sur les bancs et au delà. En Bourgogne du moins, où Lambert paraît avoir été élevé, l'abbé Volfius, professeur de rhétorique au collège Godran, de Dijon, depuis évêque constitutionnel de cette ville, y excitait ses élèves par son propre exemple ; de sa classe, peut-être à son insu, sortit plus d'un émule de Martial dont les mordantes épigrammes, fort goûtées dans un pays renommé par son esprit frondeur, s'attaquaient moins aux travers contemporains qu'aux pouvoirs établis[1].

Comment ce classique bagage, qui pouvait inspirer au jeune homme des vues plus ambitieuses et, en tout cas, plus pacifiques, ne le détourna-t-il pas du service militaire ? Nos documents ne fournissent aucune réponse à cette question. Ce que nous savons seulement, c'est que, le 5 août 1780, il contracta un engagement volontaire dans le régiment d'Artois-Infanterie où il conquit lentement deux grades. Le 2 décembre 1784, il était nommé

1. Il n'est pas certain que Lambert ait été élevé au collège Godran ; mais cela semble probable.

Digitized by Google

caporal, et fourrier le 1er novembre 1785. Le 15 octobre 1788, il recevait son congé à Caen. Dans l'intervalle, il avait épousé, en février 1786, Angélique-Simonne Fischer, âgée de 18 ans et fille du chef de musique du régiment dit Colonel-Général.

De 1788 à 1790, un nouveau voile enveloppe son existence. Il y a lieu de supposer qu'en quittant l'armée et renonçant à l'espoir d'un avancement forcément limité, il vint rejoindre sa famille à Dijon. C'est là que le trouvèrent du moins la convocation des États généraux et la prise de la Bastille, qu'il accueillit avec enthousiasme, comme toute la jeunesse. En un jour, dit l'auteur d'un journal du temps, *le Mercure dijonnais*, la ville entière prit la cocarde rouge et blanche, sans excepter le Parlement, la noblesse et le clergé. L'allégresse, les espérances, les illusions avaient pénétré toutes les classes[1]. A part quelques vieillards ou certains esprits timorés, comme l'écrit un des futurs compagnons d'armes de Lambert, déjà lié avec lui, Bénigne Poncet, « les idées libérales captivaient, enchantaient toutes les têtes, les jeunes surtout ». Elles réveillaient en elles les souvenirs à demi oubliés du collège ; elles évoquaient les grandes ombres de la république romaine, des Gracques, de Cincinnatus, de Brutus que des maîtres débonnaires, plus zélés latinistes que profonds politiques, entouraient d'un culte de latrie ; elles faisaient battre les cœurs ardents dans les poitrines robustes ; elles leur promettaient ce que tous les poètes ont chanté, ce que tous les

1. A l'étranger, en Allemagne même, on pensait ainsi. V. *Mémoires* de Varnhagen, 1re partie, chap. II.

Digitized by Google

hommes — l'avouer, c'est faire leur éloge — poursuivront toujours sans l'atteindre jamais, l'âge d'or, l'âge de la concorde, de la félicité et de la liberté universelles, qui recule devant nos pas à mesure que nous nous en rapprochons comme l'infini.

Est-il besoin de dire qu'Henri Lambert était des plus enflammés ? Lorsque les gardes nationales des quatre départements taillés dans la ci-devant province de Bourgogne se réunirent à Dijon le 18 mai 1790 pour former une « confédération », sa qualité d'ancien militaire le fit d'abord désigner pour les fonctions d'aide-major, puis choisir comme aide de camp par M. de Buffon, le fils du célèbre naturaliste, qui venait d'être proclamé général en chef de l'armée confédérée. Il figure en outre comme commandant du second bataillon de la garde citoyenne de Dijon, formé au sein du quartier Saint-Jean, dans le procès-verbal de la réunion [1]. Deux ans après, il signe en qualité d'adjudant général, le 11 juillet 1792, l'ordre de marche des gardes nationales pour une cérémonie semblable et, le 14 du même mois, il rédige de sa main le procès-verbal de la fédération qui porte sa signature avec la mention : *commandant en second l'armée* [2].

---

1. *Procès-verbal de la confédération des gardes nationales des quatre départements formant ci-devant la province de Bourgogne et pays adjacents.* — Dijon, Causse, 1790, 1 vol. in-8. — On y remarque une lettre des bas-officiers du régiment d'artillerie de la Fère, alors en garnison à Auxonne et dont faisait alors partie Napoléon Bonaparte. — L'abbé Volfius était aumônier de l'armée confédérée et prononça un discours. Lambert signa une adresse à l'Assemblée nationale, au roi et à La Fayette. Le vicomte de Bourbon-Busset, commandant par intérim dans le gouvernement de Bourgogne, était présent à la cérémonie et y fit aussi un discours qui fut imprimé à part.

2. Le commandant en chef s'appelait Raimbaux.

Digitized by Google

Peu de jours après, la réquisition des gardes nationales le jetait brusquement sur la frontière. C'est là où nous le suivrons désormais.

Élu le 5 septembre 1792 lieutenant-colonel en second du 1er bataillon des grenadiers de la Côte-d'Or, il part de Dijon avec lui quatre jours après, pour aller combattre les Prussiens en Champagne. Mais, écrit un de ses compagnons, l'ennemi « n'ose pas attendre les grenadiers bourguignons », que Dumouriez appelle à l'armée du Nord où ils arrivent le lendemain de la bataille de Jemmapes. Lambert et son bataillon sont versés dans la division du général Ferrand, à Mons, où ils passent l'hiver à pérorer dans les clubs et à mettre sous séquestre les propriétés du gouvernement autrichien. Cette besogne de recors plaisait médiocrement aux jeunes officiers venus de la Côte-d'Or pour se battre. Aussi, Lambert accepta-t-il avec empressement, le 12 avril 1793, un poste de simple chef de bataillon qui l'éloignait de Mons sans le détacher de l'armée du Nord.

L'année suivante lui donna une large compensation, que justifiaient ses aptitudes militaires. Le 28 janvier 1794, il était d'emblée promu général de brigade et envoyé à l'armée du Rhin. C'est là qu'il lia connaissance avec Desaix et Gouvion-Saint-Cyr, dont il suivit pendant deux ans les mouvements et les destinées. Il fut en effet placé sous leurs ordres avant de faire partie des divisions Taponier et Beaupuy, auxquelles il appartint à la fin de sa carrière. Le 13 juin 1795, il était définitivement pourvu d'un commandement à l'armée de Rhin-et-Moselle. Il devait y trouver plus d'une occasion de s'y distinguer : c'est pourquoi il convient de s'arrêter un peu

Digitized by Google

plus longtemps sur les campagnes qui, mieux que les précédentes, donnèrent la mesure exacte de sa valeur.

La situation de nos armées n'était pas brillante au milieu de l'an III. Moreau commandait, il est vrai, celle du Nord en Hollande, Jourdan celle de Sambre-et-Meuse sur le Rhin vers Cologne, et les bataillons de l'armée du Rhin, placés sous les ordres de Pichegru, s'étendaient de Mayence à Strasbourg. Mais la pénurie y était extrême : ni équipages de pont, ni chevaux pour l'artillerie, ni vivres pour les soldats, pas même de cartes pour l'état-major ! Si, cédant à la famine, la place de Luxembourg s'était rendue le 6 messidor (24 juin) et si les Autrichiens, démoralisés par des revers successifs, n'osaient rien entreprendre, les troupes françaises, affaiblies par les privations et la désertion, étaient inactives et souffraient de la faiblesse gouvernementale. Après de longues hésitations, elles se décidèrent pourtant à franchir le Rhin sur deux points : tandis que Jourdan le passait à Eichelkamp le 20 fructidor (6 septembre) « sur des barques comme des bourgeois qui vont à la guinguette », Pichegru [1] s'ouvrait une seconde issue devant Manheim qui, sommée de se rendre, capitulait le 4e jour complémentaire an III (20 septembre) sans qu'une goutte de sang fût versée. Les Français y trouvaient 5,000 quintaux de farine de seigle, du fourrage et 371 pièces de canon ou

1. Au 1er septembre 1795, son armée était ainsi disposée : les deux premières divisions occupaient la contrée entre Porrentruy et Marckolsheim, la troisième de Marckolsheim à Strasbourg, la quatrième de Strasbourg à Drusenheim, la cinquième de Drusenheim à Lauterbourg, la sixième, s'appuyant sur Franckenthal, s'étendait jusqu'à Lauterbourg.

L'orthographe du temps a été conservée pour tous les noms de lieux cités ici.

Digitized by Google

mortiers. Blâmée par les meilleurs généraux, par Davoust, comme on le verra aux pièces justificatives, l'audace de Merlin (de Thionville) l'emportait une fois de plus sur la prudence, grâce au découragement des Impériaux.

Lambert, qui avait séjourné plusieurs semaines à Worms dont « l'air embaumé » le ravissait[1], qui promenait son oisiveté forcée de Spire chez son ami le général Ambert à Oggersheim, chez le « bon général » Reymond et le colonel Grammont, Lambert se mit alors à la tête des troupes qui, dans l'eau jusqu'à l'aisselle et le fusil sur la tête, franchirent les premières le fleuve ; il prit surtout une part importante à l'affaire du 26 vendémaire an IV dans les environs de Manheim. Les Autrichiens voulaient s'emparer de diverses îles sur le Rhin, mais les nôtres qui y avaient établi des postes et des batteries les reçurent avec une vigueur qui les obligea à la retraite.

Dès qu'il eut mis Manheim en état de défense sous les ordres du général Montaigu, Pichegru tomba sur le flanc gauche des Autrichiens par le Steindswusck ; ses éclaireurs s'avancèrent jusqu'à trois lieues de Mayence.

---

1. Il décrivait ainsi les charmes du pays dans une lettre datée de Rilsheim le 6 fructidor an III (23 août 1795) et adressée à son ami d'Hastrel :

Oui, mon ami, je viens de la revoir,
Cette riante et superbe contrée
De beaux villages bigarrée,
Oui, mon ami, je viens de la revoir
Peut-être pour longtemps, peut-être pour toujours.
Ah ! si jamais mes destinées
Me reportaient dans ces belles contrées,
Un an m'y paraîtrait un jour.

Digitized by Google

Mais Clerfayt, renforcé du corps de La Tour, vint l'attaquer sur le canal de Franckenthal et le refoula jusque sous Landau. Le 30 brumaire (21 novembre 1795), le quartier général de l'armée de Rhin-et-Moselle était à Hersheim entre Landau et Gemersheim et son parc d'artillerie à Barbelotte près Wissembourg. Le gros de l'armée s'étendait jusqu'à Auweiller et y attendait des renforts. En un mot, elle avait été contrainte de rétrograder jusqu'aux lignes de la Quiech, qu'elle avait déjà occupées dans l'été de 1793. Cette retraite humiliante accrut l'audace des Impériaux et le nombre de nos déserteurs, à ce point qu'on dut confier aux habitants de Haguenau le service auxiliaire de la gendarmerie, impuissante à ramener à leurs corps les volontaires qui s'en échappaient en foule. L'armistice général conclu en nivôse an IV (décembre 1795) à la suite de la perte du vaste demi-cercle que l'ennemi nous avait enlevé autour de Mayence, perte qu'une habile manœuvre pouvait d'ailleurs réparer, aggrava encore le mal qui sévit sur les cadres eux-mêmes. Dégoûtés du service, les uns par nos échecs et le relâchement de la discipline, les autres par la suspension des hostilités, nombre d'officiers demandaient leur *exeat* ou se démettaient de leurs grades pour rentrer dans leurs foyers. Les effectifs se réduisaient chaque jour. On lit dans une lettre de Périn, chef de la 97e demi-brigade, au général Lambert, en date du 25 floréal an IV (14 mai 1796), que son régiment manque de trois capitaines, d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant, qu'il n'a aucun officier surnuméraire à la suite, que deux de ses capitaines sont à l'hôpital pour soigner leurs blessures, et que cependant trois officiers ont envoyé leur démission

Digitized by Google

pour la troisième fois. « Qu'on se garde bien de l'accepter, ajoute-t-il, je ne pourrais plus marcher. »

Lambert n'était pas de ceux que des excès de fatigue ou la défaite elle-même pouvaient décourager. Tandis que l'armée naguère victorieuse revenait péniblement sur ses pas, il en soutenait vaillamment les colonnes, il disputait le terrain pied à pied, il faisait l'admiration non seulement de ses compagnons d'armes, mais de l'ennemi lui-même. Un ordre du jour du 4 frimaire an IV (25 novembre 1795) en porte la trace. Le général Beaupuy [1], qui lui adressa une lettre de félicitations, y fit en effet insérer tout au long l'éloge donné par un officier autrichien à sa retraite sur Franckenthal et le général en chef y proclama hautement l'estime particulière que son énergique résistance lui avait inspirée dans cette occasion.

Le remplacement de Pichegru par Moreau à la tête de l'armée de Rhin-et-Moselle en germinal an IV (mars 1796) et la reprise des opérations militaires au 12 prairial (31 mai) vinrent heureusement ranimer les courages abattus. Après avoir attaqué avec Desaix et Beaupuy l'armée de Wurmser retranchée entre Franckenthal et la Réhut et lui avoir infligé une perte de 600 à 700 hommes, Moreau rassemble ses troupes à Strasbourg et, dans la nuit du 5 au 6 messidor (23-24 juin), trois colonnes franchissent le Rhin, l'une à Neuhoff, la seconde à la Vantznau, la troisième à Seltz ; les redoutes du fort

1. Michel-Arnaud de Bachelier de Beaupuy, né à Mussidan (Dordogne) le 14 juillet 1755. Lieutenant de grenadiers le 27 mai 1785, général de brigade le 3 mai 1793, général de division le 15 janvier 1795, tué le 19 octobre 1796 au combat d'Emmendingen. Une statue lui a été élevée dans son pays natal en 1897.

Digitized by Google

de Kehl sont enlevées à la baïonnette ; un pont livre passage au reste de l'armée qui se joint sur la rive droite du fleuve à Gouvion-Saint-Cyr. Le 10 (28 juin), 10,000 Autrichiens fortifiés sur le Renchen sont battus ; le 12, Moreau se glisse entre le Rhin et les montagnes et arrive le 15 (3 juillet) en face de La Tour dont la gauche s'appuie à Gernsbach, sur la Murg, et la droite au Rhin, en avant de Rastadt, pour couvrir la route qui débouche sur le Necker. Le 17 (5 juillet), à cinq heures du matin, les deux armées se heurtent de front ; Taponier et ses deux lieutenants, Lecourbe et Lambert, auxquels les premiers coups de feu sont réservés, forcent la position de Gernsbach et chassent l'ennemi de Kuppenheim ; le village de Niederbuhl est emporté et le 2e régiment de chasseurs pénètre de vive force dans la ville de Rastadt. Le 19 messidor, Moreau avait le droit d'écrire au Directoire que ses troupes valaient celles d'Italie ; depuis le passage du Rhin, elles avaient livré cinq combats, deux batailles et remporté autant de victoires.

Les Impériaux se retirèrent sur Ettlingen où la faiblesse de la cavalerie française ne permit pas de les poursuivre. Mais le 21 (9 juillet), Moreau reprend l'offensive : Gouvion-Saint-Cyr, qui commande le centre, déborde la gauche autrichienne et se rend maître du plateau de Rothensol. Pendant ce temps, Desaix prend et reperd le village de Malsch, mais finit par couronner les hauteurs. Ce fut la bataille d'Ettlingen. Dans son rapport du surlendemain, Moreau décrit en détail l'adroite manœuvre de Gouvion-Saint-Cyr qui avait jeté en avant le général Taponier, les généraux de brigade Lecourbe et Lambert. Ce dernier eut un cheval tué sous lui ; il conduisit, dit

Digitized by Google

le général en chef, l'attaque « avec beaucoup d'intelligence et la plus grande bravoure ». En somme, grâce à eux, le succès de la journée était presque complet, puisqu'elle forçait l'ennemi à se replier derrière Pfortzheim et de là dans la vallée du Necker.

Alors commença une véritable chasse, mais une chasse lente, pénible à travers mille obstacles, celle de l'archiduc Charles se retirant sur le Danube en savant tacticien avec ses 58,000 hommes et poursuivi le long du Necker par les 70,000 soldats de Moreau, non concentrés, il est vrai, mais contraints par l'obstination de Carnot à s'étendre sur un front trop large pour avoir une profondeur suffisante. Leur marche se prolongea pendant plus d'un mois. Il serait superflu d'en relever tous les incidents, à l'exception de ceux dans lesquels se signala Lambert. Le 30 messidor (18 juillet), Gouvion-Saint-Cyr, toujours le premier au feu, se porta sur Stuttgard avec quelques bataillons seulement et en expulsa les défenseurs ; mais, trop faible pour les rejeter de l'autre côté du Necker, il attendit au 3 thermidor (21 juillet) pour attaquer l'avant-garde ennemie avec des renforts dans ses positions entre Canstadt et Esslingen sur la rive gauche. Le général Taponier et ses deux brigadiers Lecourbe et Lambert, avec l'adjudant général Houël, furent encore chargés d'enlever le faubourg de Canstadt et le village de Berg où se trouvait un pont nécessaire au passage de l'armée. Leur mouvement fut si rapide que les Autrichiens n'eurent pas le temps de couper ce pont.

Passons sur les affaires des 21 et 23 thermidor (8 et 10 août), sur la bataille de Neresheim du 24 (11 août)

Digitized by Google

que le prince Charles s'est depuis si fort reproché d'avoir livrée avec le Danube à dos, sur le brillant passage du Lech et le combat de Friedberg (7 fructidor an IV, 24 août) où Moreau battit La Tour en lui prenant deux drapeaux, 16 ou 17 canons et 2,000 prisonniers[1], et arrivons sans transition aux derniers événements militaires dans lesquels Lambert devait rencontrer la mort.

Les instructions du Directoire prescrivaient à Moreau de s'appuyer sur le Tyrol, de déborder les flancs de l'ennemi et de se mettre en communication avec l'armée de Bonaparte en Italie. C'était un plan vicieux, parce qu'il éloignait l'armée de Rhin-et-Moselle de celle de Jourdan, menacée à la fois par l'archiduc et Wartensleben, et ne permettait pas à la première de dégager la seconde. N'osant pas enfreindre les ordres de Carnot, Moreau hésita d'abord, puis se décida à franchir le Danube afin d'attirer sur lui en Bavière les forces du prince Charles, ce qui conciliait, selon lui, l'obéissance du serviteur avec les justes préoccupations du général inquiet du sort de son compagnon d'armes. Le 14 fructidor (31 août), ses troupes rapprochées de Munich étaient ainsi disposées : l'aile droite, commandée par le général Férino[2], avait son corps de bataille à Dachau, et son avant-garde à Nimphembourg, Mosak et Schlesheim. Le centre, sous les ordres de Gouvion-Saint-Cyr, avait sa droite à Pfaffenhoven et sa gauche à Gundelsried, tandis que l'avant-

1. Rapports de Moreau au Directoire exécutif, daté d'Augsbourg le 8 fructidor an IV, et d'Haussmann, commissaire du gouvernement, du surlendemain.

2. Pierre-Marie-Barthélemy Férino, né à Caravaggio (Milanais) en 1747, mort à Paris le 28 juin 1816. Il fut comte de l'Empire et grand-officier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

garde occupait la route de Freising. L'aile gauche que dirigeait Desaix appuyait sa droite sur le bois de Gundelsried, la gauche à la rivière de la Par, vers Freihausen et un corps détaché sous les ordres du général Delmas entre Neubourg et Ingolstadt sur la rive droite du Danube. Ce corps marcha le 15 fructidor pour attaquer la tête du pont d'Ingolstadt.

Les Autrichiens, qui se battaient avec une grande audace, dit Reynier, chef d'état-major général de l'armée de Rhin-et-Moselle dans sa lettre du 16 fructidor, repoussèrent l'avant-garde jusqu'à Langenbruck, où il y eut un combat très vif. Mais les Français soutenus par leurs réserves prirent l'offensive et parvinrent à occuper une hauteur, celle de la chapelle Saint-Gast ou Garrl, d'où ils délogèrent l'ennemi. A la suite de ce combat qui coûta à ce dernier 1,800 hommes tués, blessés ou prisonniers, Moreau détacha ses troupes légères de tous les côtés, afin de s'assurer si de nouveaux renforts détachés de l'armée de Wartensleben ne venaient pas réparer les pertes du corps de La Tour[1]; ignorant de la situation exacte de Jourdan, il était forcé de tâtonner. Il prescrivit donc de pousser les reconnaissances aussi loin que possible : c'est dans l'une d'elles que, le 21 fructidor an IV (7 septembre 1796), le général Lambert fut tué d'un coup de canon, devant Neustadt, petite ville de 6,000 habitants, située sur le Rehbach. La nouvelle de sa mort fut annoncée au Directoire par Haussmann dans les termes suivants :

---

1. Rapport de Moreau au Directoire exécutif, daté de Pfaffenhoven le 16 fructidor.

Digitized by Google

Au quartier général à Augsbourg, le 23 fructidor an IV.

« Citoyens directeurs,

« Le quartier général de l'armée de Rhin-et-Moselle quitte aujourd'hui Augsbourg et se porte en avant à Schrobenhausen.

« On vient d'amener six cents prisonniers faits sur l'ennemi. Le général Lambert a été tué dans une reconnaissance.

« Salut et respect.

« HAUSSMANN. »

Il fut inhumé le lendemain à Rodenack (Bavière), en présence de ses camarades Lecourbe, Decaen, Fauconnet, et des généraux de division Taponier et Beaupuy. Lambert ne laissait pas d'enfant. Sa veuve se remaria, le 28 brumaire an VI, avec Bénigne Poncet, professeur de législation à l'école centrale de la Côte-d'Or, depuis professeur de procédure civile à la Faculté de droit de Dijon, et mourut le 28 mai 1848. On lit, dans le *Moniteur universel* du 24 frimaire an VI (14 décembre 1797), que, dans la séance du Conseil des Cinq-Cents du 15 du même mois, le législateur Oudot « appela la gratitude nationale sur la famille du brave Lambert, général de l'armée de Rhin-et-Moselle, mort au champ d'honneur », et que le Conseil renvoya la demande à l'examen d'une commission. En effet, le 1er thermidor an VIII, la citoyenne veuve Lambert reçut le brevet d'une pension de 672 livres, brevet signé du premier Consul Bonaparte et du ministre de la guerre Carnot. C'étaient de grands noms pour une faible aumône !

Bien que nous ne possédions que de rares débris de la

Digitized by Google

correspondance de Lambert, ils suffisent pour le faire connaître tout entier. C'était une âme honnête, loyale, mais ardente, passionnée dans son patriotisme et dans ses amitiés qui étaient nombreuses, parce qu'il avait un caractère ouvert et sympathique. Étroitement lié avec Fririon, d'Hastrel, Lahorie, Decaen, Heudelot, Gudin, Vignes, Poncet, dont la plupart étaient ses compatriotes, il partageait leur confiance dans le succès des armes républicaines et même, jusqu'à un certain point, les illusions de quelques-uns d'entre eux sur la force du Directoire. Cette confiance et ces illusions n'empêchaient pas cependant les gais compagnons — ils étaient tous fort jeunes — de s'exprimer avec franchise, quelquefois avec une certaine crudité sur leurs égaux et même leurs chefs, auxquels ils pardonnaient difficilement la rudesse des manières et les fautes professionnelles. « Cartaux[1], écrit l'un d'eux, Lamblin, l'aide de camp de Lambert, a l'abord dur et rebutant : il paraît un peu original. » On ne se privait pas non plus de combinaisons ni de conjectures politiques, on raisonnait volontiers à perte de vue, témoin ces passages qui sont extraits de la correspondance d'un autre condisciple de Lambert :

« Savez-vous bien pourtant, disait à Poncet un de ses compagnons d'armes en vendémiaire an IV (octobre 1795), que la constitution que vous avez acceptée est sinon la meilleure possible, au moins la meilleure connue ? Il reste encore à établir une dernière magistrature qu'il serait peut-être téméraire de présenter actuellement au milieu des passions furieuses qui agitent l'État. Quel que

1. Le général du siège de Toulon.

Digitized by Google

soit le nom qu'on donne à ce magistrat, *doge, président, consul* ou *gouverneur,* soyez sûr qu'il est tout prêt et que tous les membres du Gouvernement sont des amis très connus du jeune héros sous lequel vous avez servi ainsi que moi[1]... Quand les choses en seront venues à leur terme, notre Gouvernement rassemblera tout ce qu'il y a de bon dans la Constitution américaine et dans celle que les Suédois avaient établie après la mort de Charles XII. Il faut dans tout État un premier magistrat qui soit au-dessus des autres par sa dignité, sans qu'il ait le pouvoir d'en abuser, afin de couper la racine à toutes les ambitions particulières et de m'éviter un jour le choix entre César et Pompée, car je n'aime pas à me déranger si souvent de mon assiette. Notre Directoire exécutif sera précisément le Sénat que les réformateurs de Suède avaient donné pour âme et pour conseil au prince...

« Je vois bien que vous voulez me tâter sur l'article délicat et vraiment intéressant pour des héros qui s'ennuyent de combattre à 4 sous par jour. Mais vous savez que Curius, qui mangeait des légumes sur un plat de bois en présence des ambassadeurs dorés des Samnites, disait qu'il préférait de commander à ceux qui avaient de l'or que d'en avoir lui-même. Vous savez que les peuples guerriers sont comme les héros dramatiques qui achètent la gloire aux dépens du bonheur... »

Et le correspondant, un obscur capitaine du nom de Mûre, remaniait la carte de l'Europe et traçait à grands traits un plan de campagne aux armées françaises. D'a-

1. Au siège de Toulon.

Digitized by Google

bord humilier la perfide Albion, reculer nos frontières jusqu'au Rhin, chasser les impériaux d'Italie, rendre à la Pologne son indépendance et sa constitution du 3 mai, assiéger Saint-Pétersbourg, donner la Sardaigne à l'Espagne pour se partager avec elle l'empire de la Méditerranée, le Hanovre avec la Westphalie et la Saxe à la maison de Brandebourg, qui deviendrait alors l'égale de celle d'Autriche, que sais-je encore? Tout cela ne coûtera presque rien, si l'on rembourse les assignats à leur taux actuel et si l'on affecte à la guerre les 200 millions de la Hollande, avec les revenus des pays conquis. Ces rêves ne coûtent rien en effet à l'imagination du profond politique qui déclare les ennemis non seulement vaincus, mais ruinés. Il ne faut retenir de ses élucubrations que la phrase vraiment prophétique dans laquelle il salue d'avance l'avènement du jeune héros[1], futur premier Consul. C'est pourtant le même qui écrivait de Paris quelques mois auparavant, le 9 floréal an III (28 avril 1795), les lignes suivantes :

« Je quitte Paris dans un mois, et je te jure que je suis aussi content d'en partir que je l'étais d'y venir. Nous y mourons de faim, et ce n'est qu'à prix d'argent qu'on peut y subsister. On nous vend cent sous la livre de pain et, malgré les belles promesses avec lesquelles le Gouvernement endort nos estomacs, il n'a pas le talent de nous empêcher d'avoir faim. Encore trois mois d'ici la récolte : je n'ose mesurer cet espace avec mes boyaux, car, par une contrariété diabolique, mon appétit aug-

1. Bonaparte n'était encore connu que par le siège de Toulon et la journée du 13 vendémiaire.

Digitized by Google

mente en raison inverse de la rareté des subsistances.... On nous fait manger du pain fait avec des marrons d'Inde, du chènevis, etc. Aussi est-il si gluant qu'il servirait de mastic. »

La famine, il est vrai, ne corrige pas cet incorrigible politiqueur. Dans la même lettre du 9 floréal, il ajoute : « Où en est la paix avec l'Espagne ? On dit qu'elle tient à une condition essentielle et dont on ne peut se départir. L'Espagne veut avoir les deux enfants (de Louis XVI) : on ne veut céder que la fille. Comme je crois que nous habiterons un nouveau signe du Zodiaque, il est sage de perpétuer l'éclipse des anciennes étoiles et d'empêcher surtout qu'elles ne laissent des petits. Il n'y a pas de meilleur moyen qu'une captivité perpétuelle. Tu devines sans doute quel sera le nouveau soleil[1]. »

On prétend que M. de Metternich disait plus tard aux officiers autrichiens : « Battez-vous et amusez-vous; mais ne pensez pas. » Peut-être le Directoire aurait-il tenu aux nôtres le même langage, s'il avait cru qu'il fût écouté. Mais il aurait eu peine à convaincre tous ces jeunes gens qui se battaient bien, qui s'amusaient aussi et qui rêvaient encore mieux.

On l'a déjà dit, le général Lambert se piquait de poésie ou plutôt de versification latine et française. A défaut d'une grande élévation, il avait de la verve, de la gaieté et de la facilité. Plusieurs de ses camarades de l'armée partageaient ses goûts littéraires et échangeaient avec lui

1. Étienne Mûre fut depuis professeur d'histoire et de géographie à l'école centrale de la Côte-d'Or créée à Dijon sous le Directoire. Il passa ensuite au lycée de Dijon, où il fut chargé des classes de troisième et de quatrième.

Digitized by Google

des lettres agréablement tournées en vers, notamment le chef de la 75e demi-brigade, Vignes, et l'adjoint d'Hastrel[1]. Nous nous garderons bien de reproduire ces élucubrations poétiques qui n'auraient aujourd'hui aucun intérêt et auxquelles, d'ailleurs, leurs auteurs n'attachaient nulle importance. Nous nous bornerons à ces deux échantillons, extraits de la correspondance de Lambert :

A VIGNES[2]

L'amy vrai, dont en vers vous retracez l'image,
Cher colonel, est juste mon portrait.
Vous m'avez peint, dans ces mots, trait pour trait.
Le peintre qui l'a fait n'est peintre de village :
C'est de vous, c'est de moy la véritable image,
Ah! cher amy, le bon portrait!

1. Étienne d'Hastrel, parent, peut-être descendant d'un chevalier d'Hastrel qui figure sur le registre de la loge maçonnique de la rue des Boucheries, à Paris, en 1737 (V. *Revue des questions historiques*, t. XVIII, p. 548), était officier au Fort-Louis du Rhin en juillet 1792. Il y employa ses loisirs de garnison à écrire un manuscrit que j'ai sous les yeux et qui est intitulé : *Recueil varié de différents sujets agréables et instructifs en prose et en vers*, in-8°. Ce recueil, divisé en douze mois, est un chef-d'œuvre de calligraphie et de peinture. Vers et prose, empruntés à divers auteurs, ariettes, portées de musique sont transcrits en caractères d'imprimerie admirablement imités. Le frontispice et la table, ainsi que les douze mois de l'année, sont les sujets de quatorze vignettes à l'aquarelle, d'une finesse, d'une délicatesse de couleurs et de touche que les meilleurs peintres du XVIIIe siècle ont rarement rencontrées. D'élégants culs-de-lampe, dessinés à la main, séparent les différentes pièces. Ce précieux manuscrit fut donné par son auteur au général Lambert le 25 juin 1795 et en porte la date.

Étienne d'Hastrel, plus heureux que son ami, survécut aux guerres de la Révolution, fut général de division, commandeur de la Légion d'honneur et baron sous l'Empire. Il commanda un instant le Haut-Rhin et reçut une dotation de 4,000 fr. de rentes le 19 août 1809.

2. François-Félix Vignes, né à Montpellier le 5 octobre 1769. Général de brigade le 5 février 1799, tué à la bataille de Legnago (Italie) le 26 mars 1799.

Digitized by Google

A la ville il naquit, le peintre qui l'a fait,
Et si jamais je parviens au vieil âge,
Je garderai toujours avec moy ce portrait
Sans jamais oublier l'aimable badinage,
L'excellent cœur et le bon voisinage
De celui qui l'a fait.

SUR M. DE T.[1]

Dans la fureur qui me transporte
Contre ce maudit animal,
Je voudrais de bon cœur que le diable l'emporte
Au fond du séjour infernal
Et que jamais il ne rapporte
Chez les mortels ce vilain cannibal
Qui nous fait souffrir de la sorte
Et qui veut nous être fatal,
Si Dieu ne fait pas bientôt qu'il sorte
Enfin du congrès national
Dont il n'eût dû jamais passer la porte.
Voilà trop longtemps qu'on supporte
Les forfaits de ce déloyal
Qui depuis qu'il nous fait du mal
Mérite enfin qu'on le déporte
Dans quelque continent austral.

4e jour complémentaire an III (20 septembre 1795).

---

1. Il semble que cette épigramme est dirigée contre Louis Turreau de Linières, membre de la Convention, dont il fut secrétaire après la chute de Robespierre.

Quant à la muse d'Hastrel, elle fut plus légère, mais non moins facile :

Ne cherche pas une rime à l'Autriche ;
Elle ne rime à rien.
Je n'en donnerais pas la plus petite chiche
Et tu sens bien
Que ce serait une injustice
De me croire trop peu riche
Pour trouver une rime en iche
A des tyrans dont je me fiche.

Digitized by Google

Le général Lambert était très sévère en matière de discipline. Il tenait énergiquement la main à ce que les troupes placées sous ses ordres ne se livrassent à aucun maraudage ni à aucune rixe avec les habitants du pays occupé par l'armée française. Sa correspondance en fournit des preuves multipliées. Dans les derniers jours du mois de floréal an IV, les grenadiers du premier bataillon de la 62e demi-brigade, commandée par le colonel Gudin, qui fut depuis général de division et comte de l'Empire, ayant commis des désordres graves aux environs de Saverne, où le régiment était cantonné, il envoya la compagnie tout entière à Phalsbourg et recommanda au commandant de la place, nommé Rebsomen, de la soumettre aux exercices les plus rudes, après avoir déféré les principaux coupables au conseil militaire. Le 27 du même mois, une rixe survint dans le village de Saint-Jean-des-Choux entre des volontaires et des paysans, dont deux furent très maltraités. Sur l'ordre du général, le chef de la 62e demi-brigade fit aussitôt informer et saisit de l'affaire la justice de l'armée. Il est facile de deviner, d'après les termes de la correspondance échangée à ce sujet, que l'indiscipline atteignait jusqu'aux officiers eux-mêmes. Le colonel Gudin en nomme un qui, à une table d'hôte de Strasbourg, se vantait de se f... de son chef de brigade. C'est vraisemblablement à des faits semblables que se rapporte la lettre du général Moreau, placée en tête des pièces annexes, parce qu'elle n'a pas de date et qu'elle est sans doute antérieure à l'époque où Lambert passa de l'armée du Nord à celle du Rhin.

Digitized by Google

PIÈCES ANNEXES

I

Le Général en chef au général Lambert.

J'ai reçu, Général, la lettre que vous venez de m'adresser par un officier de chasseurs à cheval.

Je vais faire mettre à l'ordre de l'armée les mesures de sévérité que vous avez prises.

Salut et fraternité.

MOREAU [1].

Au quartier général de Pfortzheim, le 28 messidor.

II

Schifferstat, le 8 floréal de l'an II de la République (27 avril 1794).

Je te préviens, mon cher Général, qu'en conséquence de l'ordre donné par le général en chef, nous irons fourrager demain du côté de Franckental. Le fourrage sera commandé par le général Frimont. Tu pourras communiquer avec lui

1. Jean-Victor-Marie Moreau, né à Morlaix (Finistère) le 14 février 1763. Lieutenant-colonel en premier du 1er bataillon des volontaires d'Ille-et-Vilaine le 11 septembre 1791, général de brigade le 30 frimaire an II (20 décembre 1793), général de division le 25 germinal an II (14 avril 1794), commandant en chef de l'armée du Nord le 13 ventôse an III (3 mars 1795), de l'armée de Rhin-et-Moselle le 24 ventôse an IV (14 mars 1796), des armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse le 4 nivôse an V (24 décembre 1796). On connaît le reste de son histoire.

Digitized by Google

par des patrouilles. Il a l'ordre de t'en adresser de fréquentes.

Par ce moyen, vous ne craindrez ni l'un ni l'autre pour vos flancs. Quant à ce qui regarde les moyens d'empêcher les habitants de communiquer avec Manheim par les passages entre Igelheim et Schifferstat, j'approuve les patrouilles. Déjà depuis plus d'un moi (*sic*) elles ont lieu jour et nuit dans mon cantonnement. Il y en a d'infanterie et de cavalerie qui doivent aller des deux côté (*sic*) du ruisseau et des marais. Tu n'as qu'à en recommander de ton côté ; nous serons à l'abri de tout événement.

DESAIX[1],
Général de division.

Je suis bien fâché de n'avoir pu te voir aujourd'hui. J'espère être plus heureux une autre fois.

III

Schifferstat, le 30 floréal, 2e année de la République française une et indivisible (19 mai 1794).

Desaix, général de division, au citoyen Lambert, général de brigade.

Tous mes moyens de surveillance se bornent comme les tiens, mon cher Général, à avoir de petits postes en avant de moi et avoir des patrouilles d'observation à Friskenheim et Rokum. Je ne puis envoier de gros détachements parce que, outre que cela fatiguerait trop ma cavalerie qui est peu considérable, je craindrais qu'ils en vinssent aux mains avec les ennemis et occasionnent par là quelques malheurs. Mes découvertes ne partent qu'à minuit. Pour bien couvrir la partie qui est entre Igelheim et moi, j'ai pris beaucoup de précau-

1. Louis-Charles-Antoine Desaix, chevalier de Veygoux, né au château d'Ayat (Puy-de-Dôme) le 17 août 1768. Tué à Marengo le 14 juin 1800.

Digitized by Google

tions. J'ai établi, derrière le Rhibach, deux postes d'infanterie, le premier à cinq cents pas du petit Schifferstat et l'autre à 1/4 de lieue. Outre cela, un petit poste de chasseurs qui doit continuellement faire des patrouilles pour communiquer avec les postes que tu as au moulin d'Igelheim. Je crois que, pour mieux assurer notre position, il faudrait que tu prisses les mêmes dispositions d'infanterie et de dragons, qui communiqueraient avec ceux d'ici par des patrouilles. Gardés par elles et par celles qui auront lieu entre ta grand'-garde de dragons et celle des chasseurs, je crois alors que nous serons à l'abri de toute surprise. Je suis sous les armes à la même heure que toi.

J'aurais bien voulu que tu puisses me donner une idée de la force que l'ennemi a déploié (*sic*) devant toi sur le plateau de Lampsheim. J'ai été le même jour que toi du côté de Franckental. L'ennemi m'y a paru peu en force ainsi que du côté d'Emptheim et Flammersheim. Il ne s'est pas nullement (*sic*) renforcé du côté d'Ogersheim.

Salut fraternel.
DESAIX.

IV

ARMÉE DU RHIN

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Le Général de division St. Cyr au citoyen Lambert, général de brigade.

L'intention du général en chef, mon cher camarade, est que tu te rendes de suite à Esslach pour y prendre le commandement des troupes qui s'y trouvent ainsi que celles en arrière de ce poste. Le bataillon qui se trouve à Ingelsheim fera aussi partie des troupes confiées à ton commandement.

Aussitôt arrivé à ce nouveau poste, tu t'empresseras de faire réparer les ouvrages qui avoient été faits pour le

Digitized by Google

deffendre ; tu les amélioreras même autant que possible et en ajouteras d'autres s'il est nécessaire.

Salut et fraternité.

Le Général de division commandant la 2e,
G. St-Cyr [1].

(Sans date.)

V

ARMÉE DU RHIN

État-major général.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Au quartier général à Insheim, le 21 messidor de l'an 2e de la République française, une et indivisible (9 juillet 1794).

Ordre du jour :

Le citoyen Michel, chef de la 109e demie brigade sera de jour demain 22.

L'heure des appels à deux heures du matin et à huit heures et demie du soir.

L'inspection des piquets et gardes à sept heures du soir.

La 3e compagnie de grenadiers et la 25e demie brigade sera de garde demain au quartier général à Insheim et la 1re compagnie de grenadiers de la 74e demie brigade en sera à Insling.

Le représentant du peuple près l'armée du Rhin arrête ce qui suit :

Art. 1er. — Ceux qui au moment du combat auroient crié :

---

1. Laurent Gouvion-Saint-Cyr, né à Toul le 13 avril 1764. Engagé volontaire au 1er bataillon de chasseurs républicains le 1er septembre 1792 ; capitaine, puis adjoint à l'adjudant général du génie Gay de Vernon, à l'armée de Custine ; chef d'état-major du général Férino en novembre 1793, il fut nommé général de division le 16 fructidor an II (2 septembre 1794).

Digitized by Google

« *Sauve qui peut* » ou « *Nous sommes terrassés* », les premiers lâches qui par leur fait auroient causés (*sic*) une déroute, ceux qui pilleroient à l'instant d'une bataille, dans une marche ou en présence de l'ennemi, ou qui répandroient de mauvaises nouvelles sur les derrières de l'armée et semmeroient (*sic*) la terreur, seront jugés par une commission militaire choisie par l'état-major, conformément à la loi du 16 juin 1793 pour les prévenus d'espionnage et les émigrés pris les armes à la main.

Art. 2. — L'état-major qui négligeroit de former la commission militaire sera poursuivit (*sic*) suivant la rigueur des lois.

Art. 3. — Toutes les condamnations prononcées par la commission militaire seront exécutées en présence de l'armée.

Art. 4. — L'arrêté du 24 prairial est approuvé et la commission militaire actuellement auprès du quartier général cessera toutes ses fonctions.

Signé : HENTZ.

Les chefs des demies brigades me donneront dans la journée de demain un état nominatif de 15 officiers, 15 sous-officiers et 15 soldats pris sur les trois bataillons, en désignant le n° du bataillon auxquels (*sic*) ils appartiendront, lesquels doivent avoir 25 ans accomplis, sachant lire et écrire, et qui réunissent à ces qualités un patriotisme connu et bien prononcé, ainsi que les lumières nécessaires pour être juge dans une commission militaire.

Les détachements du 4e régiment de chasseurs à cheval tant à Insheim qu'à Insling me donneront également la liste nominative de deux officiers, deux sous-officiers et deux soldats.

Les détachemens de la 1re division de gendarmerie me donneront chaquun (*sic*) une liste d'un officier, un sous-officier et un gendarme réunissant les mêmes qualités exigées ci-dessus.

Digitized by Google

Il sera indiqué dans la colonne d'observations si les individus savent l'allemand.

Une lettre du représentant du peuple Gillet et une du général Ferrand au Comité de salut public en date du 13 messidor annoncent que les troupes de la République sont entrées à Mons et que cette conquête n'a coûté qu'un seul homme à sa division. Il annonce de plus grands détails.

Une lettre du général Pichegru au général en chef de l'armée du Rhin en date du 14 messidor annonce qu'il est entré à Ostende, instruit que l'ennemi en avait commencé l'évacuation. Nous y sommes arrivés par une marche forcée de 12 lieues et nous sommes arrivés à tems pour retenir quelques vaisseaux, les canons de la place tous encloués, les munitions et des magasins.

La division du général Jacob investit Landrecies où sont renfermés les satellites des tirans (*sic*).

Le général manifeste sa satisfaction sur la tenue et la discipline des 25ᵉ et 109ᵉ demies-brigades. Il n'a pas trouvé si bien sous ces différens rapports la 74ᵉ demie-brigade ; il espère qu'avec un peu plus de surveillance de la part des chefs, il aura les mêmes éloges à lui donner à la première occasion.

Ceux qui n'auront pas pu prendre le vinaigre le prendront aujourd'hui.

L'appel de deux heures du matin fini, les demies brigades se porteront deux cens pas en avant des faisseaux (*sic*) d'armes et y resteront jusqu'au moment d'exercer. Les gardes de police seront sous les armes et les gardes de camp se porteront en avant proportionnellement aux demies brigades et resteront sous les armes jusqu'au moment où les demies brigades rentreront : pour lors, elle (*sic*) reviendront à leurs postes. Les canons seront attelés et à la prolonge, les canonniers seront à leur poste, la gendarmerie montera à cheval à deux heures ainsi que les chasseurs. Ceux cantonnés à Insheim se porteront à la droite des troupes du camp et les

Digitized by Google

chasseurs en avant. Ceux cantonnés à Insling se porteront à la gauche. Les chasseurs iront à la découverte.

L'Adjudant général,
MALET [1].

Au citoyen Lambert, général commandant le camp d'Insheim.

VI

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

A Oberingelheim, le 18 frimaire, 3e année républicaine (8 décembre 1794).

Le général de division Kléber, commandant l'armée devant Mayence, au général de brigade Lambert.

Tu voudras bien, mon camarade, te rendre auprès du général Renaud [2] pour y être employé dans sa division jusqu'à nouvel ordre.

Salut et fraternité.
KLÉBER.

Et sur la même lettre, Gouvion St-Cyr ajoute :

Je te prie, mon cher camarade, de donner des ordres pour que les chevaux d'artillerie de ta division qui sont à Eisenheim évacuent ce village, car ils gênent considérablement le régiment de cavalerie que j'ai dans ce village.

Le Général de division,
GOUVION St-CYR.

---

1. Claude-François de Malet, né à Dôle (Jura) le 28 juin 1754, fusillé à Paris le 29 octobre 1812. C'est l'auteur de la célèbre conspiration qui porte son nom. Il était parti pour la frontière en 1792, à la tête d'un bataillon de volontaires, et fut attaché à l'armée du Rhin en qualité d'adjudant général le 30 mai 1793, puis comme chef de brigade le 13 avril 1796.

2. Ce général se repliait sur l'armée de Sambre-et-Meuse dont une colonne, commandée par Marceau, s'avançait dans le Hundsruck.

Digitized by Google

VII

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT

Rodenheim, le 14 germinal, l'an 3e de la République française (3 avril 1795).

Je suis très sensible à votre souvenir, mon cher Lambert, et à la confiance que vous avez en moi. Je peux assurer que c'est avec le plus grand plaisir que je vous verrai revenir à la division, je ne demande point votre remplacement.

J'espère qu'incessamment nous vous verrons bien rétabli et toujours gai comme tous nous autres. En attendant, ménagez bien votre santé, évitez les rechutes toujours si dangereuses et soyez bien persuadé que tous ici nous vous estimons et vous sommes attachés autant qu'on peut l'être.

Le Général de division,
DESAIX.

Au général de brigade Lambert, à Worms.

VIII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Worms, le 28 prairial, l'an 3e de la République française, une et indivisible (16 juin 1795).

J'apprends avec peine, Général, que l'officier qui a été envoyé à Franckenthal pour des logements ait consenti à ce que vous quittassiez le vôtre pour me le céder.

Veuillez, je vous prie, ne point en sortir ou même y rentrer si vous l'avez déjà quitté, parce que je n'irai pas m'établir dans cet endroit si cela doit vous occasionner le moindre dérangement.

Je vous prie de voir s'il n'y auroit pas quelque maison vide

Digitized by Google

qui pût me convenir, ou un petit logement quelconque, pourvu qu'il y ait des écuries.

Salut fraternel.
PICHEGRU[1].

N'y a-t-il pas quelque couvent abandonné ?

IX

Worms, le 2 messidor, l'an 3e de la République française, une et indivisible (20 juin 1795).

Je m'empresse, Général, de vous annoncer que je viens de recevoir le tableau des officiers généraux de l'armée et que vous y êtes compris dans votre grade de général de brigade. Je joins ici vos lettres de service en cette qualité. Veuillez m'en accuser la réception.

Salut fraternel.
PICHEGRU.

Général Lambert, à Franckenthal.

X

ARMÉE DU RHIN

État-major général.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Au quartier général à Lauterbourg, le 28 messidor, l'an 3e de la République française, une et indivisible (16 juillet 1795).

Je ne date ma lettre de Lauterbourg, mon cher Général,

---

1. Jean-Charles Pichegru, né à Arbois (Jura) le 16 février 1761, fut nommé général de brigade à l'armée du Nord le 22 août 1793 et de division le lendemain 23, général en chef provisoire de l'armée du Rhin le 2 octobre 1793, général en chef de celle du Nord le 17 pluviôse an II (5 février 1794).

Digitized by Google

que parce que nous y sommes encore. Le général Pichegru n'a point encore envoyé d'ordres pour nous; mais ses équipages sont partis ce matin à Ilkick près de Strasbourg. Cette disposition nous annonce un départ prochain. Quelques personnes m'ont assuré que nous ne devions pas dire adieu au Palatinat et que le général en chef paraît assez disposé à nous transporter devant Mayence lorsque nous aurons été faire une reconnaissance dans le haut Rhin et ainsi de suite. Par ce moyen, si l'ennemi veut nous enlever, il faudra qu'il nous prenne au vol. En attendant, nous nous ennuyons passablement ici. Je m'y déplais d'autant plus qu'il y a beaucoup de jolies femmes et que je ne veux faire aucune connaissance par l'incertitude de rester ici... Tu vois, mon cher ami, que notre position est aussi dure que la tienne et qu'il me serait impossible de pouvoir te consoler; je suis si affligé que si je ne me servais pas de toute ma philosophie, je...

Ton ami,
HASTREL.

XI

ARMÉE DU RHIN

État-major général.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Au quartier général à Brumpt, le 16 thermidor, l'an 3e (3 août 1795).

Je ne sais pas pourquoi, mon cher Général, tu cries si fort avant d'être écorché. Tu me demandes des cartes et ta lettre en est pleine ! Quand on est aussi riche, on ne demande pas l'aumône à un pauvre diable qui tend la main de tous côtés. Je veux pourtant te prouver qu'un pauvre mendiant est quelquefois à même de rendre un service à un gros bonnet. Je

Digitized by Google

t'envoye ci-joint une carte du cours du Rhin depuis Strasbourg jusqu'à Spire. C'est la seule que je possède ; je la conservais comme la prunelle de mon œil borgne depuis un an qu'elle est faite ; tu es bien heureux d'être un homme avec lequel les sacrifices deviennent des jouissances et tu trouveras toujours en moi un homme disposé à en faire tant que ses facultés le permettront. Je joins encore un morceau d'encre de Chine, un godet qui probablement se trouvera cassé en arrivant, un crayon tel qu'on l'a pu trouver, deux pinceaux tels qu'ils existaient, 4 bouts d'aile que tu as oublié de demander et un morceau de gomme élastique à laquelle tu n'as pas pensé. Avec tout cela, Lamblin[1] pourra se vanter d'être le premier *cartier* de France...

Ton ami,
HASTREL.

XII

ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE

État-major général.

Au quartier général à Lauterbourg, le 25 messidor, 3e année de la République française, une, indivisible et démocratique (12 août 1795).

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

J'ai remis ta lettre au Cen Gudin[2] ; j'ai cru que c'était la meilleure manière de remplir l'adresse.

---

1. Lamblin était aide de camp du général Lambert. Dans une autre lettre du 13 août 1795, Hastrel dit : « Nous aimons bien cordialement « Lamblin, ton aide de camp, ainsi que Mortureux, ton secrétaire per« manent. » Tous deux étaient Dijonnais : le premier habitait Fixin, près Dijon.

2. Charles-Étienne-César Gudin, né à Montargis en 1768, blessé mortellement au combat de Volutina-Mora le 19 août 1812. Condisciple de Napoléon Bonaparte à Brienne, colonel du 16e régiment d'infanterie de ligne, général de brigade en 1799, général de division l'année suivante,

Digitized by Google

Les 3 bataillons de la demie-brigade sont réunis ici au camp retranché. Quant à nous, nous comptons partir demain pour Herrlisheim, près Drusenheim. Tu l'apprendras par l'ordre et si ce n'est pas demain, ce sera après-demain au plus tard.

... Petiniaud est rendu à sa destination avec l'adjudant général à Gambsheim, division de Bourcier. Ce général est venu dîner avec nous hier ; il a demandé beaucoup de tes nouvelles et nous aprié (*sic*) de le rappeler à ton souvenir.

Je dois te prévenir que dans peu de jours la division dont tu fais partie s'étendra depuis Lauterbourg jusqu'à Germersheim. Cette disposition ne te fera pas infiniment plaisir, puisqu'elle t'éloignera de Worms.

HASTREL.

XIII

ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE

État-major général.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Au quartier général à Brumpt, le 27 thermidor, l'an 3e de la République française, une et indivisible (14 août 1795).

Pour te prouver, mon cher Général, que la promesse que je faisais dans ma dernière lettre n'était point vaine, je t'envoye ci-joint le tableau de l'armée que tu m'as demandé : je te prie de m'en accuser la réception.

Je n'ai pas besoin de te recommander de ne pas lui donner trop de publicité.

Il manque encore sur ce tableau le 12e bon des fédérés et le 23e régiment de cavalerie. Ces deux corps sont destinés pour l'armée devant Mayence ; mais ils n'arriveront que demain à Trèves.

---

il fut fait grand-officier de la Légion d'honneur après Eylau, en 1807, et comte de l'Empire le 8 avril 1809.

Digitized by Google

Comme tu pourrais peut-être avoir besoin des noms des corps qui sont passés à l'armée d'Italie, les voici :

152e demi-brigade . . .	82e régiment, 2e bataillon. 6e du Bas-Rhin. 7e de la Marne.
170e — . . .	93e régiment, 2e bataillon. 1er de Chaumont. 10e du Jura.
16e — . . .	8e régiment, 2e bataillon. 2e de la Haute-Marne. 3e du Cantal.
193e — . . .	109e régiment, 1er bataillon. 1er de l'Yonne. 3e de la Loire-Inférieure.
180e — . . .	102e régiment, 2e bataillon. 2e de Lot-et-Garonne. 7e de la Haute-Saône.
32e d'infanterie légère.	32e bataillon d'infanterie légère. 1er des chasseurs du Hainault. 4e bataillon franc.
18e — .	2e batail. de la légion des Alpes. 6e du Doubs. 5e des Côtes-Maritimes.
6e — .	6e d'infanterie légère. 4e de Saône-et-Loire. 8e du Calvados.

10e régiment de chasseurs.
5e de dragons.
7e de hussards, dit de la Liberté.

Comme ce mouvement n'est point encore connu de l'armée, je te prie de n'en faire part à personne.

Tous les individus de ces corps qui te demanderont des renseignemens doivent être dirigés sur Belfort, sans leur dire leur destination ultérieure : ils la connaîtront à Belfort.

Voici les noms des généraux qui accompagnent ces troupes.

Meynier, général de division.
Jaucourt, Nouvion, } généraux de brigade.
Martin, adjudant général.

Digitized by Google

Voici les noms de ceux qui nous arrivent de l'armée de Sambre-et-Meuse :

Montaigu [1], général de division.
La Combe, Thory, } généraux de brigade.
Loison, Place, } adjudants généraux.

Voici le nom de celui qui t'aime et t'embrasse de tout son cœur.

HASTREL.

XIV

ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE

État-major général.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Au quartier général à Spire, le 2e jour complémentaire, an 3e de la République française, une et indivisible (18 septembre 1795).

A peine arrivé à Spire, il faut songer à en partir. Nous venons d'en recevoir l'ordre il y a un quart d'heure. Demain matin, nous nous établissons à Franckenthal. Ne me demande point les motifs de tous ces changemens ; je les ignore absolument et les raisons que je puis soupçonner sont sûrement les mêmes que tu peux connaître.

Merlin est arrivé avant-hier à Franckenthal assez à tems pour faire des sottises. Que peut-on attendre de plus d'un pareil être !!!

A peine arrivé, il a, de sa pleine autorité et sans prévenir le général en chef ni le général de cette division, ni les géné-

1. Anne-Charles Basset de Montaigu, né à Versailles en 1751. Général de brigade en 1793, général de division en 1794, assiégé à Mayence en 1795, il y capitula après onze jours de tranchée ouverte et fut mis à la retraite quatre ans plus tard. Pichegru l'avait en médiocre estime.

Digitized by Google

raux de brigade, fait mouvoir les troupes, placé de l'artillerie légère en position et, après ces belles dispositions, il a fait sommer Manheim. Il avait précédemment donné au général Dufour l'ordre de faire marcher 2 demi-brigades, et un régiment de cavalerie ; il en avait donné aussi au général Montaigu pour le même objet ainsi qu'à Landau pour avoir des équipages de pont et de l'artillerie ; mais, comme il est très impatient, il n'a pas voulu attendre l'arrivée de tout cela. Qu'est-il arrivé ? A Manheim on s'est mocqué de lui et l'on s'est préparé à le recevoir. Le général Davoust que tu connais probablement s'est montré mille fois plus général que Dufour, Montaigu et le vil Marchais. Aussitôt qu'il a été instruit de tout ce bouleversement, il s'est transporté à Oggenheim, a fait rentrer à leur place les troupes et l'artillerie, en leur défendant d'obéir à aucun ordre qu'à celui du général en chef ou au général Ambert ou au sien revêtu de son cachet.

D'après cela, le bombardement n'a pas eu lieu ; d'ailleurs avec quoi l'aurait-il fait ? Croyait-il prendre Manheim avec trois demi-brigades et une compagnie d'artillerie légère ?

Ce trait est en vérité d'une force majeure et si Pichegru a de l'énergie, s'il en a seulement autant que Davoust (que j'aime à présent de tout mon cœur), Merlin retournera sûrement à Paris pour ne plus revenir ici, et je citerais les généraux qui ont eu la lâcheté de lui obéir devant un conseil de guerre qui en ferait un exemple.

Dis-moi, peut-on pousser plus loin le délire, l'ineptie et l'abus du pouvoir ?

Lorsque je saurai les détails positifs de cette affaire ainsi que la terminaison qu'elle aura, je m'empresserai de t'en faire part.

Le général Pichegru est arrivé ici hier au soir ; il part pour Franckenthal aujourd'hui[1]. Sous peu de jours, nous saurons

1. Manheim, menacée d'un bombardement, se rendit le quatrième jour complémentaire (20 septembre). La garnison allemande l'évacua le lendemain.

Digitized by Google

peut-être quelque chose. En attendant, je t'embrasse très violemment.

Ton ami,
HASTREL.

Fririon[1], Lahorie[2] et Cotteau t'embrassent aussi.

XV

ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE

Au quartier général de Neudorff, le 1er vendémiaire an 4e de la République française (23 septembre 1795).

Le Général en chef au général de brigade Lambert.

Vous voudrez bien, Général, faire prendre aux troupes que vous commandez la position suivante : la droite à la rivière de Wisloch en arrière du village de Schwetzingen, la gauche près Blanestall, où elle se liera avec la division du général Ambert. Vous placerez un bataillon à Brihl pour couvrir votre droite, et vous ferez occuper par des avant-postes avec de la cavalerie la cense de Bruckhausen et le village de Kerich. Vous me rendrez compte de l'exécution des présentes dispositions. Vous m'adresserez vos lettres à Manheim.

Salut fraternel.
PICHEGRU.

---

1. Joseph-Mathias Fririon, né à Vandières (Meurthe) en 1752, mort à Pont-à-Mousson en 1821. Entré au service en 1768, il fit partie de l'armée du Rhin en 1794, remplit les fonctions de chef d'état-major, puis devint intendant d'armée et inspecteur aux revues. Baron de l'Empire, il fut mis à la retraite en 1815. — Peu avant la date de la lettre ci-dessus, Fririon était chef de bataillon à Strasbourg et logeait rue des Charpentiers, n° 19.

2. Victor-Claude-Alexandre Fanneau de Lahorie, né à Gavron (Mayenne) en 1766, fusillé à Paris en 1812. Volontaire en 1792, il s'éleva au grade d'adjudant général et devint chef d'état-major de Moreau, qu'il suivit dans sa disgrâce. Complice de Malet dans sa conjuration, il périt deux jours après lui.

Digitized by Google

XVI

Au quartier général à Neustadt, le 1er brumaire an 4e de la République française, une et indivisible (23 octobre 1795).

Je te remercie un million de fois et bien sincèrement, mon bon ami, de la peine que tu t'es donnée en m'écrivant les détails de l'affaire du 26. Sans compliment, ils sont narrés avec beaucoup de vérité et de précision, et j'en suis vraiment enchanté. Je t'assure que je ne donnerais pas ma lettre pour bien des choses et je veux la conserver.... Neustadt est comme nous l'avons toujours vu : c'est toujours une petite ville très vivante ; les environs sont toujours charmants et j'en jouis toutes les après-dinées... Le hasard a voulu que celui qui était chargé du logement m'ait placé dans la maison que j'occupais autrefois avec Fririon. L'état-major est dans la maison où résidaient les *jetteuses d'épervier* sous lequel Fririon fut un jour enveloppé...

Je ne te dirai rien des projets militaires de cette campagne. Je ne m'en informe point, mais je crains bien que nous ne soyons obligés d'abandonner le Palatinat cet hyver. L'ennemi qui est en force va sûrement s'occuper de passer le Rhin pour cerner Manheim, tandis que la garnison de Mayence fera une sortie pour replier nos troupes derrière la Nahe ou sur Altzey. Notre faiblesse actuelle me fait craindre qu'ils ne réussissent dans leurs tentatives.

Je crois avoir entendu parler d'un représentant arrivé tout fraîchement de je ne sais où, avec des intentions pressantes et positives de chauffer vivement Mayence. Il prend bien son temps : aussi dit-on que personne ne lui a répondu, quoiqu'il y eût plusieurs généraux présents ; ce silence a dû l'étonner et lui faire sentir le cas qu'on faisait d'un pareil ordre. Aussi, que n'arrive-t-il avec des moyens ? Croit-il qu'avec sa lettre chamarrée de noir et de blanc et signée de *gens d'esprit qui*

Digitized by Google

n'ont pas tout dit, on va prendre Mayence, traverser l'Allemagne et dicter des loix à l'Empereur?...

Ton ami,
HASTREL.

XVII

ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE

État-major général.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Au quartier général à Haguenau, le 30 nivôse, l'an 4e de la République française, une et indivisible (20 janvier 1796).

Bourcier[1], qui est établi à Bischwiller, vient souvent voisiner et rire avec nous ; en général nous sommes fort bien ici et, en mon particulier, je ne m'y déplais point.

On ne parle pas encore de nous déplacer et je ne prévois point encore de rupture de la suspension ; cette tranquillité, jointe à la nouvelle formation de l'armée, pourrait bien nous annoncer la proximité de la paix. Dieu le veuille ! Je ne connais encore que quelques dispositions de cette formation.

Il n'y aura que 25 demi-brigades à cette armée. L'infanterie légère revient à sa première formation, c'est-à-dire à 12 demi-brigades. Toutes celles au-dessus de cent serviront à compléter les autres. Il y aura à la suite de chaque demi-brigade une compagnie auxiliaire qui tiendra lieu de dépôt. On ne conserve que 11 généraux de division, 22 généraux de brigade et 22 adjudants généraux. Ceux qui ne seront pas conservés se retireront chez eux avec le tiers de leurs appointemens s'ils ont dix ans de services, la moitié s'ils en ont vingt

1. François-Antoine Bourcier, né à la Petite-Pierre (Alsace) en 1760, mort en 1828. Général de division, conseiller d'État, inspecteur général de la cavalerie sous l'Empire, il se distingua surtout à Wagram. Il fut créé comte le 24 février 1810.

Digitized by Google

et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on les réemploye. Ceux que le ministre voudra replacer et qui refuseront seront tenus de rendre l'argent qu'ils auront touché depuis l'époque où ils auront cessé leur activité.

Je ne sais rien du tout de la manière dont le choix des généraux est fait et je ne crois pas que cette liste soit arrivée.

... Fririon, Bureau, Lahorie et le couteau à manche de corne t'embrassent de tous leurs cœurs, de toutes leurs âmes et de toutes leurs forces...

HASTREL.

Au général Lambert.

XVIII

Bouxviller, le 15 floréal an 4e (4 mai 1796).

... L'armée d'Italie la déffend bien (notre cause); voilà trois victoires consécutives. Cela pourroit bien encore abaisser l'orgueil des despotes et je crois qu'il seroit tems bientôt de tomber sur leurs satellites de ce côté cy, car je vous le dis en vérité, les satellites des despotes ne pourront jamais vaincre les républicains français.

L'armée de Sambre-et-Meuse est dans le plus bel état: 130,000 hommes prêts à se bien battre sont quelque chose. C'est Petitot, le chef de la 87e demi-brigade, que tu connois aussy, qui me donne les détails les plus satisfaisans sur cette armée qui est encore destinée à porter les grands coups[1].

Celle-cy (l'armée du Rhin) est bien disposée à seconder l'autre. Elle est deffinitivement organisée et je suis du nombre des élus. Cette armée peut aller à 70,000 combattans.

Voilà tout ce qu'il y a de nouveau. On nous parle de la

1. D'après le *Moniteur universel* du 23 ventôse an IV (13 mars 1796), l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan, aurait compté 80,000 hommes dans le Hunspruck, 12,000 à 15,000 dans les environs de Coblentz et 30,000 sur la rive droite du Rhin, en dehors de la garnison de Luxembourg, évaluée à 12,000 hommes.

Digitized by Google

prochaine ouverture de la campagne ; tant mieux, plus tôt cela commencera, et plus tôt cela finira...

LAMBERT.

Au citoyen Poncet[1]*, professeur de droit public à Dijon.*

XIX

A Dimenstein, le 30 thermidor (17 août 1796).

... On vous aura sans doute parlé d'une prétendue déroute de l'armée, rien n'est plus faux ; une division seulement ayant été surprise sur ses derrières par la perfidie des habitans du pays et parce qu'il y avoit un trop grand intervalle entre elle et le corps d'armée qui descend la rive droite du Danube, a souffert beaucoup et a été obligée de faire une retraite de 10 à 12 lieues ; on est allé à son secours, de sorte qu'elle a battu l'ennemy et repris sa place dans la ligne ; mais l'armée a toujours été victorieuse[2]. Tout va bien et nous touchons au moment si désiré de la paix. Ce sera là le couronnement du règne de la loy dont la léthargie te cause des chagrins. Je gage qu'avant l'an V nous aurons la paix ou un armistice qui y conduira.

Jourdan marche sur Ratisbonne après avoir battu l'ennemy à Bamberg. Moreau est devant Donawerth où les Autrichiens ont encore un corps de 1,000 hommes, tant cavalerie qu'infanterie. Nous occupons même la fameuse plaine d'Hoschtett où Tallard et Marcin ont succombé sous le génie d'Eugène et de Marlboroug. Et Bonaparte qui vient de battre Wurmser

---

1. Bénigne Poncet, né à Dijon le 20 octobre 1766. Avocat au Parlement de Dijon le 20 décembre 1785 ; capitaine au bataillon des grenadiers de la Côte-d'Or, puis professeur de législation à l'école centrale de la Côte-d'Or le 20 décembre 1795 ; professeur de procédure civile à la Faculté de droit de Dijon le 28 février 1806 ; décédé en cette ville le 5 février 1835.

2. Bataille de Neresheim du 24 thermidor an IV (11 août 1796).

Digitized by Google

sur le lac de Garda marche dans le Tyrol. Que veux-tu de mieux ? L'une de ces trois armées, si Dieu et le génie des Français les protègent toujours, sera avant les Autrichiens à Passau, frontière d'Autriche. Quant à l'armée commandée par Vartensleben et qui fait face à Jourdan, elle se retire sur un autre point, elle cherche à s'ouvrir la Bohême en marchant sur Egra ; que veux-tu de mieux encore un coup ?...

LAMBERT.

Au citoyen Poncet, professeur de législation à Dijon.

XX

Inhumation du général Lambert.

Ce jourd'hui vingt-deux fructidor an 4e de la République, à cinq heures du soir, Nous, généraux de division et de brigade de l'armée de Rhin-et-Moselle, assemblés à Rodeneck, certifions et attestons que le citoyen Henry Lambert, âgé de trente-cinq ans, natif de Dijon, département de la Côte-d'Or, employé à la 5e division en qualité de général de brigade, tué d'un coup de boulet devant Neustadt à l'affaire du vingt-un fructidor, a été aujourd'huy déposé et inhumé à Rodeneck en Bavière avec toute la pompe et les honneurs funèbres dûs à son rang, à son mérite et à ses vertus militaires, ayant emporté l'estime et les regrets des militaires qui ont servis (*sic*) avec lui et sous ses ordres.

Signé : Le général de division *Taponier*. Le général de brigade *Lecourbe*. Le général de brigade *Decaen*. Le général de brigade *Fauconnet*. Le général de division *Beaupuy*.

Le présent a été dressé devant nous, commissaires des guerres de la cinquième division pour servir et valoir ce que de raison.

A Rodeneck, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Boinet. (Signature illisible.)

Certifié par le général en chef Moreau ; le général de divi-

Digitized by Google

sion Bourcier; le général de brigade, chef de l'état-major général, Reynier.

XXI

ÉTAT DES SERVICES MILITAIRES
du général Henry-François Lambert.

(Délivré par le Ministère de la guerre.)

Lambert (Henry-François), fils d'Antoine et de Madelaine Mangin, né le 3 juin 1760 à Haraucourt (Meurthe).

Enrôlé volontairement au régiment d'Artois (infanterie) le 5 août 1780.

Caporal le 2 décembre 1784.

Fourrier le 1er novembre 1785.

Congédié le 15 octobre 1788.

Élu lieutenant-colonel en 2e au 1er bataillon de grenadiers volontaires de la Côte-d'Or le 5 septembre 1792.

Chef de bataillon le 12 avril 1793.

Général de brigade employé à l'armée du Rhin le 28 janvier 1794.

Employé à l'armée de Rhin-et-Moselle le 13 juin 1795.

Tué d'un coup de boulet devant Neustadt le 7 septembre 1796.

Campagnes.

1792 et 1793, armée du Nord;
1794, 1795 et 1796, armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle.

Fait à Paris, le 24 avril 1797.

P. Couturier.

Digitized by Google

CATHERINE DE LORRAINE

(1573-1648)

Par M. Ch. PFISTER

I

NAISSANCE DE CATHERINE. — SON ÉDUCATION. — L'AVENTURE DU SIEUR DE TREMBLECOURT. — LA CANONISATION DE FÉLIX DE CANTAL'CE. — INFLUENCE DE CATHERINE SUR CHARLES III. — CATHERINE ET LES CAPUCINS DE NANCY. — PROJETS DE RETRAITE.

Du mariage du duc de Lorraine, Charles III, avec Claude de France, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, naquirent de nombreux enfants : Henri et François, qui ont occupé le duché de Lorraine ; Charles, qui cumula les évêchés de Metz et de Strasbourg, fut nommé cardinal du titre de Sainte-Agathe et devint, en 1602, le premier primat de Nancy ; puis quatre filles : Christine, Antoinette, Catherine et Élisabeth, sans compter des enfants morts en bas âge. Catherine de Lorraine[1],

1. Les documents sur Catherine de Lorraine sont assez nombreux. Nous devons mentionner tout d'abord une biographie manuscrite, écrite par dom Alexandre Royer qui fit ses vœux au prieuré de Sainte-Croix de Nancy le 19 décembre 1646 et mourut prieur de Lay-Saint-Chris-

Digitized by Google

l'avant-dernier enfant, vint au monde le 3 novembre 1573 au palais ducal de Nancy. Claude de France, épuisée par ses nombreuses couches, mourut deux années plus tard, en 1575, et les soins de la mère firent défaut à la jeune famille. Tous ces enfants grandirent un peu abandonnés, un peu livrés à eux-mêmes, sans qu'une

---

tophe, le 19 mai 1695. (Cf. Dom Calmet, *Bibliothèque de Lorraine,* col. 849.) Dom Royer recueillit une série de renseignements des religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de la Consolation et eut sans doute entre les mains des mémoires originaux provenant de cette abbaye. En tous cas, sa biographie a une haute valeur historique. L'original de cette biographie est perdu ; mais à la fin du XVIII^e^ siècle, l'abbé Gabriel-Louis Didelot, vicaire de Remiremont, en prit une copie, et cette copie se trouve aujourd'hui à la bibliothèque publique de Remiremont, n° 16, fol. 213-225. Cf. B. Puton, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Remiremont,* Remiremont, 1888, p. 12. Du même, *Notice sur la bibliothèque publique de Remiremont,* plaquette de 12 pages, extrait de l'*Industriel Vosgien*. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France.* Départements, t. XXI, p. 166. M. V.-A. Bergerot, directeur d'école à Remiremont, lauréat de l'Académie de Stanislas pour un très beau travail sur l'abbaye de Remiremont, a bien voulu nous adresser une copie de cette biographie. Nous lui adressons ici nos vifs remerciements. — Dom Calmet, qui avait connu l'œuvre de dom Royer, son prédécesseur au prieuré de Lay, a aussi eu entre les mains des *Mémoires* manuscrits de Thierry, grand doyen de Saint-Dié *pour servir à l'éloge de Madame Catherine de Lorraine. Histoire de Lorraine,* 1^re^ édition, t. III, col. 153, note. Le même ouvrage est indiqué par lui dans sa *Bibliothèque de Lorraine,* col. 932. Rodolphe Thierry avait été chargé en 1694 de faire l'inventaire des titres de l'abbaye ; il avait eu entre les mains beaucoup de documents originaux ; on pourrait donc regretter la perte de ses *Mémoires,* si l'on n'était sûr que dom Calmet a mélangé, suivant son habitude, le texte de Thierry avec celui de dom Royer et si l'on ne pouvait ainsi reconstituer le récit de celui-là. En tout cas, nos efforts pour retrouver ce manuscrit ont échoué. — Dom Calmet indique encore comme l'une de ses sources des mémoires originaux manuscrits communiqués par les Dames du Saint-Sacrement de Nancy. Mais déjà ces mémoires des religieuses du couvent fondé par Catherine ont servi de base au récit de dom Royer.

Toutes les biographies postérieures de Catherine dérivent de ces sources, et avant tout celle de dom Calmet au tome III de l'*Histoire de*

Digitized by Google

surveillance attentive corrigeât la nature. Catherine était de complexion très chétive ; on désespérait à plusieurs reprises de sa vie. Elle donna bientôt les marques d'une piété ardente ; elle se plaisait à fatiguer encore son pauvre corps par des mortifications. On s'explique qu'avec une telle santé et de pareilles dispositions, elle tombât en un mysticisme exalté. Son éducation fut naturellement négligée ; quelques billets autographes qu'on a conservés d'elle montrent qu'elle n'a jamais su écrire correctement.

Cependant, ses sœurs, de tempérament plus rassis, se

Lorraine, col. 153-168 ; elle est faite sans grande critique. Le texte de dom Calmet est reproduit à peu près tel quel dans Lionnois, ***Histoire de Nancy,*** t. III, 148-162. Nous ne pouvons attribuer grande valeur à la biographie de l'abdé Didelot, rédigée à la fin du siècle dernier et qu'on a imprimée en 1887 dans le livre : ***Remiremont ; les saints, le chapitre, la Révolution,*** aux pages 184-201. Nancy, Vagner. A. Guinot, dans son ***Étude historique sur l'abbaye de Remiremont,*** Paris, 1859, p. 204-262, a consacré une place importante à Catherine ; il a mêlé de nouveaux documents à ceux qui étaient déjà connus ; pourtant, son récit manque de fermeté et contient quelques inexactitudes. Cf. Abbé Guillaume, ***Histoire du diocèse de Toul,*** t. III, p. 257-260.

Nous reprenons à notre tour ce sujet ; nous nous servons beaucoup de dom Royer ; mais nous précisons quelques faits, grâce à nos recherches à la bibliothèque nationale, aux archives de Meurthe-et-Moselle et à la bibliothèque de Nancy. M. Didier-Laurent, curé de Thiéfosse (Vosges), a réuni une importante collection de documents sur Remiremont ; il a bien voulu nous en prêter, pendant plusieurs mois, les tomes IV et V (1610-1648) ; nous nous rendons compte combien il lui a été pénible de se séparer de ses trésors et nous lui en témoignons une reconnaissance d'autant plus vive. Nous avons aussi pris plus d'un renseignement au volume manuscrit de M. Bergerot : ***Le Chapitre de Remiremont et ses institutions,*** que l'Académie de Stanislas a couronné et qui mériterait d'être publié ***in-extenso.*** Enfin, nous avons réuni, croyons-nous, à peu près, tout ce qui a été imprimé sur Catherine dans nos recueils lorrains, particulièrement dans l'excellent ***Bulletin de la Société philomatique vosgienne,*** et dans les histoires générales. Tous ces écrits seront indiqués et discutés au cours de ce travail.

Digitized by Google

marièrent l'une après l'autre. En 1589, Christine épousa le grand-duc de Toscane, Ferdinand Ier ; en 1595, Élisabeth devint duchesse de Bavière ; plus tard, enfin, Antoinette fut choisie comme femme par le duc Jean-Guillaume de Clèves-Juliers[1]. Catherine eût aussi pu contracter un brillant mariage. L'empereur Rodolphe II[2], qui avait entendu parler des perfections de la jeune fille[3], demanda

---

1. Elle fut fiancée le 13 octobre 1598 et partit de Nancy pour épouser Jean-Guillaume le 22 avril 1599. Mémoires de Baltazard de Guillermé à la bibliothèque de Nancy, Ms. n° 789 (128).

2. Le fait est affirmé dans la biographie de dom Alexandre Royer. Royer continue : « S. A. fut obligé avec bien du regret de déclarer aux envoyés de l'empereur qu'il n'avait pu obtenir le consentement de sa fille, mais qu'il en avait encore deux autres ; que si S. M. voulait jetter les yeux sur l'une des deux, qu'on se ferait un honneur à la lui donner. L'empereur, qui n'en voulait qu'au mérite personnel de Catherine, ne répondit pas à cette proposition. » Cette proposition aurait donc été faite avant le mariage d'Élisabeth, en 1595. Dom Calmet, t. III, col. 153, interprétant mal dom Royer, écrit : « L'empereur Charles V la fit demander en mariage pour l'archiduc Ferdinand, son fils. » En 1573, date de la naissance de Catherine, l'empereur Charles V était mort depuis longtemps, et il n'avait point de fils du nom de Ferdinand.

3. Catherine était, dit-on, fort belle, de cette beauté des mystiques, aux yeux à la fois éclatants et égarés. Nous ne connaissons pas d'elle de portrait où elle soit représentée séparément ; mais elle est peinte dans un célèbre tableau, de Jean de Wayembourg, de l'année 1597 : *la Vierge au Rosaire*. Ce tableau se trouvait jadis à l'église des Minimes (partie du lycée actuel) ; au début de ce siècle, il a été transporté à la cathédrale, où il est suspendu aujourd'hui aux murs de la chapelle Saint-Roch. Dans la partie supérieure du tableau, est représentée la sainte Vierge portant sur le bras droit l'enfant Jésus et offrant de la main gauche un rosaire à saint François de Paule. Dans la partie inférieure sont agenouillés les divers membres de la famille de Charles III. A gauche, les hommes : le duc Charles et ses trois fils : Henri, François de Vaudémont, et le cardinal Charles, premier primat de Nancy ; au-devant d'eux un pape qui est peut-être Pie V, il avait institué, après la victoire de Lépante, la fête du Rosaire). A droite, les femmes : Claude de France, morte en 1575 et reproduite d'après un ancien tableau ; à côté d'elle, en extase, Catherine de Sienne, revêtue de ses habits religieux ;

Digitized by Google

sa main ; mais elle refusa de façon très nette. En vain son père insistait sur la gloire qu'une telle union ferait rejaillir sur sa maison ; sa résolution était inébranlable. Catherine avait-elle été renseignée sur le caractère du souverain et savait-elle que la maladie qui le minait l'allait conduire graduellement jusqu'à la folie ? Non, Catherine repousse toute idée de mariage parce qu'elle veut se consacrer à Dieu, parce que son mysticisme grandit chaque jour ; et, pourtant, à ce moment, un gentilhomme lorrain jette les yeux sur elle, et alors se déroule un drame sur lequel la lumière n'est pas encore faite, mais dont le dénouement sanglant remplira la princesse de terreur et exaltera ses sentiments religieux.

Le héros de cette aventure est un cadet de la maison de Beauvau, Louis, celui qu'on appelait simplement, d'un domaine de la famille, Tremblecourt[1]. Fils cadet de Claude de Beauvau, baron de Manonville, seigneur de

---

puis, les quatre filles du duc, sans doute dans l'ordre de leur naissance : Christine, Antoinette, Catherine et Élisabeth. Catherine est représentée dans l'attitude de la prière, les mains jointes. On a souvent cru à tort que la religieuse du premier plan était Catherine. Cf. Lionnois, t. II, p. 291. Cette question a été éclaircie par M. Auguin, *Monographie de la cathédrale de Nancy*, p. 159-182. Dans la chapelle de Notre-Dame de Montaigu, au noviciat des jésuites (aujourd'hui hospice Saint-Stanislas), dans un autre tableau, l'on voyait au haut un grand chêne avec une vierge incrustée dans le tronc, et au bas, à droite, Charles III, Claude de France, leurs quatre filles, le cardinal Charles, et d'autres princesses ; à droite, le duc Henri, sa femme Marguerite de Gonzague et la princesse Nicole ; le prince François avec sa femme et leurs trois jeunes enfants : Charles, Nicolas-François et Henriette. Lionnois, t. III, p. 191. Ce tableau, qui était sans doute l'ouvrage d'un Bellange, a disparu sous la Révolution.

1. Tremblecourt, canton de Domêvre-en-Haye, arrondissement de Toul, Meurthe-et-Moselle. Toutes les localités citées plus loin au même endroit.

Digitized by Google

Noviant-aux-Prés, de Tremblecourt et de Domèvre, il fut élevé à la cour de Charles III, comme compagnon du jeune marquis du Pont, celui qui sera plus tard le duc Henri II. Il vécut très familièrement avec tous les membres de la famille ducale. Michel de la Huguerye, en passant à Nancy en 1587, fut même frappé de son sans-gêne avec le comte de Chaligny : « dont je m'ébahissois, dit-il, et n'avois accoutumé de voir les princes traités de cette façon[1] ». Il était très fort aux armes dont il avait appris le maniement en Italie, et il avait eu des duels retentissants[2]. Bientôt il courut les grands chemins et les aventures. Il servit dans les Pays-Bas sous les ordres du prince de Parme ; puis il s'engagea avec Charles de Mayenne, un cadet de la maison de Guise. Il combattit avec lui à Arques, fut fait prisonnier à cette journée, et obtint sa liberté en s'engageant de ne pas prendre les armes une année durant contre le roi de Navarre[3]. A partir de ce moment, il eut pour le Béarnais la plus vive admiration ; à peine Henri IV eut-il fait sa paix avec le duc de Lorraine Charles, que Tremblecourt se mit en secret à son service. En 1595, il envahit la Franche-Comté pour arracher cette province à la domination espagnole ; il remporta d'abord de grands succès : il prit Amance, Port-sur-Saône, Gy, Vesoul ; il somma le Parle-

1. Michel de la Huguerye, *Mémoires* (édition de Ruble), III, 339. Henri de Lorraine, comte de Chaligny, était petit-fils du duc Antoine.

2. Messieurs de Saincte-Maitre (*sic*), *Histoire généalogique de l'illustre et seigneuriale maison de Beauvau*, M. DC. XXII, p. 32.

3. Il ne prit pas part à la journée d'Ivry ; mais au début de 1591, au moment du siège de Paris, il tenta un coup de main pour enlever Saint-Denis à Henri IV. Le bruit courut alors qu'il avait été tué. *Lettres missives de Henri IV*, III, p. 324.

Digitized by Google

ment de Dôle de reconnaître son autorité ; mais bientôt il fut assiégé dans le château qui domine Vesoul par le grand-écuyer de Castille et obligé de fuir, il retourna en grande hâte en Lorraine[1].

Il s'arrêta à Remiremont où se trouvait notre princesse. Que se passa-t-il alors ? Tremblecourt se permit-il quelque familiarité ? Sûrement le jeune noble périt peu après au début de 1596 ; et deux versions très différentes circulent sur sa mort. D'après l'une, surpris par le marquis du Pont auprès de sa sœur Catherine, il se hâta de prendre la fuite, se précipita dans la Moselle, mais fut tué d'un coup d'arquebuse[2] ; d'après l'autre, accusé

---

1. Voir sur cette expédition, Gauthier, *Inventaire de l'artillerie de la place de Gray,* Vesoul. 1892. Cette expédition est ainsi racontée dans les *Mémoires sur Charles III* de Rosières Chaudeney (ms. de la bibliothèque de Nancy, n° 795 (152), fol. 638 : « Mais Charles, ayant fait paix avec le roy, congédie ses troupes ; le baron de Haussonville et Tremblecourt qui avaient toujours suivy ce parti, épousant l'écharpe blanche, vouent leur armée au service de la France avec huit mille hommes de pied et douze cents chevaux, se jettent dans la Franche-Comté, se rendent maîtres de Vezoû, Jonvelle et autres petites places, brûlent, saccagent et commettent les actes les plus insolents d'une violente hostilité ; leur cours est arrêté à l'arrivée du connétable de Castille, gouverneur de Milan, qui écarte comme perdreaux ces deux nouveaux conquérans : Vezoû et les autres places se rendirent ; ainsi l'ambition et l'avarice devancent la ruine ». Cf. Palma Cayet, *Chronologie novenaire,* édit. Michaud et Poujoulat, p. 656 et 663.

2. Dom Calmet écrit, t. II, col. 1437 : « Il se retira à Remiremont chez une chanoinesse sa parente. Il y fut pris quelque temps après ; et, s'étant jetté dans la rivière pour la passer à la nage, il y fut tué d'un coup de fusil. » Le même fait est répété par Digot, *Histoire de Lorraine,* t IV, p. 286. A prendre à la lettre les narrations des deux historiens, Tremblecourt aurait été tué en Lorraine, par représailles de son expédition en Franche-Comté, ce qui est impossible, comme le fait remarquer M. Henri Lefebvre, *Le Marquisat de Noviant-aux-Prés et ses origines,* p. 40 en note. La clef du mystère ne se trouverait-elle pas dans une généalogie manuscrite de la maison de Beauvau, par Chevillard, et

Digitized by Google

d'avoir jeté un sort à la princesse, il fut arrêté, conduit au château de Châtel et mis clandestinement à mort[1].

Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment, la santé déjà si frêle de Catherine devint de plus en plus mauvaise. Elle dépérissait à vue d'œil, et ses jours étaient menacés. On crut qu'un sortilège pesait sur elle et l'on l'exorcisa. L'on eut recours à l'intercession des saints. A chaque époque, un saint est spécialement honoré des fidèles, et c'est à lui que s'adressent toutes les requêtes. Affaire de mode même dans les prières! Or, à la fin du XVI^e^ siècle, il n'était bruit que des miracles accomplis par un Capucin décédé depuis peu (18 mai 1587), Félix, né à Cantalice et qui avait édifié Rome par ses vertus. Catherine l'invoqua, après avoir communié, et, ô surprise, son mal disparut comme par enchantement ; sa forte foi avait produit le miracle. Un autre jour, reprise de ses

---

citée *Lettres missives de Henri IV,* III, p. 324 en note. Nous y lisons : « En 1596, Tremblecourt, étant allé voir à Remiremont une sœur du duc de Lorraine, chanoinesse en cette abbaye et dont il passait pour être épris, le marquis du Pont, neveu de cette princesse, le fit tuer par des gens apostés. » Seulement, dans ce passage, il faudrait lire : *une fille du duc de Lorraine*, et : *frère de cette princesse.* Nous n'avons pas trouvé de preuves formelles que Catherine avait à ce moment le titre de chanoinesse. Les frères de Sainte-Marthe disent simplement de Louis de Beauvau : « Il continua de faire service au roy, jusques à son décès advenu l'an mil cinq cens quatre-vingts seize, *auprès de Remiremont.* »

1. Cette version est rapportée par dom Calmet, t. III, col. 154, n. *t*. Elle est rapportée plus longuement par Noël, *Mémoire pour servir à l'histoire de la Lorraine*, n° 3, Châtel-sur-Moselle, p. 30. Noël ajoute que Florentin le Thierriat, ayant mal parlé à ce propos de la princesse Catherine, fut condamné à être pendu. Mais le Thierriat ne mourut que bien plus tard, le 13 février 1608. Nous avons fait des recherches dans les comptes du receveur de Châtel de 1596, pour voir si nous ne trouvions pas trace d'exécution d'un haut personnage ; ces recherches sont restées sans résultat, et toute cette histoire demeure très obscure.

Digitized by Google

douleurs, il lui semblait qu'elle allait rendre l'esprit ; mais elle embrassa une image du capucin et aussitôt elle recouvra ses sens[1]. La princesse lorraine se montra reconnaissante. La sainteté de Félix, proclamée par le peuple, n'était pas encore reconnue officiellement par la cour de Rome. Le pape Sixte-Quint avait bien ouvert une enquête ; mais Félix avait dû céder d'abord le pas à saint Didace[2] ; puis le pape mourut sans avoir exécuté son dessein. Félix de Cantalice attendait toujours, quand Catherine, rétablie grâce à son intervention, jura de faire de sa cause la sienne propre. Précisément, pour achever sa guérison, son frère Henri l'emmena en 1604[3] en Bavière auprès de sa sœur Élisabeth. A Munich, l'on parla beaucoup du miracle accompli ; Élisabeth et son

1. Pièces relatives au procès de canonisation de Félix de Cantalice. Résumé du procureur : « *82. Item quod serenissima Catharina a Lotharingia, cum morbo gravissimo laboraret per plures septimanas, post sumptum sanctissimum Eucharistiæ sacramentum, hujus servi Dei intercessionem imploravit, et illico sanitatem recuperavit. Quod fuisse et esse verum testatur. — 83. Et similiter, cum alia quadam vice gravissime ægrotaret ita ut sensibus omnibus destituta animam efflare videretur, ad hujus servi Dei intercessionem recurrendo, et illius imaginem præ devotione osculando sensisse incontinenti vires sibi redeuntes, et integras ante paucas horas recuperasse, et propterea gratitudine mota, ob ea insignia accepta beneficia decrevit canonizationem hujus servi Dei suis viribus procurare. Quod fuisse et esse verum testatur.* » Biblioth. de Nancy, ms. n° 499 (313), fol. 605 *v.*

2. *Acta beati Felicis Capuccini* dans les Bollandistes, Maii, t. IV (édition de Venise), p. 203 et ss. — *Les vies des Saints*, nouv. édit., M. DCC. XXXIX, t. IV, p. 318.

3. La date nous est donnée par la biographie d'Alexandre Royer. « Son Altesse père la fit conduire par son aîné qui fut depuis son successeur, le duc Henri, et, comme ces deux personnes (Elisabeth et Catherine) étaient trop étroitement liées pour se quitter sitôt, le prince revint et laissa ses sœurs dans la liberté de se dire bien des choses. »

Digitized by Google

mari, le très pieux Maximilien — celui-là même qui sera le héros catholique de la guerre de Trente Ans — joignirent leurs instances à celles de Catherine, du duc Charles III et de ses fils Henri et François, pour obtenir du Saint-Siège la béatification de Félix. Mais l'on procède à la curie romaine avec une grande lenteur. Quelques années s'écoulèrent avant que la congrégation des rites fût saisie de l'affaire ; puis cette congrégation en confia l'examen à trois auditeurs de rote : le cardinal Sacrato[1], les sieurs Coccini et Manzanedo. Catherine, devenue dans l'intervalle abbesse de Remiremont, nomma des procureurs, Jacques Romain, prêtre de la collégiale de Liverdun, et Didier Lallement[2], clerc de Verdun, pour poursuivre la canonisation. La commission, réunie la première fois le 5 avril 1614, entendit de très nombreux témoins[3] ; ses séances, d'abord assez rapprochées, se tinrent peu à peu de façon irrégulière. Les écritures s'entassèrent sur les écritures. Les frais aussi se multipliaient. Catherine dépensa, pour arriver à ses fins, une somme de 60,000 fr.[4] Enfin, l'on va toucher au but. Le 1er octobre 1625, Urbain VIII lance un bref. Va-t-il du

1. On lui substitua plus tard le sieur Cavalier, auditeur de rote.

2. Ce dernier sera remplacé par Paul Cuissot. — A la fin, Mme de Remiremont eut comme procureur Octavio Picco et Nicolas Carré.

3. Tous ces détails nous sont connus par deux manuscrits de la bibliothèque de Nancy, qui proviennent évidemment de Catherine de Lorraine et de l'abbaye Notre-Dame de la Consolation, de Nancy. L'un, n° 500 (187), contient les procès-verbaux de la commission, depuis le 5 avril 1614 jusqu'au 6 avril 1616. Le second, n° 499 (313), contient la copie de diverses pièces produites dans l'enquête : résumés faits par les procureurs des miracles ou de la biographie du saint, dépositions des témoins, etc.

4. Alexandre Royer.

Digitized by Google

moins proclamer Félix saint et le canoniser tout à fait? Hélas! non. Il n'est mis qu'au rang des bienheureux; il a le simple titre de *béat*. Il est permis de dire la messe et l'office du 18 mai en son honneur, mais simplement dans quatre églises: chez les Capucins de Nancy, à Remiremont, à Cantalice et à Rome où repose son corps. Le bref fut reçu sans doute avec joie par Catherine, mais elle eût souhaité davantage; elle ne devait réussir que par degrés. Le 11 avril 1626, le pape permit aux Capucins de faire annuellement l'office du bienheureux Félix dans toutes leurs maisons, à la date du 18 mai. En 1628, il étendit cette permission aux prêtres du dehors, qui viendraient le jour de sa fête dire la messe chez les capucins[1]. L'ordre, qui, en Félix, eut son premier bienheureux, se montra reconnaissant à Catherine du service rendu; du corps du bienheureux, les Capucins de Rome détachèrent un os du bras, dont ils lui firent cadeau. La précieuse relique fut reçue à Remiremont en l'année 1631[2] et conservée jusqu'à la Révolution chez les Capucins de cette ville[3].

---

1. Toutes ces pièces citées ou analysées par les Bollandistes, *l. l.* Peu de temps après la canonisation, un Capucin, le frère Jean-Baptiste Pérugin, publia à Rome en italien une vie du bienheureux Félix de Cantalice et la dédia à Catherine de Lorraine. Cette œuvre a été traduite en latin par les Bollandistes et publiée *l. l.*, p. 234-240. La même œuvre a été traduite en français et publiée à Toul, chez Simon Martel, M. DC. XXVI, *La vie du B. Félix de Cantalice, capucin, recueillie par un P. capucin des informations qui ont été faictes par l'autorité du sainct siège.* La dédicace à M^me^ la princesse abbesse de Remiremont est signée I. M. A. D. T.

2. Alexandre Royer.

3. Félix de Cantalice sera plus tard proclamé saint par le pape Clément XI, le 8 mai 1709. Le décret est publié dans la *Vie de saint*

Digitized by Google

Nous avons laissé, en l'année 1604, Catherine à Munich où elle achevait de se guérir. Elle revint tout à fait rétablie en Lorraine, et elle sembla avoir eu, à partir de ce moment, une certaine influence sur l'esprit de son père, le duc Charles III[1]. Elle formait la distraction du duc, qu'accablaient les soucis du pouvoir ; elle jouait souvent avec lui et, d'une façon charmante, perdait la partie engagée, pour lui procurer une minute de contentement. En revanche, Charles III lui accordait toutes les demandes qu'elle lui adressait et l'on savait que toutes les suppliques qu'elle présentait elle-même étaient suivies d'un heureux effet[2]. Mais, pourtant, au milieu de la cour, elle ne songeait qu'aux austérités du cloître ; et elle rêvait de devenir une servante de Dieu, sous l'habit de Capucine. Elle voulait être vêtue de gris, marcher pieds nus et faire maigre toute l'année.

Aussitôt après la mort de son père, au mois de mai 1608, elle songea à exécuter le dessein qu'elle avait

---

Félix de Cantalice, capucin, par le père Jean François de Dieppe, capucin. Rouen, M. DCC. XIV.

1. Alexandre Royer.

2. Elle aimait beaucoup son père et nous n'en voulons pour preuve que la lettre suivante sans date qu'elle adressa à sa tante Dorothée de Lorraine, duchesse de Brunswick. Cf. *infra,* p. 260 n. 3. « Madame, vous avez peu entendre comment l'altesse de monseigneur mon père est partie d'icy pour aller à Bar et qu'au milieu des chemins il tomba malade de sa jambe ; mais je vous laisse à juger que cela vient de tant de fatigues et travaux qu'il soutient ordinairement et imposibles à lui de les porter, sy notre Dieu ne l'assistoit. Les médecins ont oppinion que ce ne sera rien, mais qu'il ait un petit repose. Aujourd'hui est le quinzième que je ne l'ay veu : il m'est advis qu'il y a plus d'un an. Je prie le Créateur de conduire tous ses desseins à bonne fin et vous donner tel heur et félicité que perpétuellement vous en souhaite » Bibliothèque nationale. *Collection de Lorraine,* n° 487.

Digitized by Google

caressé depuis si longtemps. Quand le glas funèbre retentit dans Nancy, annonçant la disparition du glorieux duc qui avait créé la Ville-Neuve, elle promit de renoncer au siècle et de s'enfermer dans le cloître.

Son frère, le cardinal Charles, avait fondé, en 1592, à Nancy un couvent de Capucins, au coin des deux rues Saint-Dizier et de Grève (celle-ci nommée aujourd'hui rue Charles III). Catherine obtint du pape Paul V permission de se faire construire contre l'église des Capucins une cellule avec trois fenêtres. L'une donnait sur une des chapelles de l'église, et par là la princesse entendait la messe, se confessait et communiait; la seconde fenêtre ouvrait sur le grand autel et lui permettait de suivre les offices; une troisième avait vue sur les jardins des religieux. Naturellement, son confesseur était un capucin, le P. Julien[1] qui la dominait. Le P. Séguin, dont il était alors grand bruit à Nancy — il s'était enfermé dans un ermitage sur la côte de Vandœuvre et y menait une vie de reclus — écrit au sujet de Catherine : « Elle est là, dans sa cellule, tous les jours, depuis le matin jusqu'au soir ; les uns pensent qu'elle se veut reclure, mais que lesdits pères Capucins la conseillent de demeurer dévote, parce qu'elle pourra exercer davantage d'œuvres de charité ; cette princesse est fort dévote et m'est venu visiter quelquefois[2]. »

Mais bientôt la princesse forma le projet de donner à

1. Alexandre Royer.

2. Lettre de Séguin à M. Hébert, grand-pénitencier et sous-chancelier de l'Université, du 22 janvier 1609. Voir Margry et Eug. Muller, *Pierre Seguin, ligueur, reclus et écrivain*. Senlis, 1897, p. 132. Cf. Lionnois, *Histoire de Nancy*, III, 177.

Digitized by Google

Nancy un pendant au couvent des Capucins, en créant une maison pour des Capucines. Précisément, de l'autre côté de la rue de Grève, s'étendait un vaste terrain libre, appartenant à la famille Leclerc. Les propriétaires s'étaient bien engagés, quand Charles III décréta la création de la Ville-Neuve, à bâtir sur les rues avoisinantes : rue de Grève, rue Saint-Dizier et rue Neuve[1]; mais ils n'en avaient rien fait; comme tant d'autres, ils s'étaient bornés à entourer cet espace d'un mur de clôture et l'avaient planté d'arbres. C'était là un emplacement tout trouvé pour un couvent et les Leclerc poussaient fort Catherine à l'achat; mais la princesse n'était pas riche en ce moment; et elle songea simplement à louer une demeure dans le voisinage des Capucins. L'évêque de Toul, M. Jean des Porcelets de Maillane, avait précisément bâti une petite résidence sur la rue de l'Église (aujourd'hui rue des Quatre-Églises); elle le pria de la lui céder; et, en échange, le duc Henri II paya au prélat le loyer d'une maison sise devant le palais ducal et appartenant à Charles-François-Alix, seigneur de Vroncourt et gardien du trésor des Chartes[2]. Le contrat fut signé le 6 février 1609[3]; et aussitôt Catherine, avec cinq ou six filles, ses anciennes dames ou demoiselles d'honneur, s'installa

1. Cette rue est appelée aujourd'hui, d'une enseigne d'auberge, rue de la Hache. Le 4e côté du carré était formé par la rue Saint-Nicolas et la ruelle des Capucins. Cette ruelle est aujourd'hui fermée par la maison en équerre qui porte le n° 41 de la rue Saint-Nicolas. La possession de cette ruelle donna lieu à de nombreux procès. Cf. Courbe, *Les Rues de Nancy*, II, p. 173 et ss.

2. C'est le fils du célèbre Thierry Alix.

3. Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 7,358. Le prix de la location faite pour trois années consécutives était de 550 fr. par an.

Digitized by Google

dans la maison de l'évêque de Toul ; elle y mena une vie fort dure : elle se déclara vraie disciple de saint François dont le cordon était reproduit sur tous les murs de son appartement[1]. La congrégation naissante ne devait pourtant pas rester longtemps en cette demeure. L'évêque de Toul la céda un peu plus tard aux Carmes, puis, quand pour ceux-ci l'on eut construit un vaste couvent, aux Carmélites. Les Carmélites l'habitèrent jusqu'à la Révolution et leur église était l'une des quatre de la rue des Quatre-Églises[2].

Cependant, un événement imprévu fit retourner au moins pour quelque temps Catherine à la cour.

Sa sœur Antoinette revenait à Nancy ; elle venait de perdre le 25 mars 1609 son mari, Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, dont l'héritage allait être disputé avec tant d'acharnement et mettre l'Europe en feu. Mariée malgré elle à un maniaque qui souvent devenait un fou furieux, elle avait été très malheureuse, et elle espérait maintenant couler avec sa sœur des jours calmes et paisibles. Pour l'amour d'elle, Catherine quitta sa robe de Capucine et reparut au palais. Mais les conversations des deux femmes portaient surtout sur la religion et la piété. Catherine entretint sa sœur de ses projets : Antoinette

1. Alexandre Royer et, d'après lui, Lionnois, III, 150.

2. Elle était située sur l'emplacement du n° 54. Sur l'histoire des Carmélites du premier couvent, Lionnois, III, 74 et ss. En 1666, après la démolition des remparts de Nancy, les Carmélites avaient construit un couvent sur l'Esplanade, dans le carré limité aujourd'hui par les rues des Carmes et de la Visitation, les rues Stanislas et Gambetta, et avaient cédé leur demeure aux Tiercelins. Mais quand, en 1672, Louis XIV rétablit les fortifications de la ville, ce nouveau couvent fut détruit et les Carmélites retournèrent à leur ancienne maison, tandis que les Tiercelins se réfugiaient dans la rue appelée aujourd'hui de leur nom.

Digitized by Google

était riche ; elle avait apporté de Clèves sa dot ; elle prêtait même au duc Henri et au comte François, ses frères, de fortes sommes contre des rentes assignées sur les salines de Dieuze et le marquisat d'Hattonchâtel [1] ; elle possédait aussi de superbes pierreries. Elle mit toute cette fortune à la disposition de Catherine ; et celle-ci, qui toujours poursuivait ses rêves de retraite, acheta ainsi, le 19 septembre 1609, le terrain tant convoité de la famille Leclerc, en face des Capucins [2] ; dans une maison déjà debout, elle transporta peu après ses Capucines. La princesse Antoinette secondait de son mieux sa sœur ; mais elle ne tarda pas à mourir, le 23 août 1610. On l'enterra solennellement dans l'habit de Capucine, suivant le vœu qu'elle avait exprimé ; son corps fut déposé à l'église des Cordeliers [3], tandis que son cœur était donné au noviciat des Jésuites [4]. Elle constituait sa sœur son unique héritière. Ce nouveau malheur eut une grande influence sur l'esprit de Catherine. A chaque deuil, elle appartenait davantage à Dieu.

---

1. Dom Royer. « La rente fut assignée au profit de Madame Catherine. »

2. Archives départementales, H. 2400. Lepage, dans l'*Inventaire-Sommaire,* a imprimé 1607 au lieu de 1609.

3. Dom Royer écrit : « 18 ans après, lorsque l'on porta le corps de M^me^ de Vaudémont (Christine de Salm) dans le même caveau, on y trouva celui de M^me^ de Clèves et ses habits dans leur entier. »

4. Elle avait bâti dans le noviciat une chapelle en l'honneur de Notre-Dame-de-Montaigu. Description de Nancy dans dom Calmet, *Notice de Lorraine,* t. II.

Digitized by Google

II

NOMINATION DE CATHERINE A REMIREMONT. — SITUATION DU CHAPITRE. — APPEL DE CATHERINE EN COUR DE ROME. — LES DIVERS COMMISSAIRES. — LE COMPROMIS DU 30 MAI 1616. — ENTRÉE DE CATHERINE A REMIREMONT (24 AOUT 1616). — ENTRÉE DU DUC HENRI II (25 AOUT).

Cependant les frères de Catherine, le duc Henri et le comte de Vaudémont, voyaient avec peine tout ce « capucinage », pour reprendre une expression du biographe. Que si la fille de Charles III persistait à se consacrer à Dieu, qu'elle entrât au moins dans un couvent riche où elle trouverait du bien-être et où elle servirait leur politique. Ils jetèrent leurs yeux sur Remireront, où Catherine avait jadis résidé. L'abbaye possédait un très grand nombre de villages dans la haute Moselle, où elle exerçait tous les droits de justice. Longtemps même elle avait prétendu ne relever que de l'Empire et considéré le duc de Lorraine comme son protecteur et son voué plutôt que comme son souverain. Charles III avait dû entreprendre une véritable guerre, la guerre dite des *panonceaux,* pour obliger les chanoinesses à substituer ses armoiries à celles de l'Empire[1]. En mettant à la tête de l'abbaye une princesse lorraine, on rattachait définitivement ces terres reculées au duché lorrain; Henri et François se mirent en campagne pour arriver à leurs fins.

Dès le mois de juin 1608, Henri II avait envoyé le sieur

1. Cf. Richard, *Guerre des panonceaux à Remiremont, en 1566.* Remiremont, Mougin, sans date, 7 pages in-8°.

Digitized by Google

Voillot, son conseiller d'État, à Remiremont, pour s'entendre en secret avec l'abbesse Elisabeth Rhingraff, de la maison de Salm[1]; fort de son assentiment, il s'adressa à la cour de Rome, et, le 7 novembre 1609, il obtenait du pape Paul V une bulle accordant à Catherine la coadjutorerie perpétuelle et irrévocable de l'abbaye de Remiremont, « en considération de la noblesse de sa lignée, de la pureté de sa vie et de l'honnêteté de ses mœurs et autres louables mérites de probité et vertus[2]. »

Les religieuses de Remiremont n'avaient pas été consultées; aussi elles se montrèrent très irritées de ce qu'on eût agi sans elles et qu'on eût disposé sans leur permission de l'abbaye. Cependant, elles se soumirent, le 9 mars 1610, à la réquisition de Pierre de Stainville, doyen de la Primatiale de Nancy et protonotaire du siège apostolique, protestant seulement qu'elles « ne veulent n'y entendent aucunement préjudicier pour l'avenir à leur droit d'élection[3] ».

Catherine n'était point pressée de se rendre à Remiremont. Elle ne voulait point s'engager à prendre la crosse plus de deux années, prévoyant qu'elle trouverait dans cette charge un trop grand nombre de difficultés! Puis,

---

1. Voir sur ces négociations diverses pièces manuscrites dans un recueil de la bibliothèque de la ville. Ms. 583 (203 [2]), fol. 354 et ss. Ces pièces sont indiquées dans le catalogue Noël, n° 1842. Elisabeth Rhingraff demandait d'abord une pension de 10,000 fr.

2. Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions latines, n° 1514, fol. 14. Traduction française de la bulle. L'on a réuni en ce volume des pièces relatives à l'élection ou à la nomination des abbesses de Remiremont, depuis 1474 jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle. L'administration de la bibliothèque nationale a bien voulu nous prêter ce volume à Nancy et nous lui en adressons nos vifs remerciements.

3. Ms. cité, fol. 56. Original.

Digitized by Google

elle s'était attachée à ses Capucines et ne les voulait point quitter à jamais. Probablement à cette époque elle fit un second voyage en Bavière auprès de sa sœur Élisabeth[1]; en passant, elle se rendit à Notre-Dame des Ermites ou Einsiedeln, en Suisse, et elle fit présent au monastère d'un calice d'or. Mais force lui fut à son retour d'aller à Remiremont. Élisabeth Rhingraff avait quitté le monastère et se déchargeait sur sa coadjutrice des soucis de l'administration. Au début de 1611, Catherine fut à son poste — un poste de combat — et elle ne le quitta que pour quelque pieux voyage. Ainsi, en juillet 1611, elle se rendit à Besançon où elle visita la religieuse du Saint-Suaire[2]; elle en rapporta de nombreuses médailles bénites qu'elle envoyait à ses amies, notamment à sa tante la duchesse de Brunswick-Göttingen, Dorothée de Lorraine[3]. Les dames de Remiremont commençaient déjà à lui faire quelque opposition; elles prétendaient qu'une coadjutrice ne devait point se mêler des affaires de l'abbaye[4]. Pour briser toute résistance, Catherine exigea

1. Dom Royer. « Madame Catherine revint en Bavière, où elle fit un second voyage, après la mort de Mme de Clèves. »

2. Lettre de Catherine à sa tante Dorothée, de Remiremont, 1er août 1611. « Ayant eu la faculté de voir à Besançon la sœur religieuse du Saint-Suaire, j'ay tenu estre de mon humble devoir de vous faire participante de la mémoire d'un si beau voyage, au moyen d'une médaille du st. Suaire que je vous envoie, vous suppliant humblement l'avoir aggréable, en tesmoignage du trop humble service que je vous ay voué et désire vous en faire paroistre les effets en toutes occasions qu'en trouverez propre et capable. » Bibliothèque nationale. Collection de Lorraine, n° 487.

3. Dorothée de Lorraine était fille du duc François Ier. Elle était à ce moment veuve d'Éric, duc de Brunswick-Göttingen.

4. On consulta sur les droits d'une coadjutrice divers théologiens et canonistes ; ainsi Bournon, official à Verdun, Guyot, official à Toul. B.

Digitized by Google

d'elles le serment ; il fut solennellement prêté le 18 août, en présence d'Antoine de Lenoncourt, primat de Lorraine[1] ; mais certaines dames, entre autres la doyenne Claude de Fresnel, n'avaient point voulu venir à la cérémonie et avaient protesté par-devant notaire[2]. Le pape dut intervenir. Le 10 septembre 1611, par une bulle solennelle, Paul V lui donna pouvoir d'administrer l'abbaye[3] ; bientôt l'on arracha, moyennant certaines concessions pécuniaires, un acte de renonciation à Élisabeth Rhingraff[4] ; cette résignation fut acceptée par le souverain pontife le 7 novembre et Catherine instituée abbesse[5]. Le 21 décembre, Antoine de Baune, abbé de Luxeuil, fulmina solennellement la bulle[6]. Catherine, munie de pleins pouvoirs, allait pouvoir entreprendre sa tâche. Elle était immense !

Les chanoinesses de Remiremont avaient depuis longtemps perdu la pratique des vertus évangéliques. Appar-

---

N., nouv. acq. lat., n° 1514, fol. 57 et 58. La consultation de M. Bournon se trouve aussi dans l'importante collection de M. Didier Laurent, t IV, fol. 3.

1. B. N., nouv. acq. lat., n° 1514, fol. 61.

2. *Ibid.*, fol. 65.

3. *Ibid.*, fol. 69.

4. Catherine devait lui fournir, sur les revenus de la mense abbatiale, une pension annuelle de 4,500 fr., produit de huit prébendes, ce qui ne laissait pas que de grever les finances de l'abbesse. Élisabeth de Rhingraff vécut à Paris ; en 1619, elle revint à Remiremont, réclama sa place au chœur et, au grand scandale de la doyenne, elle produisit un bref du pape Paul V qui lui permettait de siéger à la seconde place en habit d'abbesse. B. N., ms. cité, fol. 111. Mais elle quitta bientôt de nouveau Remiremont et finit par épouser, en 1633, le prince de Ligne. Catherine lui retira alors sa pension, et elle sollicita les huit prébendes pour sa nièce Marguerite, devenue duchesse d'Orléans. *Ibid.*, fol. 134.

5. B. N., *ibid.*, fol. 77.

6. *Ibid., ibid.*, fol. 81.

Digitized by Google

tenant aux familles les plus nobles du pays, elles étaient attirées à Remiremont, non par piété, mais par le désir de profiter de prébendes assez grasses et de mener une vie tranquille. Au lieu de l'habit humble des religieuses, elles portent des vêtements mondains somptueux, en étoffe de soie et de couleur voyante : elles relèvent les cheveux sur leur tête et à peine portent-elles, en guise de guimpe, un léger crêpe, que les mauvaises langues appellent un mari ; car, disait-on, « vouloir se marier est la dévotion particulière de cette abbaye[1], » et plus d'une chanoinesse quittait Remiremont pour convoler en justes noces. On leur pouvait appliquer cette énergique parole de saint Paul : « *Cum enim luxuriatæ fuerint in Christo, nubere volunt.* Après s'être prostituées dans le Christ, elles veulent se remarier[2]. » A Remiremont, les chanoinesses habitent chacune une maison isolée, chaque dame seule avec sa dame nièce qu'elle a choisie elle-même[3], avec l'assentiment du chapitre, pour lui succéder en ses dignités. Elles ne se rencontrent qu'à l'église ou au chapitre ; mais combien de stalles sont vides pendant les offices ! Les dames sont absentes, souvent sans permission de l'abbesse ; elles vont à Nancy ou à Paris se distraire un peu ; l'on y signale leur présence aux bals. Le lundi de la Pentecôte, les dames donnent à danser à Re-

1. A. Guinot, *Étude historique sur l'abbaye de Remiremont*, p. 235, note.

2. Timothée V, 11. Cf. le manuscrit de F. Vincent, tiercelin de Nancy, *Éclaircissement sur l'Église de Remiremont, représentant au vray les deux faces de cette Église, l'ancienne et la nouvelle.* Ms. Bibliothèque de Nancy, n° 578 (73), fol. 33.

3. Mémoire manuscrit de M. Bergerot.

Digitized by Google

miremont même, dans la cour de la maison abbatiale; l'abbesse, disait-on, ouvre en personne le bal, et les quatre grands officiers du chapitre, tous ecclésiastiques, doivent à chaque chanoinesse un certain nombre de danses[1]! Ces distractions mondaines les occupent plus que les devoirs du culte. Elles expédient l'office à la hâte, distraites et laissant voler leurs pensées au dehors. Leurs maisons donnent bien toutes sur la place de l'église et forment cloître; mais les rues qui permettent d'accéder à cette place[2] ne sont pas fermées par des portes, et liberté entière est laissée de communiquer avec le dehors. Aussi, l'on accuse les chanoinesses d'intrigues amoureuses.

L'on devine quels sentiments de tristesse un tel spectacle fit naître en l'âme de Catherine. Elle vivait pour se sacrifier; elle ne songeait qu'aux mortifications; et elle se trouvait placée à la tête d'une maison qu'on pouvait appeler sans blasphème un mauvais lieu[3]. Dès lors, une tâche très grande s'impose à elle: réformer le chapitre, faire disparaître ces abus qui sont un scandale pour les âmes chrétiennes. Mais comment arrêter de si graves désordres et rappeler les dames à la pratique des devoirs chrétiens? Tous les réformateurs annoncent que, pour rendre au fleuve bourbeux sa pureté, il faut remonter à la source et faire revivre les usages d'autrefois. Or, Remiremont était autrefois un foyer de vie religieuse. La

1. Rapport des visiteurs de 1613. Bibl. de Remiremont, ms. 2, fol. 66.

2. Ce sont les trois rues de la Carterelle, de la Franche-Pierre et des Prêtres.

3. A. Guinot, *Étude historique sur l'abbaye de Remiremont*, p. 217, note.

Digitized by Google

maison était placée sous la règle de saint Benoît, dont les prescriptions étaient observées d'une façon stricte. Peu à peu seulement, l'on a abandonné cette règle. Le monastère s'est converti lentement en un chapitre séculier de dames nobles, les vœux ont cessé d'être prononcés, sinon par l'abbesse, et l'habit gris a été jeté. Eh bien, qu'on rétablisse l'ancienne règle; qu'on fasse de nouveau du chapitre un monastère [1], que les chanoinesses redeviennent des religieuses; et l'on verra de nouveau fleurir les vertus d'autrefois. Tel sera, en effet, plus tard le plan de Catherine; et les dames lui répliqueront, par toutes sortes de raisons historiques, que la règle de saint Benoît n'a jamais été pratiquée sur les rives de la Moselle et que toujours Remiremont a été un chapitre. Il y eut, de part et d'autre, à grands renforts de textes, une vive controverse historique qui ne pouvait aboutir, puisque les partis ne cherchaient dans le passé que des arguments pour le présent [2]. Mais pourtant ce plan ne mûrit que peu à peu dans l'esprit de Catherine. Quand elle vint

1. Les deux mots *monastère* et *chapitre* s'emploient indistinctement à notre époque pour désigner la maison religieuse de Remiremont. Les mots monastère, abbaye, chapitre viendront tour à tour sous notre plume ; il ne faudra attacher à l'une de ces dénominations de l'importance que lorsque nous la soulignons.

2. En réalité, à l'origine, quand Remiremont a été fondé, au début du VII^e^ siècle, la règle de saint Benoît était à peu près inconnue en France. Le monastère a dû être gouverné par des prescriptions empruntées à la règle de saint Colomban. Mais, plus tard, ces règles spéciales disparurent et firent place à peu près partout à la règle de saint Benoît. A la fin du XVII^e^ siècle, Dorothée de Salm voulut faire revivre la réforme et elle trouva un auxiliaire en dom Mabillon. L'illustre bénédictin soutint avec quelque exagération l'origine bénédictine de l'abbaye : ***Lettre de dom Jean Mabillon à un de ses amis, touchant le premier institut de l'abbaye de Remiremont.*** Paris, 1687, in-8°.

Digitized by Google

à Remiremont, elle était toute capucine des pieds à la tête ; elle accusa même la règle bénédictine d'être cause de tout le mal ; elle abolit à Remiremont l'office de saint Benoît, et elle y introduisit le rite romain[1] ; ce que les chanoinesses, pour secouer les derniers vestiges de la règle, approuvèrent fort. Mais bientôt Catherine revint de ses préventions ; elle connut l'admirable réforme que Didier de la Cour venait de faire de l'ordre bénédictin ; elle entra en relations avec des Bénédictins réformés et aussitôt elle crut devoir opposer aux prétentions des chanoinesses la règle de saint Benoît. Celle-ci devint pour elle un cri de ralliement, une arme et une espérance.

Par la douceur et la persuasion, Catherine cherche à faire revivre cette règle. Elle fait des conférences aux dames, impose quelques pénitences à celles qui sont distraites au chœur. Elle écrit des homélies dont elle recommande la lecture[2]. Elle réussit à abolir quelques usages grossiers. Il est convenu que, le jour des Rameaux, l'on ne promènera plus dans l'église sur un âne un mannequin représentant Jésus-Christ ; que le jour de Noël l'on ne baptisera plus l'Enfant Jésus, etc. Mais, à côté de ces petits succès, que de déboires ! La majorité du chapitre

1. Dom Royer, bénédictin, insiste naturellement beaucoup sur cette conversion de Catherine à l'idée bénédictine. Plus tard, Catherine de Lorraine fit composer un office particulier de son abbaye, comme supplément au rite romain. Ce fut le *propre* de Remiremont, imprimé à Dijon en 1642.

2. Dom Royer. « Elle a fait beaucoup d'exhortations à ces dames, où elle faisait voir le grand zèle qu'elle avait pour le service de Dieu et pour la réformation... Au commencement, elle écrivait ses discours ; on en a vu longtemps des copies ; après, elle s'habitua à parler sans écrire. »

Digitized by Google

se déclare contre elle, et se montre résolument hostile. Elle se groupe autour de la doyenne Claude de Fresnel. La doyenne a toujours été dans le chapitre l'ennemie de l'abbesse et, circonstance aggravante, l'ambition rongeait l'âme de Claude, qui avait étendu son autorité au détriment de celle de l'abbesse, au temps d'Élisabeth Rhingraff[1]. Devant cette opposition formidable, Catherine n'eut qu'une ressource. L'abbaye de Remiremont était soumise directement au Saint-Siège. Elle en appela à Rome et pria en 1612 le souverain pontife de faire une enquête et de rappeler à la règle les religieuses qui s'en écartaient.

Sur l'appel de Catherine, Paul V nomma en 1613 trois commissaires, pour étudier la situation de l'abbaye, signaler les abus et faire un nouveau règlement. Ce furent Guillaume Simonin, archevêque de Corinthe, suffragant de Besançon ; Jean des Porcelets de Maillane, évêque de Toul, et Adam Peetz, évêque de Tripoli, suffragant de Strasbourg. Catherine fit aussitôt rédiger un projet de règlement qu'elle voulait soumettre aux commissaires[2]. Ceux-ci vinrent à Remiremont en novembre et commencèrent leur enquête. Ils trouvèrent beaucoup de mauvaise volonté chez la doyenne Claude de Fresnel, qui oublia d'aller au-devant d'eux et leur répondit grossièrement[3]. Quand ils voulurent l'admonester, elle tira tout d'un

1. Rapport des visiteurs apostoliques de 1613. Bibl. de Remiremont, *l. l.*

2. B. N. Nouv. acq. lat., 1514, fol. 95 et 104.

3. Le rapport fait au pape par les commissaires, le 16 novembre 1613, se trouve dans le cartulaire de Vuillemin, à la bibliothèque de Remiremont. Ms. numéro 2, fol. 66 et suivants.

Digitized by Google

coup un bref pontifical, obtenu de façon subreptice. Deux des commissaires, l'archevêque de Corinthe et l'évêque de Toul, étaient récusés ; on leur en substituait deux autres, l'évêque de Genève, François de Sales, et l'évêque de Gratianopolis, suffragant de Bâle.

Certainement, si un prélat était capable de ramener le calme dans ces esprits surexcités et de prêcher la paix, c'était François de Sales, si onctueux, si conciliant. « Mesdames, écrivait-il d'Annecy, le 28 novembre 1613, aux chanoinesses de Remiremont, si je suis employé selon le bref de N. S. Père à la visitation de votre maison, j'y porterai une affection autant sincère que vous sauriez désirer, pour la gloire de Dieu et votre commune consolation[1] ». Mais l'évêque de Genève fut récusé à son tour; n'avait-il pas fondé, avec Mme de Chantal, l'ordre nouveau des Visitandines et ce titre ne le rendait-il pas suspect? Enfin, après beaucoup de temps perdu, le pape délégua, par bref du 18 mars 1614, Louis de Sareggi, évêque d'Adrie[2], son nonce auprès des cantons helvétiques pour visiter, réformer et pacifier l'abbaye de Remiremont. Sareggi remplit sa mission avec tact ; il écouta les doléances de Catherine ; il écouta aussi les plaintes des chanoinesses. Il comprit qu'une réforme radicale était impossible ; mais au moins voulut-il ordonner l'assiduité au chœur et réprimer les abus les plus criants. Il composa en juillet 1614 un règlement très modéré en 53 articles[3]; mais la plupart des chanoi-

1. La lettre dans Guinot, p. 215. Elle ne se trouve pas dans les *Œuvres complètes de saint François de Sales*. Lyon, Périsse frères, 1855.

2. Adrie est en Vénétie.

3. Le règlement de Sareggi a été imprimé à Côme ; la bibliothèque

Digitized by Google

nesses se récrièrent; elles demandèrent la révision par une commission de cardinaux; elles en appelèrent à toutes les puissances de l'époque, au duc de Lorraine, au roi de France, à la Sorbonne. Sareggi avait déclaré qu'on mettrait des portes aux rues menant au cloître; mais ce prélat italien, en vérité, ne connaît pas les usages français; les chanoinesses des Vosges n'ont pas besoin, comme les Italiennes vivant sous un climat brûlant, de verroux pour garder leur vertu. La commission des cardinaux, cependant, nommée sur l'appel des chanoinesses et formée des cardinaux Soanne, Lancellotti et Melini, examina le règlement de Sareggi, laissait quinze articles en surséance, déclarait les 38 autres immédiatement applicables et désignait Adam Peetz, évêque de Tripoli, pour les faire exécuter. Peetz fut assez heureux pour amener une entente entre l'abbesse et ses chanoinesses. Un compromis fut signé le 30 mai 1616, et il fut décidé que Catherine prendrait enfin solennellement possession de son abbaye[1]. Pendant ces quatre années de luttes (1613-1616), elle n'était venue à Remiremont que de loin en loin, au moment des visites apostoliques ou lorsque quelque autre affaire appelait sa présence. Elle restait presque toujours auprès de ses Capucines de Nancy[2]. Un bref de Paul V, du 21 août 1612, avait re-

---

de Remiremont en possède un exemplaire. Une copie avec signature autographe de Sareggi et la date du 25 novembre 1618 se trouve à la bibliothèque nationale. Nouv. acq. lat., numéro 1515.

1. Bibl. nat. Nouv. acq. lat., n° 1514, fol. 115. Cf. *infra*, p. 279, n. 1. Guinot, p. 221.

2. Nous trouvons Catherine de Lorraine à Remiremont le 24 et le 28 mars 1613, où elle accorde personnellement, en présence de notaire, permission de tester à Madeleine d'Espinay et à Claude de Livron. Re-

Digitized by Google

connu le nouveau couvent, et le duc Henri II et François de Vaudémont en approuvèrent la fondation le 1er et 6 août 1616[1].

Le 14 août 1616, Catherine reçut, après de si longs délais, la bénédiction abbatiale en l'église collégiale de Saint-Georges à Nancy. La cérémonie fut présidée par l'évêque de Toul, Jean des Porcelets, en présence de tout ce que la cour comptait de personnages illustres. Le duc de Lorraine Henri II et sa femme Marguerite de Gonzague, son frère le comte François de Vaudémont étaient au premier rang[2]. Messieurs de l'hôtel de ville de Nancy assistaient en corps à la solennité et firent quelques dépenses pour fêter ce jour[3]. La princesse Catherine n'hésitait pas à faire profesion sous l'ordre de saint Benoît; ses anciennes préventions étaient tombées et elle espérait qu'avec la règle bénédictine il lui serait possible de rétablir la vie religieuse à Remiremont. Que ne pouvait-elle imposer aux chanoinesses le serment de pauvreté, d'obéissance et de chasteté que la coutume n'exigeait que de la seule abbesse? Quelques jours plus tard,

---

gistre du notaire Louison. Communiqué par M. l'abbé Didier-Laurent. Elle y est encore le 2 juillet 1613, où un notaire lui communique les bulles du pape nommant Claude de Nettancourt coadjutrice en l'office de secrette.

1. Archives de Meurthe-et-Moselle. H, 2 400.

2. Registre capitulaire de Saint-Georges aux archives de Meurthe-et-Moselle, G, 594, fol. 3.

« Le XIIIIe aoust mil six cens et seize, sérénissime princesse Madame Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, fut beniste en l'église insigne de St Georges par le reverendissime evesque de Toul Jean des Porcellets en présence de Son Altesse Serenissime Henri second, son frère, et de Madame et de Monseigneur de Vaudémont et fit profession soub l'ordre St Benoist. »

3. Comptes de 1616 aux archives municipales.

Digitized by Google

le 24 août, Catherine faisait son entrée solennelle dans sa ville abbatiale. Elle était accompagnée du duc et de la duchesse, du comte et de la comtesse de Vaudémont, de leur fille Henriette de Lorraine, qui sera plus tard célèbre sous le titre de princesse de Phalsbourg, et d'un grand nombre de seigneurs. Devant elle portait la crosse Ernest de Croy, marquis d'Havré et baron de Fénétrange[1]. Le clergé de Remiremont, avec la croix et l'eau bénite, les dames chanoinesses vinrent au-devant de ce cortège princier jusqu'à la barrière près de la chapelle Saint-Laurent; au nom du chapitre, Pierre de Stainville, grand-prévôt, et Paul d'Haraucourt, petit-chancelier, portèrent la parole, et remercièrent Dieu de ce que la dame abbesse ait consenti à faire cette entrée solennelle, suivant les vieux usages. A la porte Xavée ou porte Luxane au nord-ouest, le cortège rencontra le maire et les officiers de justice qui remirent à l'abbesse les clefs de la cité et la prièrent de confirmer leurs privilèges. On entra enfin dans la ville : et, au milieu de la Grande-Rue, l'on s'arrêta près d'une pierre dite la franche pierre, recouverte, pour la circonstance, d'un tapis et d'autres ornements. Près de cette pierre, le semainier Marin, revêtu du surplis, lui présenta le livre des Évangiles, et, la droite étendue sur lui, Catherine prononça à haute voix ce serment : « Nous, Catherine de Lorraine, par la grâce de Dieu, abbesse du *monastère* de Remiremont — et elle insista sur ce mot *monastère* —

1. Le marquis Philippe de Croy avait acheté en 1583 la terre de Fénétrange; le 10 mars 1664, la famille d'Havré la vendait à Charles-Henri de Vaudémont, fils de Charles IV et Béatrix de Cusance. Lepage, *Les communes de la Meurthe*, t. I, p. 349.

Digitized by Google

de l'ordre de Saint-Benoît au diocèse de Toul, immédiatement appartenant au Saint-Siège de Rome, jurons par ces saints évangiles, par nous touchés, tous les droits, statuts, privilèges, franchises, conditions, ordonnances et tous accords faits et accordés par nos devancières et par notre chapitre ». Aussitôt la dame chantre, Jeanne de Ligne, entonna le répons : *Deum time,* que les dames reprirent en chœur. Par la rue dite sous Saint-Jean, le cortège arriva à l'Auditoire de la ville, où il entra. Catherine y répéta mot pour mot son premier serment. L'on arriva enfin à l'église. Catherine monta au grand-autel où se trouvaient les reliques de saint Romaric : et là elle répétait une troisième fois son serment, s'adressant aux chanoinesses, alors que les deux premières fois elle avait surtout fait allusion aux franchises municipales. Cela fait, elle embrassa les dames, puis fut conduite à son siège d'abbesse. Le *Te Deum* retentit ensuite sous les voûtes de l'église et la grand'messe fut chantée. Après la messe, Catherine traita les chanoinesses en son hôtel[1].

1. Tous ces détails sont empruntés à la *Relation officielle de l'entrée de Catherine de Lorraine*. Bibl. nat. ; Nouv. acq. lat. n° 1514, fol. 103. Dom Royer, dans sa biographie de Catherine, dit : « Elle usa du privilège des abbesses à leurs entrées : elle fit mettre en liberté les prisonniers qui se trouvèrent dans les prisons de Remiremont, et établit un maire dans la ville, à l'exclusion de celui qui était auparavant. » Dom Royer se trompe ici : ce n'est pas le jour de son entrée que l'abbesse délivrait les prisonniers ; mais à trois fêtes de l'année : le jour de Pâques à l'aube, la vigile de la Saint-Barthélemy (23 août) après les vêpres, et le mardi des Rogations à la procession du matin. En 1616, aurait-on transféré la cérémonie de la *libération* du 23 au jour suivant 24, pour la faire coïncider avec l'entrée de Catherine ? Le fait est assez vraisemblable ; mais, comme le procès-verbal officiel n'en dit rien, nous avons préféré rester dans le vague. Voir le remarquable travail de

Digitized by Google

Le lendemain, 25 août, le duc Henri II, simple spectateur de la cérémonie de la veille, s'acquitta à son tour du devoir féodal qu'il était tenu de remplir envers le chapitre de Remiremont et qui rappelait l'époque où ses prédécesseurs étaient simples voués de l'abbaye. Il fit son entrée à Remiremont sur un cheval magnifique, sous un dais que portaient le maire et trois officiers de justice. Devant lui, messire Affrican de Bassompierre portait l'épée ducale nue. A la franche pierre, il descendit de son coursier : et là, en présence des dames rassemblées, puis encore à l'Auditoire de ville et sur le maître-autel de l'église, il prononça le serment suivant : « Je Henri jure sur les saints évangiles et les serments et sacrements de N. S. Jésus-Christ qu'on fait par toutes églises que je serai féable au monastère — lui aussi prononçait *monastère* — et à l'église de Remiremont et à toutes personnes dédiées en icelle, et que je tiendrai ferme et stable et que je ferai tenir par mes sujets toutes les dominations, seigneuries, libertés et franchises de ladite église et de la ville de Remiremont, et aussi que je garderai et défendrai de tout mon pouvoir contre toute personne quelconque ladite église, les personnes d'icelle, la ville de Remiremont, les bourgeois et habitans en icelle, la terre subjecte à la dite église en hommes et femmes, en corps et en biens, en toute la forme et manière que bonne garde et léal prince doibt faire, et accorde que je suis tenu porter chacun an en procession solennelle, le jour de la Divi-

---

M. Bergerot : *La délivrance des prisonniers au chapitre de Remiremont,* particulièrement la note de la page 36. Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation des Vosges,* 1897.

Digitized by Google

sion des apôtres[1], les glorieux corps de la dite église de Remiremont[2] ». Puis le lendemain, 26 août, Henri II assista à la procession de la châsse de Romaric autour du cloître : cette châsse était portée en son nom par huit gentilshommes, entre autres par Antoine de Choiseul, bailli de Bassigny, Gaspard d'Anglure, gentilhomme de la chambre, et Ferry de Haraucourt, baron de Chambley. Le cheval sur lequel le duc avait fait son entrée à Remiremont devait être remis, suivant l'usage, au semainier du chapitre ; Henri II fit verser à Marin la somme de 200 fr. qui en représentait la valeur[3].

III

LUTTES ENTRE CATHERINE ET LES CHANOINESSES DE REMIREMONT. — LA SCÈNE DES PORTES. — L'ENVOUTEMENT DE CATHERINE. — FIN DU PROCÈS EN COUR DE ROME. — RÉCLAMATIONS DE LA NOBLESSE. — FONDATION A REMIREMONT D'UN COUVENT DE CAPUCINS. — LES BÉNÉDICTINS SUR LE SAINT-MONT. — LES BÉNÉDICTINES APPELÉES A REMIREMONT. — RETOUR DE CATHERINE A NANCY.

Mais, avec les fêtes, disparut la bonne harmonie entre

1. Le 15 juillet. En réalité les ducs ne remplissaient pas cette promesse. Ils se bornaient à faire porter la châsse autour du cloître, le lendemain de leur entrée.

2. Procès-verbal de l'entrée dans les papiers de M. Didier-Laurent. Voir aussi les documents publiés par Bernard Puton, dans son excellente étude : *Entrées et serments des ducs de Lorraine à Remiremont*, p. 60-61. Extrait du *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, année 1888-1889.

3. Catherine habita le nouvel hôtel abbatial qu'on venait de reconstruire pour elle. Cet hôtel donnait sur la rue des Prêtres et renfermait les divers services administratifs de l'abbaye. L'hôtel fut rebâti au XVIII[e] siècle sur les plans de l'architecte nancéien Jennesson. Brûlé en 1871, il a été réédifié sur le même plan ; il abrite aujourd'hui la mairie, le tribunal et la bibliothèque.

Digitized by Google

l'abbesse et les chanoinesses. Ici, il faut bien l'avouer, les hostilités furent commencées par Catherine. Elle ne s'en tint pas au compromis du 30 mai 1616; en secret, elle en appelait au Saint-Siège des décisions de l'évêque de Tripoli; puis, sans attendre la réponse du pape, elle voulut faire exécuter immédiatement tous les articles du règlement de Sareggi. Ce fut un tort; et son zèle entraînait trop loin notre héroïne. Toute d'une pièce, elle ne connaissait pas l'art de temporiser, d'imposer d'abord une réforme, puis une autre, de profiter d'un premier avantage pour s'en assurer un second. Elle heurta tout d'un coup toutes les habitudes des chanoinesses, et voulut faire sans transition de ces mondaines de véritables recluses. Mais hâtons-nous d'ajouter qu'elle luttait pour les principes mêmes de la religion, pour la décence du culte, pour la bonne renommée du chapitre. Les chanoinesses, en défendant ce qu'elles appelaient leurs privilèges, essayaient de maintenir les plus criants des abus et elles prêtaient le flanc aux pires des médisances. Catherine luttait pour Dieu; elles, incontestablement, pour le démon. De part et d'autre, la lutte fut vive, implacable, entremêlée de ruses, poussée à l'extrême. Les adversaires sont des femmes; pis encore, des religieuses que rien ne vient distraire de leurs haines. Dès la fin d'août 1616, Remiremont fut un véritable enfer.

On se disputa d'abord sur le costume, et cette affaire prit tout de suite de très grandes proportions. Les chanoinesses se moquaient du grand voile blanc et noir qu'affectait de porter l'abbesse, pour leur prêcher l'exemple. A combien de méchantes plaisanteries ce voile

Digitized by Google

donna lieu[1]. Catherine, de son côté, voulut imposer aux dames une coiffure selon la règle bénédictine. Quelques-unes refusèrent en termes formels de quitter leurs atours, et Mme Jaqueline de la Palu traita fort mal Catherine de Mailly, qui, au nom de l'abbesse, lui intima l'ordre de changer le savant échafaudage de ses cheveux[2]. Les dames virent aussi avec peine que l'entrée du chœur fût désormais interdite aux personnes séculières[3] ; il n'était plus permis aux gentilshommes de venir s'asseoir à côté d'elles et d'attirer leur attention pendant l'office. Mais la querelle éclata surtout à propos des portes que Catherine voulait faire mettre aux rues qui aboutissaient au cloître. Les dames protestèrent auprès de l'évêque de Tripoli contre cette clôture « pleine d'infamies » ; elles le supplièrent à deux genoux d'avoir pitié de leurs larmes[4]; Catherine passa outre, et les portes furent commandées. Elles devaient être posées en présence de

1. Nous avons trouvé une justification de la conduite de Catherine dans un mémoire de la bibliothèque nationale. Nouv. acq. fr. n° 3670, fol. 101. Ce mémoire se trouve à la suite d'un autre intitulé : « Discours sommaire de l'ancienne institution, ordre et estat de l'insigne église collégiale et séculière de Remiremont et des troubles et affaires qui y sont survenues depuis dix ans en çà; et de l'estat auquel elles se retrouvent présentement jusque à huy deuxième du mois de may 1619. » Le titre de ce mémoire est trompeur ; on y trouve non un historique des troubles, mais un exposé de la situation de l'abbaye.

2. Le 9 octobre 1616. Acte fut pris devant notaire de cette désobéissance. Collection Didier-Laurent. Le 21 février 1617, les dames vont à l'office habillées de deuil, « sçavoir d'un grand couvre-chef de fine toile non empoissée, leur courant et pendant de la teste jusques au bas de la robe et sur icelui un marit de crêpe noire de la largeur d'environ de un pied. L'abbesse les somme de ne plus prendre ce costume ; mais a été répondu qu'elles suivaient une vieille tradition. » Même collection.

3. Dom Royer.

4. Lettre à Mgr de Tripoli. Collection Didier-Laurent.

Digitized by Google

l'évêque de Dardanie; Coëffeteau, suffragant de Metz, qui venait d'être nommé commissaire apostolique[1]. L'affaire avait fait du bruit et il y eut au jour fixé (mai 1619) un grand concours de peuple, outre l'abbesse et les chanoinesses. Catherine commença par donner lecture d'un acte excommuniant quiconque s'opposerait à la pose des portes. Mais néanmoins les dames s'insurgèrent; deux d'entre elles, Jeanne-Ève d'Oiselet, trésorière de la fabrique, et Rose de la Roche-Aymon saisirent les haches des ouvriers et fendirent les portes alors qu'elles étaient encore par terre[2]. C'était une véritable insurrection contre la dame abbesse, contre le commissaire apostolique, contre la règle. A partir de ce moment, la lutte est perpétuelle; elle éclate à propos de tout et de rien. Les droits de l'abbesse et des dignitaires du chapitre, doyenne, secrette, sonrière, aumônière sont tellement enchevêtrés, qu'il est bien facile de soulever des querelles; on se bat pour une dame-nièce à nommer, un jugement à rendre, une rente à percevoir. L'abbesse d'un côté avec quelques rares fidèles, de l'autre Claude de Fresnel avec le bataillon des dames vivent sur le pied de guerre; elles se répondent avec insolence; elles se lancent, jusque dans le chœur, des regards hostiles,

1. Coëffeteau arriva à Remiremont le 28 avril 1619 avec un assez grand cortège de serviteurs, et il resta jusqu'au 11 mai, logeant à l'hôtel de l'Ours. Voir le compte des dépenses faites par lui dans la collection Didier-Laurent. Ainsi la scène des portes date du début de mai 1619.

2. Le récit dans dom Royer. Les deux dames reçurent l'absolution en 1620. Voir à ce sujet diverses pièces dans les archives départementales des Vosges, G. nos 897 et suivants. Dom Royer nous apprend que Mme de la Roche mourut peu de temps après. Quant à Mme d'Oiselet, elle se maria plus tard, « mais elle fut si malheureuse qu'elle fut vue sur le bord d'une rivière lavant la lessive et horriblement défigurée ».

Digitized by Google

remplis de haine. Les deux partis sont souvent sur le point d'en venir aux mains ; ils s'arrachent des mains les vieilles chartes ou le livre des résolutions du chapitre[1] ; et il y eut, dans les réunions capitulaires, des scènes de violence. Chaque parti a ses notaires attitrés qui instruisent sans cesse, constatant ici un refus d'obéissance, là un empiètement sur les vieux privilèges. La vie fut bientôt insupportable pour Catherine. « Il n'y eut, écrit son biographe, brouilleries, difficultés, embarras que les dames n'inventassent pour lui donner de l'inquiétude et du chagrin. » Quelques dames, dit-on, ne reculèrent pas devant un crime. L'une d'elles fit faire par un certain Senois une image en cire de la grandeur et de la taille de Catherine, et le chargea d'enfoncer un poignard à la place du cœur, voulant ainsi envoûter l'abbesse et provoquer sa mort. Senois dévoila le forfait. Une autre dame renouvela l'entreprise avec un certain La Mothe pour complice. Ce dernier en donna avis au duc Henri II, qui fit aussitôt commencer une enquête ; mais Catherine fit brûler les informations et obtint que l'affaire n'eut aucune suite[2].

Le bruit de ces discordes était naturellement arrivé jusqu'aux oreilles du pape. Catherine de Lorraine, comme nous l'avons vu, en avait appelé des décisions d'Adam Peetz, qui lui semblaient trop favorables aux chanoinesses ; et elle poursuivait en cour de Rome l'exé-

1. Le 19 novembre 1619, Claude de Fresnel fait dresser procès-verbal que « Madame l'illustrissime et révérende abbesse luy a arraché des mains et osté par force le livre du dit chapitre dans lequel s'escrivent les résolutions capitulaires ». Collection Didier-Laurent.

2. Dom Royer.

Digitized by Google

cution intégrale du règlement de Sareggi. Elle entretenait dans la Ville-Éternelle un agent qui renseignait le pape sur tout ce qui se passait à Remiremont[1]. Le pape Paul V avait désigné successivement comme commissaires d'exécution l'évêque de Toul, l'évêque de Verdun, l'évêque de Chalon-sur-Saône ; tous trois se récusèrent, ce dernier, sur la demande expresse de Louis XIII[2]. L'évêque de Dardanie, Coëffeteau, suffragant de Metz, avait accepté et nous avons vu le résultat lamentable de sa mission. Un peu plus tard, le pape Grégoire XV nomma à nouveau comme commissaire exécutaire Guillaume Simonin, archevêque de Corinthe, jadis récusé par les chanoinesses. Celui-ci, après d'assez longs délais, rendit sa sentence dans l'abbaye Saint-Vincent de Besançon, le 28 septembre 1622[3]. La sentence fut signifiée aux chanoinesses le 23 décembre 1623 par Pierre Sérian, curé de Plombières[4]. On sommait les chanoinesses d'exécuter, sauf quelques petites réserves, les 53 articles du règlement de Sareggi ; l'on prononçait l'excommunication contre toutes celles qui désobéiraient. Mais ce fut au tour des chanoinesses de pousser de hauts cris. Elles demandèrent qu'à nouveau l'affaire fût déférée à une commission de cardinaux ; le pape Urbain VIII, qui avait remplacé Grégoire XV, nomma les cardinaux

1. Dom Royer.

2. Guinot, p. 225. L'on verra un peu plus loin pourquoi Louis XIII intervient et écrit à l'évêque de Chalon de ne pas accepter. La lettre de Louis XIII dans Guinot, *l. l.*

3. L'original de la sentence de Guillaume Simonin se trouve à la bibliothèque de Nancy, Ms, n° 579 (64), sur beau parchemin.

4. Attestation par le notaire Moytessier de la dite signification, à la fin du ms. cité.

Digitized by Google

Mellini, Sacrati et Veralli — l'on substitua plus tard à ce dernier, décédé dans l'intervalle, le cardinal Muti. Cette commission confirma, le vendredi 15 juin 1625, les décisions de Simonin[1].

Ainsi, de 1613 à 1625, pendant 12 années consécutives, sous trois pontificats, la réforme de Remiremont avait occupé le Saint-Siège ; de grandes sommes d'argent avaient été dépensées de part et d'autre à Rome pour cette querelle qui agitait un coin de la Moselle ; Catherine finit, grâce à de grands sacrifices, par l'emporter auprès du pape[2] ; mais, au moment où la sentence dernière arriva à Remiremont, elle avait renoncé à la lutte aiguë. Voyant qu'elle ne pourrait avoir raison des chanoinesses, que sa présence même serait un obstacle à l'accomplissement des réformes les plus urgentes, elle s'était effacée. Voyons après quelles péripéties nouvelles et pour quels motifs elle dut prendre cette résolution.

La nouvelle des luttes entre l'abbesse et les chanoinesses eut un très grand retentissement au dehors. La noblesse lorraine se montra très vivement émue des prétentions de Catherine. Dans ce chapitre, les gentilshommes envoyaient leurs sœurs et filles qui pouvaient faire preuve de quatre lignes de noblesse, du côté paternel et autant du côté maternel[3]. Quoi ! l'on exigerait

1. Original à la Bibliothèque nationale. Nouv. acq. lat., n° 1514, fol. 115 avec signatures autographes de Mellini et Muti. En tête un résumé de l'affaire depuis l'année 1613.

2. Notons qu'en fait jamais les portes du cloître n'ont pu être posées. Le chapitre triompha complètement sur cette question.

3. Notons bien que Catherine n'était pas en règle du côté maternel. Elle était petite-fille de Catherine de Médicis, et les Médicis n'étaient pas réputés nobles. On avait bien voulu passer sur cette irrégularité.

Digitized by Google

encore d'elles une vocation religieuse ! L'on viendrait troubler dans leur quiétude ces gentilles demoiselles qui cherchaient à Remiremont des rentes et une vie facile ! Aux États généraux de 1619, la noblesse fit à Henri II de sérieuses remontrances sur les tentatives de sa sœur. Bien plus, l'on recevait au chapitre quelques demoiselles de Bourgogne et de Champagne, et le roi de France adressa, au nom de sa noblesse lésée, ce billet de blâme à Henri II : « Mon oncle[1], les estats de mon pays de Bourgongne m'ayant faict représenter l'interest qu'ont la pluspart des gentilshommes du dit pays à la conservation des droicts et privilèges de l'abbaye de Remiremont, pour y avoir leurs filles et parentes, j'ay bien voulu vous prier par ceste lettre les vouloir maintenir en la possession et jouissance de leurs dicts droits et privilèges, sans souffrir qu'il y soit rien innové ny entrepris au prejudice des dictes religieuses, les ayant en toute bonne et favorable recommandation, et je prie Dieu, mon oncle, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde. Escript à Saint-Germain-en-Lay le 11e jour de décembre 1619. Vostre bon neveu. Louis[2] ». Henri II dut avertir sa sœur de ne pas soulever tant de mécontentements, et Catherine, voyant que, réduite à elle-même, elle ne pourrait continuer la lutte, appela, peu de temps après la scène des portes, des religieux à son aide.

En 1619, elle fit venir à Remiremont des Capucins ; elle

1. Le duc Henri II, étant marquis de Pont-à-Mousson, avait épousé la sœur de Henri IV, Catherine de Bourbon, tante de Louis XIII.

2. Original, Bibliothèque nationale, collection de Lorraine, n° 389, fol. 93.

Digitized by Google

créa un couvent de cet ordre dans la rue des Magniens[1]. Comme jadis à Nancy, elle construisit contre l'église une cellule pour elle-même et, d'une fenêtre, elle pouvait directement entendre la messe. Elle fit embellir le couvent de plusieurs tableaux, représentant les principaux traits de la vie de saint François et de sainte Claire[2]; elle fit nommer comme gardien de la maison le P. Julien, qui avait été son confesseur à Nancy. Dans les entretiens qu'elle eut avec lui, elle trouva quelque consolation[3]; elle y trouva aussi des encouragements à combattre le combat sans nul ménagement. Elle y reçut des leçons de fanatisme. Ce sont des Capucins de ce même couvent, le P. Léon et le P. Albert[4] qui deviendront bientôt les confesseurs d'une autre dame de Remiremont, Élisabeth de Ranfaing, et qui seront les vrais auteurs d'une tragédie sinistre, devant coûter la vie à un homme estimable de la ville, le médecin Charles Poirot[5].

Quelque temps après, Catherine allait fonder un se-

---

1. Les Magniens sont les chaudronniers. La rue s'appelle aujourd'hui rue des Capucins. De nombreux dons furent faits par des particuliers, pour aider à la construction de l'église. Voir sur ces Capucins le manuscrit de Didelot, à la bibliothèque de Remiremont, n° 16, fol. 46. Il n'est pas exempt d'erreurs.

2. L'autel principal avec le grand tableau qui le surmontait se trouve actuellement à l'église de Saint-Nabord.

3. Dom Royer. Catherine se méfiait beaucoup des chanoines de l'abbaye, qu'elle accusait d'être de connivence avec les chanoinesses.

4. Boudon, *Le triomphe de la Croix en la personne de la vénérable mère Marie-Élisabeth de la Croix de Jésus*, Liège, 1686, p. 169. Frizon, *La vie de la vénérable mère Marie-Élisabeth*, Avignon, 1735, p. 133 et 142.

5. Nous espérons publier bientôt une étude sur Élisabeth de Ranfaing. Les documents sur le supplice de Charles Poirot se trouvent aux archives de Meurthe-et-Moselle, B, 4282.

Digitized by Google

cond monastère dans le voisinage de sa cité abbatiale. A l'origine, l'abbaye de Remiremont avait été construite sur une montagne élevée, dominant la rive droite de la Moselle, dans un lieu retiré et sauvage. Peu à peu, à cause de la difficulté des communications, elle avait été transférée sur les bords mêmes du fleuve, dans un site charmant, et autour d'elle s'était groupée la coquette ville de Remiremont. Pourtant, l'ancienne résidence n'avait pas été complètement abandonnée ; des religieux bénédictins continuaient d'habiter autour de la vieille église et d'y dire la messe ; ils furent remplacés au cours des siècles par des chanoines augustins, et des fidèles venaient toujours faire des stations dans les sept chapelles de l'église. Catherine goûtait médiocrement ces religieux augustins qui n'observaient point la clôture et dont le prieur passait plus de temps à la chasse qu'à l'office.

Nous avons vu plus haut comment Catherine de Lorraine s'était engouée de la règle bénédictine et quelle grande admiration elle eut pour la réforme que dom Didier de la Cour venait d'accomplir à Verdun[1]. Elle entra en relations avec la congrégation nouvelle de cet ordre qui s'était formée en Lorraine sous la double invocation de saint Vanne et de saint Hidulphe, prototype de la congrégation française de Saint-Maur. Quelques pères réformés vinrent la trouver ; elle eut surtout des entretiens pleins d'onction chrétienne avec dom Philippe François[2], depuis 1622

1. Voir plus haut. p. 265. Cf. *Histoire du vénérable dom Didier de la Cour,* par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Paris, Quillau, 1772, p. 141 et ss.

2. Dom Royer.

Digitized by Google

prieur de Saint-Airy de Verdun[1]. Dès lors, elle abandonna de plus en plus son capucinage, et elle résolut de donner le Saint-Mont aux Bénédictins. Elle s'entendit assez aisément avec les Augustins qui y habitaient ; elle donna aux uns des pensions, aux autres des bénéfices relevant de la mense abbatiale, au fur et à mesure que des vacances se produisaient. Il lui fut plus difficile de persuader les chanoinesses qui se montraient très hostiles à son projet ; mais enfin, devant un ordre supérieur, elles durent céder[2]. En attendant qu'on eût obtenu les bulles du pape et les patentes de la cour, l'abbesse fit tout arranger pour recevoir les Bénédictins. Elle allait elle-même s'installer, en juillet 1623, au Saint-Mont avec sa nièce, Marguerite de Lorraine, fille de François de Vaudémont. La princesse, née en juillet 1613, avait alors 10 années. Catherine l'avait choisie comme dame-nièce et bientôt elle en fera sa coadjutrice[3] ; et nous sera-t-il permis de dire en passant qu'elle-même laissait subsister dans l'intérêt de sa famille, l'un des abus les plus criants, en désignant cette enfant comme apte à lui succéder? Mais la destinée devait en décider autrement.

Catherine surveillait ainsi la reconstruction de l'église et du cloître du Saint-Mont ; et, pour assurer les com-

---

1. C'est Philippe Colart, né à Lunéville. Voir Roussel, *Histoire civile et ecclésiastique de Verdun,* nouvelle édit., t. II, p. 186.

2. Dom Royer.

3. Catherine avait d'abord comme coadjutrice Marie de Lorraine, plus tard abbesse des Chelles. Cette qualité lui fut conférée par une bulle de Paul V, du 1er février 1617 ; en 1625, Marguerite obtint ce titre ; puis, après le mariage de celle-ci, il fut donné à Anne-Marie de Chevreuse. Cf. *Gallia Christiana,* XIII, col. 1415.

Digitized by Google

munications entre Remiremont et la montagne sainte, elle fit tracer cette magnifique route qui subsiste encore ; sur les flancs des Vosges, l'on fit sauter les rochers par la mine et, pour combler les ravins, l'on éleva d'énormes remblais. Cependant arrivèrent les bulles de Grégoire XV, annexant le prieuré à la congrégation de saint Vanne et de saint Hidulphe : l'official de Toul les fulmina le 8 octobre 1623[1] ; et les Bénédictins prirent possession de leur nouvelle demeure. Le prieuré bénédictin devait jeter un dernier éclat sur Remiremont. Quelques aimables érudits l'habitèrent ; nous citerons dom Georges, un Nancéien qui a écrit l'histoire du chapitre[2], et dom Philibert Ignace qui, répondant à un pamphlet d'un prêtre romain Marnavitius[3], démontra que la colombe bénédictine avait dès l'origine plané sur les hauteurs du Saint-Mont[4]. L'on y ouvrit aussi une école où les enfants de la noblesse vinrent s'initier aux études classiques.

Dom Didier de la Cour n'avait pas seulement réformé les Bénédictins ; il avait décidé les Bénédictines de Saint-

1. A. Guinot, p. 225.

2. Sur dom Georges, voir dom Calmet, *Bibliothèque de Lorraine*, col. 469. — La bibliothèque publique de Nancy possède deux manuscrits de l'histoire de Remiremont de dom Georges : n° 573 (340) et n° 581 (528).

3. *Sacra columba venerabilis capituli AA. RR. DD. canonicarum S. Petri Romaricensis ab imposturis vindicata suæq. origini restituta*, authore Joanne Tomeo Marnavitio. Romae, apud Ludovicum Grignanum, 1629. 1 vol. in-fol. de 83 pages. L'ouvrage avait été probablement commandé par les chanoinesses.

4. Sommaire de l'histoire de la sacrée Colombe bénédictine de l'insigne abbaye de Remiremont, par dom Ignace Philebert, prieur de céans, 1630. Ms. de la bibliothèque publique de Nancy, n° 577 (65). Sur dom Ignace Philibert, voir dom Calmet, *Bibliothèque de Lorraine*, col. 544.

Digitized by Google

Maur de Verdun, ayant à leur tête Catherine de Choiseul et la nièce de celle-ci, Ursule de Saint-Astier, à embrasser la réforme et à s'agréger à la congrégation de Saint-Vanne[1]. Catherine, après avoir établi les Bénédictins sur le Saint-Mont, résolut d'établir ses Bénédictines à Remiremont. Elle fit venir de Verdun quatre religieuses avec une fille séculière pour les servir; elle les logea d'abord dans le palais abbatial. Puis elle chercha à bâtir un couvent. Mme du Hautoy leur offrit sa propre maison qui était dans l'intérieur du cloître. Cette demeure fut abattue, une autre propre à recevoir les Bénédictines construite et les travaux au début de 1624 avancèrent avec rapidité. Bientôt le bâtiment était prêt et les religieuses en prirent possession. Qu'on s'imagine toute la colère des chanoinesses, pendant que la construction s'élevait ! Elles avaient à redouter désormais une comparaison entre la vie austère des Bénédictines et leur propre vie mondaine. Celles-là seront pour elles un vivant reproche ! Puis c'était la concurrence dans le cloître même. L'on annonçait déjà que quelques dames, touchées de repentir, étaient sur le point de prononcer des vœux dans la maison d'à côté. Les autres en devenaient d'autant plus furieuses ; elles adressaient des requêtes à toutes les autorités, et sur place se portaient à des excès regrettables. Un matin, l'on trouva renversés les murs du couvent qui venaient de s'élever du sol. Quand les Bénédictines furent installées, les chanoinesses leur firent des espèces de charivaris, les appelant chiennes et d'autres noms grossiers[2]. « Je m'irai plaindre à Son Altesse » di-

1. *Histoire du vénérable dom Didier de la Cour*, p. 214.
2. Dom Royer. — Pour montrer combien étaient vives les plaintes

Digitized by Google

sait Catherine ; mais quand elle fut venue trouver son frère, le duc Henri II, celui-ci lui tint un discours très sensé : il lui montra le mécontentement de plus en plus vif de sa noblesse ; il lui sera impossible de la protéger davantage. Les chanoinesses de Remiremont sont des têtes de fer ; qu'elle abandonne donc la lutte contre elles, tout en gardant le titre d'abbesse et les revenus de la mense abbatiale ; et puisqu'après tout elle veut fonder un couvent de Bénédictines, qu'elle l'installe à Nancy même. C'est ainsi que les quatre religieuses retournèrent à Saint-Maur, et que Catherine fut ramenée dans la capitale de la Lorraine.

---

des chanoinesses, nous publions ici une lettre que l'une d'elles, M^me^ La Roche, écrivit le 2 octobre 1623 au duc Henri II : « Monseigneur, nous supplions très humblement V. A. de nous excuser de l'importunité de nos justes plaintes que nous sommes contrainctes de luy réitérer de nouveau, puisque nous voyons que Madame sa sœur, notre abbesse, va poursuivant tousjours plus oultre les desseings qu'elle a de renverser l'estat de nostre église par les nouveautez qu'elle nous y suscite journellement, nonobstant les inhibitions que nous luy avons faict faire de la part de Sa Saincteté, et les remontrances des intérests qui nous sont faicts par telles nouveautés. Nous supplions très humblement V. A. en l'honneur de Dieu d'y apporter par son authorité le remède convenable et ne souffrir que la plus illustre église de l'Europe, qui est soubs son obéissance et protection, soit ruinée de son règne par des entreprises illicites et de deffendre à Madame sa sœur de faire poursuivre plus avant les traitements qu'elle a commencés pour les ordres réguliers qu'elle a volonté d'établir en ce lieu de Remyremont qui nous sont tout à fait suspects. Nous en supplions humblement V. A. et nous aurons d'autant plus de subjects de prier pour la santé et la prospérité d'icelles. » Bibliothèque nat. Collection de Lorraine, t. 389, fol. 239. — Le 2 nov. 1623, la même écrit au duc Henri II pour se plaindre de la coiffure que porte l'abbesse. Elle a demandé à Catherine une lettre de non préjudice ; mais celle-ci n'a voulu rien entendre et ne cache pas ses desseins d'introduire la régularité à Remiremont. Elle demande en conséquence au duc d'y apporter le remède convenable.

Digitized by Google

IV

PROJET DE CRÉER UNE ABBAYE BÉNÉDICTINE A NANCY. — CATHERINE AU VAL-DE-GRACE. — LA NOUVELLE ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LA CONSOLATION. — LES PRIEURÉS DE SAINT-ROMARIC ET DE SAINT-BERNARD. — MARIAGE DE GASTON D'ORLÉANS ET DE MARGUERITE DE LORRAINE, A L'ABBAYE NOTRE-DAME. — FUITE DE LA PRINCESSE MARGUERITE. — CATHERINE EN EXIL A BESANÇON, A INSBRUCK, A MUNICH.

Tandis que Catherine luttait ainsi à Remiremont contre ses chanoinesses, ses Capucines de Nancy s'étaient dispersées. La place qu'elles habitaient jadis étaient devenue vide et c'est en cet endroit qu'allait s'élever son nouveau couvent de Bénédictines. Les plans des bâtiments furent dressés; l'église devait occuper juste le milieu de cet espace, en façade sur la rue Saint-Dizier, à l'endroit où en 1841 a été percée la rue du général Drouot[1]; le cloître composé de quatre corps de bâtiments entourant une cour intérieure se trouvait à gauche de l'église. Plus tard les religieuses élevèrent en bordure des rues Saint-Dizier et de la Hache des maisons qu'elles louèrent ou qu'elles vendirent. Henri II s'intéressa à la fondation de sa sœur; le 26 juin 1624, il assigna au nouveau monastère 2,000 fr. barrois à prendre chaque année sur les revenus du duché de Bar[2]; en même temps l'on pria le

1. Courbe, *Les rues de Nancy*, I, p. 182.

2. *Gallia Christiana*, XIII, col. 1069. Cf. Lionnois, III, 153. Le duc Henri II spécifiait que la règle de Saint Benoît serait observée sans aucun adoucissement. A ce moment Catherine donna au trésor de l'Église de Saint-Nicolas une chasuble et deux tuniques de toile d'or veloutée de

Digitized by Google

pape Urbain VIII de confirmer l'établissement, et de lui donner le beau nom d'abbaye Notre-Dame de la Consolation.

Tandis que les constructions s'élevaient et que l'on était en instance à la cour de Rome, Catherine voulait visiter une grande maison bénédictine, pour en examiner l'ordre et y chercher des principes de direction. Elle espérait aussi y trouver des religieuses pour Nancy. Son choix se porta sur l'abbaye du Val-de-Grâce, où la célèbre Marguerite d'Arbouse venait d'introduire la réforme. Elle arriva à ce monastère le 11 mai 1624; et le 22 juin, elle prit le voile et l'habit de la réforme des mains de la mère d'Arbouse[1]. « Elle vécut dès lors, nous dit l'un des biographes de cette dernière, comme la dernière des religieuses dans une parfaite soumission à notre bonne mère et s'avança par l'obéissance au chemin de la perfection. Notre bonne mère disait souvent: Je suis contente de l'humilité de cette princesse; car elle lui demandait permission de parler à qui que ce fût[2] » ; et Marguerite d'Arbouse en avait une confusion extrême. C'est au Val-de-Grâce que Catherine apprit la mort de son frère le duc Henri II, survenue le 31 juillet

---

diverses couleurs en soie. En 1626, elle fit cadeau à la même église d'un devant d'autel en toile d'or. Elle montrait ainsi sa spéciale dévotion pour le patron de la Lorraine. *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1854, p. 55 et 56.

1. Ces dates sont empruntées à *La vie de la vénérable mère Marguerite d'Arbouze* par M. Claude Fleury, Paris, Clouzier, M. DC. LXXXIV, à la page 157.

2. *La vie admirable... de la B. Mère Marguerite d'Arbouze, dite de Sainte-Gertrude*, par M. Jacq. Ferraige, Paris, J. Moreau, 1628, livre I^er^, chap. 17.

Digitized by Google

1624. Elle en conçut un chagrin très vif, mais trouva dans la prière une douce consolation. Elle resta encore au Val-de-Grâce jusqu'au mois de septembre; elle s'en alla pleine de gratitude envers l'abbaye ; elle lui laissa, en témoignage de reconnaissance, outre une forte somme, toute sa vaisselle d'argent[1].

Arrivée à Nancy, où la reçut son neveu Charles IV, fils de François de Vaudémont, récemment proclamé duc de Lorraine, elle ne trouva pas encore le monastère préparé ; elle logea par suite en une maison voisine, et s'appliqua à hâter son œuvre. Faut-il dire que son costume nouveau excita de grandes moqueries, que les dames de Remiremont surtout à qui elle rendit visite, en firent des gorges chaudes[2]? Mais elle n'en eut cure : elle se soucia davantage de la brouille qui survint entre la mère d'Arbouse et elle. La supérieure du Val-de-Grâce lui avait promis des religieuses; mais au moment où le carrosse de la princesse vint les chercher, elle les lui refusa. La mère d'Arbouse croyait d'abord que Catherine allait fonder un prieuré, dépendant du Val-de-Grâce, et voici qu'on lui parle d'une abbaye indépendante[3]! Puis dans les abbayes réformées, la règle voulait que l'abbesse fût librement élue, et pour trois années seulement. Et voici que Catherine se désigne elle-même pour supérieure, et sa vie durant! Enfin Catherine pourrait-elle

1. Ferraige, *l. l.*

2. Dom Royer.

3. Le conseil privé ducal ne voulut pas entendre parler de cette dépendance. Plus tard, quand l'abbaye Notre-Dame de la Consolation sera devenu le couvent du Saint-Sacrement, la maison de Nancy relèvera de celle de la rue Cassette.

Digitized by Google

gouverner deux abbayes à la fois, l'une de séculières et l'autre de religieuses réformées ? Mais dès lors, à Nancy, elle ne serait obligée ni à résidence ni à clôture. Que devenait ainsi la réforme[1] ? L'on comprend les hésitations de la mère d'Arbouse ; Catherine était sans doute animée d'une grande piété et des meilleures intentions ; mais, elle ne se résignait pas à être simple religieuse comme une autre : jusque dans le cloître, elle restait princesse, et voulait commander.

Repoussée au Val-de-Grâce, elle s'adressa à un autre couvent bénédictin, celui d'Avenay[2]. La supérieure lui envoya deux religieuses, les mères l'Agnèle et Monvoisay ; la première devait diriger les novices, la seconde remplir l'office de prieure. Un certain nombre de novices lorraines se présentèrent. Le 21 mars 1625, l'on prit possession des nouveaux bâtiments[3] : l'on reçut bientôt les bulles de fondation du pape, datées du 16 avril 1625. La nouvelle abbaye de Notre-Dame de la Consolation devait contenir 12 religieuses : Catherine en devait être abbesse sa vie durant, tout en retenant Remiremont[4]. Le jour de la Nativité de la Vierge, 8 septembre, la clôture fut établie au couvent de Nancy. Si Catherine elle-même ne se soumettait point à cette clôture, elle remplit du moins avec

1. Toutes ces raisons sont déduites dans une série de lettres adressées par la Mère d'Arbouse au Père Philippe François, abbé de Saint-Airy de Verdun et au Père Binet, provincial des jésuites de Lorraine. Voir des extraits de ces lettres dans le livre de Claude Fleury, p. 161-164.

2. Avenay, canton d'Ay, arrondissement de Reims (Marne). L'abbaye d'Avenay avait été fondée au VII^e siècle.

3. La date donnée par le registre des professions. Cf. p. 291, n° 2.

4. *Gallia christiania*, XIII, col. 1414.

Digitized by Google

joie les travaux les plus humbles à l'intérieur. On la vit balayer les chambres, travailler au jardin, soigner les sœurs malades. Elle mortifiait aussi sa chair, se donnait la discipline[1].

En même temps, elle dirigeait avec zèle sa communauté. C'était pour elle un grand jour, lorsque l'une des jeunes filles, son noviciat achevé, faisait profession dans l'ordre de saint Benoît. Cette cérémonie se reproduisait chaque année à plusieurs reprises, et nous relevons parmi les nouvelles religieuses les plus grands noms de la Lorraine. La liste s'ouvre le 12 septembre 1626 par Anne Gallois, fille d'un conseiller de la cour de Saint-Mihiel ; elle se continue le 4 novembre par Françoise de Mauléon, fille de Charles de Mauléon, capitaine de l'Avant-Garde et de Gondrecourt[2]. Cette dernière portera après la retraite de Madame le titre d'abbesse et saura s'inspirer de ses exemples. Catherine assurait le bien-être de ces religieuses, et, quand en 1631, la peste éclata à Nancy, elle les fit venir pleine de sollicitude à La Charade d'abord, puis à Remiremont, pour éviter la contagion[3]. Elle demandait en échange à toutes ces jeunes

1. Tous ces détails tirés de la biographie de dom Royer.

2. Le registre des professions a été conservé aux archives départementales, Meurthe-et-Moselle, H, 2,401. Jusqu'à la prise de Nancy par les Français, le 24 septembre 1633, nous trouvons 24 professions, tant comme religieuse que sœur converse.

3. Le 20 août 1631, Anne de Beauvau, fille de Gabriel de Beauvau, fait profession en une maison nommée La Charade proche de Remiremont, « où toute la communauté était retirée pour les pestes qui étaient à Nancy ». La Charade est aujourd'hui un hameau dépendant de Remiremont. Dom Royer dit, à propos de ce séjour : « Les bonnes filles trouvèrent dans le lieu où elles descendirent de petits accommodements conformes à leur profession, des lieux réguliers, une chapelle, un chœur ;

Digitized by Google

filles obéissance entière à la règle. Elle eût voulu en rendre les prescriptions plus sévères encore. Elle avait appris par un résident auprès de son neveu le duc Charles IV, qu'à Madrid des religieuses bénédictines ne mangeaient qu'une fois par jour ; elle envoya aussitôt le bénédictin Dom Maur Raynaldi pour lui faire relation de cette nouvelle observance ; elle voulut faire venir quelques-unes de ces religieuses à Nancy ; mais, à cause des malheurs de la guerre, le projet ne put être exécuté. En tout cas, Catherine supprima à Nancy les cellules et obligea les religieuses à coucher en un dortoir commun ; elle ordonna de célébrer matines à deux heures du matin et les laudes au point du jour et de suivre en tous points l'office bénédictin [1].

L'abbaye de Notre-Dame de la Consolation devint ainsi, sous la direction de Catherine, un foyer de vie religieuse. Bientôt deux grandes abbayes de femmes vont se réchauffer à cette flamme et embrasser la réforme.

---

elles y firent l'office de nuit et de jour aussi exactement qu'à Nancy. Madame avait pourvu à toutes ces choses aussi bien qu'à la subsistance et aux vivres qu'elle leur envoyait abondamment de Remiremont, s'informant à tout moment de leur santé et leur ordonnant d'aller tous les jours à la promenade pour prendre l'air. Elle ne put s'empêcher d'aller les voir huit jours après leur arrivée et, les ayant trouvées en bonne santé, elle les fit entrer à Remiremont, où elles furent quelques mois. ».

1. Dom Royer. Quelquefois le zèle de Catherine l'entraînait bien loin. Dom Royer nous rapporte d'elle ce trait : « Elle arracha du sein de l'hérésie une jeune fille qui de catholique s'était faite huguenotte. Comme elle était sujette de Madame (*la duchesse d'Orléans*), elle la fit enlever et conduire aux religieuses de la congrégation de Nancy (*les filles d'Alix le Clerc, dans la rue de la congrégation, aujourd'hui rue de la Constitution*), pour y être instruite, et après elle lui donna l'habit de converse dans sa communauté où la pauvre fille a vécu longtemps. »

Digitized by Google

Scholastique-Gabrielle de Livron, abbesse de Juvigny[1], étudia la règle du monastère nancéien et la donna en 1631 à ses nonnes. Dieudonné de Ligneville, abbesse de Vergaville, quitta souvent les environs de Dieuze, pour s'entretenir avec Catherine; elle fit même avec elle à la fin de 1629 un voyage à Paris, Chelles, Faremoutier, Reims, Châlons, Jouarre, Chaumont, la Ferté-Milon, Clairvaux et quelques autres abbayes[2]: partout, elle observa la règle suivie; puis, bien renseignée, elle introduisit, en 1633, la réforme en son couvent[3].

A côté du couvent de Bénédictines, Catherine songea à établir une maison de Bénédictins dont les religieux devaient être les directeurs spirituels des sœurs. Sans doute, tout récemment, le pape Paul V, par une bulle datée du 29 décembre 1616, avait établi dans Nancy, à l'extrémité de la rue des Ponts, un prieuré bénédictin en l'honneur de la Sainte-Croix et lui avait uni le prieuré de Belval[4]. Mais Catherine trouva que la règle observée

---

1. Juvigny-sur-Loison ou Juvigny-les-Dames, c. de Montmédy, Meuse. Juvigny était terre des Trois-Évêchés.

2. Attestation faite par sœur Catherine de Sainte-Agnès, prieure du couvent du Saint-Sacrement en présence du notaire Nicolas Petitjean. La dite prieure était du voyage. Bibl. nat. nouv. acq. fr. n° 1514.

3. Vergaville, canton de Dieuze, Meurthe. A Gélucourt, l'on montrait une cloche provenant de Vergaville et portant l'inscription suivante : « L'an 1633, soubs r^de^ dame Dieudonné Ligniville Tantonville, abesse et dame de Wargaville, par grace divine, fut mise en cette abbaye la cloture et observance de la règle S. Benoît. Plaise à Dieu l'y continuer jusqu'à la fin du monde. Le rendissime évêque de Madaure Marin Meurisse, suffragant en l'évêché de Metz, parrain. Serenissime princesse Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, marraine. » *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* 1855, p. 50.

4. Voir une plaquette de 8 pages in-folio : ***Bulle d'érection du monastère des bénédictins de Nancy et de l'union du prieuré de Bel-***

Digitized by Google

par les religieux n'était pas assez sévère ; elle s'adressa au couvent cistercien de la Ferté-Milon, qu'elle avait visité en son dernier voyage, et on lui envoya un certain nombre de religieux. Elle créa en 1631, pour recevoir ces religieux, deux prieurés, l'un à Nancy sous l'invocation de saint Romaric, l'autre à Pont-Saint-Vincent, sous l'invocation de saint Bernard [1]. Le premier fut contigu à l'abbaye de Notre-Dame de la Consolation, à droite de l'église. Elle plaça à sa tête dom Albin Tellier, tandis que dom Julien Vernier dirigeait le prieuré de Pont-Saint-Vincent. Les trois maisons bénédictines furent érigées en corps de congrégation sous le titre de l'étroite observance [2]. Catherine, avec cette fondation, semblait avoir atteint son but et être au comble de ses vœux. Elle avait créé des maisons religieuses prospères, et c'est précisément alors qu'elle fut mêlée à une série d'intri-

---

val en son entier audit monastère. Le prieuré Sainte-Croix deviendra sous le règne de Léopold, l'abbaye Saint-Léopold. Belval est aujourd'hui un hameau de la commune de Portieux, Vosges. La bulle de Paul V est reproduite dans le *Gallia christiana,* t. XIII, col. 538.

1. Le prieuré de Saint-Bernard était en dehors du village, dans le voisinage de la gare actuelle. Voir l'histoire de ces deux prieurés dans un factum pour les religieuses du Saint-Sacrement contre les religieux de la congrégation de Saint-Vanne, signé Cueillet, rapporteur. Il en résulte qu'après la mort de Catherine, les religieux s'unirent en 1658 à la congrégation de Saint-Vanne, sans consulter les religieuses, d'où il résulta un long procès. Finalement, on laissa aux religieuses la maison de Nancy, qui disparut à la fin du XVII^e^ siècle ; quant au prieuré de Pont-Saint-Vincent, il fut uni au début du XVIII^e^ siècle à l'abbaye Saint-Léopold de Nancy.

2. La bulle de fondation de cette congrégation, du 11 avril 1631, dans le *Gallia christiana,* t. XIII, col. 543. On devait nommer chaque année un visiteur général qui pourrait être renouvelé deux fois. Il devait visiter les trois couvents et y exercer sa juridiction.

Digitized by Google

gues politiques et que de graves malheurs allaient fondre sur elle et sur sa famille [1].

Entre les n° 25 et 27 de la rue de la Hache se trouve aujourd'hui une vaste porte cochère des plus simples. Par elle, l'on accède à une vieille ruelle, coupant en deux pâtés les maisons qui appartenaient jadis à l'abbaye de Notre-Dame de la Consolation. Au bout de la ruelle, une seconde porte s'ouvrait sur l'église du monastère. Dans ce passage s'engagèrent, dans la nuit du 3 janvier 1632, deux jeunes gens dissimulant sous des manteaux leurs habits de cour. Ils pénétrèrent dans l'église où les attendait une belle jeune fille de 16 ans, ayant près d'elle sa gouvernante, M^me^ de la Neuvelotte [2] et l'abbesse Catherine de Lorraine. Le prieur de Saint-Romaric, le père Albin Le Tellier, était à l'autel, revêtu de ses ornements sacerdotaux ; deux Bénédictins l'assistaient. Très vite, il prononça les paroles du rituel et maria l'un

---

1. De 1625 à 1631, Catherine se rendait encore de temps en temps à Remiremont où elle ne laissait pas d'avoir quelques difficultés pour des motifs qui nous paraissent aujourd'hui futiles. On en trouve quelques traces dans les actes capitulaires du 4 janvier 1628 au 23 novembre 1631, dont une copie nous a été conservée, Bibl. nat., nouv. acq. fr. n° 3680. Ainsi, l'on refusa à l'abbesse les clefs du trésor et des archives, craignant qu'elle n'y trouvât des documents en faveur de la règle de saint Benoît. Catherine prétendait aussi disposer malgré le chapitre de l'office de boursière. Le 9 juillet 1631 Catherine assista à l'élection d'Anne de Stainville comme doyenne. — Les actes capitulaires des années suivantes paraissent perdus. Nous trouvons dans la suite du manuscrit les originaux de ceux du 5 juillet 1646 — 13 décembre 1649, puis du 1^er^ janvier 1651 — 4 mai 1655. Ces actes, intéressants pour l'administration, nous apprennent assez peu sur l'histoire même de l'abbaye.

2. Louise du Buchet, dame de Chambley. Elle avait épousé en 1612 Nicolas de Nogent, seigneur de la Neuvelotte. A corriger en ce sens la note 3, page 66, dans nos *Mémoires du comte de Brassac.*

Digitized by Google

des jeunes gens à la belle jeune fille. Il avait reçu pleins pouvoirs de l'évêque de Toul, le cardinal Nicolas-François de Lorraine, qui, deux années après, allait contracter à Lunéville pour son propre compte un semblable mariage secret. Le fiancé était fils de Henri IV, le propre frère du roi Louis XIII, Gaston d'Orléans ; la fiancée, la sœur du duc de Lorraine Charles IV, la princesse Marguerite[1]. Le favori Puylaurens accompagnait le prince. De ce mariage, célébré en grand secret, au milieu de la nuit, devaient, croyait-on, naître des rois pour la France ; car Louis XIII, après 17 années de mariage, n'avait point d'enfant, et la voix publique affirmait qu'il n'en aurait point.

Haï de son frère, mal vu du cardinal de Richelieu, Gaston avait quitté à deux reprises le royaume en révolté, et il avait cherché asile en Lorraine. A son second voyage (1631), la peste s'était déclarée à Nancy et toute la cour lorraine s'était retirée dans les Vosges, à Remiremont. Là se trouvait aussi Catherine, avec sa nièce que depuis longtemps déjà, l'on s'en souvient, elle avait désignée comme sa coadjutrice. La beauté naissante de la princesse séduisit Gaston ; cet amour fut encouragé par Catherine qui fut éblouie par l'espoir d'une aussi belle alliance pour la maison de Lorraine et qui rêvait pour Marguerite — toute sa tendresse terrestre — un brillant avenir. L'abbesse, qui avait jadis tant blâmé les dames

1. Sur ce mariage, voir d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 2e éd., t. I, p. 233. La date a été fixée par d'Haussonville : mais celui-ci se trompe sur le lieu du mariage. Il affirme à tort qu'il a été célébré « dans une chapelle intérieure du prieuré de *Saint-Romain* » (lisez Saint-Romaric).

Digitized by Google

de Remiremont de leurs allures mondaines, se laissa alors entraîner en un tourbillon de fêtes; Marguerite mena une vie très frivole, assista à des bals. Gaston fut entièrement conquis, et le mariage résolu[1]. Ni Louis XIII ni Richelieu n'eussent donné leur consentement; il leur était impossible de permettre que l'héritier du trône s'alliât à une maison dont le chef intriguait en ce moment avec l'Espagne et l'Autriche. On se passa d'eux, et, avec la connivence du duc Charles IV[2], le mariage fut célébré comme nous venons de le voir.

Cependant, Richelieu, inquiet de la politique louche de Charles IV, envahit à deux reprises en 1632 la Lorraine; il força le duc à éloigner Gaston et à se soumettre par les traités de Vic (6 janvier) et de Liverdun (26 juin)[3]. Mais bientôt il ne se contenta plus de promesses vagues. Décidé à intervenir dans la guerre de Trente ans, il veut occuper Nancy pour assurer ses derrières. Brutalement, il signifie sa volonté et se met en marche avec Louis XIII afin de s'emparer de la ville (août 1633). Sur son chemin, il apprend avec certitude, de la bouche du cardinal Nicolas-François, que le mariage de Marguerite et de Gaston a été conclu et consommé. Maintenant, il ne réclame pas seulement Nancy; il veut qu'on lui livre Marguerite, car à tout prix, il faut casser ce mariage[4]! Quelles furent les

1. Voir notamment les *Mémoires* de Nicolas Goulas, éd. Charles Constant dans la Société de l'histoire de France, t. I, p. 119 et 123.

2. Cette connivence a été prouvée par M. G. Morizet dans les *Annales de l'Est*, 1898, p. 403.

3. Les traités publiés par Schmit, *Pièces originales sur la guerre de 30 ans en Lorraine*, n° I et n° V.

4. Voir les *Mémoires du comte de Brassac*, p. 22 et suiv.

Digitized by Google

angoisses de Catherine, quand elle connut une pareille exigence, on le devine aisément. Pourtant, elle ne perd point la tête et elle va préparer la fuite de la princesse, encore que les Français occupent déjà toutes les avenues de Nancy et aient commencé leurs lignes d'investissement. Le dimanche 4 septembre, à trois heures du matin, l'abbesse, tremblante, revêtit sa nièce d'habits d'homme, lui ternit le visage et les mains avec une composition de poudre et de safran. Ainsi équipée et chaussée de grosses bottes, Marguerite entra à l'église où les religieuses chantaient primes. Qu'on juge de leur émoi, quand elles virent au milieu d'elles ce beau cavalier. Mais quand elles l'eurent reconnue, elles se jetèrent à genoux et prièrent Dieu pour le succès de l'entreprise. Elle sortit de l'église par la petite ruelle qui conduit à la rue de la Hache ; et, au bout, elle trouva son oncle le cardinal dans un carrosse. Nicolas-François qui, à ce moment négociait avec les Français, avait obtenu un passeport lui permettant de franchir à son gré les lignes. Sans doute, les officiers français de garde remarquèrent le pimpant jeune homme, qui, avec une négligence affectée, se couvrait du rideau du carrosse ; mais ils le prirent pour un personnage de la suite de Monseigneur. On put ainsi passer. La Moselle une fois franchie au delà de Frouard, l'on se jeta dans les bois de l'Avant-Garde où attendait un gentilhomme dévoué, le seigneur La Visé avec des chevaux[1]. Marguerite se jeta sur l'un d'eux et on la conduisit à travers les forêts qui dominent la vallée de la Moselle ; souvent ses mains et sa figure étaient écorchées par les épines et les

1. Voir la relation publiée par d'Haussonville, g. s., p. 403.

Digitized by Google

ronces. Elle resta treize heures à cheval et, au soir, elle arriva toute harassée à Thionville, alors en Luxembourg[1]. Elle était en terre espagnole et, par suite, sauvée. De Thionville elle se rendit à Bruxelles où elle fit son entrée le 6 septembre au milieu des salves de mousquetades ; et l'un des poètes de la cour de Gaston, Tristan l'Hermite, en des stances héroïques, compara la douce Marguerite de Lorraine à Clorinde et aux autres femmes dont parlent les épopées[2]. Combien grande fut la joie de Catherine, quand elle sut, au bout d'un certain temps, l'heureuse fuite de sa nièce ; avec quelle effusion elle remercia Dieu !

La princesse Marguerite était sauvée ; mais Nancy tomba au pouvoir des Français qui, le 24 septembre 1633, firent leur entrée dans la ville. Catherine déploya, en ces graves circonstances, beaucoup de diplomatie. Elle obtint de Louis XIII des lettres de sauvegarde pour son chapitre de Remiremont[3] ; le roi voulut aussi épargner à l'abbaye Notre-Dame de la Consolation le logement des garnisaires. La tranquillité de ces deux maisons assurée, Catherine se souvint qu'elle était lorraine. Elle réconforta l'âme de son neveu, le duc Charles IV, qu'avaient abat-

1. D'Haussonville, p. 283-284.

2. N.-M. Bernardin, *Tristan l'Hermite, sieur du Solier*, p. 155-156.

3. Ces lettres sont datées de Saint-Nicolas, le 31 août 1633. *Documents inédits de l'histoire des Vosges*, t. Ier, p. 111. Le 1er septembre 1633, Louis XIII écrivit au comte de Birkenfeld et au rhingrave Othon-Louis de ne faire aucun désordre à Remiremont et même de ne loger en la ville et les faubourgs, car, dit-il, « les dames chanoinesses de Remyremont sont filles des meilleures maisons des provinces de mon royaume, voisines dudit lieu, comme aussi des meilleures familles de Lorraine, lesquelles font profession de servir Dieu en l'abbaye où elles sont. » *Ib., ib.*, p. 113.

Digitized by Google

tue de si grands malheurs. Elle fut désormais, avec la princesse de Phalsbourg et M. de Raigecourt, son ordinaire conseil ; elle eut des entrevues avec lui aux environs de Nancy, et le gouverneur français de la ville, M. de Brassac, la signala à la cour comme dangereuse [1]. Cependant, Louis XIII et Richelieu harcelèrent si bien le duc qu'un beau matin, le 19 janvier 1634, il abdiqua en faveur de son frère, le cardinal Nicolas-François, et quitta brusquement la Lorraine. En ce moment, le ministre tout-puissant de la France voulait à tout prix faire rompre le mariage entre Gaston d'Orléans et la princesse Marguerite ; il avait intenté à Charles IV devant le parlement de Paris une action de rapt et il s'efforçait de réunir tous les documents qui concernaient cette union. Il sommait Nicolas-François de lui indiquer le lieu où le mariage avait été célébré, de lui livrer les noms des témoins, de remettre en ses mains le prêtre qui avait prononcé la bénédiction [2]. Devant de telles sommations, Catherine se sentait directement menacée. Elle fit d'abord évader le père Albin Tellier ; puis, elle-même, au début du mois de février [3], se rendit à Mirecourt dont le gouverneur, M. de Campremy, se montra insolent envers elle [4] ; de là, en grand secret elle gagna la petite ville de Gray. Elle était maintenant en sûreté, sur le territoire espa-

1. Voir les *Mémoires du comte de Brassac*, p. 38, n. 2.

2. *Ib.*, p. 51.

3. Brassac annonce sa fuite dans une lettre à la cour, du 12 février 1634 ; *ib.*, p. 56.

4. « Ce gouverneur la régala d'un excellent compliment, lui disant que le roi avait protesté de mettre en chemise S. A. de Lorraine Charles IV. La pauvre princesse ne répondit à ce discours que par une abondance de larmes. » Dom Royer.

Digitized by Google

gnol. Elle s'établit à Besançon et elle eut la joie de revoir en la vieille cité impériale tous les membres de sa famille, échappés successivement à la garde des Français : le duc Charles IV, puis la princesse de Phalsbourg après le 7 mars, puis après le 1er avril Nicolas-François et sa femme Claude, qui venaient de contracter à Lunéville un mariage secret et s'étaient sauvés du palais et de la ville de Nancy, déguisés en paysan et paysanne[1]. Mais bientôt la famille dût se séparer. Charles IV rassemblait une armée pour combattre les Français qui détenaient son héritage ; Henriette alla retrouver à Bruxelles sa sœur Marguerite et surtout son amant Puylaurens[2] ; Nicolas-François et Claude demandèrent l'hospitalité à leur tante Christine, duchesse douairière de Toscane[3] ; quant à Catherine, elle fut invitée à Insbruck par sa nièce Claude, fille de Christine et veuve de Léopold, archiduc d'Autriche[4]. Bien que Claude fût elle-même assaillie de graves soucis, bien qu'elle dût protéger contre les Suédois les États de son fils mineur, elle fit de son mieux

1. Sur tous ces événements, voir d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 2e édition, t. Ier, p. 311 et ss.; *Les Mémoires du comte de Brassac, gouverneur de Nancy*, p. 80 et ss.

2. *Les Mémoires du comte de Brassac*, p. 73.

3. F. des Robert, *Correspondance inédite de Nicolas-François*, dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1885, p. 87. Ferdinand Ier, grand-duc de Toscane, mari de Christine, était mort en 1609.

4. Claude avait épousé en premières noces François-Ubald de la Rovère ; en secondes noces, Léopold. Ce mariage avait eu lieu à Rome le 19 avril 1626. Léopold était petit-fils de l'empereur Ferdinand Ier et fils de l'archiduc Charles. D'abord évêque de Strasbourg et abbé de Murbach, il abdiqua ces dignités ecclésiastiques en faveur d'un neveu. On lui donna le Tyrol, les États antérieurs de la maison d'Autriche et le landgraviat de Haute-Alsace. Il était mort le 13 septembre 1632. Cf. *Art de vérifier les dates*, éd. in-fol., t. III, p. 88 et 760.

Digitized by Google

pour bien recevoir l'abbesse et n'oublia rien pour adoucir les amertumes de son exil. Catherine passa quelques mois[1] dans la charmante vallée de l'Inn; puis se rendit auprès de sa sœur Élisabeth, femme du duc de Bavière Maximilien Ier. A Munich aussi, on eut pour elle les plus grands égards. Connaissant sa piété, on lui fit visiter les églises, les couvents, les reliques dont abonde la catholique Bavière. Élisabeth se plaisait à évoquer avec elle les souvenirs d'enfance, alors que les quatre sœurs égayaient la cour de Charles III; elle l'entretenait de ses abbayes de Lorraine et lui promit même une somme de 40,000 fr. pour achever son monastère de Nancy. Mais le malheur poursuivait notre princesse. La peste se déclara à Munich et toute la cour dut chercher un refuge dans une abbaye voisine de Munich. Là, Élisabeth, atteinte par la contagion, rendit son âme à Dieu le 4 janvier 1635. Comme l'Électeur n'avait point d'enfant, il se remaria aussitôt à l'archiduchesse Marie-Anne, fille de l'Empereur Ferdinand II[2]. La place de Catherine n'était dès lors plus à Munich. Elle retourna près de sa nièce Claude à Insbruck; et là elle fut arrêtée par une maladie qui faillit la conduire au tombeau[3]. Elle passa trois années entières dans le Tyrol (1636-1638) et au printemps 1638, le devoir la rappela à Remiremont.

---

1. Dans le manuscrit de dom Royer, on lit: « Madame fut 18 mois à Insbruck. » Mais il y a là une faute d'écriture évidente; il faut lire sans doute 18 semaines.

2. *Allgemeine deutsche Biographie*, art. Maximilien Ier (Stieve). Élisabeth laissait de très nombreux bijoux dont une partie revint à Catherine de Lorraine. *Correspondance inédite de Nicolas-François*, *l. l.*, p. 120.

3. Dom Royer.

Digitized by Google

V

REMIREMONT PENDANT L'OCCUPATION FRANÇAISE. — PRISE DE LA VILLE PAR CHARLES IV (JUILLET 1635). — CATHERINE DÉFEND LA VILLE CONTRE TURENNE (JUILLET 1638). — NEUTRALITÉ ACCORDÉE A REMIREMONT. — PÈLERINAGE DE CATHERINE A BONSECOURS (1641). — CATHERINE A LA COUR DE FRANCE. — SON TESTAMENT. — SA MORT (7 MARS 1648). — DESTINÉES DE L'ABBAYE NOTRE-DAME DE LA CONSOLATION. — SA SUCCESSION A REMIREMONT.

Les Français avaient, après Nancy, occupé peu à peu le duché de Lorraine et étaient devenus les maîtres des places fortes. La petite ville de Remiremont fut, entre autres, prise par eux, et l'on y logea quinze compagnies du régiment de Normandie[1]. Mais en l'année 1635, Charles IV, brûlant du désir d'arracher son duché à l'ennemi, y pénétra par le col de Bussang, s'installa dans ce coin S.-E. de ses États et songea à faire de Remiremont son point d'appui. Il vint en force mettre le siège devant la petite place, s'empara d'un petit fortin élevé à la hâte par les Français sur le *Tertre*, pointa ses canons contre les remparts de la ville et bientôt ouvrit une vaste brèche. Puis, il commanda l'assaut. A ce moment, « les chanoinesses survinrent au nombre d'environ cinquante, la plupart très belles, et, se jetant aux pieds du commandant La Coudrelle, la dame de Valleroi qui était une des anciennes, portant la parole en leur nom,

1. Après la prise de la ville, Louis XIII donna de nouveau des lettres de sauvegarde à l'Église, dame doyenne, chanoinesses et chapitre de Remirement, en février 1635. *Documents inédits de l'histoire des Vosges*, t. Ier, p. 114.

Digitized by Google

lui dit : qu'elles le supplient d'avoir pitié d'elles, et que de sa réponse dépend l'honneur de toutes, en ce que s'il s'obstine à souffrir l'assaut plutôt que d'accepter les conditions proposées par le duc de Lorraine, ce prince lui-même ne pourra répondre de la brutalité de ses soldats, au moment où ils pénétreront dans la place. La Coudrelle, ne voulant point passer pour discourtois, se précipite lui-même ventre à terre devant la doyenne et réplique : qu'il a aussi son honneur à garder et qu'il espère y procéder de manière qu'en le sauvant, le leur ne courra aucun hasard[1]. » L'assaut fut donc soutenu avec énergie ; quantité d'officiers et de soldats périrent de part et d'autre, et les Lorrains furent repoussés. Après le combat, les chanoinesses vinrent une seconde fois trouver La Coudrelle ; elles demandèrent à déléguer quelques-unes d'entre elles auprès de Charles IV, pour obtenir permission de sortir de la ville. Le duc accorda cette demande ; il promit même par les religieuses capitulation honorable au régiment de Normandie. La Coudrelle accepta et les Français quittèrent Remiremont avec tous leurs drapeaux, leurs armes, leurs bagages, tambour battant, mèche allumée par les deux bouts et balle en bouche. Ils se replièrent ainsi en bon ordre sur Épinal (11 juillet)[2]. Charles IV, cependant, dut, au mois de novembre 1635, ramener ses soldats en Franche-Comté et

1. *Mémoires de Henri de Campion.* Ces Mémoires ont été édités en 1807 par le général Grimoard. Une nouvelle édition a été donnée en 1857 dans la bibliothèque elzévirienne, par C. Moreau. Cf. p. 48 et 49. Campion faisait partie de l'armée assiégée ; il est donc témoin oculaire.

2. Campion, *l. c.* Cf. aussi sur le siège de Remiremont les *Mémoires manuscrits de* Guillemin (bibl. de Nancy, n° 799 (127); F. des Roberts, *Campagnes de Charles IV,* t. I^er^, p. 124).

Digitized by Google

les troupes royales, maîtresses du terrain, reprenaient Remiremont. La ville demeura en 1636 au pouvoir des Français; mais, dans l'été de 1637, elle était enlevée une seconde fois par Charles IV[1]. Il s'y établissait cette fois fortement et ses armées ne cessaient de harceler les Français campés dans le voisinage.

Toutes ces marches et contremarches avaient causé d'épouvantables maux. La population de la ville était décimée et la cité presque ruinée. Les chanoinesses elles-mêmes étaient tombées dans la misère, car les rentes n'étaient point payées. Dans ces conjonctures, Catherine crut que sa place était à côté d'elles; au début de 1638, sachant la ville au pouvoir de son frère et oubliant les anciens griefs, elle accourut avec des vivres et de l'argent. Elle procura du pain aux nécessiteux et vida ses greniers. Elle multiplia les œuvres de charité. On la vit dans Remiremont aller de porte en porte, une coupe à la main, pour demander, au nom des pauvres, l'aumône. Elle ne dédaigna pas d'entrer dans les cabarets, et elle quêta chez tous les officiers[2]. C'était là faire preuve de courage; bientôt elle prouvera ce courage d'autre façon encore, montrant qu'en son faible corps battait un cœur énergique et qu'elle était la digne fille de Charles III.

Au mois de juin 1638, le vicomte de Turenne, le futur

---

1. *Gazette de France,* année 1637, p. 676.

2. Dom Royer. L'auteur ne donne aucune date. Mais ces scènes doivent se placer soit avant soit après le siège de 1638, avant que la neutralité n'eût rendu quelque tranquillité à la région. Le récit a été un peu déformé chez les écrivains postérieurs. L'un d'eux ne nous dit-il pas que Catherine allait quêter chez les officiers français?

Digitized by Google

maréchal, qui guerroyait dans les Pays-Bas, reçut l'ordre de traverser la Lorraine, de franchir les Vosges, pour donner la main à Bernard de Saxe-Weimar et assiéger avec lui la forteresse de Brisach sur le Rhin. Quand il fut arrivé à Épinal, le commandant français, La Jonchette, lui raconta tous les ennuis que lui causait cette place de Remiremont; tous ses convois étaient coupés par la petite garnison; puis les Lorrains entretenaient en ces vallées reculées un foyer d'agitation contre le roi Louis XIII. Turenne résolut dès lors de s'emparer de la ville par un coup de main. Le vendredi 2 juillet, il plaça ses canons au-devant de la porte de Neufviller et construisit un retranchement. Le dimanche 4, il amena de l'artillerie aussi du côté opposé. Le feu fut ouvert, une large brèche faite et l'assaut allait être donné le 5. Les 30 soldats de la garnison et les bourgeois ne pouvaient combattre à la fois et fermer l'ouverture. L'on fit appel aux femmes ; mais, effrayées par le canon, elles refusaient de sortir de leurs demeures. Alors Catherine de Lorraine accourut avec ses chanoinesses. Elles apportèrent des fascines, de la terre, et bouchèrent la brèche. « Madame, écrit dom Royer, donnait ses ordres en souveraine, allant partout où sa présence était nécessaire et, quoiqu'on tirât sans relâche, elle marchait par la ville avec autant de tranquillité qu'elle eût fait dans son église. » L'ennemi dut se retirer, et, ce soir même, le marquis de Ville, qui était allé chercher du renfort, put rentrer dans la place avec une troupe de volontaires, réunis aux environs de Darney. L'on apprenait aussi que Charles IV envoyait de Franche-Comté deux régiments au secours de Remiremont. Le lende-

Digitized by Google

main, 6 juillet, les assiégés renforcés firent une sortie et repoussèrent l'ennemi jusqu'à Moulin[1]. Turenne, pressé d'arriver en Alsace, ne s'obstina pas. Il leva le siège le 7 juillet, jour de la Saint-Tranquillin. Ce saint fut désormais fêté chaque année à Remiremont par un *Te Deum* solennel. L'on donna gratuitement le droit de bourgeoisie aux paysans qui étaient accourus, avec le marquis de Ville, à la défense de la cité[2]. L'on vanta très haut Madame l'abbesse qui avait animé de son mâle courage la garnison. Le marquis de Beauvau écrira avec justesse dans ses *Mémoires* : « L'on peut dire que pendant le siège elle fit le devoir de capitaine, de soldat et de brave princesse[3]. » La légende naturellement a embelli cet événement, qui, à force d'être cité, a été transformé et est devenu une *anecdote*. Dans une gra-

1. Moulin, aujourd'hui hameau du village de Saint-Nabord, canton de Remiremont.

2. Pour ce siège de Remiremont, nous avons eu à notre disposition une relation tirée des *Délibérations, résolutions et autres actes de la municipalité de Remiremont ;* la relation est contemporaine. Vient ensuite un autre récit attribué à un chanoine du XVIII^e^ siècle, Renaud, mais fait avec des pièces anciennes. Ces récits sont publiés dans E. Vacca, *Notes pour servir à l'histoire de Remiremont,* Remiremont, M^me^ Leduc, 1867, p. 92 et 90. L'on consultera aussi Richard : *Notes historiques relatives aux anciennes fortifications, à la défense et aux différents sièges subis par la ville de Remiremont* (Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, t. III, p. 326), p. 15-18 du tirage à part ; A. Fournier, *Topographie ancienne du département des Vosges,* 4^e^ fascicule, p. 193 ; F. des Robert, *Campagnes de Charles IV,* t. II, p. 146.

3. Édition de Cologne de 1689, p. 65. Un Français nommé Chevillon, nous raconte encore Beauveau, fut massacré dans les prisons de Remiremont, pour avoir prononcé des paroles injurieuses pour les Lorrains. Guillemin, dans ses *Mémoires,* nous apprend qu'après le siège le corps de Chevillon fut mis en morceaux et les quartiers exposés aux quatre avenues principales de la ville.

Digitized by Google

vure de ce siècle, ne nous montre-t-on pas Catherine brandissant de la droite une épée nue, tenant de la gauche un pistolet et prête à faire feu[1] ? Il lui reste toujours la gloire d'avoir repoussé, avec une faible garnison, celui qui sera le maréchal de Turenne, et la gloire n'est pas médiocre.

Du reste, cet échec de Turenne eut d'importantes conséquences. Le marquis de Ville sut se ménager des intelligences dans Épinal où la Jonchette s'était fait détester ; il pénétra dans la ville dont les portes lui furent ouvertes et obligea le commandant, réfugié au château, à se constituer prisonnier[2]. Peu après, voulant éviter entièrement à son abbaye les horreurs de la guerre, Catherine engagea de laborieuses négociations avec le gouverneur français et avec Charles IV ; elle obtint dans l'automne de 1639 que Remiremont, Saint-Dié, Épinal, Arches et Bruyères seraient considérées comme neutres[3]. Elle éloigne ainsi le malheur de ce coin des Vosges ; elle écarte le fléau qui désole le reste de la Lorraine, et l'on vit alors la prospérité revenir dans les hautes vallées de la Moselle et de la Meurthe. La tranquillité fut entièrement respectée de 1639 à 1641 ; mais, à cette dernière date, un officier français, le marquis de Clinchamp, essaya de surprendre la ville. A la faveur d'une nuit profonde, il avait fait avancer des troupes jusqu'au pied des murailles[4]. L'explosion de quelques pétards donna l'éveil à la garnison, et la neutralité fut maintenue.

1. *Musée des familles,* t. VIII, art. de M. Tolozan.
2. Des Robert, t. II, p. 49-50.
3. *Gazette de France,* année 1639, p. 691.
4. Guinot, p. 252, d'après les archives municipales.

Digitized by Google

Catherine avait ainsi vécu avec ses chanoinesses de 1638 à 1641 ; elle avait procuré à tout le pays une certaine tranquillité, lorsqu'enfin Charles IV, lassé de tant d'aventures et prenant en pitié la triste situation de la Lorraine, signa le 29 mars 1641 la paix avec le roi de France à Saint-Germain. On lui rendit ses États, moins Clermont, Stenay, Dun et Jametz. Nancy devait demeurer occupée par les Français jusqu'à la paix générale[1]. A peine la Lorraine eut-elle retrouvé le repos que Catherine voulut faire un pèlerinage près de Nancy, à Notre-Dame de Bonsecours. Elle emmena avec elle les deux princesses de Chevreuse, qui avaient été reçues chanoinesses à Remiremont et dont l'une était devenue sa coadjutrice[2]. Elle fit une grande partie du chemin à pied, un bâton à la main comme « une simple pèlerine ». Une grande foule de peuple la suivait[3]. Catherine fit ses dévotions aux pieds de la Vierge de Mansuy Gauvain, qui sous son manteau abrite les grands et les petits de cette terre ; puis elle voulut revoir sa chère abbaye de Notre-Dame de la Consolation. Malgré les malheurs des temps, la maison avait subsisté, grâce aux sages mesures prises par Catherine, et les religieuses avaient pu continuer

1. Le traité de paix publié par Schmit, *Pièces originales sur la guerre de Trente ans,* n° LXXXIV, dans les Documents sur l'histoire de Lorraine.

2. Elles étaient filles de la fameuse duchesse de Chevreuse. L'aînée Anne-Marie, deviendra abbesse du Pont-aux-Dames. auj. canton de Crécy, arrond. de Meaux, Seine-et-Marne; l'autre, Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre, canton de la Ferté, *ibid.* ; les deux abbayes au diocèse de Meaux. V. Cousin, *Madame de Chevreuse,* 2e édition, p. 34.

3. Dom Majorel. Oraison funèbre citée plus loin. Dom Royer. Voir le miracle qu'il rapporte et sur lequel insiste Guinot, p. 255.

Digitized by Google

leur office de jour et de nuit, alors que tant d'autres communautés étaient contraintes de chercher leur pain dans les pays étrangers. M. du Hallier, gouverneur français de Nancy, malgré sa bonté, n'osa permettre à Catherine l'entrée de Nancy ; il craignait les démonstrations du peuple, si attaché à la vieille famille ducale. Les dames de Chevreuse purent seules franchir la porte Saint-Nicolas. Mais les religieuses du couvent furent amenées huit par huit dans le carrosse de Madame ; elle voulut les revoir toutes, les embrasser toutes jusqu'aux sœurs converses. Elle ne cessait de leur demander des nouvelles, à elles qu'elle n'avait plus vues depuis 1634, et de leur adresser des exhortations[1]. Les conseillers et les commis de la ville de Nancy vinrent aussi, au nom de la cité, lui faire la révérence[2] ; et un grand concours de peuple accourut à Jarville. L'on pouvait dès lors prévoir l'inoubliable scène qui se passera au même endroit, lorsque le 30 avril toute la population de Nancy se portera au-devant de Charles IV et de Béatrix de Cusance, aux cris de : Vive le duc de Lorraine et ses deux femmes[3] ! Les trois jours que la princesse resta à Jarville furent pour elle des jours bénits.

La paix de Saint-Germain n'eut qu'une durée éphémère ; en juillet 1641, elle était déjà rompue et elle mérita le nom de : la petite paix. Catherine fut de nouveau à Remiremont témoin des atrocités de la guerre. Cette fois-ci, la Haute-Moselle n'était plus couverte par le

1. Tous ces détails empruntés à dom Royer.

2. Lepage, *les Archives de Nancy*, II, 240.

3. Le peuple ne voulait oublier la duchesse Nicole, qui vivait retirée à l'hôtel de Lorraine, à Paris.

Digitized by Google

traité de neutralité. La ville de Remiremont fut occupée par un corps français[1]. Pourtant, au milieu de ces nouvelles tristesses, Catherine eut une grande joie. En 1638, après la naissance de l'enfant qui sera Louis XIV, Richelieu avait cessé de s'opposer au mariage de Gaston et de Marguerite; mais diverses causes, dont la principale fut l'humeur inconstante et versatile du duc d'Orléans, avaient retardé le rapprochement des époux. Marguerite, abandonnée et presque sans ressources, vécut à Bruxelles de tristes jours, puisant une grande force morale dans sa foi et sa piété, trouvant des paroles vraiment éloquentes pour rappeler au devoir son volage mari. Tant d'abnégation devait trouver sa récompense. Après la mort de Richelieu, Louis XIII mourant la fit venir à la cour de France; son union fut reconnue par tous et de nouveau consacrée (mai 1643[2]), et Catherine remercia Dieu qui venait d'accomplir son plus cher vœu.

Marguerite n'avait plus vu sa tante depuis le jour où, déguisée en cavalier, elle s'était échappée de l'abbaye de Nancy. Maintenant qu'elle est devenue puissante, elle

---

1. Catherine eut encore en 1643 quelques difficultés avec son chapitre. Mais l'on s'arrangea à l'amiable par un compromis du 25 juin 1643. « Pour les prétentions respectives et remboursements de deniers et restitutions de fruits, elles demeureront toutes compensées entre les parties pour ce qui est du passé; que pour l'avenir tous les profits de toutes améliorations et accroissements de cens et rentes... seront mis et annexés à la fabrique pour être le tout employé aux réparations, entretien et décoration de l'église et au payement des dettes d'icelle. » Collection Didier-Laurent, t. V, fol. 355.

2. G. Morizet, *Gaston d'Orléans. Étude sur ses intrigues avec le duc Charles IV de Lorraine et sur son mariage avec la princesse Marguerite.* Thèse pour le diplôme d'études supérieures d'histoire. Cf. *Annales de l'Est,* juillet 1898, p. 411.

Digitized by Google

multiplie ses instances pour faire venir l'abbesse à Paris. En France, Catherine ne sera-t-elle pas à l'abri de la guerre? N'y pourra-t-elle pas se reposer et couler une vieillesse calme? car elle entre en ce moment dans sa soixante-dixième année. Ces arguments ne la touchèrent point. Mais à Paris Catherine pensait trouver des ressources pour ses monastères de Nancy. Depuis le début des hostilités, les Français détenaient les biens sur lesquels étaient assises les rentes de l'abbaye et ils ne payaient rien ; les biens propres de la princesse étaient confisqués et les ressources de la mense abbatiale de Remiremont étaient devenues maigres par suite des guerres continuelles. Catherine espérait que la générosité de la reine régente Anne d'Autriche lui ferait rendre ce qui lui était dû. Elle accepta donc l'invitation de sa nièce et se mit en route[1]. Elle était accompagnée de deux religieuses qui ne la quittaient jamais, si bien que toujours elle vivait comme en communauté. Elle passa par Nancy et cette fois-ci le gouverneur, M. du Hallier, par ordre supérieur, la laissa entrer dans la ville, encore que le duc de Lorraine menât à cette époque une campagne acharnée contre les Français. Elle revit donc, pour la première fois depuis neuf années, la chère abbaye qu'elle avait fondée ; et elle éprouva une grande joie à se retrouver au milieu de ses filles spirituelles. Une prise d'habit eut lieu en sa présence. M. du Hallier vint lui rendre visite à l'abbaye et consentit, sur sa prière, à rendre la liberté à quelques prisonniers lorrains. Autre joie, quelque temps plus tard, lorsque, à Paris, elle put se jeter dans les bras

1. Dom Royer.

Digitized by Google

de sa nièce Marguerite. Elle fut reçue par elle avec les marques de la plus grande tendresse. Elle s'installa d'abord chez les Filles du Calvaire ; mais Marguerite tenait à l'avoir près d'elle, au palais d'Orléans, et c'est chez elle qu'elle passa les cinq dernières années de sa vie. Les deux princesses évoquèrent bien souvent les souvenirs d'autrefois, la vie commune à l'hôtel abbatial de Remiremont ou dans le sanctuaire du Saint-Mont, puis les catastrophes qui, brusquement, les vinrent séparer et jeter dans une série d'aventures si extraordinaires.

Au palais d'Orléans, Catherine continuait ses dévotions avec la même régularité qu'au couvent. Elle avait converti une partie de son appartement en chapelle et elle y entendait la messe tous les jours, accompagnée de ses deux religieuses[1]. Elle fréquentait avec grande assiduité les offices dans les divers monastères de Bénédictines, et particulièrement au Val-de-Grâce.

Cependant, en cette dernière partie de sa vie, les chagrins ne lui furent pas épargnés. Catherine était venue à Paris en solliciteuse ; elle réclamait la restitution de ses biens qui devaient servir à l'entretien de ses monastères à Nancy ; or, on l'éconduisit d'abord avec politesse, puis avec une froideur de plus en plus marquée. « La restitution, écrit dom Royer, est une vertu inconnue à la cour, singulièrement à celle de France. » Anne d'Autriche surtout montra pour la princesse un grand dédain ; elle ne lui pouvait encore pardonner le mariage de Gaston,

1. Tous ces détails empruntés à dom Royer. Les deux dames de Chevreuse avaient suivi Catherine à Paris et s'étaient retirées à l'abbaye de Montmartre.

Digitized by Google

son fils, avec la princesse Marguerite ; elle regardait comme l'œuvre de l'abbesse cette union qu'elle considérait comme une mésalliance, et, au Louvre, elle affectait de tourner le dos, quand Madame de Remiremont se présentait. On chuchotait donc sur le passage de la Lorraine, et presque ouvertement l'on se moquait de son habit de religieuse. Catherine n'eût pas été femme si elle n'avait été sensible à ces petits affronts ; mais elle trouvait dans la prière la consolation aux blessures d'amour-propre. Enfin, le duc d'Orléans, excité par sa femme, se fâcha ; il fit une scène bruyante et l'on se décida alors, non pas à rendre ses biens à l'abbesse, mais à lui fournir, sur les deniers de l'épargne, une rente de 18,000 livres par an (brevet du 20 septembre 1643). Mais à cause des dépenses de la guerre, cette pension fut payée de façon très irrégulière ; une année même, la princesse fut rayée de l'état. Elle connut alors presque la misère, elle dut vendre ses pierreries pour vivre, elle fit des dettes. En 1647 seulement, le roi eut de nouveau pitié d'elle[1]. L'abbesse de Remiremont put alors mourir tranquille.

La maladie, en effet, venait de l'atteindre et aucune dure épreuve ne lui fut épargnée. Elle supporta ses souffrances avec une pieuse résignation, peinée seulement

---

1. Trésorier de mon espargne, paiez comptant à ma cousine l'abbesse de Remiremont la somme de dix-huict mil livres, de laquelle j'ai ordonné par brevet du xx^e^ septembre 1643 qu'elle soit paié par chacun an sur les deniers de mon dit espargne, en attendant qu'il soit pourveu sur les pretentions qu'elle a à cause de la non jouissance par elle soufferte des rentes et revenuz qui lui appartiennent es pays de Lorraine et Barrois, et ce pour l'année 1646... Faict à Paris, le IIII^e^ jour de février 1647. *Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, H.* 2399. Les autres détails empruntés à dom Royer.

Digitized by Google

des fatigues qu'elle imposait à son entourage, notamment aux chères religieuses qui ne la quittaient jamais. Enfin, elle mourut le 7 mars 1648, dans sa soixante-seizième année. Par son testament, écrit tout entier de sa main, le 30 décembre 1646, elle avait demandé à être enterrée sans cérémonie à son abbaye de Notre-Dame de la Consolation[1]; l'on respecta son vœu, et, le 7 avril 1648, eurent lieu, à Nancy, ses funérailles. Les Français qui occupaient la cité rendirent à l'abbesse les honneurs; les conseillers de ville assistèrent à la cérémonie[2], et, en un langage très emphatique, où les citations profanes se mêlent aux textes sacrés, le prieur de Saint-Vanne de Verdun, dom Laurent Majoret, prononça son éloge funèbre[3]. Le corps fut descendu dans le caveau des religieuses. Suivant son vœu formel, aucun tombeau ne lui fut élevé; aucune inscription ne rappela le souvenir de ses vertus. Son cœur fut placé dans une chapelle latérale devant l'image d'une Vierge, pour laquelle elle avait une spéciale dévotion.

Par son testament, Catherine céda diverses sommes aux Capucins de la province de Lorraine, aux Capucins de Saint-Jacques de Paris, à l'église paroissiale[4], à la

---

1. Voir à l'appendice.

2. Lepage, *les Archives de Nancy*, II, p. 245.

3. *Le monument de parfum ou discours funèbre des vertus de très haute, très illustre et très vertueuse princesse Madame Catherine de Lorraine... fait audit Nancy aux honneurs funèbres qui luy furent rendus le 7 avril 1648 en l'église de ses religieuses bénédictines*, par le R. P. Dom Laurent Majoret. A Nancy, Anthoine Charlot, M. DC. XLVIII, 40 pages. Il y a peu de renseignements à tirer de ce morceau d'éloquence.

4. L'église paroissiale était dédiée à Notre-Dame et placée au milieu

Digitized by Google

chapelle Saint-Charles[1] et à l'hôpital de Remiremont[2], aux pauvres de la ville. Elle donna aussi divers legs à ses serviteurs, sans oublier sa folle. Mais tout le reste de sa fortune était abandonné au monastère de Notre-Dame de la Consolation. Elle pria sa nièce Marguerite de vouloir bien être l'exécutrice de ses dernières volontés. Par un codicille ajouté à son testament, le 13 mai 1647, elle déclara sa ferme intention que toujours les religieuses de Nancy vécussent sous la parfaite observance de la règle de saint Benoît.

Cette dernière clause ne devait point être observée. Les religieuses ne purent rentrer en possession des rentes qui avaient jadis appartenu à leur fondatrice et que les Français avaient confisquées. De la fortune de Catherine elles n'eurent que des débris, et elles avaient peine à subsister. Pour comble de malheur, elles perdirent devant le Parlement de Metz un important procès[3]. Elles s'adressèrent en leur infortune à la duchesse d'Orléans qui, à diverses reprises, vint à leur aide. Mais Marguerite se lassa de leurs demandes continuelles. Elle chercha à affilier l'abbaye à la nouvelle congrégation du Très-Saint-Sacrement, qu'une autre Lorraine, Cathe-

---

du cimetière capitulaire. Notons que Catherine ne laisse aucun don au chapitre de Remiremont.

1. La chapelle Saint-Charles était une chapelle privée dans l'hôtel abbatial, à l'usage de la dame abbesse.

2. Sur l'hôpital de Remiremont, voir les deux brochures de B. Puton, *Notice historique sur l'hôpital de Remiremont,* Nancy, Voirin, 1887, brochure de 49 pages, et abbé E. Buisson, *Essai sur l'hôpital de Remiremont,* Remiremont, 1888.

3. Au sujet de la possession des prieurés Saint-Romaric et Saint-Bernard que leur disputait la congrégation de Saint-Vanne.

Digitized by Google

rine de Bar, si célèbre sous le nom de la mère Mechtilde, venait de fonder à Paris dans la rue Cassette[1]. Catherine de Bar, après certaines hésitations, finit par accepter[2]. La cour de Rome supprima le titre abbatial de Notre-Dame de la Consolation; l'abbesse de Nancy, Mme de Livron, qui avait succédé à Françoise de Mauléon, consentit à démissionner sous promesse qu'on lui donnerait l'abbaye de Vergaville. Le 8 avril 1669, Catherine de Bar prit solennellement possession du nouveau couvent de sa congrégation. Le monastère de Notre-Dame de la Consolation, cette création de Catherine de Lorraine, avait vécu. Il n'avait duré que 44 ans.

Si Catherine fut pleurée à Nancy, la nouvelle de sa mort ne causa aucun émoi à Remiremont. L'on se borna à mettre les scellés sur l'hôtel abbatial, suivant un ancien usage[3]. Cette opération était à peine terminée, qu'arrivaient coup sur coup trois lettres de Marguerite de Lorraine, de son mari Gaston et de Louis XIV lui-même, datées des 9 et 10 mars 1648, deux et trois jours après la date funèbre[4]! Ces Excellences demandaient que le titre d'abbesse fût donné à Mademoiselle d'Alençon, seconde fille de Gaston et de Marguerite, née le 25 décembre 1646, par conséquent alors âgée d'un peu plus d'une

---

1. Voir notre étude sur Catherine de Bar dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* année 1896-1897.

2. Elle fut déterminée par un miracle que nous avons raconté page 15 de notre étude.

3. Bibl. nat. N. acq. franç., n° 3680, fol. 40.

4. Copie de ces lettres se trouve à la bibl. nat., N. acq. lat. n° 1514, fol. 146. Elles ont été publiées dans Guinot, p. 264 et suiv., et par A. Benoit, *Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon* dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* année 1890-1891.

Digitized by Google

année[1]. Louis XIV invitait les chanoinesses à procéder sans retard à son élection et à postuler auprès du pape pour que les dispenses et les bulles pontificales fussent accordées en sa faveur. C'était un ordre qu'il eût été dangereux de ne pas exécuter. Le 17 mars, Élisabeth était élue[1]. Au reste, les chanoinesses trouvaient profit à un tel choix. Sous condition de servir à Élisabeth d'Alençon les revenus de la mense abbatiale[1], elles étaient livrées à elles-mêmes et pouvaient impunément se moquer du règlement de Sareggi[2]. Les tentatives de réforme, faites par Catherine de Lorraine, avaient entièrement échoué.

VI

CONCLUSION.

Ni à Nancy, ni à Remiremont, Catherine n'avait fait œuvre durable, et il ne faut point une grande clairvoyance pour apercevoir les causes de ce double échec. Elles sont dans le caractère même de Catherine.

Catherine de Lorraine était une âme très profondé-

1. Charles IV, par lettres de Bruxelles du 12 mars 1648, demandait que l'abbaye fût donnée à Anne de Lorraine, la fille qu'il avait eue de Béatrix de Cusance et qui sera mariée plus tard au prince de Lillebonne. Guinot, *l. c.*, p. 266.

2. Gaston d'Orléans résigna au nom de sa fille en 1657 en faveur de Marie-Anne-Judith de Lorraine, fille du duc Nicolas-François et de la princesse Claude. Marie-Anne mourut en 1661 et sera remplacée par Dorothée de Salm, âgée alors de 10 ans. Mais, plus tard, Dorothée essaiera, sans succès d'ailleurs, d'accomplir les réformes qu'avait voulu faire Catherine.

Digitized by Google

ment chrétienne. Elle vit toute la profondeur du mal dont souffraient les couvents. Elle gémit des désordres où les religieuses étaient tombées et se proposa de les réformer. Elle-même paya de sa personne, donna l'exemple du renoncement et de l'humilité, ne dédaigna pas d'accomplir les travaux les plus vulgaires. Pourtant, sous sa robe de religieuse, elle restait toujours la fille de Charles III, la princesse habituée au commandement. Elle marche tout droit au but sans regarder ni à droite ni à gauche, sans tenir compte des circonstances, des habitudes, des obstacles de toute nature. Elle croit — la princesse — qu'il suffit de dire un mot, pour que toute difficulté soit aplanie, pour que tout cède ; et elle s'irrite des résistances. Elle a la charité qui châtie et mortifie les hommes, pour les sauver ; elle n'a pas cette charité qui se double de bonté, qui excuse les fautes et qui, par son indulgence même, amende les coupables et les conduit au bien. Nature enthousiaste et passionnée, elle ignore les utiles compromissions ; elle ne connaît pas la patience. Elle court tout de suite aux extrêmes ; elle veut, le premier jour, imposer ses réformes en toute leur intégrité, exigeant des autres le grand sacrifice qu'elle fait elle-même. Si la fille de Charles III consent à tant d'humiliations, que ne doivent point faire les demoiselles de moindre noblesse ? et en son abnégation même, nous retrouvons l'orgueil de la princesse. La princesse ne se résout point à être simple religieuse, obéissant à la règle librement consentie ; elle veut être à la tête de deux abbayes, sans doute dans l'intérêt de la réforme, mais aussi parce qu'elle a l'habitude que les volontés plient devant la sienne. Et puis, malgré elle,

Digitized by Google

parce qu'elle est princesse, parce qu'elle ne peut pas ne pas agir dans l'intérêt de sa maison, elle compromet elle-même sa réforme. Elle a appelé sa nièce à la jouissance de ses prébendes et lui a assuré sa succession. Elle aurait toléré que sa petite-nièce, âgée de deux ans, la remplaçât. Il y avait ainsi comme une opposition entre son rang et l'idéal de vie religieuse qu'elle s'était forgé. Pour marier Marguerite, pour lui assurer un rang brillant selon le monde, elle se laisse entraîner à de véritables intrigues politiques et à de louches conspirations.

Et certes, il serait intéressant de la mettre en parallèle avec Catherine de Bar, la plébéienne de Saint-Dié ; avec beaucoup de traits communs, celle-ci diffère d'elle, parce qu'elle n'est arrêtée par aucune considération mondaine, parce qu'elle se donne à son œuvre sans réserve aucune, parce que, sans visée trop haute, elle ne songe qu'à son couvent et n'a point le désir d'étonner ses contemporains. Et voilà pourquoi la seconde réussit et la première échoue. Ajoutons que Catherine de Lorraine a pris avec une ardeur égale des résolutions contradictoires ; qu'elle a eu des engouements successifs et également vifs, tour à tour capucine et bénédictine ; et que ces variations ont sans doute dérouté les âmes simples. L'on a dû prendre son exaltation pour les signes extérieurs d'un tempérament mal équilibré et quelque peu maladif. Notre devoir était de faire toutes ces réserves ; mais il est aussi de proclamer les vertus solides et fortes de notre héroïne, et toutes ces vertus se résument en un mot qui sent sa race : le courage. C'est le courage au milieu de la bataille et des bombes qui éclatent, celui qu'elle déploie le jour où elle repousse Turenne. C'est le courage de l'exil, dont

Digitized by Google

elle supporte avec vaillance l'amertume pendant plusieurs années. C'est le courage, lors de la lutte, longue et opiniâtre, avec des femmes dont elle heurte toutes les habitudes et combat tous les vices ; c'est le courage, peut-être plus beau encore, lorsqu'elle entre dans les ordres les plus infimes et en revêt la robe, méprisant toutes les plaisanteries et bravant tous les sourires moqueurs. La fille de Charles III est à la place d'honneur dans la galerie des femmes illustres de la Lorraine.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

TESTAMENT DE CATHERINE DE LORRAINE

(Archives de Meurthe-et-Moselle, H, 2399. Le testament, de la main de Catherine, est écrit sur trois pages de papier in-folio. Nous en respectons scrupuleusement l'orthographe. Ce testament est déjà donné dans le *Gallia christiana*, t. XIII, Preuves, col. 548-550; mais cette édition contient quelques fautes et l'orthographe y a été corrigée.)

Au non de la très st. Trinité, père, fils et st esprit.

Nous Caterine de Lorraine abbaysse de Remiremont et de Nre Dame la Consolation, fondatrisse à la parfaite opservance de l'ordre du glorieux père st Benoyst, à la vylle Neuve de Nancy, avec la dyspense et permissyon de feu notre st père Hurbin VIII, conoissant qu'il n'i a rien de plus certin que la mort ny de plus yncertin que l'hoeur d'isselle, en mon bon sans et santé, je desclar et fayt mon testament de mes dernier volonté. Et premier, je ren mon ame A Dieu quy me l'a preté et mon corp à la tere, voulant que mon corp apres ma mort soyt enteré en mon ecglise en la sepeulteur où mes chers filles sont enterée, sans aucune ceremonye que celon quy ce pratic au dites sœur : et, ne sachant sy Dieu me voudra donner la consolation de mouryr à mon dyt couvant de Nancy entre les bras de mes dyt fille, j'ordonne et desclar qu'après ma mort, il ne se fasse aucune ouvertur de mon corp qu'une ynsysion à l'endroyt de mon cœur pour l'en tirer et le fayr mestre dens une boit de plon pour estre porté à mon dyt couvant de Nancy, pour estre posé à l'une des chapelle de ma dyt esglise telle que dyt sœurs trouveront la plus propre, devant l'ymage de la st vyerge que j'ay fay porter a l'esglise de la vylle de Remiremont, voulant et entandant qu'el soyt myse pour table d'otelle a la dyt esglyse, laquel de chapelle mes dite sœur trouveront la plus comode, faysant

Digitized by Google

poser mon cœur dens le pavé devant le dyt autelle de la dit chapel, un caré de marbre desu.

Tout ce quy [se] retrouverat à mon dyt monast. de Nre Dame de la Consolation, duquel je suys premier abbaisse et fondatrisse, apres ma mort, je le donne à mes dytes relygieuse et à l'abaie, pour en fayr celon leur propre et en dysposer à leur ness[ec]yté et profyt, comme mes errytier non seulmant de ce quy s'y retrouvera, mes de tout et un chacun des bien qui m'apartyent et m'apartiendront à l'eur de mon dessè, les charge de payer les gage de mes domestic, qui est deux mil fran à mon mesdecin Valet, san fran à mon [a]poticaire Fagautin[1] et a mes autres domestic celon que l'on les pai tous les ans. Que sy sa Majesté fayt payé, comme je croy que sa bonté et etquité me le fayt et la justice me le fayt espérer et que, prosternée à ses piés je luy en supplie en tout humylyté, celon quy se trouverat que sa dyt Majesté me doyt de mes rentes et apanage que j'avoy en la Lorraine, desquel depuys l'année [2] que sa dite Maiesté est entrée en Lorraine je ne touche aucune rente, j'ordonne à mes dytes religieuse d'em paier mes destes et de donner des dy denyer qu'elles en toucheron à Valet, mon mesdecin, catre mil fran, a mon apotiquer Fagautin mil, à Clavel Henry mon panetyer, à Francoy mon quysenyer et Grilot mon laquay chacun cyn san fran, afin de prier Dieu pour mon âme. J'oblyoy le s[r] de Lavyzé a quy je doys sys san fran, lorsqu'il sorty de mon cervyce pour aler cervyr Madame et très cher niepce son Altesse Royal[3]; à la quel, sy je luy ay jamais rendu cervyce, qu'il luy peu estre recomendable, je luy suplye en tout humylyté de le tesmoygner par la sollyssitation qu'el ferat de fayr payer à mes dyte religieuse de l'abbaye de Ntre Dame de la Consolatyon de Nancy la Neuve ce quy cerat reconu m'estre deu des non jouysance des rente que Sa Majesté at levé depuy

1. Mot d'une lecture douteuse.
2. Mot effacé ; il faut suppléer sans doute : 1633.
3. Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans. La Visé avait aidé Marguerite à s'échapper de Nancy. Voir plus haut, p. 298.

Digitized by Google

qu'yl at entrés en Lorraine. Des quelle denié j'en donne sys mil fren au capucin de la province de Lorraine, qu'yls employront à leur nessesyté, et ausy pour me fayr partyciper à leur pryer, mil au père capucin de St-Jacque de ce lyeu[1] pour estre partycipant a leur prier, mil a la paroys de l'esglyse de la vylle de Remyremon pour estre pour partycypant à leur pryer, mil à la chapelle de St Charle pour y fayr fayr l'offisse de St Charles et y pryer Dieu pour mon âme, sin san au dyt opital de Remiremon pour y dire une messe tout les ans à telle jour qu'il plerat à Dieu m'apeler de ce monde, syn san francs pour une foy au pauvre de la vylle de Remiremon et de la senechaucée, mil fran à ma folle que l'on met en rente pour l'ayder à vyvre; celle quy la prendra jouyrat de la rente. Ce quy restrat du surplus soyt mys entre les main de mes relygieuse pour payer mes deste; je dy mes deste bien reconue et pour les ayder à achever leur batimant, à leur fayr quelque pety fon pour les ayder à vyvre.

Je supplye Son Altesse Royal la Duchesse d'Orléan de vouloyr accepter la calyté, que je luy supplye au non de Dieu, d'estre l'exécutryse de ce mien testamant et dernyer volonté; et pour aid je supplye Monsieur le nonce d'a présen quy est en ce royaume me fayr l'honneur d'en vouloyr prendre la charge, recomendant et à Son Altesse Royalle et à mon dyt syeur de ne me desnier cest grase et de vouloyr prendre en leur protectyon mes pauvre relygieuse et de ne permestre l'ouvertur de mon corp, sy ce n'est pour en tyrer mon cœur; et, afin de ne donner d'incomodyté de la puenteur quy en pourra provenyr, le trensportant à Nancy, je supplye qu'il soyt mys dens mon cerqueil de la chau pour porter mes os à mon couvant de Nancy. Je vous rend graces, mon Dieu, de ce qu'il vous a plus me permestre d'escryr et de siner de ma maim ce mien testamant, ce dimanche pénultienne de decembr, mil sys san soisant sys[2], me réservant, sy je vye, d'y pouvoyr fayr un codysil.

CATHERINE DE LORAINE.

1. C'est-à-dire Paris, où le testament a été écrit.
2. Il faut lire : 1646. Dans le *Gallia christiana*, à tort 1635.

Digitized by Google

Sur la même page se trouve le codicille suivant :

Au non de la très st. Trynyté, père, fylz et st. espryt.

Ce jourd'huy 13 de may en mon bon sans et santé je Catherine de Lorraine, je rescry ce codysyl par le quel je desclar que je veux et antan que mes dyt sœur vyvet à jamays dans la parfayt opservance de la regle de st. Benoyst, pour jouyr de tout ce que je desclar sy dessu leur donner; et pour ce fayr j'ordonne tant qu'yl plera au Reverand père Benedyctyn engloy de leur accorder un de leur père quy demeurera au couvant de leur pere Benedyctyn engloy du prioré des dyt père de Dieulouart[1], ne voulant quy leur change ny ynove aucune des pratyc de l'opservance; au contrer, je veux et entant qu'il les mintyene en la dyt pratyque et opservance, comme aussi les relygieux, et qu'il resoyve et fasse resevoyr des novyce pour remplyr les deux prioré quy sont batis et qu'il en ay la charge. Je dy le dyt père vysyteur, conformément celon la bule de l'esrecytion, supplyant l'Altesse de Madame Royal, ma très cher niepce d'en avoyr un tres grand soyn que tout ce quy est escryt dans cest feille soyt opservé et qu'il ne soyt rien changay à mes dyte volonté, comme aussi j'en requier monseigneur le dit n(once) d'y tenir la main, affyn que ces pauvres fylle ayt tousjour plus de moyen de fayr leur salu, et que ce grand ordre du gloryeux st. Benoyst soyt reconnu et honnoré. Bref, si dès cest heur estoyt la volonté de mon Dieu que je donnas mon cœur, mon ame et ma vye pour la fayr reconoystre, je la donneroy, fynyssant en rendant graces à mon Dieu quy m'a fayt relygieuse de ce grand ordre, demendant à sa dyvyne Majesté pardon de tout les menquemant que j'y ay fait, ordonnant à mes deux sœur

1. Le primat de Nancy, Charles de Lorraine, avait appelé dans la collégiale de Dieulouard des bénédictins anglais en 1606. On voit que Catherine avait, à la fin de sa vie, choisi en ce couvent un visiteur pour son abbaye de Notre-Dame de la Consolation et ses deux prieurés de Saint-Romaric et de Saint-Bernard.

Digitized by Google

qui sont aupres de moy, soudyn mon dessé, de pryer le reverand pere Fabien de les mener à Monsieur le Nonce pour les conduyr à sa dyt Altesse Royal, pour ouvryr ce dyt papie, afyn de leur fayr voyr mes volonté, escrit et signée de ma min où il voyront la permissyon du feu pape pour tester.

CATHERINE DE LORRAINE.

Depuys cest escryt, Clavel Henry est sorty de mon cervyce; j'entens luy rien donner; mes à Nicolas qui est mon domestyc à presan ce que j'ay dyt luy donner, en sa plasse; et à Gascon, mon apotyquer deu san francs pour ses ga[ges], je dis de Lorrayne. Ce troysyème de janvyer, myl sys san carant huit. Catherine de Lorraine. En lyeu du père Fabien, ce sera mon père confesseur de presen.

Digitized by Google

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Bonfils.

M. Paul Bonfils, préparateur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy, décédé en 1857, avait disposé d'une somme de 10,000 fr., qui devait être partagée en vingt prix de 500 fr. destinés à récompenser « le vainqueur d'un concours sur une question de chimie industrielle ».

Ce prix a été décerné pour la dernière fois en 1890.

2° Prix Herpin.

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1,000 fr. à décerner tous les quatre ans à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Digitized by Google

3° Prix Dupeux.

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 fr. à décerner par l'Académie de Stanislas, trois années sur quatre, au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine.

Le premier concours a eu lieu en 1898.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy.

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et M^me^ la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, chaque année, depuis 1876, 600 fr., pour récompenser le dévouement maternel, et 600 fr. pour récompenser la piété filiale.

2° Legs Bourgon.

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué, en souvenir de sa fille, M^lle^ Jeanne Bourgon, une somme de 10,000 fr., payable après le décès de sa veuve, à l'Académie de Stanislas, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, tous les cinq ans, une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

Digitized by Google

3° Prix Mangeon.

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, Mlle Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner chaque année un prix de piété filiale de 100 fr.

4° Prix René de Goussaincourt.

Prix de 300 fr. destiné à récompenser la piété filiale ; décerné depuis 1894.

5° Prix René de Goussaincourt.

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un nouveau prix quinquennal et indivisible de 500 fr. sera attribué, et la première fois en 1900, pour récompenser des actes de dévouement ou de vertu accomplis, en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon de mobiles (bataillon de Nancy) ; en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers ; ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

6° Prix Chassignet.

Par testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix quinquennal et indivisible de 1,500 fr. en faveur de la femme, fille, épouse ou veuve jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon de son droit d'usufruit fait par Mme Chassignet permettra d'attribuer ce prix pour la première fois en 1903.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1899 ET 1900

PRIX DUPEUX ET PRIX HERPIN

PRIX DUPEUX A DÉCERNER EN 1899

L'Académie de Stanislas décernera en 1899 un prix de 350 fr., fondé par M. Dupeux; il sera attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, depuis le 1er janvier 1893, qui lui aura été présenté sur un sujet de science ou de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine.

Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1898.

PRIX HERPIN A DÉCERNER EN 1900

L'Académie de Stanislas décernera en 1900 un prix de 1,000 fr., fondé par M. le Dr Herpin (de Metz)[1]. Ce prix sera

1. **Extrait du testament de M. le Dr HERPIN (Jean-Charles), décédé à Nice (Alpes-Maritimes), le 17 janvier 1872.**

. . . . . .

ART. 7. — Je lègue, à titre de legs particulier, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, dite Académie de Stanislas, siégeant à Nancy (Meurthe), et dont je suis membre correspondant, un titre de rente italienne 5 p. 100, nos 1,094,023 et 1,098,922, de 300 francs de rente annuelle, qui devront être employés à la fondation d'un prix qui sera proposé et décerné, s'il y a lieu, tous les quatre ans, par l'Académie de Stanislas, à Nancy, sur des questions scientifiques, agricoles, écono-

Digitized by Google

attribué au meilleur mémoire sur l'une des périodes suivantes de l'histoire de Lorraine :

1° Histoire du duché de Lorraine depuis l'avènement de Gérard d'Alsace jusqu'à la mort de Simon Ier (1048-1139);

2° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Mathieu Ier et de Simon II (1139-1205);

3° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Thiébaut II, Ferri IV et Raoul (1304-1346);

4° Le règne de Jean Ier (1346-1390);

5° Le règne de Charles II (1390-1431).

Les concurrents sont invités à suivre, autant que possible, l'ordre chronologique; ils feront un tableau des institutions du pays pendant la période qu'ils étudient; ils dresseront un catalogue des actes émanés des ducs, dont ils font l'histoire, en prenant pour modèle le catalogue des actes de Mathieu II, par M. Le Mercier de Morière.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1899.

Ils porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français. Ces devises seront aussi inscrites sur une enveloppe

---

miques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés.

. . . . . .

Art. 17. — Les fonds que j'ai affectés par les articles précédents à la fondation de prix ou d'encouragements à décerner par les Académie et légataires ci-dessus dénommés, devront être uniquement affectés à l'emploi que j'ai déterminé, et ne pourront être détournés, pour quelque motif que ce soit, de la destination spéciale que je leur ai donnée.

C'est pourquoi le présent article 17 et celui qui est relatif à la fondation et à l'objet du prix que j'ai institué, devront toujours être imprimés à la suite des programmes de prix, afin que mes intentions soient bien connues et scrupuleusement exécutées.

Les sommes libres provenant des prix qui n'auraient pas été remportés ou distribués, seront affectées de nouveau à des propositions de prix, et ne devront, dans aucun cas, recevoir une autre destination.

. . . . . .

Digitized by Google

fermée, jointe au mémoire, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Conditions communes aux concours Dupeux et Herpin.

Les travaux présentés doivent être écrits en langue française.

Ils seront déposés au secrétariat de l'Académie de Stanislas, Hôtel de la Bibliothèque municipale, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront en faire prendre copie au secrétariat de l'Académie.

Sont exclus des concours les travaux imprimés ou manuscrits déjà récompensés par une des Académies composant l'Institut de France.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part à ces concours.

Nancy, le 20 novembre 1896.

Le Secrétaire perpétuel, **Jules LEJEUNE.**

Le Président, **Abbé VACANT.**

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1897

ANNUAIRE des bibliothèques et des archives pour 1897 ; Paris, 1897, 1 vol. in-18.

ARENDT (Ch.). — Heinrich, Prinz der Niederlande. Eine biographische Skizze ; Luxembourg, 1879, 1 br. in-8°. — Monographie du château de Vianden ; Luxembourg, 1884, 1 vol. in-folio. — Saint-Quirin ; Luxembourg, 1888, 1 vol. petit in-folio cart. — Reisestudien ; Luxembourg, 1889, 1 vol. in-folio cart. — Blumenlese aus der Geschichte der Burg Vianden und des Nassau-Viandener Grafengeschlechts (planches) ; Luxembourg, 1894, 1 vol. in-4° cart. — Die ehemalige Schlossburg der Grafen und Herzoge von Luxemburg auf dem Bocksellen daselbst ; Luxembourg, 1895, 1 vol. in-4° cart. — Bericht über die Restauration unserer geschichtlichen Baudenkmäler von 1845-95 ; Luxembourg, 1896, 1 plaq. in-8°. — L'Au-delà. Pensées philosophiques et morales sur Dieu et l'immortalité de l'âme ; Luxembourg, 1897, 1 vol. in-24 cart.

BABEAU (Albert). — Les préambules des ordonnances royales et l'opinion publique ; Paris, 1896, 1 br. in-8°. — Let-

Digitized by Google

tres de Grosley, écrites de l'armée d'Italie en 1745 et 1746 ; Troyes, 1897, 1 br. in-8°.

BARDY (Henri). — Les événements militaires dans le pays de Saint-Dié pendant la Révolution ; Saint-Dié, 1 br. in-18. — Le général Haxo, 7 juin 1749-21 mars 1794. Notice rectificative et complémentaire ; Saint-Dié, 1896, 1 br. in-8°. — Expédition d'Islande en 1798. La campagne maritime d'un officier de chasseurs à cheval. Journal inédit ; Saint-Dié, 1896, 1 br. in-8°. — Un intrigant fieffé. Le marquis de Brosse de Montandre, capitaine au régiment de « Salm-Salm » ; Saint-Dié, 1896, 1 br. in-8°. — Miscellanées, fasc. 3, 4 et 5 ; Saint-Dié, 1897, 2 br. in-8°. — Saint-Dié pendant la guerre de 1870-71 ; Saint-Dié, 1 br. in-18. — La Société philomatique et les études d'histoire locale ; Saint-Dié, 1897, 1 plaq. in-8°. — Mon vieux Belfort ; Belfort, 1897, 1 plaq. in-8°. — Étude historique sur Belfort, XIII^e^ et XIV^e^ siècles ; Belfort, 1897, 1 vol. in-8°.

BEAUNE (Henri). — Le général Henri Lambert, 1760-1796 (manuscrit). — La condition des personnes ; Lyon, 1882, 1 vol. in-8°. — Lettres de Bernard de la Monnoye, de l'Académie française, à son fils, religieux cordelier ; Lyon, 1884, 1 br. in-8°. — La correspondance de Voltaire ; Lyon, 1884, 1 br. in-8°. — La condition des biens ; Paris, 1886, 1 vol. in-8°. — La démocratie et le suffrage universel ; Paris, 1897, 1 br. in-8°. — Fragments et critique d'histoire. Droit public et privé. Épisodes judiciaires ; Paris, 1891, 1 vol. in-8°. — La liberté d'enseignement en 1844 ; Lyon, 1892, 1 br. in-8°. — Les Faramanni Burgondes dans la loi Gombette ; Lyon, 1893, 1 br. in-8°. — Les mémoires de Gourville ; Lyon, 1895, 1 br. in-8°. — Un juge de Marie-Antoinette ; Lyon, 1896, 1 br. in-8°. — Allocution prononcée à la distribution des prix de l'école Saint-Thomas-d'Aquin à Oullens

Digitized by Google

le 19 juillet 1897 ; Mâcon, 1897, 1 plaq. in-8°. — Discours prononcé pour les funérailles de M. Léon Roux, le 29 avril 1897 ; Lyon 1897, 1 plaq. in-8°.

BEAUPRÉ (C^te J.). — Répertoire archéologique pour le département de Meurthe-et-Moselle. Époques préhistorique, gallo-romaine, mérovingienne ; Nancy, 1897, 1 vol. in-18.

BENOIT (A.). — Acrostiche peint à fresque à l'entrée du cloître du couvent des PP. Capucins (maison mère de la Doctrine chrétienne) à Nancy ; Nancy, 1896, 1 plaq. in-8°. — Dans le Hart. Le combat de Rumesheim, 26 août 1709 ; Rixheim, 1897, 1 plaq. in-8°.

BERNARD (abbé). — Notice descriptive et historique sur les vitraux de l'église de Lhuître (Aube) ; Arcis-sur-Aube, 1897, 1 vol. in-8°.

BIZEMONT (V^te A. de). — Bibliographie nobiliaire de la Lorraine ; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°.

BLED (abbé). — Les chartes de Saint-Bertin, t. IV, fasc. 1 ; Saint-Omer, 1897, 1 vol. in-4°.

BLEICHER (D^r). — Coloration des plaques minces de roches sédimentaires calcaires (congrès de Bordeaux 1895) ; Paris, 1 plaq. in-8°. — Recherches sur les débris végétaux et les roches trouvés dans les dragages de la campagne du *Caudan* dans le golfe de Gascogne ; Paris, 1896, 1 br. in-8°.

BLOCH (J.). — Esther ; Remiremont, 1876, 1 plaq. in-8°. — Le Progrès ; Oran, 1878, 1 plaq. in-8°. — Israël et la Révolution française ; Paris, 1889, 1 plaq. in-8°. — La consécration d'Aaron ; Nancy, 1891, 1 plaq. in-8°. — Fin d'année et fin de siècle ; Nancy, 1892, 1 plaq. in-8°. — Paroles prononcées le 11 mai 1896 sur la tombe de M^me Emmanuel Marx ; 1 plaq. in-18. — Les professions manuelles (sermon prononcé à la synagogue le 1^er jour de Pâques), 17 avril 1897 ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

Digitized by Google

— La vie (sermon prononcé à la synagogue de Nancy) ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

BOISLISLE (de). — Lettre de M. de Marville, lieutenant-général de police, au ministre Maurepas, 1742-1747, t. I^er^ ; Paris, 1896, 1 vol. in-8°.

BOPPE (Commandant Paul). — La légion portugaise, 1807-1813 ; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°.

BOUTROUX (Émile). — Études d'histoire de la philosophie ; Paris, 1897, 1 vol. in-8°.

BRAUX (Baron G. de). — Généalogie de la famille Barrois, de Boucq ; Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

BRIQUEL (Paul). — Soirs d'automne, poésies ; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

CABREIRA (A.). — Sur la géométrie des courbes transcendantes ; Lisbonne, 1896, 1 vol. in-8°.

CHATTON (abbé Ed.). — Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre, 1010-1789 ; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°.

CHAUTARD (J.). — Jetons des princes de Bourbon de la première maison de Vendôme ; Vendôme, 1897, 1 br. in-8°.

CHERVIN (D^r^). — Anthropométrie militaire ; Paris, 1896, 1 br. in-8°.

CUVIER (M. Othon), pasteur honoraire, ancien pasteur des églises réformées de Metz et de Nancy. Sa vie, ses travaux, sa prédication. Discours prononcés à ses obsèques ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

DENIKER (J.). — Bibliographie des travaux scientifiques, publiés par les sociétés savantes de la France, t. I^er^, 2^e^ livr. ; Paris, 1897, 1 vol. in-4°.

L'abbé DIDELOT. Un apôtre de la charité au XIX^e^ siècle ; Lille. 1897, 1 vol. in-8°.

DRUON (H.). — Histoire de l'éducation des princes dans la maison des Bourbons de France ; Paris, 1897, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

DUVERNOY (E.). — Longwy, de Louis XIV à la Révolution. Étude sur la vie municipale de l'ancien régime ; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°.

ENQUÊTES et documents relatifs à l'enseignement supérieur ; Paris, 1897, 1 vol. in-8°.

FÉRAL (G.). — Observations météorologiques sur les pluies générales et les tempêtes ; Albi, 1897, 1 plaq. in-8°.

FLICHE (P.). — Note sur les nodules et bois minéralisés trouvés à Saint-Parres-lès-Vaudes (Aube), dans les grès verts infracrétacés ; Troyes, 1897, 1 br. grand in-8°.

GASQUET (A.). — Cours de géographie générale : Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie (6e édition) ; Paris, 1 vol. in-18 cart. — L'Université de Nancy ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

GERMAIN (Léon). — Les pierres tombales de l'église de Port-sur-Seille ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Sentences portières de maisons particulières en Lorraine, 1re partie jusqu'en 1700 ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

GIRAUX (Dr). — L'agriculture au XIXe siècle ; Châlons-sur-Marne, 1897, 1 plaq. in-8°.

HAMONVILLE (baron d'). — Atlas de poche des oiseaux de France, utiles ou nuisibles, série I ; Paris, 1 vol. in-24 cart.

HAMONVILLE (baron d'). — Passage des oiseaux à Manonville. Automne 1895 et printemps 1896 ; Budapest, 1896, 1 plaq. in-4°. — Note complémentaire sur les oiseaux utiles de la France ; Paris, 1897, 1 plaq. in-8°.

HUMBERT-CLAUDE (abbé). — Une gloire vosgienne. Remy, inventeur des procédés pratiques de la pisciculture ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

HUYGENS (C.). — Œuvres complètes, t. VII ; La Haye, 1897, 1 vol. in-4°.

JADART (H.). — Vieilles rues et vieilles enseignes à Reims ; Reims, 1897, 1 vol. in-8°.

JÉRÔME (abbé). — Une relique de Saint-Joseph à la cathé-

Digitized by Google

drale de Toul ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°. — Testament de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde et dernier abbé régulier d'Étival ; Nancy, 1896, 1 br. in-8°. — M. l'abbé Paul Xilliez, professeur de philosophie à l'institution du B. Pierre Fourier de Lunéville, 1868-1896 ; Nancy, 1896, 1 br. in-8°. — Un épisode de l'histoire d'Étival. L'union de la Mense abbatiale à l'évêché de Toul, 1739-1747 ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse pendant la Révolution, 1794-1797 ; Paris, 1897, 1 vol. in-8°.

JOURNÉE (Commandant). — Note sur l'emploi des fusils et des munitions de guerre dans le tir de chasse ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Note sur la résistance de l'air aux petites vitesses ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Contribution à l'étude du recul des armes à feu ; Paris, 1897, 1 plaq. in-8°.

LABOURASSE (H.). — Le luxe au presbytère avant 1789 ; Bar-le-Duc, 1897, 1 br. in-8°.

LANGLEY (S. P.). — Memoir of George Brown Goode, 1851-1896 ; Washington, 1897, 1 br. in-8°.

LAVAL (abbé). — L'église et la paroisse de Saint-Clément (en Lorraine). Peintures du xv^e^ siècle découvertes en 1896 dans cette église ; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°.

LEDERLIN. — Rapport sur les travaux de la Faculté de droit, pour l'année 1895-96 ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

LEFEBVRE (H.). — Recherches sur les familles de Lorraine qui ont porté le nom de Mandres. Rectification au « Simple crayon » de Mathieu Husson l'Escossois ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Une branche bâtarde de Beauveau-Les Blanchart ; Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

LEFÈVRE (abbé Th.). — Notice historique sur le canton de Bernaville (Somme). Ouvrage posthume ; Amiens, 1897, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

LE MONNIER (G.). — Projet de création d'un lycée de filles. Rapport adressé à M. le maire et à MM. les conseillers municipaux ; 1 br. in-8° (autographe). — Recherche sur la nervation de la graine ; Paris, 1 br. in-8°. — Sur la valeur morphologique de l'albumen chez les Angiospermes (mémoire inséré dans le n° du 15 juin 1887 du *Journal de botanique*) ; Paris, 1887, 1 br. in-8°. — L'éducation de la bourgeoisie. Conférence faite pour la Ligue de l'enseignement à Nancy ; Nancy, 1889, 1 br. in-8°. — Théorie de l'hérédité (mémoire inséré dans le n° du 15 janvier 1892 du *Naturaliste*) ; Paris, 1892, 1 br. in-4°. — A propos d'un récent ouvrage de M. Yves Delaze ; Nancy, 1896, 1 plaq. in-8°.

LENEPVEU (C.). — Notice sur M. Ambroise Thomas, lue à l'Académie des beaux-arts, dans sa séance du 9 janvier 1897 ; Paris, 1897, 1 plaq. in-4°.

LÉVY (abbé Joseph). — L'ancienne collégiale de Saarwerden ; Rixheim, 1897, 1 plaq. in-8°.

LOMBARD (A.) — La muse antique ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

LUDRE (C^te^ de). — Jean Léonard de Bourcier de Montureux ; Nancy, 1896, 1 vol. in-18.

MAIRE (Ch.). — Rimes féminines et champêtres ; Lunéville, 1897, 1 vol. in-8°.

MATHIEU (A.). — Gerbéviller à la fin de l'ancien régime et pendant la Révolution ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

MATHIEU (M^gr^). — Mandement pour le carême de l'an de grâce 1897, sur les devoirs des catholiques à l'heure présente ; Toulouse 1896, 1 br. in-4°.

MATHIEU et FLICHE. — Flore forestière ; Paris, 1897, 1 vol. in-8°.

MENGIN (Henri). — En face d'un devoir. Conférence faite en séance publique le 14 février 1897 ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

Digitized by Google

MESNARD (baron de). — Mémoires en faveur de l'alliance avec la Russie et contre l'idée de la conquête des bords du Rhin faits en 1863 et 1868.

METZ-NOBLAT (A. de). — Natalité et recrutement militaire. Avantages à faire aux familles nombreuses; Paris, 1897, 1 br. in-8°.

MICHEL (E.). — Auguste Prost, 1817-1896 ; Paris, 1 br. in-8°.

MILLOT (C.). — De l'action de la nébulosité sur l'amplitude de l'oscillation diurne de la température ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — La vapeur d'eau. Pochade météorologique ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

MISSET (E.). — Un double contre-sens ou le prétendu blason de Jeanne-d'Arc et sa prétendue devise : Vive Labeur, suivi d'un simple mot à M. l'abbé L'Hôte ; Paris, 1897, 1 br. in-8°. — Petite réponse d'un Champenois à trois Lorrains ; Paris, 1897, 1 plaq. in-8°.

Le Monument de La Mothe. Souvenir offert aux souscripteurs; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

OBRIN (H.). — La forme judiciaire ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

OUDIN et BARTHÉLEMY (Dr^s^). — Applications de la méthode Röntgen aux sciences médicales, avec deux planches hors texte ; Paris, 1896, 1 br. in-8°.

PARISET (G.). — L'État et les Églises en Prusse, sous Frédéric-Guillaume I^er^, 1713-1740 ; Paris, 1897, 1 vol. in-8°. — *De Primordiis Bituricensis primatiæ ;* Nancy, 1897, 1 vol. in-8°. — Introduction à l'étude de la Réforme en Allemagne au XVI^e^ siècle ; Nancy, 1893, 1 br. in-8°.

PARROT (A.). — Histoire de la ville de Nice ; Paris, 1860, 1 br. in-8°.

PASSY (F.). — L'avenir de l'Europe. Le mépris de la mort. Sauvetages. Conférences faites par l'auteur.

PFISTER (Ch.). — Documents sur le prieuré Notre-Dame de

Digitized by Google

Nancy, recueillis aux archives départementales de la Côte-d'Or ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Donation de l'église de Saint-Dizier au prieuré Notre-Dame de Nancy; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

PIETTE (Édouard). — Études d'ethnographie préhistorique; Paris, 1896, 1 br. in-8°. — Fouilles faites à Brassempouy en 1895 ; Beaugency, 1896, 1 plaq. in-8°.

PROFESSEUR TOURDES (Le). — Rambervillers, 1897, 1 br. in-8°.

PUYMAIGRE (Cte de). — La légende des sept enfants de Lara, d'après un livre récent ; Paris, 1897, 1 br. in-8°.

QUINTARD (L.). — Jeton inédit gravé par F. de Saint-Urbain; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — Curieuse médaille de dévotion à l'effigie de Pierre Fourier ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

RÉUNION extraordinaire de la Société géologique de France dans les Vosges et à Belfort, avec clôture à Porrentruy (Suisse); Lille, 1897, 1 br. in-8°.

ROCHE DU TEILLOY (A. de). — Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

ROSNY (Léon de). — Le boudhisme éclectique ; Paris, 1894, 1 vol. in-24. — Une grande lutte d'idées dans la Chine antérieure à notre ère ; Paris, 1896, 1 br. in-8°.

SAUSSURE (H. de). — Note supplémentaire sur le genre Hemimorus ; Genève, 1896, 1 br. in-8°.

SAVE (G.). — Jean Pélerin le Viateur, chanoine de Saint-Dié, de Nancy et de Toul, auteur de la Perspective artistique de 1505 ; Saint-Dié, 1897, 1 br. in-8°. — Le tombeau de saint Mansuy à Toul, attribué à Mansuy Gauvain ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Les peintres strasbourgeois en Lorraine au XVe siècle. Les fresques de Portroff ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

Digitized by Google

SOUHESMES (R. de). — De Saint-Pétersbourg à Samarkande; Paris, 1897, 1 vol. petit in-4°. — Du Caucase à la Vistule ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

THOULET (J.). — Notice sur les travaux scientifiques de M. T..... ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

VACANT (abbé). — La bibliothèque du grand séminaire de Nancy ; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°. — Réponse du président, M. l'abbé Vacant, au récipiendaire, M. de Meixmoron de Dombasle ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

VERBECK et FENNEMA. — Description géologique de Java et Manoura, t. I^er^ et II, atlas ; Amsterdam, 1896, 2 vol. in-8° cart. et atlas in-folio obl.

VIANSSON-PONTÉ (L.). — Jean-Charles-Joseph, comte Laumond, 1753-1825 ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Les Jésuites à Metz ; Strasbourg, 1897, 1 vol. in-8°.

VIENNE (M. de). — La livre de Parisis et la livre de Tournois. Origine et établissement d'une proposition permanente entre ces deux unités ; Paris, 1896, 1 vol. in-8°.

XILLIEZ (abbé Paul). — La psychologie du tuberculeux (extrait de la *Quinzaine*, février 1897) ; 1 br. in-8°.

ZEILLER (R.). — Les provinces botaniques de la fin des temps primaires (mémoire inséré dans la *Revue générale des sciences pures et appliquées*, n° du 15 janvier 1897) ; Paris, 1897, 1 br. grand in-8°. — Observations sur quelques fougères des dépôts houillers d'Asie Mineure ; Paris, 1897, 1 br. in-8°.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1896-1897

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANGERS. — Société académique de Maine-et-Loire.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

ANGERS. — Société industrielle et agricole.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (22, Longue rue Lozane).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

Digitized by Google

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

Digitized by Google

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di profezionamento.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

Digitized by Google

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ Germanicæ naturæ Curiosorum, etc.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MÂCON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Digitized by Google

MERIDEN (Connect.). — Scientific association.

METZ. — Académie.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio alzate ».

MEXICO. — Institut géologique.

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich bayerische Akademie der Wissenschaften.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NEUCHATEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

Digitized by Google

NEW-YORK. — Academy of sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NÎMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (49, rue des Saints-Pères).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction publique).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Louvre).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle-Saint-Germain).

PARIS. — Société des études historiques (6, rue Garancière).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (à la Bibliothèque nationale).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice).

PARIS. — Société philomathique (7, rue des Grands-Augustins).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

Digitized by Google

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

TOULOUSE. — Société académique franco-hispano-portugaise.

TOURNAI. — Société historique et archéologique.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

UPSAL. — Geological Institution of the university.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. K. Geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. K. Geographische Gesellschaft.

VIENNE. — K. K. Zoologische und botanische Gesellschaft.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — United states Geological Survey.

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

BERKELEY. — University of California.

CEARÁ (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian Albrechts-Universität in Kiel.

LA PLATA. — Revista Argentina de Historia natural.

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l'), 60, rue des Francs-Bourgeois.

PARIS. — École polytechnique (Journal de l'), 5, rue Descartes.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet, 13, rue Boissière.

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

WASHINGTON. — The Microscope (chas. W. Smiley).

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

Bruxelles. — Bibliothèque royale de Belgique.
Chaumont. — Bibliothèque de la ville.
Lunéville. — Bibliothèque de la ville.
Metz. — Bibliothèque de la ville.
Paris. — Ministère de l'instruction publique.
Paris. — Académie française.
Paris. — Académie des inscriptions et belles-lettres.
Paris. — Académie des sciences morales et politiques.
Paris. — Académie des sciences.
Paris. — Académie des beaux-arts.
Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne.
Paris. — Muséum d'histoire naturelle.
Pont-a-Mousson. — Bibliothèque de la ville.
Strasbourg. — Bibliothèque de la ville.
Toul. — Bibliothèque de la ville.
Vendôme. — Bibliothèque de la ville.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1898.

BUREAU.

—

Président : M. LEDERLIN.
Vice-Président : M. CH. DE MEIXMORON DE DOMBASLE.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. FAVIER.
Questeur : M. Gabriel THOMAS.
Secrétaire annuel : M. A. DE ROCHE DU TEILLOY.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1893. 7 Juillet. M. CAMPAUX (Antoine), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres (Membre titulaire le 2 août 1872), 5 *bis*, faubourg Saint-Georges, Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

Digitized by Google

1898. 18 Mars. M. HECHT (le Dr Louis), Professeur honoraire à la Faculté de médecine (Membre titulaire le 10 novembre 1876), 4, rue Isabey, Nancy.

II

MEMBRES TITULAIRES.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD (Adolphe), Avocat à la Cour d'appel, Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Associé le 15 février 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1873. 5 Déc. M. TOURDES (le Dr Gabriel), Doyen honoraire de la Faculté de Médecine, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 2, faubourg Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY (Frédéric), Professeur honoraire au Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. FLICHE (Paul), Professeur à l'École nationale forestière (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN (Eugène), Doyen de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

23 Nov. M. BLEICHER (le Dr Gustave), Professeur à l'École supérieure de pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 9, cours Léopold, Nancy.

1878. 1er Fév. M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres (Associé le 22 novembre 1872), 22 *bis*, rue de la Ravinelle, Nancy.

1880. 16 Juill. M. MOURIN (Ernest), Recteur honoraire, 23, rue du Faubourg-Saint-Jean, Nancy.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 37, cours Léopold, Nancy.

5 Août. M. DRUON (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

1884. 18 Janv. M. GUYOT (Charles), Sous-Directeur de l'École nationale forestière (Associé le 19 janvier 1883), 10, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. FAVIER (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

Digitized by Google

1884. 7 Nov. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 1, Villa de la Pépinière, Nancy.

1885. 23 Janv. M. GRUCKER (Émile), Professeur à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

6 Mars. M. GERMAIN (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. MELLIER (Émile), Inspecteur d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. AUDIAT (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 3 Fév. M. PFISTER (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé le 2 juillet 1886), 11, rue du Bastion, Nancy.

21 Déc. M. MILLOT (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

M. VACANT (l'abbé Alfred), Professeur au grand séminaire de Nancy (Associé le 4 février 1887), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1889. 7 Juin. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 4 Déc. M. GALLÉ (Émile), Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1892. 3 Juin. M. BARTHÉLEMY (François), Archéologue (Associé du 5 juillet 1889), 22, faubourg des Trois-Maisons, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BERGER-LEVRAULT (Oscar), Imprimeur-Éditeur (Assoc. du 16 décembre 1888), 7, rue des Glacis, à Nancy.

1893. 5 Mai. M. RISTON (Victor), Avocat (Associé du 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

M. THOULET (Julien), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

3 Nov. M. GASQUET (Amédée), Recteur de l'Université de Nancy, Palais de l'Université.

1894. 15 Juin. M. MENGIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 12 mai 1893), 8, rue Lafayette, Nancy.

Digitized by Google

1895. 1er Fév. M. MATHIEU (Auguste), Conservateur des forêts en retraite (Associé du 12 mai 1893), 7, rue Trouillet, Nancy.

1896. 24 Janv. M. DES GODINS DE SOUHESMES (Raymond) [Associé du 15 juillet 1892], 93, place Saint-Georges, Nancy.

1897. 5 Fév. M. DE ROCHE DU TEILLOY (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé du 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

1897. 16 Juill. M. MARTIN (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé du 7 juillet 1893), 11, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. VILLARD (Evrard), Avocat général près la Cour d'appel (Associé du 15 juill. 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

M. FLOQUET (Gaston), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 3 mars 1893), 17, rue Saint-Lambert, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur à la Faculté de médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. LEUPOL, Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1862, décédé le 29 octobre 1896.

M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

M. CHASSIGNET (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1854. 3 Nov. M. FAYE (Hervé), Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857), 95, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Digitized by Google

1855. 2 Fév. M. BURNOUF (Émile-Louis), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 14, rue d'Alésia, Paris.

16 Fév. M. MÉZIÈRES (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Député de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris.

27 Avril. M. CHAUTARD (Jules), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876), à Croissanville (Calvados).

1857. 10 Juill. M. DE MARGERIE (Amédée), Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 122, boulevard de la Liberté, Lille.

M. LAFON, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 6, rue Paul-Louis-Courier, Paris.

M. LIÉGEOIS (Jules), Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Professeur honoraire à l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de Paris (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), 2, rue des Réservoirs, Versailles.

Digitized by Google

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

22 Nov. M. MICHEL (Émile), Membre de l'Institut (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, Paris.

22 Nov. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

1873. 10 Janv. M. PIERROT (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1874. 1er Mai. M. JACQUINET (Paul), Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), place de Rennes, 6, Paris.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. GIGOT (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 85, rue de la Pompe, Paris.

20 Avril M. DECHARME (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel.

1878. 15 Nov. M. DEBIDOUR (Antonin), Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris.

1879. 2 Mai. Mgr MATHIEU (Désiré), Archevêque de Toulouse (Titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

1881. 5 Août. M. BARBIER (Joseph-Victor), Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est (Titulaire du 2 mars 1883 au 22 novembre 1895), 1 *bis*, rue de la Prairie, Nancy.

1882. 4 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

M. LORIN (Edmond), Directeur des Contributions directes en retraite (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884), Saint-Lô (Manche).

Digitized by Google

1887. 18 Fév. M. MATHIEU DE VIENNE (Maurice), Lieutenant-Colonel (Titulaire du 17 juillet 1891 au 9 novembre 1894.) Directeur de l'artillerie à Toul (Meurthe-et-Moselle).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. MARCUS (Adolphe), ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz, et 101, rue du Bac, Paris.

M. PÊTRE (Charles), Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1847. 17 Juin. M. LE BRUN (Joseph-Félix), Naturaliste, à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle).

1858. 14 Mai. M. COURNAULT (Charles), Artiste-Peintre, 16, rue de la Rivière, Malzéville (près Nancy).

10 déc. M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle).

1861. 21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE (Théodore), Homme de lettres, rue de l'Université, 17, Paris.

1863. 24 Juill. M. LAMBERT, Professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1865. 30 Mars. M. BONVALOT (Édouard), ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 2, place des Vosges, Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN (Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 49, rue Madame.

1867. 15 Mars. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), Inspecteur des établissements insalubres, à Vineuil, près Chantilly (Oise).

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des Forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. DUBOIS (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD (Gustave), Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. CUNY (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé), vicaire général honoraire d'Alger, villa de la Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 7 Déc. M. GRAND'EURY (Cyrille), Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut, 5, cours Victor-Hugo, Saint-Étienne (Loire).

1879. 2 Mai. M. CASPAR, Professeur et Compositeur de musique à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. PEIFFER (Édouard), ancien Officier supérieur d'artillerie, 135, rue Saint-Dizier, Nancy.

M. GLEY (Gérard), ancien Professeur au Collège d'Épinal, 5, rue de la Calandre.

1881. 20 Janv. M. le comte DE BIZEMONT (Henri), Capitaine de frégate en retraite, 214, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. QUINTARD (Léopold), Homme de lettres, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD (Charles), Conservateur des forêts en retraite, Directeur de la *Revue des forêts*, 97, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. FOURNIER (Alban), Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY (Henri), Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

Digitized by Google

1883. 15 Juin. M. le vicomte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (F.), Juge suppléant au tribunal de 1re instance, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 17, rue du Quartier, Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 5, place Possoz, avenue de la Muette, Paris.

20 Nov. M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Limoges (Haute-Vienne).

18 Déc. M. NETTER (Abraham), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire honoraire, 9, rue de la Hache, Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (H.), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en Droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le docteur René), Médecin-Major au 25e régiment d'infanterie à Cherbourg (Manche).

16 Mars. M. SCHLAGDENHAUFFEN (le Dr Frédéric), Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, associé national de l'Académie de médecine, 63, rue de Metz, Nancy.

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Lamarche (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie, 80, rue de Grenelle, Paris.

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, à Benoite-Vaux, par Souilly (Meuse).

2 Août M. FRIOT (Albert), Docteur en médecine, 11, rue Saint-Nicolas, Nancy.

1891. 6 Fév. M. CHARAUX (Charles), Professeur à la Faculte des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

10 Avril. M. MASSON (Ernest), Homme de lettres, à La Trinité, commune de Dommartemont (Meurthe-et-Moselle), près Nancy.

*

Digitized by Google

1891. 17 juill. M. DE LANNOY DE BISSY (le colonel Victor-Amédée-Richard), Directeur du génie, à Épinal.

1892. 8 Janv. M. BRUNOT (Ferdinand), Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, 105, boulevard Saint-Michel.

6 Mai. M. le baron D'HAMONVILLE (Jean-Charles-Louis-Tardif), au château de Manonville (Meurthe-et-Moselle).

15 Juill. M. BLONDLOT (René), Professeur à la Faculté des Sciences, Correspondant de l'Institut, 8, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BUISSON (l'abbé E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris.

M. le baron DE BRAUX (Gabriel), Homme de lettres, à Boucq (Meurthe-et-Moselle).

M. COLLIGNON (Albert), Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 2 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

M. POINCARÉ (Henri), Membre de l'Institut, 63, rue Claude-Bernard, Paris.

3 Mars. M. JOURNÉE (Félix-Albert), Lieutenant-Colonel au 149e régiment d'infanterie à Épinal (Vosges).

7 Juill. M. DIEHL (Charles), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Isabey, Nancy.

1894. 2 Mars. M. BASSET (René), Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. FERRY (René), Docteur en droit et en médecine, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. LEFÈBVRE (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. BRIOT (Félix), Inspecteur des forêts, à Chambéry (Savoie).

6 Mars M. POIRINE (abbé Jean-Joseph), Aumônier du pensionnat Saint-Joseph, 17, rue Gambetta, Nancy.

20 Nov. M. DÉGLIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel, 79, rue Saint-Georges, à Nancy.

M. JÉROME (l'abbé Léon), Professeur au grand séminaire, 96, rue de Strasbourg, Nancy.

Digitized by Google

1897. 2 Avril. M. Le Monnier (Georges), Professeur à la Faculté des sciences, 3, rue de Serre, Nancy.

7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 18, rue de l'Équitation, Nancy.

29 Oct. M. Pariset (Georges), Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 15, rue Saint-Lambert, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Imbeaux (le Dr Ed.), Ingénieur des Ponts et Chaussées, 9, rue du Montet, Nancy.

M Henry (Émile), Chargé de Cours à l'École nationale forestière, 5, rue Lepois, Nancy.

2°

1845. 18 Déc. M. Hermite (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 2, rue de la Sorbonne, Paris.

1852. 16 Déc. M. d'Arbois de Jubainville (Henri), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

1860. 21 Déc. M. Loyson (l'abbé Jules-Théodore), Aumônier du Lycée Lakanal, 15, rue Angot, à Bourg-la-Reine (Seine).

1862. 4 Juill. M. Passy (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. Ménant (Joachim), Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. de Ribbe (Charles), Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, 6, rue Mazarine, à Aix (Bouches-du-Rhône).

1866. 20 Avr. M. Léon de Rosny, Professeur à l'École spéciale des langues orientales, 28, rue Mazarine, Paris.

6 Juill. M. le duc de Broglie (Albert), Membre de l'Académie française, 10, rue de Solférino, Paris.

Digitized by Google

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD (le Dr Abel), Correspondant national de l'Académie de Médecine, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde), 33, rue du Manège, à Bordeaux.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN DE LACOUPERIE (Albert), Professeur de chinois, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Docteur en droit, Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de Législation comparée à l'Université de Lausanne (les Toises), 12, chaussée de Mon-Repos, Suisse.

15 Juill. M. MALINOWSKI (Jacques), Professeur en retraite, 9, rue du Portail-Albau, à Cahors (Lot).

1871. 7 Juill. M. OPPERT (Jules), Professeur d'assyriologie au Collège de France, 19, rue Mazarine, Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 21, rue d'Aumale, Paris.

20 Déc. M. REVOIL (Henry), Architecte du Gouvernement, avenue Feuchères, Nîmes (Gard).

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Sénateur, professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, Paris.

4 Déc. M. GARRIGOU (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. PETITOT (l'abbé Émile), Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 5, rue de Beaune, Paris.

M. GAFFAREL (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, 10, rue du Gaz, à Dijon (Côte-d'Or).

M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 37, rue Vaneau, Paris.

Digitized by Google

1880. 5 Mars. M. GÉRARD (Alexandre), Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, 12, rue des Missionnaires (Croix-Rousse), à Lyon.

16 Avril. M. BLIER (Paul), Professeur au Lycée de Coutances (Manche), 49, rue Saint-Nicolas.

1881. 18 Mars. M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, 30, boulevard Poissonnière, Paris.

3 Juin. M. GLASSON (Ernest), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, Troyes (Aube).

1883. 16 Mars. M. DENY (Édouard), Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 Juill. M. le comte DE MARGON (Gabriel-Marie-Joseph-René), Colonel du 4e régiment de hussards, à Meaux (Seine-et-Marne).

7 Déc. M. ANTOINE (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, 1, rue des Teinturiers, à Toulouse (Haute-Garonne).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, Paris.

1885. 20 Fév. M. DIETZ (Émile), pasteur à Rothau (Alsace).

1886. 7 Mai. M. RENDU (Eugène), Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, 90, rue d'Amsterdam, Paris.

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, 2, rue Bansac, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris.

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 15, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, rue de l'École Normale, à Caudéran (Gironde).

Digitized by Google

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, 25, rue Lesdiguières, à Grenoble (Isère).

5 Avril. M. BARTHÉLEMY (Toussaint), Docteur en médecine, 21, rue du Paradis-Poissonnière, Paris.

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris.

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris.

26 Déc. M. LABOURASSE (Henri), Inspecteur primaire en retraite à Troyon (Meuse).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 260, rue Saint-Jacques.

12 mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris.

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs).

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. ZEILLER (René), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris.

1895. 1er Fév. M. INGOLD (A.), ancien Notaire, place des Six-Montagnes-Noires, à Colmar (Alsace).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 47, rue Bonaparte, Paris.

1898. 4 Mars. M. DE MARSY (Cte Arthur), Directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

M. BEAUNE (Henri), Doyen de la Faculté libre de droit de Lyon, 21, Cours du Midi, Lyon.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Recteur de l'Université de Kiel.

1854. 15 Déc. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

Digitized by Google

1864. 5 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur honoraire de l'Athénée à Bertrange, Luxembourg.

1869. 17 Déc. M. MULLER (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade (Copenhague).

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. RIVIER, Professeur à l'Université de Bruxelles, 49, avenue de la Toison-d'Or, à Saint-Gilles, Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. DE SAUSSURE (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 13 Avril. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 61, rue de la Poste, à Saint-Josse-ten-Noode, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED (Adolphe), Rédacteur correspondant du Journal officiel du Royaume de Danemark, 6, rue de Bagneux, Paris.

1892. 15 Juill. M. DE LORIOL LE FORT, Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 7 Juill. M. GOSSE (le Dr), Professeur à l'Université de Genève (Suisse).

15 Déc. M. NŒLTING, Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. ARENDT (Ch.), architecte de l'État, à Luxembourg.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 12 mai 1898.

	Pages.
Rapport sur les prix de vertu pour récompenser le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. Henri Mangin	I
Rapport sur le concours Dupeux, par M. l'abbé Eugène Martin	XV
Deux Oasis asiatiques (Merv et Boukara), Discours de réception, par M. Riston	XXV
Les forêts et la vie rurale, Discours de réception, par M. A. Mathieu	XLI
Réponse du président, M. A. de Metz-Noblat, aux récipiendaires, MM. V. Riston et A. Mathieu	LVIII
Compte rendu de l'année 1897-1898, par M. de Souhesmes, secrétaire annuel	LXX
Discours prononcé, le 1er mars 1898, aux obsèques de M. Chassignet, membre titulaire, par M. de Metz-Noblat, président	XCII
Discours prononcé le 10 janvier 1898, sur la tombe de M. le comte de Warren, membre honoraire, par M. Audiat.	XCVIII
Discours prononcé, le 20 mai 1898, aux obsèques de M. Benoît, par M. de Metz-Noblat, président	CX

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Fin du monnayage féodal en France, par M. de Vienne	1
Les Océanographes de France. Georges Aimé, par M. J. Thoulet	112
Au pied de la Jungfrau, Souvenir (1870-1872), par M. A. de Metz-Noblat	157
L'organisation et les organisateurs de la charité, par M. H. Déglin	165
Le général Henry Lambert (1760-1796), par M. Henri Beaune	198
Catherine de Lorraine (1573-1648), par M. C. Pfister	242

Digitized by Google

Pages.

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas. 327
Concours de 1899 et 1900 (prix Dupeux et prix Herpin). . 330
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1897. 333
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1896-1897 343
Publications périodiques adressées à l'Académie 351
Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications. 352
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 353

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar* ; 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy* ; 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) ; 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° Le volume de 1883 ouvre une cinquième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870 ; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Nancy, imp. Berger-Levrault et C^ie^.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

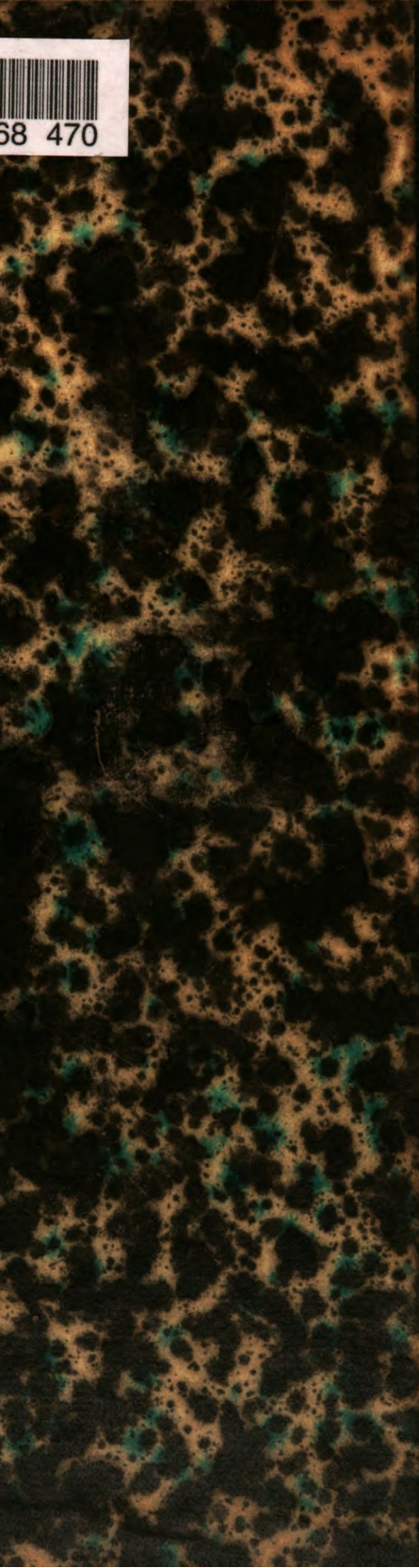
68 470